



MÉMOIRES

HISTORIQUES,

CRITIQUES, ET LITTÉRAIRES,

Par feu M. BRUYS.

TOME SECOND.

MÉMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES, ET LITTÉRAIRES,

Par feu M. Bruys;

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR;

ET UN CATALOGUE RAISONNÉ de ses Ouvrages.

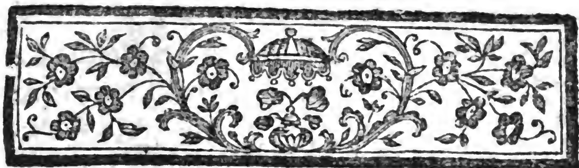
TOME SECOND.



A PARIS,
Chez Jean-Thomas Hérissant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



MÉMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES, ET LITTERAIRES, *SUR LES ALLEMANDS.*

BOILEAU a eu raiſon de dire, que l'Homme eſt un animal ſot & orgueilleux. La définition que Platon en faiſoit n'eſt pas ſi juſte. Pleins d'une vanité ridicule, nous profitons de l'obſcurité & de l'incertitude de notre origine, pour nous en attribuer une plus illuſtre que celle que nous avons reçue de la nature ou du hazard. Le Payſan veut deſcendre du Bourgeois ; celui-ci veut appartenir à la Nobleſſe. Le Gentilhomme place des Princes dans ſon Arbre Généalogique ; & les Princes ne ſe contentent pas de ne trouver parmi leurs ayeux que des hom-

mes ordinaires, il leur faut des Héros. Ce déréglement d'imagination ſe remarque dans des Peuples entiers, qui ſe glorifient d'être nés des Dieux de la Fable, ou du moins des demi-Dieux. Voici la ſource de cette folie.

Dans les premiers tems, où l'on ignoroit l'art d'écrire, des traditions incertaines, & qu'il étoit facile d'altérer, furent les ſeuls monumens de l'origine des Peuples (*a*). De-là viennent ces ténèbres épaiſſes, qui dérobent à nos recherches la vérité de l'ancienne Hiſtoire, ſur laquelle nous n'avons bien ſouvent que des conjectures : trop heureux, s'il s'en préſentoit toûjours à notre eſprit qui fuſſent probables ! Mais non, les enfans ont ajoûté tant de circonſtances fabuleuſes aux relations de leurs pères, qu'on ne ſçait à quoi s'en tenir ; & particulièrement dans l'étude de l'Hiſtoire Germanique, la vérité eſt ſi bien envelopée, qu'elle échape à toute la pénétration des Ecrivains les plus exacts & les plus judicieux.

(*a*) L'Auteur paroît n'avoir pas fait attention aux monumens autentiques qui nous reſtent dans les Livres de Moïſe, ſur l'origine des Peuples.

Nous apprenons de Tacite, que les Germains célébroient de ſon tems par de vieilles chanſons, la gloire du Dieu Tuiſton & de ſon fils Mann. Suivant l'opinion de ces bonnes gens, le premier étoit né de la Terre, & le ſecond fut père de trois fils, qu'ils regardoient comme leurs ancêtres. Il falloit, pour être à la mode, que le ſang des Dieux circulât dans leurs veines. Les Allégoriſtes trouvent dans cette Fable, l'Hiſtoire un peu mutilée d'Adam & de Noé, & celle de Cham & de ſes deux frères. Je leur laiſſe le plaiſir de promener leurs idées dans ce vaſte labyrinthe; & je n'envie point à d'autres la perte ſçavante qu'ils font de leur tems à rechercher qui étoit ce Dieu Tuiſton. Il en eſt qui prétendent que c'étoit Mercure. Ils diſent que ce Dieu ſe nommoit Theut, en Langage Celtique; d'où eſt dérivé le nom de Tuiſton, leur adorable ancêtre. Quelques-uns ont crû que ce Dieu étoit Chanaan, fils de Cham. Pluſieurs ſe ſont imaginé que ce Thuiſton étoit un Géant, venu de l'Arménie en Europe, où il devint le père des Sarmates & des Germains, & le premier Roi de ces deux Nations.

Les Critiques ſemblent convenir que

Japhet, fils de Noé, a peuplé la partie occidentale du Monde, & que c'eſt à quelqu'un de ſes deſcendans qu'on doit rapporter l'origine de la Nation Germanique. Il devoit être permis aux Chrétiens de faire des conjectures ſur ce ſujet ; puiſque des Rabbins ſe ſont aviſé d'en dire leur avis. Ils ont prétendu que les Germains étoient iſſus de ces Chananéens fugitifs, qui abandonnèrent leur patrie lorſque les Hébreux en firent la conquête ſous la conduite de Joſué. D'autres veulent qu'Hercule ait amené d'Egypte la première colonie qui peupla l'Allemagne. Enfin je pourrois compoſer un volume des ſentimens oppoſés de ceux qui ont traité cette matière. Mais je n'y apperçois que fables, qu'incertitudes. Je ne m'y arrête point. Les opinions ſimples me paroiſſent les plus ſolides ; & voici comment je voudrois que l'on raiſonnât, pour débrouiller cette partie de l'Hiſtoire ancienne.

Le Monde s'eſt peuplé ſucceſſivement. Les hommes ne ſe ſont répandus ſur la terre, qu'à meſure qu'ils ſe multiplioient. C'eſt une opinion reçue, que l'Aſie fut le premier Pays habité. C'eſt donc de-là que ſont venus les habitans de l'Europe. Les Scythes étoient le Peuple le plus inquiet,

le plus remuant, le plus vagabond dont l'Antiquité nous ait conſervé la mémoire. Il eſt donc fort poſſible que les Allemands ayent tiré leur origine de quelque Colonie Scythe. Une raiſon qui fortifie cette conjecture, c'eſt que les Grecs appelloient la Germanie du nom de Scythie. Les mœurs groſſières & barbares des anciens Germains, la plûpart de leurs uſages & de leurs coûtumes, les cérémonies de leur Religion, avoient un rapport eſſentiel à tout ce que l'Hiſtoire nous dit des Scythes. Il eſt probable que d'autres Peuples y envoyèrent auſſi des colonies. C'eſt ce qu'on peut conjecturer des différens noms que portoient les habitans de la Germanie, & des uſages oppoſés qu'ils pratiquoient.

Ces Peuples ne furent connus ſous la dénomination générale de Germains, que peu de tems avant Jules-Céſar. Ce nom ne fut pas même uſité dans l'Hiſtoire Romaine avant l'année 521. lorſque les Peuples qui habitoient au-delà du Rhin, entrèrent en Italie ſous la conduite de Virdomar. Mais les Auteurs ne ſont point d'accord ſur l'origine de ce nom. Et pourquoi voudroit-on qu'ils euſſent des penſées uniformes? Perdre l'occaſion de faire

des conjectures, c'est, en vérité, un trop grand sacrifice. On ne peut pas avec raison l'exiger des Auteurs sçavans. Mais aussi on n'exigera pas de moi que je compile toutes les doctes visions des Auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Il faut être infatigable pour examiner toutes leurs conjectures. Que ne faudroit-il pas être pour les copier ? Je me contenterai donc de ce qu'il y a de plus simple.

Du tems de Tacite, le nom de Germain étoit encore assez nouveau. Il fut donné à ces peuples par les Romains, ou pour marquer la ressemblance qui étoit sensible entre les habitans des Gaules & ceux de la Germanie, ou peut-être parce que ces Peuples s'appelloient entre eux de l'agréable nom de *Frères* ; car c'est ce que signifie le nom de *Germain* dans la Langue Latine. Ils s'appelloient ainsi lorsqu'ils alloient au combat. C'étoit pour s'animer à la défense commune de la patrie & de la liberté ; ce qui put engager les Romains à donner ce nom général à tous les Peuples qui habitoient ces vastes contrées, connues depuis sous le nom de Germanie. Si l'on considère avec quelle ardeur & quelle affection ils se prêtoient un mutuel secours, on les regardera plutôt

comme des frères, que comme des Peuples de mœurs différentes. D'ailleurs il eſt encore aujourd'hui d'uſage parmi les Allemands de s'appeller frères. C'eſt la plus douce expreſſion de la politeſſe Allemande.

Mais quelle eſt l'origine du nom *Allemand* attribué aux Peuples que les Romains connurent ſous celui de Germains, ou de Frères? Les opinions des Critiques ne ſont pas moins partagées ſur l'un, qu'elles le ſont ſur l'autre. Cette déſagréable méſintelligence me réduit encore aux conjectures. Mais je ſupprimerai celles qu'ils ont tirées du fleuve Limagus, du lac Leman, des Alains & de Mannus. Je ne m'arrêterai pas à l'opinion de ceux qui le dérivent du mot *Allemannus*; comme ſi l'on vouloit ſignifier que les Allemands ſont tous de vrais hommes, c'eſt-à-dire, courageux & raiſonnables. Ce ſentiment n'eſt pas aſſez modeſte; & il me ſemble que les Allemands ne poſſédent pas les qualités du cœur & de l'eſprit dans une aſſez grande perfection, pour mériter une épithète ſi diſtinguée. Il me paroîtroit plus naturel de ſuppoſer que les Gaulois, les Suèves, & d'autres Peuples venus des côtes de la Mer Baltique pour ſe

joindre aux premiers habitans de la Germanie, furent appellés *Aller leyman*, un mélange de toutes ſortes de gens; d'où ſeroit venu le nom d'*Allemands*. Divers Auteurs confirment cette conjecture.

Ce nom ne fut pas d'abord généralement reçu. Nous voyons en pluſieurs endroits, que les Ecrivains de Rome diſtinguoient les Allemands des Germains. Dans la ſuite ces deux noms devinrent ſinonymes. On s'en ſervit indifféremment pour déſigner tous les Peuples qui occupoient la Germanie, juſqu'à ce qu'enfin le nom de Germains fût particulier à la Langue Latine, & que l'autre prévalût dans la Langue ordinaire.

Un troiſième nom, le plus ancien, fut celui de *Teutons*. Mais il fut d'abord particulier à la Nation Danoiſe. On appelloit Teutons ces Peuples qui contractèrent une alliance avec les Cimbres, & qui firent une irruption en Italie. Pomponius Mela dit qu'ils étoient voiſins des Cimbres, & qu'ils habitoient les Iſles du Golfe Codan; ce qui convient aux Danois. Plutarque & Paterculus appellent les uns & les autres du nom de Germains. Mais celui de Teutons devint bientôt général; & dans le moyen âge, toutes ces Nations étoient

appellées Teutoniques, ou Tudeſques; d'où eſt venu le mot de *Theut ſchen*.

Les opinions ſe trouvent extraordinairement partagées ſur l'origine de ce nom. Je m'y arrêterai peu; je crains de perdre le tems en diſcours inutiles. Tout ce que j'en dirai, c'eſt que les mots de *Theud*, *Thiod* & *Theudis*, ſignifient *Peuple*, & que *langage Tudeſque* veut dire *langage vulgaire*. C'eſt de-là vraiſemblablement que vient le nom de *Teutons*. Mais il reſte encore une grande difficulté; c'eſt de déterminer le tems auquel ce nom fut mis en uſage. M. Struve croit que ce fut lorſque les Germains, ſéparés des Francs, établirent un Royaume particulier.

Une partie des habitans de la Germanie s'étant confédérée, pour ſe défendre contre l'inſatiable ambition des Romains, on donna le nom de *Francs* à ces Alliés; ce qui réduiſit le nom de *Germain* à une ſignification moins étenduë. Les plus puiſſans Peuples de la Germanie étoient alors les Francs, les Allemands, les Boyens, les Thuringiens & les Saxons. Les Francs ſubjuguèrent leurs voiſins, & toute la Germanie fut diviſée entre eux & les Saxons : cette diviſion ſubſiſta même après que Charlemagne eut ſoumis ces derniers.

Les Francs avoient divisé leur possession en deux parties, l'une occidentale, l'autre orientale. La première fut appellée le Royaume de Neustrie, la seconde, le Royaume d'Austrasie. La France occidentale étoit le Royaume de France proprement dit. Sous le nom de France orientale, on comprenoit tout ce que les Francs avoient conquis sur leurs voisins. Ainsi la Germanie étant devenuë un Royaume particulier sous le Règne de Louis le Germanique, on l'appella ou le Royaume de la France orientale, ou le Royaume Teutonique. Je ne m'arrête point à d'autres noms, qui furent reçus dans le moyen âge. Je crains même d'avoir abusé de la patience de mes Lecteurs. Je les prie d'être indulgens.

L'Allemagne se trouvant située au milieu de l'Europe, a dû éprouver de grandes révolutions. C'est ce qui a souvent fait changer ses frontières. M. l'Abbé de Merey me dit l'année dernière, qu'il avoit dessein de faire des Cartes, qui représenteroient trois différentes situations de cet Etat. Je le crois très capable d'exécuter ce beau projet; & son travail éclairciroit bien des doutes dans la Chronologie & dans l'Histoire.

Il eſt impoſſible de rien établir au milieu des tems fabuleux. Les plus anciennes bornes de l'Allemagne, celles que l'on connoît avec quelque certitude, étoient le Rhin à l'occident, une partie du Dánube, qui la ſéparoit de la Vindélicie & de la Norique, au midi; la Viſtule à l'orient, & l'Océan au nord. Les Germains franchirent ces limites, & formèrent de nouveaux établiſſemens au-delà du Rhin & du Danube. Charlemagne étendit encore les frontières de ce Pays-là.

La Germanie étant devenuë un Royaume, ſous Louis le Germanique, ſes limites furent reculées d'un côté, & reſſerrées de l'autre. Le Rhin ceſſa de la borner à l'occident, & le Pays qui eſt au-delà de ce fleuve, je veux dire la Gaule Belgique, fut ajoûtée à la Germanie. Après la mort de Lothaire, elle acquit encore une partie de la Lorraine. Dans la ſuite, les enfans de Louis le Bègue cédèrent toute cette belle Province à Louis le Jeune. Henri l'Oiſeleur en aſſûra la poſſeſſion à l'Empire, par un Traité qu'il conclut à Bonn, avec le Roi de France. Le Roi vient de la réunir enfin à la Monarchie, par le Traité de Vienne, qui en donne la poſſeſſion au Roi de Pologne, ſon beau-

père. La Germanie ne fit pas de moindres acquiſitions au delà du Danube ; mais elle perdit du terrein vers l'Oder. Aujourd'hui elle eſt terminée au nord par le Danemarck & la mer Baltique, à l'orient par la Pologne & la Hongrie, au midi par l'Italie, & à l'occident par l'Alſace, la Lorraine, & les Pays-Bas.

Les Romains diviſoient ce Pays en deux parties, l'une Cis-Rhénane, l'autre Trans-Rhénane. La première étoit ſubdiviſée en haute & baſſe ; l'une vers la ſource du Rhin, l'autre s'étendoit depuis Mayence juſqu'à la Mer Britannique. L'uſage de diſtinguer le haut & le bas Rhin, conſerve encore parmi nous de légères traces de cette ancienne diviſion. Dans le moyen âge, toute l'Allemagne ſe diviſoit en haute & baſſe. La première comprenoit le Rhingaw, la Souabe, la Franconie, & la Bavière. L'autre renfermoit non-ſeulement toute la Saxe, mais tous les Pays qui ſuivoient le Droit Saxon. Je touche légèrement ces matières ; je n'ai deſſein que d'en donner une idée générale. L'Allemagne ſe diviſe à préſent en neuf Cercles, ou en neuf Provinces, qui en contiennent beaucoup d'autres plus petites. Le Royaume de Bohème eſt une dixième

Province de ce vaſte & puiſſant Empire.

La Weſtphalie faiſoit autrefois partie du Pays des anciens Saxons. Charlemagne y établit la Religion Chrétienne, des Loix, & des Magiſtrats. Le Cercle du Bas-Rhin comprend les Electorats de Mayence, de Trèves, & de Cologne. Situé dans le voiſinage de la France, il a ſouvent éprouvé les maux de la guerre. Mais les habitans ont toûjours préféré le ſéjour de nos Armées ſur leurs terres, au paſſage de leurs propres Troupes, qui ſont malheureuſement accoûtumées à vivre ſans diſcipline, & à tirer de l'argent de leurs amis, lorſqu'elles n'en peuvent avoir des ennemis. Le Cercle du Haut-Rhin s'étend dans un pays très fertile. Il comprend une partie de l'Alſace, le Haut Palatinat, & le Pays de Heſſe; mais l'argent y eſt rare. Le Cercle de Franconie fut, ſelon l'opinion commune, l'ancienne demeure des Francs, qui conquirent une partie des Gaules, ſous la conduite de Pharamond. Ce Pays eſt environné de forêts, & de montagnes pierreuſes & incultes, mais dans le milieu il eſt très agréable & très fertile. Charlemagne, grand dans tous ſes projets, voulut joindre l'Océan à la Mer noire, par un canal,

qu'il fit commencer proche d'Anſpach. Il vouloit ouvrir une communication entre la rivière de Reduitz, qui tombe dans le Mein, & l'Altemul, qui porte ſes eaux dans le Danube. Mais des affaires preſſantes, qui appellèrent ce Prince en Italie, & les pluyes continuelles qui ſurvinrent, empêchèrent l'exécution de ce beau deſſein. Cette Province eſt partagée en pluſieurs Souverainetés, ſur leſquelles l'Evêque de Wurtzbourg n'a nulle autorité, quoiqu'il prenne le titre pompeux de Duc de Franconie. Le Cercle de Souabe faiſoit partie du Pays des anciens Suèves, & il leur doit ſon nom. Le Cercle de Bavière portoit le titre de Royaume, avant que Charlemagne le réunît à ſa Couronne, & le réduisît en Province de l'Empire. Louis, fils de Louis le Débonnaire, Empereur & Roi de France, fut le premier de la race des Carliens, qui porta le titre de Roi de Bavière ; titre qui, vingt-cinq ans après, fut confondu avec celui de Roi de Germanie, ſous le Règne de Charles le Gros. Inſenſiblement cette Province fut aliénée de la Couronne de France, & réduite en Duché, qui a donné des Empereurs à l'occident. Le Cercle d'Autriche donne ſon nom à l'auguſte

Maiſon, qui occupe le Thrône Impérial, depuis l'an 1273. que Rodolphe de Hapſbourg fut élu Empereur. Les Autrichiens profeſſent la Religion Catholique, avec un attachement très ſcrupuleux. Peut-être même trouveroit-on que pluſieurs portent la dévotion pratique juſqu'à la ſuperſtition.

Le Royaume de Bohême, avec les Pays qui en dépendent, eſt la plus ſpacieuſe partie de l'Allemagne. Quoique l'air y ſoit froid, il eſt mal ſain, & ſujet à la peſte. Les yvrognes n'y trouvent que difficilement de quoi contenter leur goût; ſi ce n'eſt de la bière, & des liqueurs fortes. On dit qu'autrefois la Bohême reſſembloit au Royaume des Amazones. Les filles étoient habillées en hommes; elles portoient les armes; elles aimoient la guerre & la chaſſe. Elles choiſiſſoient une d'entre elles pour les gouverner; elles prenoient des maris à leur gré, & ſelon leurs beſoins. Ces Héroïnes furent enfin réduites ſous la puiſſance des hommes, vers l'an 1329. Les Bohêmes ſont ſubtils, & d'une complexion robuſte; ils ſont gourmands, & très diſſolus dans leurs repas; ils parlent beaucoup; ils ſont hardis, & il y a tant de voleurs parmi eux, qu'on

ne va point la nuit dans les ruës de Prague ſans danger. A la campagne, on ne marche que par troupes de trente ou quarante perſonnes; on craint les brigands. Le Royaume de Bohême étoit électif; mais au commencement du dernier ſiècle, la Maiſon d'Autriche ſe le rendit héréditaire. Les Proteſtans en ont été chaſſés pluſieurs fois; & s'il s'y en trouve encore, ils ſont contraints de ſe tenir cachés. Les Diſciples de Jean Hus & de Jérôme de Prague, s'y ſont long-tems maintenus. Souvent même ils s'y ſont rendus formidables par la force des armes. M. Lenfant, Miniſtre à Berlin, en a beaucoup parlé dans ſon Hiſtoire des Huſſites.

On reſpire dans le Cercle de la Haute Saxe un air ſain, mais un peu froid. Les habitans ſont auſſi grands buveurs, que bons ſoldats. Ils ſuivent la Doctrine de Luther, qu'ont abandonnée les deux derniers Electeurs, qui ſont parvenus au Trône de Pologne. La Maiſon de Saxe eſt une des plus anciennes de l'Europe. Elle ſe glorifie de la même origine que celle de Savoye. Elle a donné ſix Empereurs à l'Allemagne. Le Cercle de la Baſſe Saxe étoit le Pays des anciens Saxons, qui s'établirent en Angleterre, après avoir chaſſé les originai-

res.

res. Il renferme plusieurs Souverainetés considérables.

Ce détail, quoique superficiel, donne d'abord de grandes idées du pouvoir & des forces de l'Allemagne. Ce Pays est l'un des plus fertiles de l'Europe. Le commerce y fleurit par le moyen des grandes rivières qui l'arrosent. Il y a d'ailleurs toutes sortes de manufactures, qui attirent les richesses par tout où elles sont établies. Je connois à Berlin M. Charles Vigne, qui a établi une superbe fabrique de très belles Tapisseries de haute-lisse, à l'imitation des Tapisseries des Gobelins. Ses ouvrages ont beaucoup de réputation dans l'Empire, & dans les Pays voisins. Il est vrai que Berlin, & plusieurs autres Capitales d'Allemagne, doivent tout ce qu'elles sont pour le commerce & pour les richesses, à la vigilante industrie des François Réfugiés. D'ailleurs, l'Allemagne est bien peuplée. Ses habitans sont propres à la guerre. Patiens dans les travaux militaires, ils en aiment les fatigues; ils les supportent sans se plaindre. Leurs inclinations guerrières les portent à vendre leur sang aux Etrangers; & si l'occasion, ou leurs engagemens l'exigent, ils combattent contre leur propre patrie sans

ſcrupule ; ce qui me paroît peu louable. On prétend que ce n'eſt point l'amour de la belle gloire qui leur fait embraſſer la profeſſion des armes ; c'eſt une eſpèce de férocité, qu'ils ont héritée de leurs ancêtres. Si on ne les conduiſoit que par le point d'honneur, on auroit de la peine à les rendre ſoumis. La crainte du châtiment fait plus d'impreſſion ſur ces ames groſſières.

Il y a pluſieurs Places fortes dans l'Empire ; elles ſont aſſez négligées. Comme elles doivent être entretenues à frais communs, les lentes Délibérations de la Diette laiſſent tomber en ruine des ouvrages néceſſaires à la ſûreté publique. Le Fort de Kell étoit en ſi mauvais état, au commencement de cette guerre, que le Comte du Bourg, Gouverneur d'Alſace, diſoit que le Commandant feroit bien de l'attacher à la Citadelle de Straſbourg, de crainte que le Rhin ne l'emmenât en Hollande. Ainſi l'Empire d'Allemagne, qui devroit être invincible, eſſuye ordinairement les maux de la guerre, par les défauts de ſon Gouvernement. C'eſt ce qui demande du détail.

J'ai déja inſinué que la Nation Germanique étoit un composé de pluſieurs

Nations, qui avoient leurs loix & leurs coûtumes particulières. Chacune formoit un Gouvernement indépendant, & elles n'avoient rien de commun entre elles, que les alliances contractées pour la sûreté publique, & pour la défense de la patrie. Une Nation entière composoit un Etat complet. Cet Etat se divisoit par Cantons, & les Cantons étoient subdivisés par centaines, dont chacune comprenoit cent familles, plus ou moins; & les centaines étoient gouvernées par des chefs appellés Centeniers. Chaque famille avoit droit de se choisir une habitation, & d'y faire des cabanes, où elle demeuroit aussi long-tems qu'elle s'y trouvoit bien. Les Germains ne commencèrent à bâtir des Villes que fort tard. Ils apprirent des Romains cette manière de vivre en société; usage qui ne leur fut même bien connu que dans le cinquième siècle, & qui se perfectionna par les soins de Henri l'Oiseleur.

Dans les petits Etats des anciens Germains, la Démocratie étoit presque généralement reçuë. Quelques-uns seulement obéissoient à des Rois. Mais l'autorité de ces Rois se bornoit à donner des avis; & on les tiroit des familles les plus distin-

guées. En tems de guerre, la Nation choisissoit des Généraux. On élisoit à cette dignité ceux qui, dans les combats, avoient donné les plus beaux exemples de bravoure. Il y avoit aussi des Princes, ou plutôt des Magistrats, qui administroient la Justice. On appelloit Prince, l'homme qui gouvernoit un Canton, & qui avoit sous lui d'autres Officiers de Justice.

Quatre ordres de personnes composoient l'Etat; les Nobles, les Libres, les Affranchis, & les Esclaves. Les Nobles étoient tirés, ou des plus anciennes familles, ou de celles qui avoient quelque autorité dans l'Etat. Les Libres étoient de jeunes-gens destinés à la défense de la patrie. Ils devoient comparoître devant les chefs de la Nation, & on leur donnoit des armes, qui étoient alors d'usage. Les Affranchis ne se mêloient jamais des affaires de l'Etat; leur sort étoit peu différent de celui des Esclaves. On pourroit les comparer aux Valets de chambre d'un grand Seigneur, qui sont un peu au-dessus des Laquais.

Il y avoit de deux sortes d'Esclaves. Les uns jouoient leur liberté, & la perdoient. On faisoit commerce de ces gens-là. Les autres étoient nés dans la servi-

tude, & ils y demeuroient. Ils n'étoient pas traités comme chez les Romains, où chaque Esclave avoit son emploi dans la maison du Patron. En Allemagne les Esclaves cultivoient les terres d'un homme libre, qui leur donnoit ce qui étoit nécessaire, soit pour nourrir des troupeaux, soit pour ensemencer des champs. La plûpart des Paysans sont encore aujourd'hui sur le même pié dans une grande partie de l'Allemagne, particulièrement en Bohême, où ils vivent dans une affreuse misère. Le Seigneur est maître de leurs biens, de leurs corps, & de leur vie. Souvent même ils manquent de pain ; chose extraordinaire dans un Pays très abondant. Ils n'oseroient aller servir dans un autre Village, ni apprendre un métier, sans la permission du Seigneur. On les traite avec une terrible sévérité.

Pour règler les affaires importantes, on convoquoit des Assemblées générales, ausquelles présidoient les Notables de la Nation. Il y avoit des jours fixés pour ces Assemblées, & on n'en changeoit l'ordre & la disposition, que dans les cas extraordinaires & imprévûs. Mais comme chacun affectoit l'indépendance, & paroissoit jaloux de sa liberté, ceux qui devoient

aſſiſter à ces Aſſemblées, ne s'y rendoient pas le même jour. Ils étoient armés, & chacun ſe plaçoit où il vouloit. Les Prêtres, qui avoient droit de punir, impoſoient ſilence, & empêchoient le déſordre & la confuſion. Chacun parloit à ſon tour, plutôt pour perſuader, que pour commander. On buvoit & on mangeoit dans ces Aſſemblées, & c'étoit au milieu des feſtins que l'on délibéroit des affaires les plus importantes de l'Etat. Voici l'uſage moderne.

Dans la plûpart des Souverainetés de l'Empire les Charges ſont vénales, & l'on n'a point d'autre ſalaire que l'intérêt de l'argent qu'on a donné pour ſa Charge; ce qui ne ſuffit pas pour l'entretien, & de-là naiſſent une infinité d'injuſtices. Les perſonnes en place n'ont point d'habillement particulier; elles ont droit de porter l'épée comme la Nobleſſe, & elles s'aſſemblent avec cette marque de diſtinction. Il eſt encore en uſage de boire en délibérant. J'en ai vû pluſieurs exemples, ſur-tout à Emmerick, au Pays de Clèves. M. de Puiſſegur dit dans ſes Mémoires, que M. de Turenne l'ayant envoyé à Landau, pour demander aux Magiſtrats le paſſage dans leur Ville, on le fit boire,

avant que de lui donner aucune réponſe. Le Maréchal de Turenne s'impatienta. Il vint ſçavoir lui-même ce qui retardoit ſon Député ; & il fut obligé de boire avec Meſſieurs les Bourguemeſtres & les Conſeillers, qui lui donnèrent enſuite la réponſe qu'il attendoit. Cette coutume donne ſouvent lieu à des Jugemens peu équitables.

Quoique les anciens Germains n'euſſent point de Loix écrites, ils avoient des Tribunaux Civils & Criminels. C'étoient les Juges des Cantons qui décidoient les affaires civiles; & pour les criminelles, on accuſoit le coupable devant le Conſeil. Le châtiment étoit proportionné, ou à l'énormité du crime, ou aux coûtumes du Pays, ou aux préjugés des Magiſtrats. Les traîtres & les transfuges étoient pendus. Les fautes plus légères s'expioient par des amendes, dont une partie appartenoit au Roi, ou au Public. Aujourd'hui l'impunité s'achète facilement, & le droit d'azyle s'obtient à peu de frais. Si l'on a commis un crime dans les terres d'un Souverain, on ſe jette dans celles d'un autre ; & par l'abus qu'on fait du droit des gens, le criminel jouit d'une entière liberté. Les Princes & les Comtes de l'Em-

pire ne demandent pas la mort des coupables ; ils ſe contentent de leur argent, & ils les laiſſent vivre, pour leur donner les moyens de ſe repentir. Quelle charité ! Il faut être dans la dernière misère, pour craindre le gibet en Allemagne. Mais rien n'y eſt plus fréquent que les priſes de corps. Auſſi la priſon ne deshonore-t-elle point. La compagnie même des Bourreaux n'y eſt pas honteuſe ; & l'on permet aux gens de cette profeſſion d'exercer la Médecine.

Les divers Etats qui compoſoient le Corps Germanique, furent réunis ſous l'Empire des François. Mais les Allemands mirent tout en uſage, pour conſerver leur liberté, & leur indépendance. De-là vient ce nombre prodigieux de Souverains, qui ne dépendent de l'Empereur que de la foi & de l'hommage. L'Empereur eſt le Chef de tous les Electeurs, Princes & Etats qui compoſent le Corps Germanique ; mais il n'eſt Souverain abſolu, que dans ſes Pays héréditaires. Il eſt obligé de négocier avec ſes propres Vaſſaux, comme il feroit avec des Princes étrangers, & il n'en obtient pas toûjours ce qu'il ſouhaite. On ſe ſouvient de ce qui ſe paſſa en 1701. à la Cour de Bavière. L'Electeur, loin

loin de ſecourir la Maiſon d'Autriche, prit les armes en notre faveur. Il conduiſit notre Armée dans le centre de l'Allemagne ; & ſi la Bataille d'Hochſtet ne nous eût pas contraints de repaſſer le Danube, le chemin de Vienne nous étoit ouvert. Nous ſçavons encore, que les affaires les plus preſſantes de la Cour Impériale, n'ont pû engager dans la dernière guerre, l'Electeur Palatin, le Duc de Bavière, ni l'Electeur de Cologne. Le Decret même de la Diète, qui obligeoit l'Empire à ſecourir ſon Chef, n'a point déterminé ces Princes à violer leur neutralité.

La dignité Impériale eſt éleƈtive ; ce qui la rend encore plus dépendante de la Nation. On ne manque jamais d'exiger d'un nouvel Empereur, la confirmation des droits & des privilèges du Corps Germanique. Charles VI. règne aujourd'hui dans l'Empire (*a*). C'eſt un Prince d'une piété exemplaire, & d'une bonté d'ame qui lui ſoûmet tous les cœurs. Il connoît ſes droits ; il les ſoûtient avec fermeté. Il a eu pendant ſon règne des démêlés fort

(*a*) Il eſt mort, auſſi-bien que ſon ſucceſſeur CHARLES VII.

vifs avec la Cour de Rome. Je laiſſe aux Hiſtoriens de ce ſiècle, le ſoin de célébrer ſes vertus.

Quand il y a un Roi des Romains, c'eſt la ſeconde perſonne de l'Empire. Il en eſt le Vicaire perpétuel, & l'Héritier préſomptif. S'il arrivoit que l'Empereur fût abſent, il exerceroit à ſa place tous les droits de la Souveraineté. L'Empereur peut créer un Roi des Romains ; mais après ſa mort, ce droit eſt dévolu aux Electeurs. On croyoit que le Duc de Lorraine ſeroit proclamé ſous ce titre, en épouſant l'Archiducheſſe aînée. Mais l'Empereur n'ayant point encore perdu l'eſpérance d'avoir un Prince de ſon ſang, on ne devoit pas anticiper ſur un événement poſſible. Ainſi le Duc de Lorraine a renoncé par un Article de ſon Contrat de mariage, à tous les droits qu'il peut avoir ſur la Couronne Impériale, s'il naiſſoit à l'Empereur un Archiduc.

Pendant l'Interrègne, l'Electeur de Saxe & l'Electeur Palatin ſont Vicaires du Saint Empire, pour y règler les affaires Civiles & Eccléſiaſtiques. Mais ils ne peuvent engager, ni aliéner rien de ce qui appartient à l'Empire.

Il y a neuf Electeurs, qui jouiſſent de

très belles prérogatives. Ils précédent les autres Princes dans toutes les cérémonies. Ils ont le droit d'élire l'Empereur, & celui de le dépoſer, ſi la néceſſité le demandoit, & de faire battre toutes ſortes de pièces d'or & d'argent. Il y a trois Electeurs Eccléſiaſtiques, & ſix Séculiers. De ces derniers, deux ſont de la Communion Proteſtante. L'Archevêque de Mayence eſt le premier Electeur. Il eſt Archi-Chancelier de l'Empire; & il en garde les Archives, & la Matricule. Il avoit autrefois le droit de conſacrer le Roi de Bohême. L'Archevêque de Trèves a le ſecond rang dans le Collège Electoral, & le titre de Grand Chancelier des Gaules. Il donne la première voix pour l'élection d'un Empereur. L'Archevêque de Cologne, troiſième Electeur Eccléſiaſtique, eſt Archi-Chancelier de l'Italie. Clément-Auguſte de Bavière, aujourd'hui élevé à cette dignité, eſt un Prince très puiſſant, par le grand nombre de riches Bénéfices qu'il poſsède. Le Roi de Bohême, Electeur & Grand Echanſon de l'Empire, a de grands privilèges; mais c'eſt l'Empereur qui en jouit. L'Electeur de Bavière eſt puiſſant. C'eſt un Prince d'une profonde ſageſſe, & d'un grand mérite. L'Electeur Palatin,

de la Maiſon de Neubourg, poſsède les Pays de Bergue & de Julliers, où il entretient continuellement de nombreuſes garniſons. L'Electeur de Saxe, qui vient d'être confirmé par le Traité de Paix dans la poſſeſſion de la Couronne de Pologne, dont il a fait la conquête, eſt Grand Maréchal de l'Empire. L'Electeur de Brandebourg, Archi-Chambellan, & Roi de Pruſſe, eſt le plus puiſſant Prince qu'il y ait en Allemagne. Il a des Etats d'une vaſte étenduë, des revenus conſidérables, & quatre-vingt mille hommes de Troupes règlées. Les tréſors qu'il poſsède, ſont les fruits précieux de ſon économie. Il ne reçoit parmi les Grenadiers de ſa Garde, que des hommes d'une taille giganteſque. Il a une affection particulière pour ce Corps; & toutes ſes Troupes ſont compoſées de gens choiſis, grands, bien faits, & exercés avec une extrême régularité. Le Duché d'Hanovre fut érigé en Electorat, en faveur d'Erneſt-Auguſte de Brunſwick-Lunebourg, par l'Empereur Léopold. C'eſt le Roi d'Angleterre qui eſt revêtu de cette dignité.

Les autres Etats de l'Empire, ſont: 1°. Les Princes Eccléſiaſtiques, comme Archevêques, Evêques, Abbés & Abbeſ-

ses, qui jouissent des droits de la Souveraineté, & du titre brillant d'Altesse Sérénissime. 2°. Les Princes Séculiers, Ducs, Margraves, Landgraves, Burgraves, Comtes, & Barons immédiats de l'Empire. Les Comtes prennent le titre d'Excellence Illustrissime, s'ils ont une Souveraineté; & les Barons se font appeller Hautnés & gracieux Seigneurs. 3°. Enfin les Villes Impériales & libres, qui ne dépendent que d'elles-mêmes, & qui se gouvernent en forme de Républiques, sous l'autorité de leurs Magistrats, & sous la protection de l'Empereur.

Tous ces Etats exercent les droits d'une Souveraineté réelle, & une Jurisdiction presque absoluë sur leurs sujets. Ils ont le pouvoir législatif dans les causes Civiles & Ecclésiastiques. Mais les seuls Protestans prennent connoissance des affaires du Clergé.

La plûpart peuvent s'adjuger tous les revenus des terres de leurs Sujets, & faire des Traités & des Alliances dans l'Empire, ou avec les Etrangers, pourvû que ces nouveaux engagemens ne soient pas contraires aux Constitutions fondamentales de l'Etat. Ils peuvent fortifier leurs Villes, entretenir des Troupes pour

la défenſe de leurs terres, & faire battre monnoie à leurs coins particuliers.

L'Allemagne inſpireroit du reſpect & de la terreur à ſes voiſins, ſi tant de Puiſſances étoient réunies ſous la volonté abſoluë de l'Empereur. Mais ce grand Corps eſt ſujet à tous les inconvéniens de la liberté, ſans en avoir les avantages; & ſes défauts le rendent très foible. Son Gouvernement eſt un composé ſi biſarre, qu'on ne ſçauroit le définir. Ce n'eſt pas une Monarchie, puiſque ſon Chef n'eſt pas Souverain abſolu. Ce n'eſt pas une confédération, en vertu de laquelle pluſieurs Etats indépendans ſe prêtent un ſecours mutuel; puiſqu'il y a des loix fondamentales, qui impoſent des devoirs indiſpenſables aux Princes de l'Empire, à l'égard de tous les Membres du Corps Germanique. D'ailleurs, ces petits Souverains ne ſont pas ſi abſolus, que leurs Sentences ne puiſſent être révoquées à la Chambre Impériale, ou au Conſeil Aulique. J'ai vû un exemple ſingulier de ces ſortes d'appels. Il y a dans la Ville de Clèves un Chapitre de Dames Nobles, parmi leſquelles on reçoit indifféremment des Catholiques, des Luthèriennes & des Calviniſtes; & le Chapitre doit élire alterna-

tivement une Abbesse de l'une de ces trois Communions ; desorte qu'il ne s'en trouve pas deux successivement qui soient, ou Catholiques, ou Luthériennes, ou Réformées. La dernière Abbesse, qui mourut en 1732. étoit Calviniste. Une autre Dame de la même Secte brigua cette dignité, & elle eut à la Cour de Berlin la protection de la Princesse Royale, qui lui ménagea celle du Roi. Sa Majesté en écrivit au Chapitre, & le pria de nommer Madame de ***, l'assûrant que ce plaisir qu'il lui demandoit, ne porteroit aucun préjudice à ses droits. Les Dames s'assemblèrent, & jalouses de leurs privilèges, elles n'eurent point égard à la demande du Roi. Sa Majesté annula l'élection qu'elles avoient faite, & nomma l'Abbesse qu'il vouloit mettre en place. Le Chapitre se partagea dans cette grande affaire ; & pour y rétablir la paix, le Roi de Prusse fit sortir du Chapitre toutes les Dames, qui ne voulurent pas se soûmettre au gouvernement de Madame de ***. Elles furent expulsées juridiquement, & se retirèrent dans le Pays de Bergue, d'où elles ont interjetté appel au Conseil Aulique. Je pense que ce Procès sera d'une longue discussion, & que le parti de

l'obéissance eût été plus avantageux à ces Dames.

Je suis surpris de ne point trouver dans l'Histoire, qu'aucun Empereur ait tenté d'assujétir l'Allemagne. On pourroit soupçonner Charles V. d'avoir eû ce dessein. Mais peut-être seroit-il difficile d'établir cette opinion. Tout ce qui paroît évidemment de la conduite de ce Prince, c'est qu'il préféroit ses Royaumes héréditaires à l'Empire, & la gloire de sa Maison aux avantages des Princes Allemands. On remarqua cette préférence dans les mouvemens qu'il se donna à la Diète d'Ausbourg, pour la persuader l'an 1548. de garantir le Cercle de Bourgogne; ce qui engageoit l'Allemagne dans toutes les guerres qui pouvoient s'allumer entre les Espagnols & les François, au sujet des Pays-Bas. On l'apperçut plus clairement encore, dans les troubles de Religion. S'il avoit voulu soûmettre l'Empire, la conjoncture étoit favorable. Au lieu de faire la guerre aux Princes & aux Etats, qui recevoient les Dogmes de Luther, il auroit pû se servir de leurs forces pour assujétir les Etats Catholiques.

Les Membres de l'Empire sont presque toûjours désunis. L'intérêt particulier des

différentes Sectes est un motif de cette mésintelligence. Il est dur aux Catholiques de se voir dépouillés des biens que la Réformation leur a enlevés ; & les Protestans ne sont pas disposés à la restitution. Ils ne sont pas même d'accord entre eux. En vain de grands Princes ont travaillé à les réunir. Les préjugés des Ministres ont toûjours empêché l'exécution de ce dessein. La multitude des Souverains est un troisième obstacle au bonheur & à la gloire de l'Allemagne. Comment concilier les idées opposées de tant de têtes indépendantes ? Comment les faire toutes concourir au même but ? Comment dissiper leurs soupçons & leurs craintes ? L'inégalité de ces Souverains est un autre inconvénient très dangereux, & fort opposé à leur union. Le plus fort, uniquement attentif à ses intérêts, tâche d'usurper les droits de ses voisins ; quelquefois même il affecte des airs illicites de Souveraineté, qui tendent à ruiner insensiblement le plus foible. Celui-ci contraint de veiller à sa conservation particulière, néglige les intérêts publics ; & dans les tems fâcheux, il fait assez connoître qu'il aimeroit mieux être opprimé par les ennemis de l'Etat que par son voisin.

Pour donner du mouvement à cette ample machine, on a recours à des Assemblées générales & particulières, qu'on appelle Diètes. La Diète générale se tient à Ratisbonne. Elle est composée de trois Collèges. L'un des Electeurs, l'autre des Princes, & le troisième des Villes libres. Elle prend connoissance des affaires de l'Etat, elle approuve la paix, elle souscrit à la déclaration de la guerre, elle règle les subsides. L'Empereur ne peut rien ordonner dans l'Empire, sans l'approbation de cette Assemblée. Les Diètes particulières sont convoquées dans chaque Cercle, selon le besoin des Souverains qui le composent, & qui sont obligés d'y assister par leurs Députés. L'Empereur n'y a que le droit de représentation; il ne peut gêner la liberté des suffrages, & souvent on y fait des decrets peu conformes à ses intentions.

Le luxe des Souverains absorbe toutes les richesses de l'Allemagne. Avec cent mille livres de revenus, un Comte veut avoir une Cour, des Gentilshommes, des Pages, & tous les Officiers qu'on voit chez les grands Princes. Il lui faut même des Gardes, pour paroître dans tout l'éclat de sa petite Souveraineté. Ses revenus

ne peuvent suffire à l'entretien de tant de bouches inutiles. Il épuise ses Sujets, il emprunte par-tout ; les intérets doublent la somme ; il engage ses étangs, ses moulins, des Villages entiers ; & il passe sa vie dans une brillante misère, sans avoir jamais ni la volonté, ni les moyens de faire du bien à un honnête homme. Les Domestiques suivent l'exemple du Maître. Le crédit s'affoiblit, & l'on se trouve contraint de faire un grand nombre d'injustices, pour se procurer de l'argent. Cruelle nécessité, qu'on pourroit éviter par une sage économie! Un homme d'esprit, qui servoit depuis quelques années un de ces Seigneurs, qui ne le payoit point, s'avisa l'année dernière de dresser un Mémoire fort satirique de ses prétentions. Il n'y marqua rien de ce qui lui étoit dû. Il ne vouloit que se moquer de ce Maître ingrat ; & voici comment il s'y prit.

Le 18. *Août* 1735.

SON EXCELLENCE ILLUSTRISSIME
MONSEIGNEUR LE C.... DE ***
mon très gracieux Souverain & Maître,

Doit

A Philippe D..... Gouverneur de ses Pages, Secrétaire de ses Expéditions Fran-

çoises, & son Agent auprès de Messieurs les Banquiers de F..... & de C.....

Florins ....

1°. Pour avoir engagé, par divers mensonges & promesses de remboursement, M. le ..... Banquier, à prêter mille écus à mondit Souverain & Seigneur, 35—18.

2°. Pour avoir écrit, depuis l'échéance du terme prescrit pour le remboursement, dix-huit ou vingt Lettres remplies d'excuses frivoles, & de nouvelles promesses que mondit très gracieux Seigneur n'avoit pas dessein de tenir, 18—50.

3°. Pour avoir fait un voyage à C.... & tâché inutilement pendant trois semaines, de rétablir le crédit de Monseigneur, 64—10.

4°. Pour des coups de bâton donnés à un Bourgeois, qui avoit l'insolence de venir au Palais demander une dette de cinq ans, 18—23.

5°. Pour n'avoir pas ri, lorsque Monseigneur, voulant passer pour sçavant, soûtenoit que César avoit assassiné Brutus, 36—15.

6°. Pour des louanges données à Monseigneur, dans des vers qui trahissoient ma pensée, 12—10.

7°. Pour avoir soûtenu que les Domestiques de Son Excellence Illustrissime étoient payés exactement, 24—6.

8°. Pour avoir applaudi à telle action déraisonnable faite par mondit Seigneur, 60—14.

9°. Pour avoir dit, par complaisance, qu'il n'y avoit qu'un petit péché à s'enyvrer, 54—12.

10°. Pour avoir soûtenu, contre l'avis d'un homme sage & prudent, qu'il étoit de la politique d'enlever aux sujets tout ce qu'ils pouvoient gagner, 82—30.

TOTAL—Florins... 400—18.

S'il étoit permis aux Domestiques de produire des Mémoires dans ce goût-là, il me semble que les Maîtres seroient plus attentifs à les payer ; mais cette pratique seroit sujette à trop d'inconvéniens. On fera bien de ne jamais la tolérer.

La nourriture des Allemands est sans

délicateſſe. Ils ſervent ſur leurs tables une profuſion de viandes groſſières & mal aſſaiſonnées, qu'ils dévorent avec un appétit ſurprenant. Ils boivent à proportion de ce qu'ils mangent ; c'eſt-à-dire, qu'ils boivent avec excès. On croiroit faire une impoliteſſe, ſi on ne tâchoit d'enyvrer ſes hôtes. Coûtume affreuſe, qui ſe ſoûtient même encore chez quelques perſonnes diſtinguées, qui ſe piquent pourtant d'imiter nos manières. Si la ſobriété n'eſt pas un vice en Allemagne, c'eſt du moins un défaut qu'on n'y doit point avoir, pour mériter la confiance & l'amitié de cette Nation. Je parle en général, & je ne prétens point inſinuer, qu'on ne trouve pas dans l'Empire des perſonnes auſſi ſobres que la plûpart de nos François. Mais il eſt, en vérité, aſſez rare d'en voir de ce caractère. On y boit dans des vaſes d'une grandeur démeſurée. J'en ai vû qui tenoient plus de deux pintes, meſure de Paris; & je connois des perſonnes qui les vuident d'un ſeul trait à la ſanté de l'Empereur. La grandeur de ces vaſes eſt proportionnée à la qualité des perſonnes, à la ſanté deſquelles on doit boire; & ces ſantés ſe boivent à la ronde dans le même vaſe. Ce ſeroit même une impoliteſſe de

le faire rincer ; ce ſeroit douter de la propreté de ſon voiſin, & s'attirer une violente querelle.

Les duels ſont très fréquens en Allemagne ; & la cauſe la plus commune de ces combats ſinguliers, c'eſt l'intempérance. Un homme que les vapeurs du vin étourdiſſent, ne garde aucune meſure. On diſpute, on s'échauffe, on ſe dit des choſes piquantes, on ſe fait des inſultes, & il faut enſuite ſe couper la gorge, pour réparer ſon honneur, ou pour le défendre. On ne punit pas ceux qui ſe battent ; & quand même il y auroit mort d'homme, on obtient facilement la grace du Souverain ; il n'en coûte que quelques piſtoles. Le Roi de Pruſſe eſt cependant fort ſévère dans le cas d'un duel prémédité. D'autres Souverains imitent l'exemple de ce Prince, & ils ne font grace qu'aux rencontres.

Les Allemands ſont fort délicats ſur leur Nobleſſe ; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait en Allemagne autant de faux Barons, que nous avons en France de faux Marquis. C'eſt un titre qui eſt au pillage ; le prend qui veut. Il ſuffit d'être Page d'un grand Seigneur, pour ſe dire Gentilhomme ; & peu de tems après avoir quitté les

livrées, on usurpe la qualité de Baron, & le titre de Gracieux, ou de Votre Grace, qui lui est attaché; car le simple nom de famille est trop bas. On tâche de le relever par quelques épithètes sonores, qui impriment du respect au Peuple. Il n'y a point de Pays au monde, où la maladie des titres cause de plus grands désordres. M. de Voltaire a dit, qu'il connoissoit en Allemagne plus de trente Altesses du même nom, qui n'avoient pour tout bien, que de l'orgueil & des armoiries. J'y connois plus de cent Barons, qui n'ont pas même une naissance noble, & qui ne vivent que d'une industrie peu honorable. Mais la véritable Noblesse se soûtient avec plus de grandeur; elle ne se mésallie jamais, à quelque nécessité que la pauvreté puisse la réduire. La plûpart des Nobles Allemands sont plus jaloux de leurs arbres généalogiques & de leurs quartiers, que de leurs femmes. Ils sont fiers, & peu communicatifs. Leurs entretiens n'ont ni cet agrément, ni cette liberté, qui rendent nos Seigneurs François si aimables. C'est avoir une fausse idée de la grandeur, que de la faire consister à abaisser tout ce qui nous environne. » Un Prince qui a un vrai mérite, ne » perd

» perd rien de sa dignité, en s'abaissant,
» & en se familiarisant, dit M. Rollin; il
» n'en devient que plus respectable, &
» plus aimable. Tout homme d'une gran-
» de taille ne craint point de se mettre
» de niveau avec les autres; il est bien
» sûr qu'il les passera de la tête. Il n'y a
» qu'une petitesse réelle, qui ait intérêt
» de ne pas se mesurer avec des hommes
» d'une taille plus haute, & de ne pas se
» trouver dans la foule «. Les Grands d'Allemagne ne goûtent point cette maxime; il y en a pourtant qui s'humanisent, & on en voit même qui s'abaissent un peu plus qu'ils ne devroient. On me permettra de blâmer une de ces Excellences, que je surpris un jour bûvant tête-à-tête avec son valet de chambre, & qui voulut me faire l'honneur de m'admettre pour troisième à cette petite partie de débauche. Je m'excusai sur une douleur de poitrine, dont je feignis d'être accablé. Je ne sçais point si ce Seigneur comprit que je désapprouvois sa conduite; mais il interrompit ses plaisirs. Je craignis de le gêner; je me retirai, pour ne pas encourir la disgrace du valet favori.

Quoique toutes les Sectes soient libres en Allemagne, la Religion Catholique y

domine. C'eſt la Religion de l'Empereur, & celle de l'Autriche, celle de la Bohême, du Palatinat, de la Bavière, & des Electorats de Mayence, de Trèves, & de Cologne. Le Roi de Pruſſe eſt Réformé; mais il accorde une entière liberté de conſcience dans ſes Etats. Les Princes Luthériens ſont en grand nombre dans l'Empire. Outre ces deux Sectes, les Juifs y ſont auſſi tolérés. Il y a des Anabaptiſtes, des Piétiſtes, & même des Déiſtes. Ces différens partis ſe haïſſent, & ſe font réciproquement tout le mal qu'ils peuvent. Il eſt moralement impoſſible qu'ils ſoient jamais d'accord.

Notre Nation eſt odieuſe au Peuple Allemand, & fort peu conſidérée de la Nobleſſe. Mais ce Peuple, tout groſſier qu'il eſt, ſçait profiter de l'induſtrie de nos François. Il apprend notre Langue, il s'inſtruit de notre commerce, il ſe rend habile dans nos manufactures, & il nous prodigue ſes careſſes quand il attend de nous quelque ſecours, ou qu'il ſe flate que nous pouvons lui être de quelque utilité. Ses manières polies à notre égard ne tendent qu'à ſes intérêts. Ils inſultent même les Réfugiés, qu'une Religion commune devroit leur rendre chers. Il eſt vrai

que plusieurs Aventuriers François se sont si mal comportés dans ce Pays là, que les Allemands sont en quelque manière excusables, de n'avoir nulle confiance en nous. Je voudrois seulement que leurs préjugés fussent moins généraux, & qu'ils ne confondissent pas une infinité d'honnêtes-gens, avec des malheureux dont ils ont été les dupes.

J'ai fait trois voyages différens en Allemagne, dont je vais tâcher de réunir les observations, après avoir dit qu'il n'y a pas un Pays en Europe où un voyageur éprouve plus d'incommodités, & moins d'agrémens. Les auberges sont dépourvûes; on y est reçu très impoliment, nourri de mets grossiers, mal couché; & tout s'y passe avec une malpropreté infiniment désagréable. Il en coûte cependant beaucoup; & on a le déplaisir de donner son argent à des personnes disgracieuses, qui craindroient de se deshonorer, si elles vous parloient avec douceur. Les François sur-tout, sont les objets de la grossièreté, des insultes & de la brutalité des hôtes, & des compagnies qu'ils ont le malheur de rencontrer dans les auberges. S'ils témoignent leur impatience, ou leur chagrin, on leur propose sur le champ de

chercher logement ailleurs ; & s'ils veulent être polis & affables, on ne leur répond que par des injures, ou du moins, par des manières très dédaigneuses. Nous sommes, dans toute l'Allemagne, l'objet de la haine du Peuple ; & l'épithète qu'on ajoûte à notre Nation, est celle de *chiens*. On a de la peine à souffrir patiemment des traits si forts, & si brusques. On se trouve insensiblement engagé dans des querelles, dont on est la victime ; car les Allemands, qui sont dans une égale ignorance des règles de l'honneur & de celles de la politesse, vous accablent par le nombre ; & l'on est heureux d'échaper de leurs mains à force d'argent. Je parle toûjours du Peuple, dans cette odieuse peinture.

Pour aller de Suisse en Hollande en 1728. je suivis le cours du Rhin, depuis Bâle jusqu à Utrecht. Je vis la fameuse Forteresse de Huningue, bâtie sur le bord de ce fleuve, à un quart de lieue du territoire des Suisses, par les soins de Louis le Grand, pour fermer aux Impériaux l'entrée de l'Alsace. Ce n'étoit, avant la Paix de Nimègue, qu'un petit Village ; mais dont la situation étoit propre au dessein d'assûrer à Sa Majesté la possession paisible de l'Alsace, & de la Franche-Comté.

Un Article de notre Alliance avec les Suisses nous empêchoit de fortifier ce lieu sans leur consentement. Le Roi, fidèle à ses engagemens, fit communiquer son projet à la Diète de Bâle; & on prouva aux Députés des Cantons, qu'il ne leur seroit jamais d'aucun préjudice. La Diète chargea le Canton de Bâle, comme le plus intéressé, à cause de la proximité des lieux, d'examiner cette proposition, de prendre une connoissance exacte de la situation de Huningue, & de faire à l'Assemblée générale un rapport fidèle de ses observations. Messieurs de Bâle comprirent facilement, que l'exécution de ce dessein, loin de leur être nuisible, leur seroit avantageux; & sur les raisons qu'ils en alléguèrent, la Diète souscrivit à la demande que Sa Majesté avoit bien voulu lui faire. Les Allemands ne voulurent pas témoigner moins de politesse. Ils vendirent au Roi des carrières, qu'ils possédoient de l'autre côté du Rhin, & permirent à nos Ingénieurs, d'en faire tirer autant de matériaux qu'ils voudroient pour leur entreprise. Ils consentirent même à la construction d'un Pont, & nous vendirent autant de terrein qu'il en falloit pour l'appuyer sur leurs propres terres, par un

ouvrage à cornes. Mais ils ſe repentirent bientôt de leur complaiſance ; & voyant, par l'expérience, que ce paſſage nous ouvroit l'entrée de l'Allemagne, ils commencèrent à crier contre les Suiſſes, qu'ils accusèrent d'intelligence avec nous. Ils ne conſidéroient pas que le mal dont ils ſe plaignoient, étoit le fruit de leur ſécurité. Les Suiſſes ſe trouvent par le Fort de Huningue, à couvert des entrepriſes de l'Empire, & c'eſt pour eux un intérêt réel. Huningue eſt une petite Place très forte, dans un terroir marécageux. L'air qu'on y reſpire eſt meurtrier.

Neuf-Briſack eſt ſous un ciel plus doux, dans une plaine agréable & fertile. Cette Place eſt le chef-d'œuvre de M. de Vauban, & un très beau modèle d'Architecture Militaire. Cette Ville eſt propre ; ſes rues ſont larges, tirées au cordeau, & fort nettes. Elle eſt enſevelie dans ſes fortifications, dont la hauteur eſt au niveau des toits de ſes bâtimens. Le Rhin en eſt écarté d'un quart de li ue. De l'autre côté de ce fleuve eſt le vieux Briſack, Place fameuſe dans l'Hiſtoire par les Sièges qu'elle a ſoûtenus. Mais ſes fortifications avoient beſoin d'être réparées, lorſque je la vis.

Strasbourg est une Ville trop célèbre & trop connuë, pour en parler dans ces Mémoires. D'ailleurs les observations que j'y ai faites, n'ayant point échapé aux autres voyageurs, je dois éviter de passer pour copiste.

Je ne m'arrêterai point à Spire. Cette malheureuse Ville se ressent encore des maux qu'elle souffrit vers la fin du siècle précédent. Les habitans ont un air de pauvreté, & de mécontentement qui fait pitié. Ils ont pour Evêque & pour Souverain le Cardinal de Sohonborn, qui fait sa résidence dans son magnifique Palais de Bruchsal.

Manheim a un air plus riant, & sa situation avantageuse dans une presqu'isle formée par le Rhin, & par le Necker, contribuë à l'embellir, & à l'enrichir. C'est la résidence de l'Electeur Palatin de la Maison de Neubourg. Ce Prince logeoit en 1728. dans la maison d'un Juif, près du Collège des RR. PP. Jésuites. Il faisoit bâtir un Palais superbe, où il loge présentement.

Je ne trouvai rien à Francfort, qui répondît à sa réputation. Hors le tems des Foires, c'est très peu de chose; & ce qu'on y peut voir de plus curieux, ne vaut pas

la peine qu'un voyageur s'y arrête. Le Mein facilite ſon commerce, & lui procure de grandes commodités. Il y a beaucoup de Juifs. Ce ſont les plus ſales & les plus importuns de tous les hommes. Ils portent le manteau & le collet. Leur permettre cette diſtinction, n'eſt-ce pas prophaner les ornemens du Clergé? La famille de Martin Luther y ſubſiſte encore. Il y a un Fondeur de caractères d'Imprimerie, homme riche & avare, qui porte le même nom; & le fils de cet homme a été reçu Docteur en Droit, & ſe donne le titre de Conſeiller d'un Prince voiſin. Ce ſont des eſpèces de Banquiers qui prêtent à uſure, & qui font un gros commerce en Lettres de change. Je crois qu'il eſt de la prudence de prendre d'extrêmes précautions dans les affaires qu'on pourroit traiter avec eux. Le territoire de Francfort eſt extrêmement reſſerré par pluſieurs petites Souverainetés qui l'environnent. Cependant les Magiſtrats de cette Ville ont voulu ſe diſtinguer dans la défenſe de l'Empire. Ils ont fourni ſix cens hommes de contingent; & pour faire connoître que cette troupe n'étoit pas mépriſable, ils ont déclaré la guerre en 1734. à la France, & à ſes Alliés. Le Prince de

la

la Tour-Taxis, Grand-Maître héréditaire des Postes de l'Empire, qui fait son séjour à Francfort, fut obligé, en conséquence de cette démarche, de congédier les Domestiques & les Artisans François qu'il avoit à son service. Peut-on mieux signaler sa haine contre une Nation? Cette nécessité étoit désagréable au Prince; mais il n'auroit pû l'éluder, sans s'exposer aux soupçons ridicules d'une Bourgeoisie irritée. Les allarmes qu'on eut à Francfort après la prise de Philisbourg, avoient été bien méritées par la conduite des habitans de cette Ville. On y fut longtems dans une grande consternation, & on craignoit à tout instant de voir les François, pour exiger des contributions. Les six cens hommes ne paroissoient plus former un corps assez redoutable, pour borner nos progrès.

La Ville d'Offemback, qui donne son nom à un Comté de l'Empire, n'est qu'à une lieue de Francfort. Il y a une Colonie de Réfugiés, & plusieurs Manufactures, qui florissoient autrefois, & qui commencent à tomber par la mort des entrepreneurs, & par la mauvaise conduite de leurs enfans. La plûpart de ces Réfugiés se livrent à la débauche; & la paresse.

jointe à leurs excès, les empêche de soutenir un commerce qui leur seroit avantageux. Ils passent communément d'une Souveraineté dans une autre, attirés par l'appas séducteur de quelques privilèges, que les Seigneurs ne font publier, que pour attirer dans leur terre des gens qui pourroient leur être utiles, s'ils daignoient les protéger. C'est ainsi que les Réfugiés se ruinent par des courses, qui se terminent enfin dans les lieux où leur misère est excessive, & on les retient dans une espèce d'esclavage, sans égard aux promesses trompeuses qu'on leur avoit faites.

M. BEHRARD, natif d'Autun, est Ministre de la Colonie Françoise d'Offemback. Il a toute la candeur d'un vrai Bourguignon, pensant & agissant avec beaucoup de liberté. Son Eglise est sans revenus, par l'artifice de M. MAY, son prédécesseur, présentement Ministre à Waldorff, dans le Duché de Wirtemberg, où il a fait transporter la pension que les Etats de Hollande lui payoient à Offemback. Le faux exposé, qui a donné lieu à cette affaire, donne une idée juste du caractère de M. May, en qui l'on reconnoît un cœur double, & un esprit très artificieux. Il compose la plûpart de ses

Sermons dans un cabaret, au milieu des querelles d'une troupe d'yvrognes; & très certainement ces ouvrages n'y prennent point l'odeur de l'huile.

Les Magiſtrats de Francfort, qui ſont tous Luthériens, ne permettent pas aux Calviniſtes de tenir leurs Aſſemblées Chrétiennes dans l'enceinte des murs de leurs Villes. Les Allemands & les François de cette Secte, font leurs exercices de piété dans une petite Ville du Comté de Hanau. Le plus fameux Miniſtre des Réfugiés à Francfort, ſe nomme M. MATTHIEU. Il eſt ſçavant, poli, dans des ſentimens modérés, & fort eſtimé de ſon troupeau. Il prêche avec beaucoup de ſimplicité; mais il y a de l'ordre, de la clarté, & de la préciſion dans ſes diſcours.

Le Comte DE SOLMS-ROEDELHEIM fait ſa réſidence à Roëdelheim, petite Ville éloignée de Francfort d'une lieuë. C'eſt un Seigneur d'un caractère aimable, d'un eſprit orné, généreux, affable, ſpirituel, ami des Belles-Lettres, & dont toutes les manières ſont polies & diſtinguées. Il a deſſein d'établir des François dans ſa Ville, & d'y établir des fabriques.

De Francfort à Mayence, on compte

huit lieues, que l'on fait commodément par le Mein, dans un bateau couvert. Il en coûte peu pour faire ce trajet. Mayence est une grande Ville assez peuplée, mais il y a peu de beaux édifices; la plûpart sont de bois. Les rues sont fort étroites, & mal propres, les appartemens obscurs & désagréables. Le Palais de l'Electeur, appellé *la Favorite*, est hors de la Ville, sur le bord du Rhin. Il est accompagné d'un grand jardin assez négligé, qui sert de promenade publique aux Bourgeois de Mayence.

Je trouve quelque chose de plus riant, & de plus agréable à Coblentz, dont le Rhin baigne les murailles d'un côté, & la Moselle de l'autre. Il y a beaucoup de Noblesse, & quelques maisons où les étrangers sont bien reçus. Le Comte DE LA LAGE, & le Baron d'OELS, sont deux Seigneurs d'un mérite distingué. On imprime à Coblentz la plus insipide Gazette, qui paroisse dans toute l'Allemagne. C'est un affreux mélange de grossières impostures. L'Imprimeur même est l'Auteur de cette horrible Pièce. J'ai eu la curiosité de voir ce rare Ecrivain, cet admirable Fabriquant de nouvelles. Il n'a ni goût, ni esprit, ni jugement. Il est plus

meurtrier que l'Auteur de certains Romans, qui fait périr tous ses Héros dans ses Livres; car il a détruit plusieurs fois, dans le cours de cette guerre, toute l'Armée de France, soit par les Housards Impériaux, soit par des maladies dangereuses, dont il accabloit nos Soldats, qu'il faisoit mourir très inhumainement par milliers dans les Hôpitaux. Il se divertissoit quelquefois à démonter toute notre Cavalerie; il enlevoit nos convois; il pénétroit les desseins de nos Généraux; & en fidèle compatriote, il communiquoit ses desseins à tous les habitans de l'Empire. La prise de Traerback lui inspira des idées moins cruelles, & des sentimens plus respectueux pour les François. On craignoit alors, que le Comte de Belle-Isle ne vînt saluer les Bourgeois de Coblentz; & je remarquai dans cette Ville une consternation si générale, que les Magistrats en auroient livré les clefs, si nos Troupes s'y fussent présentées. J'y courus risque de la vie, le jour même que la Garnison de Traerback y fit son entrée, par la brutalité de quelques personnes, qui, ayant remarqué que je parlois imparfaitement leur Langue, délibéroient de me jetter dans la Moselle, comme un Espion des Fran-

çois. Heureusement j'étois avec un ami, qui rendit raison de ma foi. Il leur fit comprendre, qu'un honnête homme ne faisoit pas le métier d'espion, & que d'ailleurs j'étois Officier dans une Cour voisine. Comme ils avoient commencé à m'insulter, & à me faire une véritable querelle d'Allemand, ils me firent des excuses, & ne me crurent satisfait de leurs grossiers complimens, qu'après m'avoir déterminé à boire avec eux. A leur exemple, je pris la liberté de boire à la santé de l'Empereur, & de tous les Princes & Etats du Saint Empire Romain.

Avant la guerre, l'Electeur de Trèves tenoit sa Cour dans le Fauxbourg de Coblentz, qu'on nomme le Dhal. Mais Son Altesse Electorale ne s'y croyant pas en sûreté contre les entreprises du Comte de Belle-Isle, elle se retira, congédia ses Domestiques, fit transporter ailleurs ses meubles, ses Archives, & sa Chancellerie ; ce qui augmenta les allarmes du Peuple. Toutes les personnes riches imitèrent cet exemple ; quelques-unes se retirèrent, & les autres firent transporter en lieux sûrs tout ce qu'elles avoient de plus précieux. Je n'avois jamais vû une si grande confusion dans une Ville.

La Forteresse de Hermansthein, située de l'autre côté du Rhin, sur la pointe d'un rocher escarpé, passe pour imprenable, parce qu'elle n'a jamais été prise. Je suis cependant très persuadé qu'on la prendroit facilement, si on l'attaquoit du côté des montagnes, où elle me paroît accessible. On pourroit passer le Rhin entre Neu-Wied & Emgers, où il y a une plaine, dans laquelle l'Armée destinée au siège pourroit s'assembler, & marcher ensuite sur cette Forteresse. N'étant pas du métier, je ne donne que des conjectures. La situation de cette Place n'est pas inconnuë à nos Généraux.

Depuis Coblentz jusqu'à Utrecht, je suivis le cours du Rhin en 1728. sans m'arrêter dans aucune Ville. En 1731. je revins en Allemagne, & je demeurai près de deux ans à Emmerick. Pendant ce séjour, je parcourus le Pays de Clèves. C'est un Duché qui avoit autrefois ses Souverains particuliers, & qui composoit un Etat considérable, étant uni au Pays de Bergue & de Julliers, au Comté de la Mark, & à la Seigneurie de Ravenstein. Quatre sœurs du dernier Prince de la Maison de Clèves, prétendirent avoir sur ces Etats des droits, ausquels elles avoient

renoncé par leurs contrats de mariage. La Maiſon de Brandebourg, qui deſcendoit de l'aînée de ces Dames, fit valoir ſes droits, & une tranſaction faite entre elle & la Maiſon de Neubourg, renvoya la diſcuſſion du droit à des tems plus favorables. Mais une querelle ſurvenuë entre ces deux Maiſons, par la vivacité du Prince de Brandebourg, ralluma la guerre, qu'on avoit ſi ſagement appaiſée, & l'héritage du Duc de Clèves fut partagé. Les Duchés de Bergue & de Julliers, furent adjugés à la Maiſon de Neubourg, & celui de Clèves, avec le Comté de la Mark, à celle de Brandebourg. Cette ſucceſſion litigieuſe a toûjours cauſé de grands embarras; mais c'eſt une queſtion qu'il ſeroit imprudent d'examiner dans la circonſtance d'une négociation, par laquelle vraiſemblablement les Puiſſances de l'Europe décideront cette grande querelle.

Je compoſai en 1731. un Traité Hiſtorique ſur les motifs de cette conteſtation. Je l'aurois publié, ſi Sa Majeſté Pruſſienne m'avoit fait la grace de m'accorder la permiſſion que je lui demandai, de le faire imprimer. Le refus de ce Prince m'impoſe un ſilence éternel ſur une matière ſi délicate.

Clèves eſt une Ville ancienne, dont les dehors ſont charmans. Son château a été bâti par Jules Céſar, dont on voit la ſtatuë en bas-relief dans une des ſalles, avec une inſcription, qui marque en quel tems ce Gouverneur des Gaules fit conſtruire cet édifice. Je l'avois copiée; mais il m'a été impoſſible de la retrouver dans mes papiers.

J'eus l'honneur de voir dans cette Ville, M. DE MASCK, intègre & ſçavant Magiſtrat, qui fut depuis Envoyé de Sa Majeſté Pruſſienne à la Haye, où il eſt mort dans l'exercice de cet emploi. Ses manières étoient prévenantes & affables, ſon eſprit étoit agréable, ſon cœur plein des grands ſentimens que l'étude de la bonne Philoſophie inſpire.

Le Baron DE RAESFELD, Chancelier du Pays de Clèves, a beaucoup de droiture & de nobleſſe dans les ſentimens, & d'urbanité dans les manières. Peut-être pourroit-on ſouhaiter qu'il eût un peu plus de fermeté, quand il s'agit de protéger l'innocence opprimée; ce qu'il fait pourtant généreuſement, & ſans aucune vûe d'intérêt.

M. DE BECKER, Conſeiller, a la réputation d'un homme d'honneur & de

probité. Il eſt ſimple dans ſa façon d'agir, ennemi des ſubtilités de la chicane, incapable de ces petites fineſſes, qui marquent la baſſeſſe des ſentimens & la corruption du cœur.

Les Etats du Pays de Clèves n'exercent qu'une autorité très bornée. Ils s'aſſemblent, ils délibèrent; mais la déciſion eſt réſervée au Roi de Pruſſe, qui ne partage point avec ſes ſujets les prérogatives de l'autorité Royale. Cependant la Nobleſſe, qui compoſe par ſes Députés le premier Collège de cette Aſſemblée, eſt extrêmement jalouſe de ſon rang. Elle n'accorde dans ſon corps le droit de ſéance aux Etats, qu'aux Gentilshommes qui peuvent faire preuve de ſeize quartiers. Précautions aſſez vaines, qui n'augmentent ni les richeſſes, ni la vertu, ni les privilèges des Nobles.

Il y a à Clèves des François Réfugiés, qui font leurs exercices de Religion dans la Chapelle du Château. Leur Miniſtre étoit en 1728. M. ROQUES, demi-Quaker, ou Piétiſte, qui a répandu ſes ſentimens dans ſon Troupeau avec quelque ſuccès. Les Piétiſtes ſont de vrais fanatiques, des viſionnaires, qui, ſous le prétexte d'une vertu épurée, ſe livrent aux

dérèglemens du cœur & de la raiſon, juſqu'à ſe vanter du don de prophétie. On doit l'établiſſement de cette Secte parmi les Proteſtans, à Mademoiſelle Bourignon, fille extravagante, dont toutes les folies ſont adoptées par une multitude d'hommes foibles & crédules. Le principal dogme de cette Secte, eſt l'indifférence des Religions. Elle enſeigne de fuir la compagnie des autres hommes, qu'elle conſidère avec mépris. Elle affecte une pureté de mœurs, qui ſéduit les perſonnes pieuſes; elle fuit les Aſſemblées Chrétiennes; mais elle n'eſt inſenſible, ni à l'intérêt, ni à l'avarice. On ne ſçauroit mieux peindre les Piétiſtes, que par les traits qui caractériſent dans l'Evangile, l'hypocriſie des Phariſiens.

Le Miniſtre qui a ſuccédé à M. Roques, eſt M. LORENT, homme généreux, qui aime la dépenſe & les plaiſirs de la table, l'indolence & la muſique. Il donne ſouvent des concerts à pluſieurs perſonnes de conſidération; &, ſuivant l'uſage du Pays, on y boit beaucoup.

Weſel eſt une Ville fortifiée régulièrement. Le Roi de Pruſſe y entretient une nombreuſe garniſon, ce qui empêche les Bourgeois de jouir de leurs privilèges. La

Colonie Françoise étoit autrefois très nombreuse; mais elle se dissipe, malgré les soins & l'attention de M. HUMBERT, qui en est le Juge; c'est un homme d'un esprit fin & délié, d'une humeur enjouée, d'un caractère libre, ami des plaisirs, & d'une conversation plus amusante qu'instructive. Il a eu des démêlés très vifs avec les Ministres François, & le bonheur de les humilier. En 1728. M. DE ROUVIÈRE étoit l'un des Ministres de la Colonie, & il est à présent Chapelain de Sa Majesté Prussienne. Il méritoit cette distinction, par la délicatesse de son esprit, & par son éloquence. Ses amis le prièrent un jour d'expliquer en Chaire l'endroit où David dit que *le bon vin réjouit le cœur de l'homme*. Il eut pour eux cette complaisance. Ses ennemis l'accusèrent de prophanation, & il fut contraint de produire son Manuscrit au Consistoire suprême de Berlin. M. Lenfant, qui en étoit le chef, & qui pensoit assez librement, le tira d'affaire, & imposa silence à la malice d'une cabale ignorante, qui cherchoit la perte d'un jeune homme, dont elle auroit respecté le mérite, si elle avoit pû le connoître.

Je n'oublierai pas un événement singu-

lier, qui fit un grand bruit à Wesel, & dans tout le Pays de Clèves, en 1732. Un jeune Gentilhomme, Enseigne d'une Compagnie d'Infanterie, ayant eu le malheur de déplaire au Commandant de la Place, en étoit chagriné sous des prétextes assez frivoles. Il fut mis aux arrêts pour une bagatelle, & il forma le dessein de se venger en homme de sa profession. Dès qu'il fut en liberté, il chercha le Commandant, & l'ayant trouvé sur la place d'armes, accompagné de quelques Officiers, il l'aborda, lui reprocha sa haine & sa conduite, & lui donna plusieurs coups de fouet sur le visage. Il prit la fuite, & se retira à Borklo, dans le Pays de Munster, d'où il écrivit qu'il étoit disposé à lui donner une entière satisfaction. Le Commandant lui fit réponse, qu'il en écriroit au Roi, pour lui demander la permission de se battre. Sa Majesté défendit de répondre au cartel, & ordonna que le procès fût fait au fugitif; mais l'autorité Royale ne put rétablir dans l'esprit des Officiers l'honneur de leur Commandant, qui mourut enfin du chagrin que lui causoit cet affront.

Le Comte de DOHNA est un Seigneur d'un mérite distingué, sçavant, poli,

protecteur des gens de lettres, généreux, libéral, d'un caractère doux & bienfaisant, d'une piété exemplaire, zèlé pour le Calvinisme qu'il professe, ennemi de la licence & du vice. Il a épousé sa cousine, fille d'Alexandre, Comte de Dohna, Gouverneur du Roi de Prusse. C'est une Dame très vertueuse, & qui fait de grandes aumônes aux pauvres Réfugiés.

Duysbourg n'est considérable que par son Université, qui n'a pourtant pas encore une grande réputation en Allemagne. En 1733. un Officier de Wesel obtint de la Cour une permission d'enlever un Etudiant en Droit, jeune homme très bien fait, & d'une taille avantageuse. Il mit dans ses intérêts un Professeur, qui vendit son Disciple. Mais la nouvelle de cet enlevement s'étant répandue d'abord dans l'Université, les Etudians prirent les armes, poursuivirent le Détachement, & tuèrent ou blessèrent quelques soldats. Il leur fut cependant impossible de délivrer le prisonnier. Ils rentrèrent dans la Ville, mirent au pillage la maison du Professeur, qu'ils maltraitèrent avec la dernière violence. Puis ils quittèrent l'Université, après avoir fait des sermens horribles de n'y point rentrer, que leur condisciple ne

fût délivré. On fut obligé d'inſtruire le Roi de Pruſſe d'un événement ſi extraordinaire, & Sa Majeſté défendit à ſes Officiers de violer à l'avenir les privilèges des Etudians, & leur ordonna de mettre en liberté le jeune homme qu'ils avoient enlevé.

Emmerick étoit dans le dernier ſiècle une Ville conſidérable; c'eſt aujourd'hui un très mauvais Bourg, déſagréable, dépeuplé, la retraite & l'aſyle d'un grand nombre de vicieux. Il y a pourtant des perſonnes d'honneur & de mérite qui s'y établiſſent, pour vivre à peu de frais, ſelon la médiocrité de leurs revenus. On ſe plaint hautement de la manière dont la Juſtice y eſt adminiſtrée. Il en eſt parlé même dans les Ecrits publics. Il eſt vrai que dans les Etats du Roi de Pruſſe, les Juges ne peuvent attaquer que la fortune des particuliers. Car une Sentence de mort ne s'exécute, qu'après avoir été confirmée par Sa Majeſté. Ce Prince eſt convaincu qu'être Souverain & être Juge, ne ſont point des emplois différens. C'eſt dans cette vûe que la Loi Divine preſcrit une obéiſſance parfaite aux ordres des Princes. C'eſt afin que le Monarque ne puiſſe être retenu par des égards humains, & que

n'ayant à redouter que le pouvoir de l'Etre Suprême, il se trouve parfaitement libre dans l'exercice de la Justice. Les Souverains sont revêtus de l'autorité, non pour opprimer leurs inférieurs, mais pour les protéger contre la violence. Ils ont en main tous les moyens nécessaires pour punir les crimes, afin que le vice soit toûjours tremblant devant eux, & qu'à l'abri de leur protection, l'innocent triomphe de la malice de ses ennemis.

La Justice, dont les Princes sont les dépositaires & les garans, consiste dans le bon ordre, & le bon ordre dans l'égalité entre les citoyens, proportionnée à l'état & à la condition de chacun. Si la violence tient lieu de loi, si les biens du plus foible sont en proye à l'avidité du plus fort, si la fraude & l'artifice rompent les liens de la société; c'est au Prince à rétablir les choses dans leur ordre naturel, conformément aux desseins de Dieu, aux loix de la patrie & au bien public, en protégeant l'innocence de toute son autorité, & en punissant les coupables avec rigueur.

Je sçais qu'il est impossible à un Prince d'entrer lui-même dans le détail de tout ce qui arrive d'inique sous son règne. Il est

eſt d'une néceſſité indiſpenſable qu'il confie à ſes Miniſtres une partie de ſon autorité, pour remédier aux abus. Mais il doit toûjours ſe réſerver le privilège d'entendre les plaintes de ſes ſujets, & de redreſſer les Magiſtrats qui leur font injuſtice. C'eſt ainſi que les Rois de Perſe en uſoient. Ils étoient continuellement attentifs, dit M. Rollin, à la conduite des Magiſtrats; & dans toutes les occaſions qui s'en préſentoient, ils rendoient la juſtice par eux-mêmes.

Un autre devoir non moins eſſentiel, c'eſt l'attention que les Princes doivent avoir à ne point communiquer leur autorité à des perſonnes incapables, ou indignes de l'exercer. Ce précieux dépôt ne doit être confié qu'à des hommes ſçavans, intègres, déſintéreſſés. La ſcience leur eſt néceſſaire, pour n'être ni ſéduits, ni trompés dans les affaires délicates; l'intégrité, pour n'avoir égard qu'à la nature du crime, ſans étendre leurs réflexions ſur la qualité ou ſur le crédit du coupable; le déſintéreſſement, pour être inſenſibles aux préſens, & aux promeſſes de ceux qui voudroient s'efforcer de les corrompre.

S'il vient à la connoiſſance du Prince, que quelqu'un de ſes Officiers ait commis

une injuſtice, il eſt de ſon devoir de le dégrader, & de le punir. Hérodote nous a conſervé un terrible exemple de la ſévérité de Cambyſe, qui n'étoit pas d'ailleurs un Prince fort exact, ni fort ſcrupuleux. Un des Juges Royaux s'étant laiſſé corrompre par des préſens, fut impitoyablement condamné à mort par ce Monarque, qui ordonna qu'on mît ſa peau ſur le Siège où ce Juge inique avoit coutume de prononcer ſes Jugemens, & où ſon fils, qui ſuccédoit à ſa Charge, devoit s'aſſeoir, afin que le lieu même où il jugeroit, l'avertît continuellement de ſon devoir. Si cet exemple de rigueur étoit ſuivi, il n'y auroit guère en Allemagne de Chambres de Juſtice, qui ne fuſſent tapiſſées de peaux humaines; & tel qui ſe promène fièrement dans les rues de la Ville dont il eſt le premier Magiſtrat, ſeroit bientôt condamné à être écorché, pour orner de ſa peau le tribunal de ſes iniquités.

Plutarque fournit un exemple, qui peut embellir cette digreſſion, & la rendre plus utile. Thémiſtocle, qui avoit formé le deſſein de ſupplanter les Lacédémoniens, & de ſubſtituer les Athéniens à leur place dans le Gouvernement de la Grèce, ne perdoit point de vûe ce grand projet.

Un jour il déclara en pleine Aſſemblée, qu'il avoit conçu un deſſein important; mais qu'il ne pouvoit le communiquer au Peuple, parce que, pour le faire réuſſir, il avoit beſoin d'un profond ſecret. Il demanda qu'on lui nommât quelqu'un, avec qui il pût s'en expliquer. Tous nommèrent Ariſtide, & s'en rapportèrent entièrement à ſon avis, tant ils comptoient ſur ſa probité & ſur ſa prudence. Thémiſtocle l'ayant tiré à part, lui dit qu'il ſongeoit à brûler la flotte des Grecs qui étoit dans un Port voiſin, & que par là Athènes deviendroit certainement maîtreſſe de toute la Grèce. Ariſtide retourna à l'Aſſemblée, & déclara ſimplement, que rien ne pouvoit être plus utile que le projet de Thémiſtocle; mais qu'en même tems rien n'étoit plus injuſte. Tout le Peuple, d'une commune voix, défendit à Themiſtocle de paſſer outre. Je ne ſçais, dit à cette occaſion le célèbre M. Rollin, ſi, dans toute l'Hiſtoire, il y a un fait plus digne d'admiration que celui-ci. Ce ne ſont point des Philoſophes, à qui il n'en coûte rien d'établir dans leurs écoles de belles maximes & de ſublimes règles de morale, qui décident que jamais l'utile ne doit l'emporter ſur l'honnête: c'eſt un Peuple en-

tier, intéreſſé dans la propoſition qu'on lui fait, qui la regarde comme très importante pour le bien de l'Etat, & qui néanmoins, ſans héſiter un moment, la rejette d'un commun accord, pour cette unique raiſon, qu'elle eſt contraire à la juſtice.

Cette digreſſion eſt longue ; mais on verra bientôt qu'elle étoit néceſſaire, pour préparer les Lecteurs au récit d'un événement ſingulier, que je particulariſerai dès que j'aurai remarqué, après l'ingénieux Auteur du Mentor moderne, que quand un Peuple perd le reſpect qu'il doit à la Juſtice, qu'il ſe déſaccoutume de la regarder comme ſainte & inviolable ; quand les Juges s'ouvrent à des impreſſions étrangères aux Loix, & que l'équité n'eſt plus chez eux le ſeul poids des cauſes, on peut dire hardiment que c'en eſt fait de cette Nation, & qu'elle travaille à hâter ſa propre ruine.

Le fait que je vais raconter, eſt propre à donner une idée de la manière dont la Juſtice s'adminiſtre en Allemagne. J'en ai ſuivi toutes les circonſtances ; mais il ſuffira d'en produire les principales.

Le 29. de Mai 1733. une perſonne que je ne nommerai pas pour des raiſons par-

ticulières, & qui demeuroit alors à Emmerick, revenant de Clèves, arriva sur le bord du Rhin vers les neuf heures du soir. Le dernier bateau passoit le fleuve, & les Bateliers n'eurent aucun égard à la prière qu'il leur fit de l'y recevoir. Il y a de ce côté-là une maison seule sur le rivage. C'est un cabaret, ou plutôt un coupe-gorge, qui paye contribution à ceux que leurs Charges obligent de détruire ces lieux suspects, & contraires à la liberté publique. M. de * * * qui n'ignoroit pas la mauvaise réputation de cette maison, avoit tant de répugnance d'y loger, qu'il offrit un écu au Maître pour traverser la rivière. Mais le dessein étant, sans doute, formé de lui faire un mauvais parti, on ne voulut pas accepter cette proposition. Il soupa légèrement, puis voulant se retirer dans la chambre qu'on lui avoit préparée, il trouva deux hommes d'une phisionomie patibulaire; il les pria honnêtement de sortir, & demanda la clef de la chambre. Ces voleurs le saisirent, le maltraitèrent, & le forcèrent de donner l'argent qu'il avoit. Dès que le jour parut, M. de * * * se rendit à Emmerick, & porta d'abord sa plainte à M. de * * *, qui occupe la place de Juge. Ce Magi-

ſtrat lui promit une exacte & prompte juſtice. L'affaire méritoit toute l'attention d'un bon Juge. Il s'agiſſoit de vol & d'aſſaſſinat commis à la faveur de la nuit dans une maiſon écartée, dans une auberge, dont le maître avoit été ſourd aux cris de l'étranger. Pour éclaircir cette affaire, deux ſervantes du cabaret furent citées, & répondirent aux queſtions du Magiſtrat, que M. de *** avoit été maltraité, parce qu'il avoit voulu faire violence à l'une de ces malheureuſes, qui avoit été ſervante dans ſa maiſon ; que l'argent qu'il diſoit lui avoir été volé ou extorqué par violence, étoit un préſent qu'il leur avoit fait, & que les vengeurs de leur chaſteté étoient des étrangers qu'elles ne connoiſſoient point. Le Magiſtrat reçut cette dépoſition, non comme des réponſes à l'interrogatoire, mais comme une plainte contre M. de ***. Feignant enſuite d'entrer dans les intérêts de cet homme, il lui conſeilla d'aſſoupir cette affaire; & pour y parvenir, il lui impoſa une amende de trente-cinq écus de l'Empire. Quelle conduite! Quelle procédure! M. de *** préſenta une Requête, par laquelle il demandoit que ſes accuſatrices fuſſent empriſonnées, & interrogées juri-

diquement sur les circonstances de leur déposition. Il fit sentir le ridicule de la supposition, que des servantes de cabaret d'un lieu presque public, & dont la réputation étoit infâme à tous égards, fussent des filles à être violées. Il offrit même de se purger par serment. On lui promit d'avoir égard à ses demandes; mais on fit naître plusieurs délais, pendant lesquels se trouvant obligé d'aller en Hollande pour des affaires particulières, il partit, après avoir annoncé son voyage à toute la Ville. Quelques jours s'étant écoulés, le Juge, sans observer les formalités ordinaires, fit saisir dans la Bibliothèque de M. de *** dix-huit volumes *in-fol.* pour les frais du procès. Cette expédition fut nocturne, & véritablement elle étoit assez irrégulière, pour ne pas souffrir le grand jour. Sur la nouvelle de cette saisie, M. de *** sensible à l'injure qu'on lui faisoit, écrivit une Lettre un peu vive, dans laquelle les auteurs de cette violence n'étoient pas ménagés, & il la rendit publique dans une Feuille hebdomadaire, qui s'imprimoit à Utrecht. Le Juge d'Emmerick l'ayant lûe dans un cabaret où il se trouva, fit enlever de la maison du Sieur de *** les Livres, les meubles &

les papiers qui s'y trouvèrent. Il implora même l'appui de la Régence de Clèves, & il eut le moyen de faire autoriser sa conduite par cette Cour, dont il surprit la Religion. La Régence fit publier une citation, qui ordonnoit au Sieur de *** de se rendre à Emmerick, dans le terme de trois mois, pour s'y justifier devant le Juge *** des accusations qui lui étoient intentées par ce Magistrat. C'étoit le soumettre au Jugement de sa Partie ; ce qui blesse toutes les règles de la Jurisprudence. Aussi l'accusé ne jugea-t-il pas à propos d'obéir à ce Decret, & Messieurs d'Emmerick ont dissipé les effets qu'ils lui avoient enlevés, & qui peuvent être estimés plus de deux mille écus. Jusqu'à présent, M. de *** n'a pû obtenir justice de cette procédure. La seule espérance qui lui reste dans un si grand malheur, est celle de trouver un jour les moyens de porter ses justes plaintes au pied du Thröne de Sa Majesté Prussienne, & de représenter à ce Monarque équitable, le préjudice qu'il est contraint de souffrir par la conduite de gens qui se servent de l'autorité de leurs Emplois pour déranger sa fortune.

Quelque tems auparavant, les Sujets du

du Roi de Pruſſe croyoient la guerre inévitable entre leur Prince & les Hollandois. Deux Officiers Pruſſiens, diſtingués par leur naiſſance, furent ſurpris par un Détachement de la Garniſon de Maëſtrick, & convaincus d'avoir tâché de ſéduire des Soldats de la République. Ils furent jugés par un Conſeil de guerre, qui les condamna au dernier ſupplice. Par repréſailles, Sa Majeſté Pruſſienne fit enlever dans le Pays de Clèves tous les Officiers Hollandois qui s'y trouvèrent. On croyoit que ce Prince en feroit mourir quelques-uns. Mais craignant qu'une interprétation favorable du droit des gens ne fût pas aſſez juſte pour calmer ſa conſcience, il les fit remettre en liberté, & l'affaire ſe termina par la voye de la négociation, après avoir excité un grand bruit, & une attention très ſérieuſe ſur l'événement. Les Etats Généraux proteſtèrent que la Sentence contre les Officiers Pruſſiens avoit été prononcée & exécutée à leur inſçu, & le calme ſe rétablit. Mais environ deux ans après, deux Officiers Hollandois arrêtés à Weſel, & convaincus d'avoir voulu ſéduire des Soldats Pruſſiens, ſubirent le dernier ſupplice. C'eſt ainſi que la Providence fournit

l'occaſion d'une repréſaille très légitime.

Pendant mon ſéjour à Emmerick, j'eus l'honneur de lier une amitié très étroite avec Meſſire François de Bardonnanche, Baron de Saurille, originaire du Dauphiné, d'une Maiſon très ancienne, & qui, ſelon l'Hiſtoire, a ſoûtenu la guerre contre un de ſes Souverains, pour l'injure faite à l'honneur d'une Demoiſelle de cette famille. Il ne manque à ce Gentilhomme qu'une converſation un peu plus animée; car il poſsède tous les talens de l'eſprit & toutes les qualités du cœur, qu'on peut déſirer dans un homme d'honneur, & d'une naiſſance diſtinguée; ſcience profonde, jugement ſolide, raiſon nette, généroſité, manières obligeantes, douceur de mœurs, probité ſincère, grandeur d'ame à l'épreuve des coups de la fortune, libéralité, ſageſſe, économie; il aime l'agriculture, & il s'applique avec aſſiduité à l'étude de l'Hiſtoire & des Mathématiques. Madame ſon épouſe eſt d'une naiſſance moins illuſtre; elle évite toute familiarité avec les Réfugiés. Elle paſſe dans leur eſprit pour être trop fière, ce qui lui donne autant de Généalogiſtes qu'il y a de François à Emmerick. Ils ſe font un plaiſir malin d'apprendre au premier venu,

que M. de Beaufort, père de cette Dame, dut ſa nobleſſe à l'Empereur; mais ils ſont contraints d'avouer, qu'il n'y a guère d'homme qui méritât mieux que lui le rang des Nobles.

ARTUS DE LA CROIX, Normand d'origine, eſt Miniſtre de la Colonie Françoiſe d'Emmerick. C'eſt un honnête homme, qui ſe fait un vrai plaiſir de rendre ſervice dans toutes les occaſions qu'on peut lui en procurer. Il a deux fils, dont l'aîné, ſourd & muet de naiſſance, eſt Peintre à Amſterdam, & le ſecond ſe deſtine au Miniſtère, avec des talens & des mœurs qui font eſpérer qu'il ſera un Prédicateur habile & zèlé.

J'avois quitté le déſagréable ſéjour de cette Ville, pour me fixer à Utrecht, lorſqu'en 1733. le Comte de Neu-Wied me fit la grace de m'appeller à ſa Cour, par des Lettres très obligeantes, que M. le Baron de Nierodſt m'écrivit de la part de ce Seigneur. Il m'offroit gracieuſement ſa protection, & un emploi. J'acceptai avec reconnoiſſance, cette lueur de repos & de tranquillité. Plein de flateuſes idées, je partis d'Utrecht le 8. de Février 1734. Mon voyage ne devoit être ni fort long, ni fort pénible. Je paſſai dans le Pays de

Munſter, dont le terroir eſt maigre & aride, les habitans pauvres & en petit nombre. En pluſieurs endroits la nature paroît bienfaiſante; mais en général cet Evêché n'eſt ni auſſi peuplé, ni auſſi fertile qu'on ſe l'imagine.

On trouve, dans une ſituation extrêmement ſauvage, le Château de Raëſfeld, qui donne ſon nom à un Comté de l'Empire. J'eus l'honneur d'y voir Madame la Comteſſe, jeune Douairière fort aimable, d'une taille au-deſſous de la médiocre; mais bien faite, & qui peut paſſer pour une jolie femme. Malgré la contrainte du grand deuil qu'elle portoit pour la mort du Comte ſon époux, je lui trouvai beaucoup de vivacité, & un petit air de gayeté qui ornoit ſes charmes. Les parens du Comte vouloient la dépoſſéder; ce qui l'avoit obligée de ſe mettre ſous la protection des Etats du Pays de Munſter. L'Electeur de Cologne, ayant égard à ſes droits, lui avoit donné un Détachement de ſes Troupes pour la ſûreté de ſa perſonne. Elle eut la bonté de me faire voir ſes appartemens, qui me parurent meublés avec goût, & plus richement que je n'aurois pû le croire. Elle eſt fort aimée de ſes Sujets, & elle agit dans ſon dome-

ſtique avec une douceur charmante. Elle aime la lecture, & elle parle bien notre Langue.

Duſſeldorp, Capitale du Pays de Berg, eſt une Ville forte, où le prédéceſſeur de l'Electeur Palatin aujourd'hui règnant, faiſoit ſa réſidence. La magnificence de ce Prince la rendit conſidérable; mais l'abſence de la Cour y fait décheoir le commerce. Il y a une Garniſon nombreuſe, & les Curieux ne manquent pas de voir dans le Château la galerie de Peinture, où l'on trouve des pièces rares, curieuſes, & très eſtimées.

Il arriva, dans l'auberge où je logeai, un accident fâcheux, qui n'eut pourtant pas des ſuites dangereuſes. Un jeune Gentilhomme, banni de ſa Patrie pour meurtre, étoit venu de Hollande, avec un honnête-homme, qui le conduiſoit à Cologne, pour lui procurer la place de Maître d'Armes. Le Gentilhomme, qui n'a de la nobleſſe de ſon origine qu'un nom diſtingué, inſulta ſon bienfaiteur, & l'auroit aſſaſſiné, ſi l'on ne ſe fût pas trouvé à portée d'arrêter ce furieux. La cauſe de cette violence étoit le chagrin du Chevalier, à qui ſon ami avoit refuſé l'argent qu'il lui avoit demandé pour paſſer la nuit

dans un mauvais lieu. J'admirai la modération & la générosité de celui qui pouvoit rendre une plainte criminelle contre l'ingrat. Il fit appeller un Chirurgien, pour visiter deux coups d'épée qu'il avoit reçus, & il se retira tranquillement dans une autre auberge. Le lendemain, dès que les portes de la Ville furent ouvertes, le Chevalier de *** prit la fuite, & emporta une partie du linge de la personne qu'il avoit voulu assassiner. Je remarquai dans cet événement, qu'un homme véritablement généreux, est au-dessus des accidens de la fortune. Celui dont je parle ne se plaignit, ni de l'ingratitude, ni des friponeries du Chevalier.

Continuant ma route, j'arrivai à Cologne en six heures, par le chariot de poste; détestable voiture, mais moins incommode encore qu'il ne le seroit de remonter le Rhin.

J'appris que les Jésuites de Cologne, satisfaits d'une Lettre que j'avois publiée en Hollande, pour justifier le Pere Girard des accusations énormes que Catherine Cadière lui avoit intentées au Parlement d'Aix, l'avoient traduite en Allemand, & distribuée dans leur maison un jour de dévotion solemnelle. Cependant

je ne voulus point me faire connoître à ces Pères. Je vis leur Bibliothèque, que je trouvai nombreuse, & dans un grand désordre; & je ne leur parlai point de l'Apologie, qui pouvoit m'attirer leur amitié & leur confiance.

On voit dans l'Eglise Métropolitaine de Cologne les corps des Mages, qui vinrent adorer J. C. après sa naissance. On montre une pierre d'une grosseur énorme, & perpendiculairement un trou dans la voûte. On dit que le Diable, voulant détruire la Chapelle où sont les Reliques des trois Rois, jetta cette pierre; mais une puissance invisible en empêcha l'effet, & le Démon n'eut que la honte d'avoir fait une entreprise infructueuse, qui sert de monument à l'horreur qu'il a des choses saintes, & de preuve de sa malice & de son impuissance.

M. RODERIQUE, Professeur en Histoire, fait plus d'un métier à Cologne. Après avoir quitté les Jésuites, dont il avoit porté l'habit pendant onze ans, il épousa la veuve d'un Libraire, & il continuë le commerce de son prédécesseur. Il fait aussi une Gazette Françoise, dont je lui dressai le plan. C'est un homme d'un esprit fin & rusé. Il échape à la

pénétration la plus vive, & à toutes les mesures qu'on peut prendre pour se garantir de ses artifices. Son intérêt lui fait prendre toutes sortes de formes, & affecter des sentimens incompatibles. Son amitié est incertaine, ses caresses sont dangereuses. Pendant que j'étois à Cologne, un jeune homme de dix-huit ans, parent de sa femme, prit parti dans les Troupes de l'Empereur. C'est un privilège des Bourgeois de cette Ville, que leurs enfans ne peuvent s'enrôler sans leur aveu. Les Officiers sont obligés de les remettre en liberté, dès que le père ou la mère les réclament. Roderique, profitant de cette prérogative, fit signifier au Capitaine Impérial, l'opposition des parens du jeune homme. L'Officier déclara, qu'il ne le retiendroit pas contre son gré; mais que s'il persistoit à vouloir embrasser le parti des armes, il prioit qu'on le laissât dans sa Compagnie. Le jeune homme fut interrogé devant les Bourguemestres, & persista dans le dessein de servir l'Empereur. Mais Roderique eut l'art de lui persuader, qu'un dessein si contraire à sa fortune & à son établissement, ne pouvoit être que l'effet d'une possession, ou d'une obsession de l'esprit malin. L'imagination

de cet enfant fut tellement frappée de ce diſcours, qu'on obtint qu'il ſe feroit exorciſer. La ſcène ſe paſſa dans la maiſon du Profeſſeur Roderique. Deux Capucins firent les fonctions d'Exorciſtes ; & le jeune homme effrayé tomba dans des convulſions ſurprenantes, excitées par un breuvage qu'on lui avoit fait prendre à deſſein. Dès que la cérémonie fut achevée, il changea de langage, & déclara qu'il avoit de l'horreur pour la profeſſion des armes. Il fut ainſi délivré de ſon engagement.

En 1735. on annonça dans une Feuille hebdomadaire, la mort du Profeſſeur Roderique ; ce qui donna lieu à un badinage aſſez ingénieux, pour prouver la réalité de cette ſuppoſition. Comme il n'y a dans cette pièce que des traits badins, j'eſpère qu'on ne ſera pas fâché de la trouver dans ces Mémoires. Elle commence par un Journal des progrès de la prétenduë maladie du défunt (*a*). . . . . .

M. Roderique me communiqua la relation d'une aventure tragique, qui s'étoit paſſée nouvellement à Naples, dans

---

(*a*) Cette Pièce ne s'eſt pas trouvée dans le manuſcrit original de l'Auteur.

la Maiſon de ***. L'aîné des fils de cette illuſtre famille, ſenſible aux attraits d'une jeune beauté, dont la naiſſance étoit fort inférieure à la ſienne, lui fit connoître ſa paſſion, & l'épouſa. La Ducheſſe, mère de ce Seigneur, ne put ſouffrir une alliance ſi diſproportionnée. Tranſportée de fureur, elle ſe fit ſuivre d'un Page & d'un Valet de chambre. Elle entra dans l'appartement de ſa belle-fille. Sa rage ne fut point épuiſée par ſes reproches amers : elle fut aſſez inhumaine pour faire étrangler cette aimable perſonne. Les infâmes Satellites qui exécutèrent un deſſein ſi barbare, mirent le cadavre dans un ſac, & l'enterrèrent dans un jardin. Le jeune Duc revint pour voir ſon épouſe, & ne la trouvant point, il s'abandonna au déſeſpoir. Il apperçut quelques gouttes de ſang ſur le plancher; & cette vûe lui repréſentant le malheur qui lui étoit arrivé, il voulut ſe tuer. Ses domeſtiques lui ôtèrent ſes armes. La Ducheſſe, informée de ce qui ſe paſſoit, craignit les recherches de la Juſtice; & pour les éluder, elle ſe retira dans un Couvent de Religieuſes. Mais les aſſaſſins furent ſaiſis, & bientôt après ils furent punis ſelon l'énormité de leur crime.

Cette Relation étoit ſuivie de la mort du jeune Prince *** qui avoit toûjours marqué beaucoup de paſſion pour la femme de ſon Cordonnier. Le 29. de Septembre 1733. il alla chez cet artiſan, & lui dit, qu'il n'étoit point content de ſa manière ; qu'il avoit dans ſon Palais des ſouliers d'une autre main, ſur la façon deſquels il devoit lui en faire à l'avenir. Il lui ordonna de les aller chercher. Pendant cette abſence, ménagée à deſſein, le Prince entra dans la chambre de la Cordonnière. Il tâcha de la ſéduire par les promeſſes, dont les Grands ſont prodigues. Cette femme parut inflexible ; elle voulut ſortir, mais le Prince l'arrêta, ferma la porte, & s'efforça de lui faire violence. Aux cris de cette vertueuſe femme, les ouvriers accoururent inutilement à ſon ſecours ; & le mari étant entré dans cette conjoncture, apprit l'inſulte qu'on méditoit de lui faire. Il ne conſulta que la rage dont il fut ſaiſi ; & ſenſible à cet affront, autant qu'un homme du Peuple peut l'être, il s'arma d'un fuſil, & briſa la porte de la chambre. Le Prince, pour éviter la juſte vengeance d'un mari outragé, tira deux coups de piſtolet, qui bleſsèrent deux apprentifs. Il mit enſuite

l'épée à la main, & voulut se jetter sur le Cordonnier; mais celui-ci lâcha son coup de fusil, & le tua. Le Barigel survint, & se saisit du meurtrier. Le Souverain, qui honore le vieux Prince *** d'une estime singulière, le laissa maître du châtiment de celui qui avoit tué son fils. Mais ce Prince vertueux le remercia, & lui dit avec amertume: » Mon fils est » mort comme il a vécu. Souvent il a » deshonoré mon sang, & ajouté une in- » finité de chagrins au poids de mes an- » nées. L'action de son meurtrier doit être » considérée comme une juste défense de » son honneur & de sa vie. Je vous de- » mande grace pour lui «. Cependant le Cordonnier fut condamné aux galères pour dix ans. C'est être en même tems deshonoré & puni; & c'est trop, en vérité.

Il paroissoit depuis peu un Ouvrage *in*-4°. de M. le Docteur Heumann, qui soûtenoit une opinion nouvelle, & fort probable, touchant Denys le jeune, Tyran de Sicile. Il prétend que ce Prince ne fut pas Maître d'Ecole; & voici les preuves de sa négation: 1°. Les Anciens, qui rapportent ce fait, ne s'autorisent que d'un oui-dire: 2°. Diodore de Sicile, qui

en devoit ſçavoir plus de nouvelles que perſonne, n'en a rien dit : 3°. Plutarque, qui raconte pluſieurs particularités de la mort de ce Tyran, a paſſé celle-là ſous ſilence : 4°. Cornélius Népos aſſûre expreſſément, que les Corinthiens reconnoiſſans des bienfaits de Denys, ne le laiſsèrent manquer de rien : 5°. Suidas, ni Démétrius de Phalère, n'ont point fait mention de cette circonſtance : 6°. Diodore ne traite de pauvre, Denys retiré à Corinthe, que par comparaiſon à ſa première fortune : 7°. Enfin, Trogue Pompée & Juſtin, qui ont débité les premiers la fable de Denys réduit par la fortune à ſe faire Maître d'Ecole, ſont des Hiſtoriens peu croyables. Cependant cette opinion eſt devenue générale. On en a tiré je ne ſçais combien de moralités ſur l'inconſtance de la fortune, je ne ſçais combien de préceptes ſur les devoirs des Princes, & ſur le bon uſage qu'ils doivent faire de leur autorité. Voilà bien de la peine perduë : mais cet exemple nous doit apprendre à ne pas recevoir ſans examen les faits qui flatent nos inclinations & nos paſſions. Les Grecs, haïſſant à mort les Tyrans, mettoient ſur leur compte, tout ce qu'ils pouvoient imaginer d'odieux, ou

de ridicule. D'ailleurs, on a aiſément confondu Denys le Tyran, avec un Denys, Maître d'Ecole, qui étoit preſque ſon contemporain. Quelques Ecrivains ont auſſi compté Cicéron parmi les Maîtres d'Ecole ; mais Alexandre *ab Alexandro* a réfuté cette fable.

Quoique la Ville de Cologne ſoit gouvernée en manière de République par ſes Magiſtrats, ſous la protection immédiate du Saint Empire, elle n'a pas le droit de glaive ſur ſes Sujets. On prétend qu'elle perdit ce privilège par la ſotiſe de ſes Bourguemeſtres, qui arrêtèrent leur Archevêque ſans le déſarmer. Il m'a été impoſſible de m'éclaircir entièrement ſur ce fait. Mais j'ai appris que le droit de vie & de mort appartient à l'Electeur, en qualité d'Archevêque de Cologne, & qu'il nomme en cette Ville un Grand-Juſticier, qui fait prononcer & exécuter les Sentences de mort au nom du Prélat, dont il exerce l'autorité. Cependant Meſſieurs de Cologne ne permettent point, dit-on, à leur Prélat de coucher dans leur Ville. C'eſt la jalouſie de la liberté, qui leur fait prendre des précautions ſi extraordinaires.

Pendant que je m'occupois à voir Co-

logne, je reçus de nouvelles Lettres de M. le Baron de Nierodst, qui me pressoit très gracieusement de me rendre à la Cour de Neu-Wied. Je partis sur le champ. Je m'écartai de la grande route, pour satisfaire la curiosité que j'avois de voir Broël, petite Ville où l'Electeur tient sa Cour, & qui n'est considérable que par la préférence que ce Prince lui donne sur les autres Villes des Etats qu'il possède. Il la fait nommer Augustebourg.

CLÉMENT-AUGUSTE, Prince de Bavière, Electeur du Saint Empire, Archevêque de Cologne, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Chancelier d'Italie, Evêque de Munster & de Paderborn, *&c.* est un Prince à la fleur de l'âge, d'une phisionomie agréable, d'un air grand & majestueux. Il n'est pas ennemi des plaisirs innocens; & il est particulièrement sensible à celui de la chasse du Héron. Il aime la Nation Françoise. Il a toutes les manières d'un Souverain, & toutes les vertus qu'on exige d'un particulier, pour le considérer comme un homme de probité. Il étoit occupé à lever deux nouveaux Régimens de Dragons, pour être en état de faire respecter la neutralité, qu'il vouloit garder pendant la guerre,

dont les François avoient fait les premières expéditions par la conquête du Fort de Kell, & par leur entrée dans le Pays de Trèves, où le Comte de Belle-Isle commençoit à étendre la gloire du Nom François.

L'un de ces Régimens fut donné au Seigneur DE HARZE', Comte d'Eynatten, Gentilhomme d'un vrai mérite, ami des ſciences & des gens de lettres, doux, affable, humain, & qui ſçait allier des manières prévenantes à la nobleſſe de ſa naiſſance. J'eus occaſion, quelques mois après, de lui être utile; & le ſouvenir obligeant qu'il en conſerve, eſt le principal fondement de l'amitié & de la correſpondance gracieuſe dont il veut bien m'honorer. S'il m'étoit permis de publier les Lettres qu'il a la bonté de m'écrire, tous mes Lecteurs admireroient comme moi la délicateſſe de ſon eſprit, l'étenduë de ſes lumières, la vivacité de ſa pénétration, & la ſolidité de ſon jugement. Il eſt Catholique, d'une piété mâle & éclairée, obſervateur exact de la diſcipline militaire, ennemi déclaré de la licence de quelques Officiers, & des vices communs aux Soldats.

Ce Seigneur m'engagea, ſur la fin de l'année

l'année 1734. à examiner ſur quels fondemens eſt établie la Monarchie de Sicile. Cette matière curieuſe ayant été épuiſée par des Auteurs très ſçavans, je n'avois qu'à réduire en manière de Diſſertation critique, les principales raiſons produites d'un côté par la Cour de Rome, & de l'autre par celle d'Eſpagne. Ce fut le parti auquel je me déterminai. Voici le précis du Mémoire que je fournis à M. le Comte d'Eynatten.

VERS la fin du onzième ſiècle, ſous le Pontificat d'Urbain II. les affaires Civiles & Eccléſiaſtiques ſe trouvoient dans un très grand déſordre. D'un côté, les Croiſades, qui avoient pour motif le zèle de la Religion, ruinoient & dépeuploient l'Occident. De l'autre, l'ignorance étoit ſi affreuſe, que les lumières des derniers ſiècles n'ont encore pû en effacer les traces.

Dans ces fâcheuſes circonſtances, le Pape Urbain, Promoteur de la Ligue ſainte, établit pour Légat en Sicile, Robert, Evêque de Train. Le Comte qui règnoit en ce Pays-là, ne put ſouffrir que ce Légat y exerçât ſes pouvoirs. Il étoit aimé du Pape. Il ſe plaignit à lui de cet

établissement. Urbain vint trouver le Comte à Salerne. Il révoqua la commission de Robert, & il accorda au Comte la Légation héréditaire dans toute la Sicile, avec une autorité très ample sur les affaires Ecclésiastiques. Le Moine Géofroi de Maleterre, Auteur du tems & du Pays, rapporte la Bulle, qui en fut expédiée à Salerne le 5. de Juillet 1098. » Nous voulons, dit le Pape parlant au » Comte de Sicile, que vous fassiez tout » ce que nous ferions par notre Légat, » quand même nous vous enverrions quel- » qu'un d'auprès de nous, pour le salut » des Eglises qui sont sous votre puissan- » ce, & pour l'honneur du Saint Siège. » Que si l'on tient un Concile, & que je » vous mande d'envoyer les Evêques & » les Abbés de votre Pays, vous enver- » rez ceux qu'il vous plaira, & vous re- » tiendrez les autres pour le service des » Eglises, &c «.

Les Siciliens prétendent, qu'en vertu de cette Bulle, leur Roi est Légat né du Saint Siège. Ils appellent Monarchie de Sicile, les droits attachés à cette dignité. Mais depuis long-tems, on soûtient en Cour de Rome, que si la Bulle sur laquelle on fonde ce droit, n'est pas un faux

Acte, elle a été révoquée dans la suite. Voici ce qu'on produit pour l'attaque & pour la défense.

1°. Quelques Auteurs croyent que cette concession est apocryphe. D'autres la jugent entièrement fausse. Charles V. dit-on, fit faire d'inutiles recherches, pour justifier d'une manière authentique les droits de cette Monarchie. Il n'en trouva le fondement que dans le Livre des Pandectes, imprimé l'an 1526.

C'est ainsi que la Cour de Rome conteste le fait, qui est d'ailleurs suspect, à cause de son origine dans des tems de trouble & d'obscurité. Mais des paroles ne suffisent pas, & il n'y a que des raisons qui puissent donner lieu à des conclusions équitables. Une marque de zèle pour les intérêts du Saint Siège, n'est pas un argument. On ajoûte que Charles V. trouva bien ailleurs que dans le Livre des Pandectes, les preuves authentiques de la Monarchie de Sicile. Il les trouva dans les écrits du Moine Geofroi de Maleterre, qui a composé un Ouvrage de l'établissement des Normands en Sicile. Il les trouva dans le *Caput Breviarium* de Jean-Lucas Barberius, qui vers l'an 1513. composa un volume de tous les privilèges &

titres du Royaume de Sicile, dans lequel il enregiſtra la Bulle d'Urbain II. dont l'original étoit dans la Chancellerie du Royaume. Il les trouva enfin dans cette Chancellerie même, qui renfermoit tous les Actes concernant cette affaire.

2°. Le Cardinal Baronius a réfuté dans ſes Annales Eccléſiaſtiques, cette prétenduë Monarchie ſpirituelle. Il prétendoit, que la Bulle attribuée au Pape Urbain II. étoit de l'Antipape Anaclet, & il ſoûtient même qu'elle n'a pas été rapportée fidélement. Il exprime avec beaucoup de vivacité les ſentimens du Saint Siège ſur cette affaire. Il oſe même dire, que les Rois d'Eſpagne, en qualité de Rois de Sicile, prennent un titre que les Tyrans & les plus grands ennemis de l'Egliſe n'ont jamais oſé prendre : car dans les Actes qui concernent les affaires Eccléſiaſtiques, ils s'intitulent, *Beatiſſimo, è Santiſſimo Padre.*

On ne nie pas que le Cardinal Baronius n'ait parlé avec beaucoup d'aigreur de ces prétentions; mais il ne prouve point ce qu'il avance. Les Rois de Sicile ont toûjours joui des droits de leur Monarchie ſpirituelle. Ils prétendent même, que ce droit de ſupériorité doit être con-

ſidéré comme leur étant propre. Ils préſident aux Conciles Provinciaux ; ils jugent de toutes les affaires Eccléſiaſtiques. Ils ſe croyent en droit d'excommunier les Prêtres, les Evêques, les Cardinaux mêmes. Ils diſpoſent de tout à leur gré. Eſt-il apparent que des Rois, à qui l'Egliſe accorde le titre diſtinctif de Rois Catholiques, vouluſſent s'arroger des droits ſi étendus, des privilèges ſi extraordinaires, ſi leurs prétentions étoient douteuſes, ou mal fondées ? Baronius attribuë la Bulle d'Urbain II. à l'Antipape Anaclet. Mais en donne-t-il des preuves ſolides ? Eſt-ce aſſez qu'une opinion ſoit établie ſur l'autorité de ce Cardinal, pour la faire recevoir ? Combien d'erreurs, combien de fables & de puérilités n'introduiroit-on pas ſous le nom de Baronius, dont la critique étoit ſi peu lumineuſe, qu'on pourroit faire un volume très épais de ſes mépriſes ? Quel avantage a tiré ce Cardinal, d'avoir combattu ſi vivement cette Monarchie ſpirituelle ? Les Vicerois de Naples & de Sicile & les Gouverneurs de Milan, ſupprimèrent le onzième Tome de ſes Annales. Des perſonnes ſi pénétrées d'un profond reſpect pour le Saint Siège, auroient-elles agi avec tant de vigueur, ſi elles

n'euſſent pas été bien convaincues de la ſolidité de ces droits? Baronius ſe plaignit à Philippe III. Roi d'Eſpagne, de la ſuppreſſion de ſon Ouvrage; ſes plaintes furent mépriſées. Ceux qui ſçavent combien ce Monarque étoit pieux, croiront-ils qu'il eût négligé les repréſentations de la Cour de Rome, ſi elles lui euſſent paru bien fondées? Baronius dit que cette Bulle a été falſifiée; mais où ſont les preuves de cette falſification? A-t-on comparé l'original avec les copies imprimées? En a-t-on marqué les différences? Le titre de *Beatiſſimo*, *è Santiſſimo Padre*, que prennent les Rois & les Vicerois de Sicile, ne fait rien au fond de la queſtion; car rien ne marque mieux la ſtérilité de la raiſon, & le défaut de preuves admiſſibles, qu'une diſpute ſur des mots, ou ſur des titres.

3°. Pour rendre odieuſe la conduite des Rois de Sicile, on la compare à celle de Henri VIII. & des autres Rois & Reines d'Angleterre, qui s'attribuent la qualité de Chefs de l'Egliſe Anglicane. On en conclut, qu'à la honte du Catholiciſme, Jeanne, Reine d'Arragon & de Caſtille, & mère de l'Empereur Charles V. s'attribua le droit de connoître & de juger des

affaires Ecclésiastiques. On dit même que ces prétentions établissent deux Papes, & deux Sacrés Colléges dans l'Eglise ; le Pape de Rome, & le Pape de Sicile.

Mais la comparaison qu'on fait des Rois de Sicile aux Rois d'Angleterre, n'est pas juste. Henri VIII. auteur du Schisme des Anglois, s'arrogea de sa propre autorité, les droits dont ses successeurs jouissent sur l'Eglise Anglicane. Les Rois de Sicile appuyent leurs prétentions sur la Bulle d'un Pape très célèbre. Quelle différence ! Qu'une Reine Catholique ait une pleine autorité sur le Clergé de son Royaume, quelle honte y a-t-il pour le Catholicisme ? Seroit-il honteux qu'une pieuse Princesse veillât en même tems au bien spirituel & temporel de ses Sujets ?

4°. La Cour de Rome soûtient, que supposé même l'authenticité de la Bulle d'Urbain II. elle doit être considérée comme nulle & de nul effet, puisqu'elle a été contestée & révoquée par divers Papes.

On avouë cette contestation, & cette révocation ; mais on nie qu'elles ayent été justes. On prétend qu'il n'est pas licite de révoquer, ou d'annuller des clauses perpétuelles & irrévocables.

5°. Enfin, ceux des Romains qui pré-

tendent que la Bulle attribuée au Pape Urbain II. est fausse, disent qu'elle fut forgée sur la fin du treizième siècle. La Sicile n'avoit alors aucune communication avec l'Eglise de Rome; elle en étoit entièrement séparée ; elle refusoit de connoître le Saint Siège, tant pour le spirituel, que pour le temporel. Il fut facile aux Officiers Royaux de supposer cette Piéce, & d'en faire exécuter les articles. La Sicile demeura dans l'interdit quatre-vingt-dix ans, depuis l'an 1282. jusqu'à la seconde année du Pontificat de Grégoire XI. On sçait que dans ces tristes circonstances Martin, Roi d'Arragon, fit de grandes entreprises sur la Jurisdiction Ecclésiastique. Il ordonna que les Evêques ne pourroient excommunier personne sans sa permission, ou celle de son Viceroi.

On répond, que cette objection ou cette preuve n'est qu'une illusion, & qu'un Auteur contemporain a inséré la Bulle dans son Ouvrage, dans le tems même qu'elle fut expédiée par le Pape Urbain II. à Salerne.

Je ne m'érige point en arbitre de ce grand différend. On ne doit me considérer que comme un Historien, qui s'est fait un devoir de produire, sans affectation

tion & ſans déguiſement, les raiſons des Avocats de la Cour de Rome, & celles des Rois de Sicile (*a*).

BONN eſt une Ville fameuſe par les ſièges qu'elle a ſoûtenus. Sa ſituation eſt très agréable, & très commode pour le commerce. Si l'Electeur y tenoit ſa Cour, elle auroit bientôt achevé la ruine de Cologne. J'eus le plaiſir d'y rencontrer M. MOREAU D'ORGEVAL, Pariſien, Capitaine-Ingénieur au ſervice de Son Alteſſe Electorale. Il eſt d'un commerce aimable, d'une ſincérité charmante; mais qui ne lui ouvrira pas la route d'une brillante fortune, dans le climat où il eſt obligé de vivre. Il ſoûtient fermement l'honneur de la Nation Françoiſe, & ſe fait craindre des Officiers Allemands, qui n'oſeroient ni l'inſulter, ni témoigner en ſa préſence, l'indigne mépris qu'ils ont pour les François. Il a de beaux ſentimens, de la vivacité, & un grand courage. Il entend bien l'Architecture Civile & Militaire. Il me communiqua une Let-

(*a*) Nous imiterons la ſage réſerve de l'Auteur, qui a tiré cet Extrait de la *Défenſe de la Monarchie de Sicile*, *&c.* imprimée en 1716.

tre de Liège, du 10. Janvier 1734. qui contenoit la relation d'un soûlevement du Peuple contre les Soldats, à l'occasion de la guerre d'Italie. Voici le fait.

Cinq ou six Soldats de la Citadelle, s'étant trouvés dans un cabaret de la Ville, avec des Bourgeois qui s'entretenoient sur les nouvelles publiques, on parla long-tems des intérêts des Puissances de l'Europe, & l'on pénétra même jusque dans le secret de leurs cabinets. Un Bourgeois soûtenant avec chaleur les intérêts des François, vit tout-à-coup son zèle payé d'un soufflet, & de quelques injures, prononcées avec une grande élégance militaire. Les autres Bourgeois qui furent témoins de cette insulte, embrassèrent la défense de celui qui étoit lèzé. Les Soldats se déclarèrent vivement pour leur ami, quoiqu'il fût l'aggresseur ; & en un moment il s'alluma dans la chambre de l'auberge, une petite guerre, dont les étincelles mirent le feu dans toute la Ville. Les Bourgeois se défendoient adroitement & courageusement avec leurs couteaux, & les Soldats attaquoient à coups de sabre. Cette querelle dura cinq ou six jours ; & pour la terminer, l'Evêque & Prince de Liège défendit sous de rigou-

teuſes peines aux Soldats de la Citadelle, de demeurer dans la Ville après cinq heures ſonnées.

Lintz eſt une petite Ville, qui tire toute ſa réputation des bons vins que ſon territoire produit, & que les Liégeois font paſſer pour des vins de Bourgogne dans leur Pays. J'y dînai avec un Gentilhomme Anglois, qui revenoit d'Italie & de Vienne. Dans la converſation il m'apprit un accident funeſte, arrivé à Florence, lorſqu'il y étoit l'été précédent. Une jeune Dame Françoiſe, me dit-il, venue depuis peu de Rome, fut attaquée le ſoir par un voleur, qui lui donna un coup de coutelas ſur le col, un autre ſur le bras, & un troiſième ſur la tête. Elle eut une oreille coupée, & une profonde bleſſure à l'épaule. Pluſieurs perſonnes, attirées par ſes cris, vinrent à ſon ſecours. L'aſſaſſin prit la fuite. Il ne lui fut pas poſſible d'enlever les diamans, l'argent & les habits de cette Dame, qui en fit un don aux Egliſes de Florence, dans la penſée qu'elle mourroit de ſes bleſſures. Les affaires de ce Gentilhomme Anglois l'ayant obligé de partir de Florence, avant que la Dame fût ou morte ou guérie, il n'a point ſçû quelles ont été les ſuites de cet accident.

Il m'apprit encore, qu'il avoit vû à Vérone un jeune homme appellé JEAN CIGNAROLLI, qui a le talent admirable de répondre ſur le champ en vers à quelque queſtion qu'on lui propoſe. Il traite, comme Lucréce, les matières les plus abſtraites de la Philoſophie. Il fait des impromptus, que les Poëtes de l'Antiquité pourroient avouer. Ce jeune Poëte eſt en même tems excellent Peintre. Une autre merveille du ſiècle, dont ce Voyageur me parla, eſt l'illuſtre LAURA BUSSI. Elle travailloit, lorſqu'il eut l'honneur de la voir, à un Poëme Epique ſur la dernière guerre d'Italie. Elle avoit deſſein de le dédier au Pape. Elle avoit viſité depuis peu la plûpart des Académies, où les Italiens font fleurir les Sciences. Par-tout elle s'étoit attiré l'eſtime des gens de Lettres, par la beauté de ſon eſprit, & par ſa profonde érudition. Lorſque le Prince héréditaire de Modène paſſa par Bologne en 1733. il fit à cette ſçavante Dame un accueil très gracieux. Quelques Journaux Littéraires ont déja diſtribué à cette nouvelle Sapho une partie des éloges qui lui ſont dûs.

Tous les ſiècles & tous les pays fourniſſent des exemples de ces génies heu-

reux, que la nature s'épuise à former. On a vû à Anspack PHILIPPE BARATHIER, fils d'un Ministre Réfugié, parler toutes les Langues sçavantes à l'âge de neuf ans. Il est à présent dans sa treizième année, & son érudition égale celle de la plûpart des Sçavans les plus distingués. Le Roi de Prusse lui a donné une Chaire de Professeur à Konigsberg (*a*).

Le Comte DE GOESSEN, Conseiller d'Etat de l'Empereur, & Gouverneur de la Carinthie, a un fils âgé de quinze ans, qui a fait des progrès très rapides dans les sciences. Le 28. de Juin 1734. n'étant alors que dans sa treizième année, il soûtint à Clagenfurt, Capitale de la Carinthie, un examen public sur tous les Auteurs Historiques, Grecs, Latins & François, sur l'Histoire Sacrée & Prophane, sur la Chronologie, & sur la Géographie. Tous les Princes, Evêques, Prélats & Seigneurs de la Province, assistèrent à cet examen, qui dura près de cinq heures. Ce jeune Seigneur fut déclaré Maître-ès-

(*a*) Voyez sa *Vie* par M. Formey, imprimée à Utrecht en 1741. *in*-8°. & un extrait de cette *Vie* dans la *Bibliothèque Françoise*, Tom. XXXIV. Part. II.

Arts, avec un applaudiſſement général de l'Aſſemblée. Le Prince-Evêque de Lavemunde le couronna de lauriers. Les éloges dûs au fils retombèrent ſur le père, qui s'eſt donné tous les ſoins poſſibles pour l'éducation de ce jeune Comte, & pour celle de la Comteſſe ſa fille, qui n'a pas moins de ſcience que ſon frère. On a ſouvent oui dire au Comte de Goëſſen, qu'il aimeroit mieux mourir pauvre, & donner une bonne éducation à ſes enfans, pour les rendre capables de ſervir Dieu & la Patrie, que de leur laiſſer de grands biens ſans éducation. Que ces ſentimens ſont beaux! Il ſeroit à ſouhaiter que tous le pères de famille en fuſſent pénétrés, & qu'une avarice criminelle ne leur fît pas négliger les inſtructions qu'ils doivent à leurs enfans.

Ludeſdorff eſt un Village de l'Electorat de Trèves, ſitué ſur le bord du Rhin, & qui ne mériteroit pas qu'on en parlât, ſi beaucoup d'honnêtes gens n'y faiſoient pas leur ſéjour.

M. le Baron DE ZANTEN, Conſeiller de l'Electeur de Trèves, & Grand-Bailli de Ludeſdorff, eſt un Gentilhomme très poli, & un Magiſtrat fort équitable, généreux, déſintéreſſé, ennemi des

cérémonies, des complimens Germaniques, & de la contrainte. Il pourroit s'enrichir dans la Charge qu'il posséde, s'il avoit moins d'horreur des moyens que sa probité scrupuleuse & sévère désapprouve. Madame son épouse a de l'esprit, de la vivacité, & des manières aimables & gracieuses.

M. DE SOLLER, Conseiller Aulique de Son Altesse Electorale, est sçavant, & fort curieux de tout ce qui paroît dans la République des Lettres. Sa conversation est gaie, instructive & amusante. Il méprise la fierté ridicule qu'on affecte dans sa Patrie. Il agit sans cérémonies, mais toûjours avec une politesse libre & agréable. La crainte d'être l'esclave d'une femme, lui fait éviter les liens du mariage. Sage & règlé dans ses mœurs, il réduit l'envie à le respecter. Il se fait par-tout des amis. Il aime l'agriculture, & il s'y applique dans une Isle du Rhin, qu'il a achetée de l'Electeur de Cologne. Il y cultive un beau jardin, & un grand nombre d'arbres fruitiers. C'est cette Isle qu'il nomme son Pathmos.

J'arrivai à Neu-Wied au mois de Mars 1734. & la manière dont j'y fus reçû étoit flateuse & séduisante. Le Comte, extrê-

mement bon, voulut bien me faire des complimens affectueux ; il m'assûra de sa protection. Madame la Comtesse ne me jugea pas indigne de sa confiance ; elle me le témoigna par une commission importante, qu'elle me donna huit jours après mon arrivée, & dans laquelle je tâchai de la servir fidèlement. Le Comte Héréditaire m'accorda ses bonnes graces, & je me suis toûjours appliqué depuis à les mériter.

Mon attention fut d'abord d'étudier le caractère des principaux personnages de cette Cour. Les idées que mes premières observations firent naître se confirmèrent par l'expérience, & j'eus le bonheur dès les premiers jours, de connoître une infinité de petites choses, d'où je pouvois tirer des règles sûres pour ma conduite.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, Comte de Wied, Seigneur de Bunckel & d'Ysembourg, naquit le 10. de Mars 1685. Il étoit jeune encore, lorsque les Sujets de son père se révoltèrent, sous prétexte de le sévérité du Gouvernement. Ils prirent les armes, & ils empêchèrent long-tems le jeune Comte de jouir du Pays, que la mort & les dispositions testamentaires de son père confioient à son administration.

Il fut obligé de demeurer à Caſſel, juſqu'à ce qu'une Commiſſion Impériale eût rétabli la tranquillité dans ſes Terres, & diſpoſé les habitans à reconnoître ſon autorité. D'ailleurs ce Pays a été expoſé deux fois à toutes les horreurs de la guerre. La Capitale & le Château réduits en cendre, avoient inſpiré au Comte Frédéric-Guillaume des ſentimens très vifs contre notre Nation, & c'eſt beaucoup que la Comteſſe ſon épouſe lui ait inſpiré de l'indifférence pour les François.

C'eſt un grand honneur à ce Souverain d'être le père de JEAN-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, Comte Héréditaire de Neu-Wied, Seigneur aimable, gracieux, ſçavant, dont toutes les manières & les ſentimens ſont nobles, & dignes d'un grand Prince. Il eſt généreux, libéral, compatiſſant, magnifique. Il joint à la bonté du cœur, un excellent naturel, une pénétration vive, un jugement ſolide, un goût ſûr & délicat. Il porte le nom de ſon père, & il a toutes les vertus, tous les talens, toutes les rares qualités de ſon illuſtre mère.

M. NISEUS, Préſident du Conſeil de Régence, a la réputation d'un très habile Juriſconſulte. Il a rendu à ſon Maître

des ſervices très importans, durant les troubles du Pays; mais il a été récompenſé de ſes ſoins aſſidus par une entière diſgrace, qui lui a fait perdre ſa place. » C'eſt ainſi qu'en faiſant bien à l'égard » des Grands, on perd toûjours; & on ne » gagne à les ſervir, que l'inquiétude d'a- » voir déplu (*a*).

Celui qui occupe la place de M. Niſeus, eſt M. BROESKE, jeune homme, qui, de l'emploi de Précepteur, a été élevé à celui de Chef d'un Conſeil Souverain.

M. MULLER, Conſeiller de la Régence, a du ſçavoir, du mérite, & de la probité. Il a le malheur de n'être aimé, ni de ſon Maître, qu'il ſert avec zèle & fidélité, ni des Courtiſans, qui ne lui trouvent point les inclinations d'un adulateur.

M. CREUTZER, Secrétaire du Conſeil de Régence, a les ſentimens & les manières d'un galant homme, de la droiture, & de la bonne foi. Lorſque je partis, il ſollicitoit vivement la permiſſion de ſe retirer.

M. M*** originaire d'Italie, eſt Re-

(*a*) Mémoires de Madame de Motteville.

ceveur Général, ou Tréſorier du Comte. Pour le faire connoître, il ſuffit de n'en rien dire.

M. W*** Capitaine des Gardes de Son Excellence, s'eſt élevé d'une naiſſance incertaine, & d'une fortune très obſcure, au rang qu'il occupe. On dit que les habits qu'il porte ne ſont pas faits à ſa taille; &, en vérité, c'eſt un homme dont les ſentimens ſont bien durs. Je n'en veux pour preuve, que la manière dont il tua d'un coup de piſtolet un malheureux qu'il pouvoit arrêter priſonnier, & dont tout le crime étoit un excès de compaſſion pour deux femmes infortunées, qui gémiſſoient depuis dix-huit mois dans la misère d'une priſon, où elles étoient renfermées pour dettes. On croyoit que cette action attireroit la diſgrace du meurtrier; mais il a eu l'art de ſe maintenir dans ſon emploi.

L'homme le plus eſtimable de Neu-Wied, après le Comte Héréditaire, eſt M. le Baron DE NIERODST, Gentilhomme Livonien, qui a éprouvé dans le cours de ſa vie les plus funeſtes revers de la fortune, ſans manquer jamais de courage, ni de fermeté. Attaché au ſervice de Charles XII. Roi de Suède, il ſe vit

enveloppé, après la mort de ce Prince, dans les malheurs du Baron de Gortz, premier Miniſtre. Son innocence lui ſauva la vie ; mais il perdit, avec ſa liberté, ſes emplois & ſes biens. Il fut long-tems expoſé aux horreurs d'une obſcure priſon. Il en ſortit enfin ; &, contraint de recommencer un établiſſement, il vint en France, où il fut obligé d'accepter une Compagnie, après avoir commandé un Régiment Suédois, avec beaucoup d'honneur & de diſtinction. La paix étant faite ſous le Régent, il quitta le ſervice, & paſſant à Neu-Wied, il y tomba malade. Madame la Comteſſe, informée de ſa naiſſance & de ſon mérite, lui fit donner tous les ſecours dont il avoit beſoin ; & lorſque ſa ſanté fut rétablie, elle voulut ſe l'attacher, & l'a toûjours protégé. En 1734. M. de Nierodſt traita avec M. de Creil, Intendant de Metz, des contributions que le Comte de Neu-Wied payeroit au Roi pendant la guerre. En 1735. M. le Comte de Belle-Iſle le préſenta au Cardinal de Fleuri ; & dans l'audience qu'il eut de Son Eminence, il gliſſa les premières idées des Préliminaires, qui furent conclus à Vienne au mois d'Octobre de la même année par M. de la Beaune. L'Empereur, pour

le récompenser de ses services, lui a donné un Régiment, & une pension annuelle de quatre mille florins. Personne n'envie sa fortune, parce que tous ceux qui le connoissent sont persuadés qu'il en est digne, & qu'il en usera généreusement.

Je m'étois fait des idées fort agréables du séjour d'une petite Cour. Mais je m'apperçus bientôt qu'il étoit peu convenable à un homme de lettres. Des sentimens nobles, ennemis de la contrainte & de la flaterie, n'y sont pas reçus. D'ailleurs, je suis un peu du caractère que Molière donne à son Misanthrope.

Le Ciel ne m'a point fait, en me donnant le jour,
Une ame compatible avec l'air de la Cour.
Je ne me trouve point les vertus nécessaires
Pour y bien réussir, & faire ses affaires.
Etre franc & sincère est mon plus grand talent:
Je ne sçais point jouer les hommes en parlant.
Et qui n'a pas le don de cacher ce qu'il pense,
Doit faire en ce Pays fort peu de résidence.
Hors de la Cour, sans doute, on n'a pas cet appui,
Et ces titres d'honneur qu'elle donne aujourd'hui.
Mais on n'a pas aussi, perdant ces avantages,
Le chagrin de jouer de fort sots personnages;

On n'a point à souffrir mille rebuts cruels,
On n'a point à louer les Vers de Messieurs tels,
A donner de l'encens à Madame une telle,
Et de nos francs Marquis essuyer la cervelle (*a*).

J'avouë qu'il n'y a dans les petites Cours d'Allemagne, ni Poëtes, ni Marquis. Mais ceux qui les remplacent sont souvent plus insupportables, par une orgueilleuse présomption qui n'est fondée, ni sur la naissance, ni sur le mérite. Quels préceptes, je vous prie, que ceux de Grisdelin (*b*) à l'Oiseau violet, qui alloit à la Cour de Salomon! *Evitez les malheureux*, lui dit-il, *caressez les favoris*, & *ne vous fiez à personne*. C'est sur ces trois maximes que l'on doit règler sa conduite, si l'on veut se maintenir auprès des Grands (*c*) d'un certain caractère. Un

---

(*a*) Il ne faut pas oublier que c'est un Misanthrope qui parle.

(*b*) Voyez les *Contes Turcs*.

(*c*) Ils sont hommes, sans doute; mais plus leur condition est relevée, plus on se plaît à relever leurs défauts. Il règne dans tout ce récit de l'Auteur un air de mécontentement, qui vient plutôt de la faute de la fortune, peut-être même de sa conduite, que de la faute des Grands, qu'il paroît ne pas ménager assez.

Souverain de l'Empire n'eſt pas un homme, que ſa grandeur exempte des erreurs auſquelles les autres hommes ſont ſujets; & il n'eſt pas toûjours attentif à ne favoriſer que des perſonnes d'une ſévère probité. Je voudrois qu'il fût un dieu, ou du moins un demi-dieu, équitable, judicieux en tout, maître de ſes paſſions, inſenſible à l'intérêt; uniquement porté à rendre ſes Sujets heureux, toûjours prêt à écouter favorablement leurs juſtes plaintes, ennemi déclaré des faux rapports, ou des rapports vrais en quelques points, mais envenimés par la malice de ceux qui ont la lâcheté de les faire; affable en tout tems, d'un accès facile pour les innocens comme pour les coupables, d'un jugement ſolide, & d'une pénétration ſi vive & ſi exacte, que ceux qui l'approchent fuſſent toûjours dans la crainte de lui en impoſer. Avec ces qualités, & quelques autres, on pourroit ſe flater d'être heureux auprès des Grands. Mais je voudrois de plus, que les Courtiſans fuſſent incapables de haine & de vengeance; aſſez éclairés pour n'être pas ſéduits, aſſez honnêtes gens pour ne pas ſéduire leur Maître, aſſez ennemis du menſonge & de l'impoſture pour dire conſtamment la vé-

rité (*a*). J'exige l'impossible ; ce qui me fait croire que Dom Guévara, Evêque de Mondonédo, avoit bien raison d'écrire à Dom François Coter : *Ne vous fiez guère à la Mer, & point du tout à la Cour. Ce sont deux choses belles à voir de loin, & où il vaut mieux être spectateur, qu'acteur.* Mais peu de personnes ont l'ame assez forte, pour regarder la faveur avec des yeux indifférens. Tel paroît vaillant contre elle, qui au moindre adoucissement devient poltron, & d'ordinaire la hauteur qu'il affectoit se termine à une véritable bassesse. On ne considère pas assez, que l'amitié des Grands est un écueil dangereux ; que leur faveur ne sert qu'à préparer leur haine, & qu'en Allemagne le nom de François est fort disgracieux. Je ne fais point ces remarques pour moi-même : ce sont des leçons que je prens la liberté de donner à ceux qui pourront en avoir besoin. Car je serois coupable d'ingratitude, si je pouvois oublier les bontés de M. le Comte de Neu-Wied, les bienfaits de Madame son épouse, & la généreuse protection du Prince Héréditaire.

(*a*) C'est-à-dire, qu'il voudroit qu'ils ne fussent point hommes.

Lorſque j'arrivai à Neu-Wied, la Confédération du Weſterwald, compriſe dans le Cercle de Weſtphalie, mettoit ſur pied les Troupes qu'elle devoit fournir à l'Empereur. Le Régiment de cette Confédération eſt le plus beau de l'Empire. Le commandement en fut donné au Comte ADOLPHE DE WIED-RUNEKEL, Seigneur poli, aimable, ſpirituel, plein de courage & de vivacité. Le Général du Cercle étoit JULES-AUGUSTE, Comte de la Mark, dont le mérite eſt au-deſſus de mes éloges. Il poſſéde les plus belles vertus de ſa Nation, & tout ce qu'il y a d'utile & d'agréable dans nos mœurs. Il a pourtant des ennemis. Peut-on être un galant homme, & n'en point avoir? On avoit tâché de rendre ſa fidélité ſuſpecte; mais tous les efforts de l'envie n'ont pû effleurer ſon honneur. Il eut pendant quelques mois ſon quartier à Neu-Wied. J'eus l'honneur de le connoître, & de recevoir des témoignages précieux de ſon amitié. Sur la fin de la dernière campagne, il commanda ſur la Moſelle avec diſtinction. Il eſt beaucoup aimé de l'Electeur Palatin, qui connoît ſon mérite, & qui a ſçû le récompenſer par de grands emplois.

M. DE SCHOLTEN, Général de l'Infanterie Danoiſe, avoit paſſé l'hyver précédent à Neu-Wied, dans des allarmes continuelles. Il craignoit nos Partis, dont il faiſoit obſerver tous les mouvemens par quelques eſpions, qui lui donnoient ſouvent de faux avis. Les nouvelles publiques ont annoncé les déprédations des Danois dans le Weſterwald; ce qui me diſpenſe d'en parler, voulant d'ailleurs éviter tout détail odieux. Je dirai pourtant que des Officiers capables d'exercer des concuſſions dans un Pays qu'ils doivent protéger & défendre, ne donnent pas de grandes idées de leur bravoure. Ils noirciſſent leur réputation, & ils deviennent l'objet de la haine publique, & des malédictions de tout un Peuple. Cette conduite indiſpoſe contre la cauſe commune les perſonnes léſées, dont les plaintes ſont ou inutiles, ou rejettées; & quand l'ennemi veut profiter de l'occaſion, il fait de grands progrès. J'oſe dire avec aſſurance, que ſi les Partis François avoient voulu s'établir de l'autre côté du Rhin au commencement de 1735. ils auroient trouvé les Peuples très diſpoſés à les recevoir, pour ſe délivrer des Danois. On louoit publiquement l'exacte diſcipline que le

Comte de Belle-Isle faisoit observer dans le Pays de Trèves; & l'on disoit hautement, qu'il étoit plus avantageux dans son Pays d'avoir des ennemis sages & modérés, que des amis avides, qui imposoient des contributions énormes, dont ils exigeoient le payement avec la dernière rigueur. Voilà tout ce que les Troupes auxiliaires de Danemarck ont fait en Allemagne. Elles arrivèrent sur le Rhin, après la prise de Philisbourg; on leur assigna des quartiers d'hyver dans le Westerwald; elles y demeurèrent jusqu'au mois de Mai 1735. elles montèrent alors vers Heidelberg, d'où elles descendirent, à l'entrée de l'hyver, dans l'Electorat de Cologne. L'Electeur ne voulant pas les souffrir, à cause de la grande réputation qu'elles s'étoient acquise l'hiver précédent chez ses voisins: elles passèrent dans le Pays de Liège, où elles dépensèrent l'argent qu'elles avoient pris ailleurs; car elles n'y trouvèrent pas des habitans traitables, ni accoutumés à se laisser impunément dépouiller de leurs richesses.

J'avois résolu d'entrer dans un détail des principaux événemens de la guerre; mais des raisons de prudence m'empêchent de rapporter les circonstances de

faits si récens. Personne n'ignore les motifs qui forcèrent le Roi à soûtenir l'honneur de sa Couronne, & à défendre la liberté des Polonois. La prise de Kell fut le premier signal de la guerre en 1733. On avoit parlé bien haut à la Cour de Vienne, parce qu'on ne croyoit pas que nous fussions en état d'attaquer la redoutable Maison d'Autriche. C'est ainsi qu'on en parloit. Les François, disoit-on, sont amollis par la volupté, affoiblis par l'évasion des Protestans, & par les pertes du précédent Règne, ruinés enfin par le Mississipi. On parloit de nos Généraux avec peu de respect, de nos Officiers sans ménagement, & de nos Soldats avec mépris; mais il a fallu depuis changer de langage. J'ai sçu même en Allemagne des personnes de condition, qui ne rougissoient pas de dire que mille Allemands battroient quatre mille François. Je m'en rapporte à l'expérience qu'ils en ont faite, & au sentiment du Général Baron de Roëder, qui commandoit en chef les dix mille hommes de Troupes auxiliaires que le Roi de Prusse avoit donnés à l'Empereur. Ce Général me fit l'honneur de m'écrire du Camp de Sainte-Croix, près de Mayence, qu'il ne craignoit pas les François,

mais aussi qu'il ne les méprisoit pas, sçachant qu'il y a parmi eux beaucoup de gens d'honneur, qui ne le cédent en bravoure à aucunes Troupes des autres Nations. *Je rougis quelquefois*, lui marquai-je dans ma réponse du 29. de Septembre, *pour de certaines gens, qui ne portent les armes que depuis un an, & qui parlent de l'ennemi avec un souverain mépris. Je respecte la véritable valeur, qui est toûjours accompagnée de modération; mais je suis indigné contre ces faux braves, qui n'attaquent l'ennemi que par la langue, & qui laisseroient volontiers rouiller leurs épées dans le foureau, si la nécessité ne les forçoit quelquefois à dégainer.*

Le Comte de Belle-Isle s'est acquis une grande réputation dans l'Empire par sa bravoure, & une estime générale par la discipline qu'il a fait observer à ses Troupes. La conquête qu'il fit de Traërback le rendoit redoutable; & les Allemands disoient alors qu'un François pouvoit devenir, dès sa première expédition, un Général fort habile. Ils ne parloient plus de celui-ci qu'avec un profond respect. La crainte qu'il leur avoit inspirée par la ruine d'une Forteresse qu'il avoit prise en peu de tems, fit imaginer aux Nouvel-

listes l'ingénieux dessein de publier plusieurs fois sa mort. C'étoit pour rassûrer les Peuples qui se dispersoient de tous côtés, pour éviter l'effet des bombes terribles dont les Soldats de la Garnison de Traërback faisoient des descriptions si effrayantes ; mais il leur a fait voir jusqu'à la suspension d'armes, que Dieu lui conservoit la vie & la santé, pour la gloire & pour les intérêts du Roi & de la Patrie. Je ne le dissimule point, ce Général est mon Héros.

Après la prise de Traërback, le Duc de Berwick fit le siège de Philisbourg; mais il fut tué dans la tranchée. Le Maréchal d'Asfeldt le remplaça dignement, & se rendit maître de cette importante Forteresse en 1734. » Quelque prévenu que » je sois en faveur des Grecs & des Ro» mains, dit le célébre Auteur de l'Hi» stoire Ancienne, je ne sçais si l'on trou» ve rien parmi eux, qui soit au-dessus de » la patience, de la fermeté, de la con» stance & du courage que les François » ont fait paroître devant Philisbourg. Je » ne parle pas seulement des Généraux & » des Officiers : le courage leur est ordi» naire, & comme né avec eux. Les sim» ples Soldats ont montré une ardeur,

» une intrépidité, & même une grandeur
» d'ame, qui ont étonné les Généraux. La
» présence de l'Armée ennemie, formi-
» dable par le nombre de ses Troupes,
» & encore plus par l'habileté & la répu-
» tation du Prince (*Eugène*) qui les com-
» mandoit, n'a servi qu'à les animer. Pen-
» dant un siège si long & si pénible, où
» ils ont eu à essuyer & le feu des assié-
» gés, & les ardeurs du soleil, & les in-
» commodités de la pluye, & les inonda-
» tions du Rhin ; il ne leur est jamais
» échapé aucune plainte, ni aucun mur-
» mure. On les a vûs passer de longues
» inondations, où ils avoient de l'eau jus-
» qu'aux épaules, portant au-dessus de
» leurs têtes leurs habits & leurs armes,
» puis marcher à découvert sur le revers
» des tranchées pleines d'eau, exposés à
» tout le feu des ennemis, s'avancer d'un
» pas ferme à la tête de l'attaque, deman-
» der à grands cris, qu'on refusât à l'en-
» nemi toute capitulation, & ne rien crain-
» dre, sinon qu'on leur ôtât l'occasion de
» signaler leur courage & leur zèle, en
» prenant la Ville d'assaut.

La signature des Préliminaires, par lesquels on avoit règlé la suspension d'armes, empêcha nos Troupes de continuer

leurs progrès, & délivra l'Empire de ses allarmes. Il étoit tems que le Roi voulût bien donner la paix à ses ennemis ; car la mort du Prince Eugène jetteroit le Conseil de Vienne dans d'extrêmes embarras, s'il devoit encore se défendre contre nous. Quelques Officiers de distinction m'engagèrent à écrire un Eloge Historique de ce grand Général. Mon inclination se portant à leur faire ce plaisir, voici de quelle manière je remplis le devoir qu'ils m'imposoient (*a*).

UN mois après la mort du Prince Eugène, j'eus le malheur de perdre mon illustre protectrice, Madame la Comtesse de Neu-Wied. Ma reconnoissance me dicta l'éloge de ses vertus, mais sans en altérer les traits par la flaterie. Je voulus être vrai ; & le portrait que j'en fis n'est pas moins naturel, qu'il paroît frappant (*b*).

IL y avoit long-tems que je méditois

(*a*) Cet Eloge se trouve à la fin de ces Mémoires.

(*b*) Cette Pièce suit l'Eloge du Prince Eugène.

mon

mon retour en France ; & la mort de la Comteſſe hâta l'exécution de ce projet. Depuis quatre ou cinq ans que je reconnoiſſois l'erreur, il étoit tems que je l'abandonnaſſe pour mettre ma conſcience en repos. Je me dégoûtai ſubitement d'un ſéjour, où je n'avois plus à attendre les mêmes agrémens que j'y avois éprouvés. Je compris que le parti le plus ſage étoit d'enviſager les Grands dans une perſpective fort éloignée, ſans éprouver l'inflexibilité de certains Miſanthropes, qui ſéduits par une orgueilleuſe préſomption, cherchent vainement le repos dans une retraite éloignée de tout commerce. Pour vivre abſolument ſéparé de toute compagnie, il faut être plus qu'homme, ou moins qu'une bête. Pour mener une vie ſauvage, & ſe tenir toûjours dans l'obſcurité, il faut avoir l'eſprit noirci de mélancolie.

Je diſtingue, avec l'Abbé de Vallemont, trois ſortes de ſolitudes, dont la premiére, honteuſe & blâmable, doit être abandonnée aux animaux les plus vils. Fuir la ſociété pour manger, boire, faire digeſtion, ſe promener & dormir, quelles occupations! La ſolitude d'un Philoſophe, qui devient ſpectateur ſérieux de tout ce

que fait la nature dans les diverſes ſaiſons de l'année, a de grands avantages ; mais elle eſt incapable de procurer le repos de l'eſprit. C'eſt une ſpéculation pareſſeuſe & inſuffiſante. La Nature, dit Sénèque, nous a formés autant pour l'action, que pour la ſpéculation ; & ce n'eſt qu'en joignant la pratique à la théorie, que nous pouvons parvenir à la perfection de la ſolitude de l'honnête homme, ſur laquelle Pline le Naturaliſte nous a laiſſé cette excellente leçon, que le Sage ne doit pas regarder la beauté des fleurs, ſans ſonger en même tems à leur fragilité. Ces beautés paſſagères doivent nous faire aimer & pratiquer la vertu qui eſt éternelle.

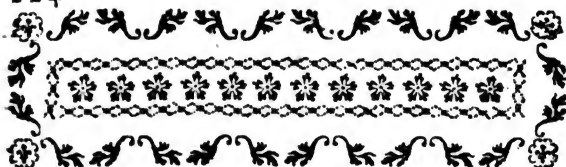
Saint Auguſtin donne plus d'étenduë à cette penſée. » On ne doit pas, dit-» il (*a*), tellement s'abandonner au re-» pos de la contemplation, qu'on ne ſon-» ge auſſi à être utile au prochain ; ni » s'abandonner à l'action, de telle ſorte » qu'on en oublie la contemplation. Dans » le repos on ne doit pas aimer l'oiſiveté, » on doit s'occuper à la recherche de la » vérité, afin de profiter ſoi-même de

(*a*) *De Civitate Dei, Lib. XIX. Cap. XIX.*

» cette connoiſſance, & de ne pas l'en-
» vier aux autres; & dans l'action, il ne
» faut pas chercher l'honneur, ni la diſ-
» tinction, parce que tout cela n'eſt que
» vanité. Mais il faut aimer le travail,
» lorſqu'il contribuë au ſalut de ceux qui
» nous ſont ſoumis.

A Paris, le 8. Janvier 1737.





ÉLOGE HISTORIQUE DU PRINCE *EUGENE* DE SAVOYE, &c (*a*).

LE tems de la vie de l'homme, est-ce cet espace que l'on compte depuis l'heure de sa naissance jusqu'à sa mort, & qui embrasse une triste vicissitude de joies fausses & de chagrins réels, de plaisirs trompeurs & de douleurs ai-

(*a*) Voyez un autre Eloge de ce Prince, dans la *Bibliothèque Françoise*, Tome XXIII. Part. II, pag. 335. & suiv.

guës, de biens incertains & de maux accablans ? J'ai de la peine à saisir cette idée. Cesser de se mouvoir & de faire les fonctions animales, est-ce mourir ? Expliquons-nous. La plûpart des hommes meurent au même instant, que l'harmonie de leur corps est détruite. Ils tombent dans un éternel oubli. Mais il en est d'autres qui jouissent d'une vie glorieuse, quoique leur sang ne circule plus. Ils vivent dans le Temple de Mémoire, & le souvenir de leurs belles actions porte leur nom jusqu'à la postérité la plus reculée. Rare prérogative, qui n'est accordée qu'à la vertu, qu'à l'héroïsme. C'est sur des fondemens si solides, qu'on peut assûrer que le Prince EUGÈNE vivra éternellement. Les grands Hommes de son tems, les illustres Généraux qui ont eu part à ses périls & à ses victoires, tous les Ecrivains qui ont parlé de lui, se sont fait un devoir de rendre justice à son mérite, à ses talens, à sa bravoure, à sa bonne conduite, à son expérience dans l'Art Militaire. Tâchons de suivre ces guides assûrés.

EUGÈNE-FRANÇOIS, Prince de Savoye, Comte de Soissons, naquit (*a*) en

(*a*) A Paris.

France l'an 1663. le 18. d'Octobre. Il seroit difficile de déterminer le tems de son enfance. Dès ses premières années, on conçut de ce Prince les espérances flateuses, qu'il a surpassées dans les diverses parties de l'Europe où il a porté les Armes victorieuses de la Maison d'Autriche. La manière dont il fut élevé, perfectionna les qualités éminentes qu'il avoit reçues de la nature. On eut soin d'amortir en lui cet orgueil si naturel aux Princes; on lui apprit à écouter les avis, & à obéir avant que de commander; on l'endurcit au travail & à la fatigue; on l'accoutuma à la sobriété & à la frugalité; en un mot, on le rendit tel que nous l'avons vû depuis, doux, modeste, honnête, affable, compatissant, ennemi du faste & des délices, & encore plus de la flaterie. Je croirois facilement que l'éducation de Cyrus, dont M. Rollin a fait un détail si élégant, fut le modèle de celle du Prince EUGÈNE. Sa jeunesse, vive & bouillante, fut dirigée par des Maîtres habiles, qui sçavoient qu'on ne peut fixer l'attention de l'esprit qu'en l'amusant, & que c'est méconnoître la nature humaine, que de vouloir la conduire tout d'un coup à la sagesse par la contrainte & la sévérité. Les jeu-

nes gens ſont toûjours en garde contre les préceptes. Le grand art des Maîtres conſiſte à déguiſer leurs leçons ſous la forme du plaiſir. Cette ſage précaution eut un ſuccès heureux. Le Prince connut bientôt tout ce que ſa naiſſance exigeoit de lui. Sentimens nobles, idées ſublimes, conduite ſage & prudente ; actions généreuſes, libéralité, magnificence, douceur, affabilité grave & majeſtueuſe, inclination aux Arts & aux Sciences : tels furent les principaux traits de ſon caractère.

La naiſſance la plus diſtinguée, quel avantage procure-t-elle ſans la vertu, qui ſeule en fait le prix ? Il n'y a point à héſiter ſur cette queſtion. Un Roturier, ſincèrement honnête homme, eſt préférable à un Noble qui ne prouve ſes quartiers que par ſes vices, & par la licence de faire le mal. Le Prince EUGÈNE penſoit ainſi dès ſa plus tendre jeuneſſe. Attentif à ſes devoirs, tous ſes ſoins furent conſacrés à les connoître, & à les remplir. S'il aima les plaiſirs, il n'en rechercha que d'innocens. Le naufrage & la mort lui paroiſſoient moins affreux, que les plaiſirs qui attaquent la vertu. Il ſçut ſe contenter d'une vie régulière, ſans auſtérité, & ſe divertir en s'inſtruiſant. Son

penchant le plus vif le portoit à cultiver ſon eſprit par l'étude des Sciences les plus curieuſes. Ces heureuſes diſpoſitions firent conjecturer que l'Etat Eccléſiaſtique pourroit convenir à la douceur de ſes mœurs. Il prit le collet, & fut connu ſous le nom d'Abbé de Carignan. Mais une noble ambition l'empêcha de prendre des engagemens indiſſolubles dans cet Etat. Il voulut s'immortaliſer par les voyes les plus brillantes & les plus dignes des perſonnes de ſon rang. La Providence, maîtreſſe abſoluë des événemens, ſeconda ce généreux deſſein, & des moyens extraordinaires en procurèrent l'exécution. Perſonne n'ignore les motifs qu'on attribuë à la retraite de Madame la Comteſſe de Soiſſons. Mais ſans approfondir un fait qui me paroît abſolument obſcur & délicat, il ſuffit d'obſerver que cette Princeſſe quitta le Royaume en 1680. elle ſe retira à Bruxelles. Le Prince EUGÈNE ſon fils, ſollicita un Emploi Militaire, qu'il ne put obtenir. Il fut ſi ſenſible au refus, qu'il alla joindre la Comteſſe ſa mère en 1683. L'Empereur Léopold ſoûtenoit alors une guerre ſanglante contre les Turcs, qui aſſiégèrent la Capitale de l'Empire. Pour mériter de l'emploi dans

les Troupes Impériales, EUGÈNE fit la Campagne de cette année, en qualité de Volontaire. Il se distingua dans toutes les occasions que la fortune lui présenta, & au mois de Décembre, l'Empereur lui donna un Régiment de Dragons. Après la levée du siège de Vienne, il servit en Hongrie, à la tête de son Régiment, sous les ordres de Charles, Duc de Lorraine, & de Maximilien-Emmanuel, Electeur de Bavière. En 1691. il fut envoyé dans le Piémont. Sa première expédition délivra Coni, que Bulonde, Subalterne de Catinat, assiégeoit depuis onze jours. Bulonde, maître du chemin couvert & de la contrescarpe, se préparoit à la descente du fossé, lorsque notre jeune Héros, à la tête de quatre mille hommes de Cavalerie, s'approcha de la Place pour y jetter du secours. Nos Troupes, qui ne jugèrent pas à propos de l'attendre dans leurs lignes, levèrent le siège. C'est ainsi que Coni fut glorieusement délivré.

Ce succès fut bientôt suivi d'un autre plus éclatant. Le 27. de Septembre le Prince EUGÈNE investit Carmagnole avec quinze cens chevaux, & le Gouverneur ne soutint que quinze jours de tranchée. Je passe sous silence beaucoup d'au-

tres actions glorieuses de ce Prince. Tout Ecrivain qui voudra le suivre dans ses travaux militaires, fera un volume épais, & je n'ai point encore de Mémoires assez fidèles pour l'entreprendre. En 1697. il obtint, pour la première fois, le commandement de l'Armée Impériale. Il honora ce grand emploi par la défaite des Turcs à la bataille de Zeuta, où vingt-deux mille Musulmans perdirent la vie. Les Infidèles ne purent rétablir leur fortune. Contraints de subir sa loi du vainqueur, ils renouvellèrent la Trève à Carlowitz en 1699.

La succession à la Monarchie d'Espagne ralluma la guerre entre la France & l'Empire, au commencement de ce siècle. La plûpart des Ministres de l'Empereur la désapprouvoient; mais le Prince EUGENE appuya si fortement sur la nécessité où étoit Sa Majesté Impériale, de soutenir les prétentions de l'Archiduc Charles contre Philippe V. que la guerre fut résoluë. Tout étoit prêt pour la commencer. Les Impériaux s'étoient assemblés entre Trente & Roveredo. Il ne leur manquoit plus qu'un Annibal, dont le courage & l'habileté leur fissent franchir les obstacles qui s'opposoient à leur passage. Le Prince EUGENE fut le Héros à qui

cette gloire étoit réservée. Les difficultés disparurent sous cet illustre Chef. Il partit de Roveredo avec trente mille hommes d'élite, & il arriva dans le Véronois le 27. de Mai, après une marche qu'on avoit jugée impossible. Trente mille hommes furent occupés plusieurs jours à élargir les chemins; & tout l'art des Ingénieurs fut jugé nécessaire, pour dresser les machines dont on se servit à transporter l'artillerie & les bagages au-delà des Alpes, & à les descendre au pied de ces montagnes, dont la vûe fait trembler les voyageurs les plus intrépides.

Quoique la guerre ne fût pas encore déclarée, nous avions pris des mesures pour nous opposer aux desseins des Allemands. Nous occupions tous les postes par où ils pouvoient pénétrer dans le Pays. Mais le Prince EUGÈNE surmonta tous les obstacles que nous pûmes lui opposer. Il amusa nos Généraux par des feintes; il tomba sur Carpi, où on ne l'attendoit pas; & après cinq heures d'un combat sanglant, il défit les Troupes qui gardoient ce poste sous le commandement de Saint-Fremond. Ensuite il nettoya l'Adige, passa le Mincio à notre vûe; & pour assûrer la subsistance de son Armée,

il la fit camper auprès de l'Oglio. Le Maréchal de Villeroi passa cette rivière pour attaquer Chiarri ; mais il fut battu, contraint d'abandonner presque tout le Mantouan, & de laisser les Impériaux maîtres de la campagne. La Ville de Canette fut attaquée & prise, Borgo-forte, Ostiglia & Goëto furent abandonnés par les Confédérés, & les ennemis y prirent des quartiers d'hyver, qu'ils étendirent jusque dans le Parmesan, sans lever le blocus de Mantouë.

En 1702. le Prince EUGÈNE, toûjours attentif aux occasions dont il pouvoit profiter, s'étoit fait des intelligences dans Crémone. Le Curé de Sainte Marie la Neuve avoit sa maison contiguë au rempart de cette importante Place, & sa cave communiquoit à un aqueduc, qui se terminoit hors de la Ville. La Garnison ne connoissoit point ce passage. Le Prêtre, dans la vûe d'une récompense extraordinaire, en avertit le Prince, qui s'assûra de la fidélité de l'avis, & se réserva la conduite de l'entreprise. Trois cens Grenadiers, avec les Charpentiers & les Serruriers de l'Armée ennemie, s'avancèrent jusqu'au bord du fossé ; & jettèrent un pont sur la Canetta. Ils furent

ſuivis d'un plus gros Détachement, & enſuite de l'Infanterie, qui entra dans le ſoûterrain. Le jour parut avant que la Garniſon fût avertie de ce qui ſe paſſoit, & les Impériaux occupoient déja pluſieurs poſtes dans la Ville. A la première allarme, nos Troupes ſe barricadèrent, & ſe retranchèrent en pluſieurs quartiers. Mais toutes ces précautions ſembloient venir trop tard au ſecours de leur fidélité & de leur bravoure. Le Maréchal de Villeroi parcourant les ruës pour donner ſes ordres, fut ſurpris & fait priſonnier par Magdonel, Officier Irlandois, qui étoit depuis long-tems au ſervice de l'Empereur. On le conduiſit à Carpi.

Cependant la Garniſon revint de ſa première ſurpriſe ; elle ſe raſſembla en trois endroits différens, d'où elle repouſſa les ennemis. Deux Régimens Irlandois au ſervice des Confédérés, ſe diſtinguèrent à la défenſe de leurs poſtes. Ils firent un grand carnage des Cuiraſſiers de l'Empereur, qui avoient entrepris de les forcer. Pluſieurs Officiers Généraux ſe rejoignirent, chargèrent l'Infanterie Allemande, & la pouſsèrent de ruë en ruë, juſqu'à l'aqueduc. Le Prince EUGÈNE, qui n'avoit que la Porte de Sainte Margueri-

te, fit sa retraite le soir du premier Février, pénétré de chagrin d'avoir manqué une entreprise formée & conduite avec autant de prudence que de valeur, & l'une des plus hardies dont l'Histoire fasse mention. Un homme très capable d'en juger, a dit: » Comment peut-on pé-» nétrer les vûes d'un Général, qui sçait » surprendre des Troupes, qu'on a crû jus-» qu'ici les plus alertes & les plus vigilan-» tes, & qui, suivant la pensée d'un Ita-» lien, a sçu donner échec & mât à un » Maréchal de France, au milieu de ses » tours, & de tous ses pions & cava-» liers « ? Cette aventure augmenta la vigilance des Confédérés.

Le Duc de Vendôme prit la place de M. de Villeroi. Le Prince EUGÈNE tâcha de l'enlever, & il ne réussit pas. Il essaya encore de surprendre le Roi Philippe sur le chemin de Milan à Crémone. Mais on avoit pris des mesures pour assûrer la personne de ce Monarque.

L'inconstante Fortune se plaît à chagriner ceux qu'elle a favorisés. Le Prince EUGÈNE éprouva combien elle est légère & volage, à la Journée de Santa Vittoria, où les François défirent ses Troupes, & remportèrent une victoire, qui

leur fut un présage de bonheur pour le reste de la campagne. Je n'entreprendrai pas d'excuser entièrement le trop de sécurité de SON ALTESSE, qui crut que le Crostolo, qu'elle avoit mis entre son Armée & la nôtre, étoit un rempart assez fort contre nous. Une si grande confiance est toûjours très dangereuse à la guerre; & cette faute, que l'Histoire reproche au Prince EUGÈNE, méritoit d'être remarquée, pour servir de leçon aux Capitaines. Car l'exemple des grands Hommes est la plus solide instruction que l'on puisse proposer à leurs inférieurs. Les Impériaux furent chassés de leur poste, & contraints de se retirer dans le voisinage de Borgo-forte. Philippe V. déterminé à leur livrer bataille, vint camper à peu de distance de leur Armée. Le Prince EUGÈNE eut alors besoin de toutes ses qualités héroïques. Il ne pouvoit se retirer sans honte & sans danger. Il prit la résolution de nous éviter la peine d'attaquer son Camp. Il marcha à notre rencontre vers Luzzara. La bataille, qui commença à une heure après midi, fut continuée jusqu'à deux heures dans la nuit. L'obscurité sépara les combattans. La perte fut grande, & à peu près égale de part

& d'autre. Il eſt encore indécis à qui la victoire doit être attribuée (*a*). Le Dieu des Batailles fut également remercié par les vainqueurs & par les vaincus, & chaque parti fit prévaloir ſes prétentions aux dépens de l'autre. Le Prince EUGÈNE fit en cette rencontre les devoirs d'un Soldat intrépide, & d'un Capitaine très expérimenté. Il demeura maître du champ de bataille; ce qui lui aſſûreroit l'honneur de la victoire, ſi la retraite des Allemands, & la priſe de Luzzara, de Borgo-forte, & de Guaſtalla, étoient des faits moins déciſifs en faveur du Roi Philippe.

Quoi qu'il en ſoit, le Prince EUGÈNE ayant mis ordre aux affaires de l'Empereur en Italie, revint à Vienne ſur la fin de l'année, pour concerter les préparatifs de la campagne ſuivante. Mais les embarras où la Cour Impériale ſe trouvoit par les troubles de Hongrie, ne permettant pas de faire au-delà des Alpes des efforts qui répondiſſent aux projets que ce Général avoit formés, il remit le commandement au Comte de Stahremberg. Il ſe

(*a*) Les ſuites de cette bataille prouvent manifeſtement qu'elle fut gagnée par les François, comme l'Auteur l'avoue dans la ſuite.

plaignoit,

plaignoit, que de la manière dont les fonds destinés pour les Troupes étoient administrés, on ne pouvoit pas faire de grands progrès. Pour remédier à cet inconvénient, l'Empereur le nomma Président du Conseil de Guerre, en récompense de ses services, & lui confia l'administration de la Caisse Militaire. Il conserva la principale direction de l'Armée d'Italie. Mais pendant toute la campagne de 1703. l'absence & l'éloignement empêchèrent que l'Empire ne tirât tout le fruit que l'on pouvoit attendre de ses ordres.

Au commencement de 1704. les ravages des Mécontens de Hongrie répandirent la terreur dans l'Autriche. Le Prince, non moins habile dans l'art de négocier, que dans le métier de la guerre, tâcha de ramener les Chefs de la révolte par les voyes de la douceur. Mais il fallut les battre, pour les mettre à la raison. D'un autre côté, l'Electeur de Bavière donnoit de vives inquiétudes à la Cour de Vienne, par sa déclaration en notre faveur. La conduite de cette dangereuse guerre fut confiée au Prince EUGÈNE, qui augmenta sa réputation, & acquit une nouvelle gloire à la bataille de

Hochſtet. Il ſauva l'Empire de la ruine qui le menaçoit. La victoire fut long-tems incertaine ; mais la bonne conduite du Prince & de Marlborough la força de ſe déclarer en leur faveur. Tallard, Général de notre Armée, fut fait priſonnier ; & l'Electeur de Bavière, après avoir combattu en lion pour la défenſe de ſes Etats, fut contraint de prendre la fuite, laiſſant ſes ſujets & ſa patrie à la diſcrétion du vainqueur. Cette funeſte journée rétablit en Allemagne la fortune chancelante de la Maiſon d'Autriche, & fut ſuivie de la priſe de Landau, & d'autres événemens mémorables, dont le détail groſſiroit trop ce diſcours.

L'année ſuivante (1705.) les Alliés crurent qu'il étoit de leur intérêt de faire venir le Prince EUGENE en Lombardie, pour animer les Factieux de Naples, par l'eſpérance du ſecours qu'ils devoient attendre des Troupes Impériales qu'il commandoit. Il hâta inutilement ſa marche pour ſauver la Mirandole. Il en apprit la perte, & ne ſongea plus qu'à paſſer dans le Breſſan, pour ſe joindre aux Troupes que les Impériaux y avoient raſſemblées. Il trouva le Mincio ſi bien gardé par celles des deux Couronnes, qu'il

fut obligé de faire une marche très longue & très pénible, & de livrer aux François plusieurs petits combats pour les chasser de leurs postes. Après avoir passé difficilement le Lac de Garde, il campa entre Solo & Guardo, pour attendre de nouveaux secours qui lui venoient d'Allemagne, mais à petites journées, suivant la coûtume de cette Nation. Vers la fin du mois de Juin, il continua sa marche, & passa l'Oglio sans obstacles. Il se rendit maître de plusieurs postes sur cette rivière; & ses Partis eurent plusieurs petites rencontres avec ceux des deux Couronnes. Leurs avantages alternatifs ne décidoient rien.

Le dessein du Prince étoit de défiler vers le bas Oglio, pour pénétrer par le Mantoüan en Piémont, afin de secourir le Duc de Savoye, qui n'avoit point d'autre ressource que les forces des Alliés. Mais les difficultés le déterminèrent à prendre la route de l'Adda. Le passage de cette rivière lui fut disputé avec tant de résolution, qu'il en comprit l'impossibilité. Il falloit battre l'Armée des deux Couronnes. Il marcha vers Cassano à ce dessein: il nous attaqua vivement; & croyant que l'affaire étoit déja décidée à son avantage,

il se disposoit à profiter de sa victoire; lorsque le Duc de Vendôme vint l'arracher de ses mains, en rétablissant par sa bravoure le combat, qui paroissoit désespéré. Les Allemands furent chassés des postes dont ils s'étoient emparés, & contraints de repasser le Naviglio. Il est assez vraisemblable que l'Armée Impériale auroit conservé ses premiers avantages, si le Prince EUGÈNE n'eût pas reçu deux blessures, l'une à la gorge, l'autre à la jambe. Il s'étoit trop livré aux mouvemens de son intrépide ardeur; & quoiqu'il soûtint parfaitement en ce jour la réputation qu'il avoit d'être un très vaillant Capitaine, je ne sçaurois approuver la manière dont il s'exposa au feu de nos Soldats. Le salut public étant attaché à la conservation des Généraux, tout l'emploi de leur valeur doit être d'en inspirer à leurs Troupes. On louoit Timothée, fameux Général Grec, d'une blessure qu'il avoit reçuë dans une bataille; mais au lieu de recevoir ces louanges, il s'en excusoit comme d'une faute de jeune homme, & d'une témérité condamnable. On a remarqué, à la louange d'Annibal, que dans les différens combats qu'il donna, il ne reçut qu'une seule blessure. Je ne sçais

ſi jamais Céſar fut bleſſé avant l'attentat des Sénateurs, qui le poignardèrent dans leur Aſſemblée. Les bleſſures ſont honorables aux Officiers ſubalternes & aux Soldats; mais c'eſt une maxime inconteſtable de l'Art Militaire, qu'un Général en chef ne doit s'expoſer aux coups qu'à la dernière extrémité, & lorſqu'il s'agit de ſauver les débris de ſon Armée, ou de périr glorieuſement avec ſes Troupes ſur le champ de bataille. Je fais ces remarques, dans la perſuaſion où je ſuis, que nulle action des grands Hommes n'eſt indifférente, & qu'on ne ſçauroit démêler avec trop d'attention les fautes qu'ils peuvent commettre, de crainte que leur exemple ne nous porte à imiter des actions que nous devons éviter. Ce combat fut très vif. Les Impériaux y perdirent l'élite de leurs armes, & ſe retirèrent pourtant en meilleur ordre qu'on ne devoit l'attendre après leur défaite.

En 1706. le Prince EUGÈNE, guéri de ſes bleſſures, prit de juſtes précautions pour aller au ſecours du Duc de Savoye, & délivrer Turin, que nous aſſiégions. Il marcha vers cette Capitale par le Parmeſan & le Plaiſantin. Il paſſa heureuſement l'Adige, le Pô, la Sechia, & pluſieurs

petites rivières qui devoient retarder ſa marche. Le Duc d'Orléans tâcha ſans ſuccès de l'arrêter. Les connoiſſeurs avouèrent que cette marche fut très hardie & très glorieuſe. Le Duc de Savoye joignit ſon Libérateur près d'Aſti. Ils marchèrent vers Turin à la tête de leur Armée. A leur approche, le Duc d'Orléans opina dans le Conſeil de guerre, pour leur livrer bataille. Mais M. de Marſin s'y oppoſa, & l'on ſe renferma dans les lignes. Le Prince EUGÈNE aimoit trop la belle gloire, pour ſouffrir la reddition de Turin, en préſence de ſon Armée. Le 7. de Septembre il attaqua nos retranchemens, & les força, après trois heures d'un combat fort ſanglant. Ce ſuccès fit rentrer tout le Milanez ſous l'obéiſſance de l'Empereur. La reddition de Pavie ſuivit de près celle de Milan. Les habitans de Novare, de Tortoſe & d'Alexandrie cédèrent au torrent, & obligèrent les Garniſons de remettre leurs Villes aux Impériaux. L'Empereur Joſeph, qui avoit ſuccédé à Léopold, donna au Prince EUGÈNE le Gouvernement général du Milanez, en récompenſe des grands ſervices qu'il avoit rendus à Sa Majeſté Impériale dans toute cette guerre.

En 1707. résolu d'étendre ses conquêtes, il ménageoit des liaisons avec le Cardinal Pignatelli & le Duc de Monteleon, pour s'emparer de Naples, & de tout le Royaume. Cette affaire fut conduite avec tant d'habileté & de promptitude, que les Impériaux n'eurent qu'à se montrer pour chasser les ennemis.

Le Duc de Savoye concertoit l'exécution d'un projet, qui fut également approuvé par les Anglois & par les Hollandois. C'étoit de faire une diversion en Provence, & de prendre Toulon, pour avoir par mer une communication libre avec les Fanatiques des Cévennes, dont on vouloit soutenir la révolte. Les loix de la guerre, moins sévères que celles de la nature, tolèrent l'exécution de ces desseins, & permettent de faire à l'ennemi tous les maux dont on est capable. On a cependant remarqué que Henri IV. étoit si juste, qu'il ne vouloit point entretenir les rebellions des Sujets contre leur Prince naturel. Mais peu de Princes sont susceptibles de pareils scrupules, quand il s'agit de leurs intérêts; & ceux des Alliés étoient trop marqués dans l'exécution de ce projet pour les désapprouver. L'entreprise fut résoluë. Le Duc de Savoye & le Prince

EUGÈNE entrèrent en Provence, avec une Armée de vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, de quatre mille chevaux, & de quatre mille hommes de débarquement, qui étoient attendus par mer, outre un Détachement que le Prince de Hesse-Cassel amenoit de la Frontière de Dauphiné. Ainsi toutes les forces destinées à la ruine de la Provence & à la conquête de Toulon, étoient de quarante mille hommes. Cependant le Dieu Tutélaire de la France la sauva de cet affreux danger, dont elle étoit menacée. Si le Duc de Savoye avoit continué sa marche avec autant de célérité qu'il l'avoit commencée, il auroit pû réussir. Car dans les grands desseins, la promptitude est nécessaire pour le secret. Il faut courir sur l'ennemi qui n'est pas sur ses gardes, le surprendre, & lui faire sentir la foudre, avant qu'il ait vû l'éclair. Ce fut la vertu particulière d'Alexandre & de César. Le Prince EUGENE lui dut aussi plusieurs succès merveilleux; & si, en cette occasion, il eût été le seul Général de l'Armée des Alliés, je pense qu'il ne nous auroit pas donné le tems de rassembler des Troupes, & de sauver Toulon. Mais le Duc de Savoye s'étoit flaté du soulevement des

des Peuples ; & le retardement de l'Amiral Anglois, qui devoit le ſeconder, joint à quelques mécontentemens particuliers du Duc, firent échouer ce vaſte deſſein. Les Alliés brûlèrent quelques Villages, & firent arracher les vignes qui produiſent le vin délicieux de Saint Laurent. Ils mirent le ſiège devant Toulon ; mais ils furent obligés de le lever, & de ſe retirer avec beaucoup de précipitation. Cette retraite fit honneur au Prince EUGÈNE. On y remarqua pluſieurs traits d'un grand Maître. Il fit le ſiège de Suze : la Ville ouvrit ſes portes ; & le Château s'étant défendu douze jours, la Garniſon ſe rendit priſonnière de guerre le 3. d'Octobre. Cette expédition termina la campagne.

L'année ſuivante (1708.) le théâtre de la guerre fut transféré dans les Pays-Bas. Marlborough obtint par ſes inſtances que le Prince EUGÈNE vînt partager avec lui le commandement de l'Armée de Flandres ; & cette circonſtance particulière ne fait pas moins d'honneur à SON ALTESSE, que le gain de pluſieurs batailles. EUGÈNE ayant fait paſſer ſes Troupes ſur la Moſelle, entra en Brabant à leur tête, & il eut le plaiſir de voir à Bruxelles la Comteſſe de Soiſſons ſa mère.

Il joignit les Alliés, dans le tems que le Général Anglois tâchoit de rendre inutile le dessein que nous avions de faire le siège d'Oudenarde. Il y eut là un combat sanglant, mais indécis. Le Prince y agit en Héros, & la perte considérable que nous fimes en cette occasion, fut l'effet de la prudence de ce Général, qui se voyant dans un terrein où la Cavalerie ne pouvoit pas agir, à cause des fossés & des chemins creux dont il étoit coupé, posta l'Infanterie derrière des haies, qui lui servoient de retranchement. Cette action se passa le 12. de Juillet. Le Prince EUGÈNE profita de notre perte; & quoique les Alliés eussent aussi perdu beaucoup de monde, ils agirent avec tant de diligence & de bonheur, qu'ils se virent maîtres d'un grand Pays & de la Flandre entière. Il couvroit Bruxelles & le reste du Brabant, tandis que Marlborough inquiétoit les François. Enfin il s'attacha au siège de Lille, où le Maréchal de Boufflers commandoit. Il fut blessé à ce siège d'un coup de feu, au dessous de l'œil. Cet accident l'obligea de se faire transporter à Courtrai, où il apprit la mort de sa mère. Il fut guéri assez tôt pour partager avec le Duc de Marlborough l'hon-

neur de la Capitulation, qui fut signée le 23. d'Octobre. Un Historien (*a*) a dit, que les siéges de Babylone, de Sagunte & de Carthage, tant vantés dans l'Antiquité, n'approchent pas de celui-ci, soit pour l'attaque, ou pour la défense. Le Prince EUGÈNE écrivit au Maréchal de Boufflers un billet, pour le féliciter de sa bravoure, le laissant le maître des Articles de la Capitulation, & l'assûrant qu'il lui accorderoit toutes les conditions avantageuses qu'il pourroit, selon les règles du devoir & de l'honneur; ce qui fut exécuté de bonne foi. Les loix de la guerre ne doivent pas anéantir celles de la politesse entre des Généraux ennemis. M. de Boufflers défendit la Citadelle, après la prise de la Ville, jusqu'au 8. de Décembre, qu'il fut contraint de battre la chamade, pour sauver sa garnison, qui étoit sur le point de périr, ou par la faim, ou par le fer des assiégeans. Pendant ce siège, le Prince EUGÈNE fit un mouvement bien concerté, pour faciliter au Duc de Marlborough le passage de l'Escaut.

En 1709. l'Europe eut quelques légè-

(*a*) L'Auteur de l'*Histoire Générale d'Espagne*, Tom. IX. pag. 254.

res espérances d'une paix prochaine, & l'on en conféra long-tems à la Haye. On ne doute pas que cet utile dessein n'eût réussi à la satisfaction des Peuples, si nous avions été dans une situation assez fâcheuse, pour céder aux Alliés tout ce qu'ils nous demandoient. Mais Louis le Grand ne vouloit faire qu'une paix juste. Le Prince EUGÈNE trouva que nos conditions n'étoient pas assez honorables à l'Empereur & à l'Empire. Il rompit nos mesures, & rendit inutiles les conférences de la Haye, en faisant, au nom de Sa Majesté Impériale, de nouvelles propositions que le Roi ne pouvoit accepter, & en rejettant celles du Marquis de Torci. Les Hollandois, à qui la guerre étoit fort onéreuse, le blâmèrent; & il se justifia par la fameuse maxime: *Que la guerre n'est jamais si désavantageuse, qu'une paix dèshonorante, ou mal appuyée.*

Les ruses où la bonne foi n'est point blessée, sont permises à la guerre; & l'on y dispute entre la subtilité de l'esprit, & l'élévation du courage. Mais on donne souvent trop d'étenduë à ce principe. Véritablement, ce n'est point dérober la victoire que de se l'assûrer par des stratagêmes. Il y auroit cependant beaucoup de

réflexions à faire pour concilier les lumières de la conſcience avec la pratique. J'en laiſſe le ſoin à d'autres Ecrivains mieux inſtruits ; & me bornant aux récits des faits, je remarquerai que le Prince EUGENE étant à Bruxelles, engagea par ſes promeſſes & par ſes inſinuations, un Ingénieur employé aux ſortifications de Mons, à lui livrer une porte de la Ville, pour enlever les Electeurs de Bavière & de Cologne. Mais cette intrigue ayant été découverte, il marcha vers Mons. A cette nouvelle, l'Armée des deux Couronnes ſe raſſembla promptement, ſous les ordres des Maréchaux de Villars & de Boufflers, le 10. de Septembre. Les ennemis ſe trouvèrent en préſence ; les François ayant l'avantage du terrein, la bataille ſe donna. Villars y fut bleſſé, & Boufflers fit une belle retraite. C'eſt cette action qu'on appelle la bataille de Malplaquet, ou de Blangis. Les Alliés dûrent le ſuccès de cette fameuſe journée à la prudente valeur du Prince EUGÈNE, qui ſçut profiter habilement de la confuſion que la bleſſure de M. de Villars mit dans notre aile gauche. La perte des vainqueurs ſurpaſſa celle des vaincus ; mais ils en furent dédommagés par la

gloire qu'ils dûrent à leur intrépidité.

On fut quelques jours à délibérer si l'on feroit le siège de Mons. Le Prince EUGÈNE fit comprendre qu'on ne pouvoit s'en dispenser ; que notre Armée étoit trop forte & dans un Camp trop avantageux, pour laisser aux Alliés aucune espérance d'occuper un autre terrein que celui qu'ils avoient déja fouragé ; que ce seroit déconcerter les Peuples, qui fournissoient le plus aux frais de la guerre, & qu'on leur persuaderoit par là, que les François avoient ruiné l'Armée. Ses raisons prévalurent sur celles des autres Généraux, qui se croyoient trop affoiblis pour entreprendre un siège à notre vûe. La tranchée fut ouverte la nuit du 25. au 26. de Septembre, & la Capitulation signée le 20. d'Octobre. Après cette importante conquête, l'Armée des Alliés se sépara pour prendre des quartiers d'hyver. EUGÈNE & Marlborough allèrent à la Haye. Ils y reçurent les louanges & les applaudissemens, qu'on ne pouvoit refuser sans injustice à leur bonne conduite & à leur bravoure.

La disette générale dont le Royaume fut affligé, & les succès de la dernière campagne, avoient inspiré tant de con-

fiance & tant de fierté aux Alliés, qu'on avoit entendu dire hautement au Prince EUGÈNE, & au Duc de Marlborough en Hollande, que si les deux Couronnes n'acceptoient pas les Préliminaires qu'on leur avoit proposés, ils viendroient, à la tête de cent mille hommes, faire signer la paix à Paris, & chanter le *Te Deum* à la Cathédrale. Mais la Providence marqua un autre cours aux événemens de la campagne suivante.

Il est vrai que les succès de l'an 1710. furent glorieux au Prince EUGÈNE. Ils ne furent pourtant pas assez décisifs, pour lui ouvrir le chemin de Paris, qui est bordé par-tout de précipices inaccessibles. La campagne fut ouverte par la prise de nos lignes, que les Alliés forcèrent le 21. d'Avril. Le Prince EUGÈNE profitant de cet avantage, fit investir Douai le 26. du même mois. Albergotti s'y défendit jusqu'au 25. de Juin. La conquête de cette Ville fut accompagnée de celle du Fort de Scarpe, & suivie de la prise de Béthune, de Saint Venant & d'Aire.

La mort de l'Empereur Joseph, arrivée le 17. d'Avril 1711. rallentit l'ardeur des Alliés, & disposa le Ministère Anglois à négocier une paix particulière avec la

France. Le Prince EUGÈNE prit toutes les meſures néceſſaires, pour nous empêcher de profiter d'un interrègne ſi dangereux. Ce Héros, dont l'Allemagne n'avoit jamais eu un ſi grand beſoin, s'y tranſporta pour ſauver Fribourg, où nous avions des intelligences. La fortune favoriſa les diſpoſitions qu'il fit pour s'oppoſer aux deſſeins de M. de Villars ſur le Haut-Rhin.

Charles VI. élu Empereur, & couronné à Francfort le 22. de Décembre, prévit qu'il perdroit ſes conquêtes en Eſpagne, ſi l'Angleterre l'abandonnoit. Les aſſûrances que la Reine Anne lui donnoit de ſon zèle, n'étoient plus conçues qu'en termes vagues. Le Prince EUGÈNE eut ordre de ſe rendre à Londres, pour rompre la négociation particulière. Il n'étoit plus tems. Les engagemens étoient trop forts. Il n'en rapporta que des promeſſes de contribuer à une paix avantageuſe à l'Empereur & à l'Empire. La Reine étoit devenuë Médiatrice, d'Alliée qu'elle étoit auparavant.

Les Plénipotentiaires des principales Puiſſances de l'Europe ſe rendirent à Utrecht, au commencement de 1712. On entra d'abord en conférence, & peu

de tems après, les Anglois commandés par le Duc d'Ormond, publièrent la suspension d'armes dont ils étoient convenus avec nous. Le Prince EUGÈNE, toûjours entreprenant, assiégea le Quesnoi, quoiqu'il ne fût plus secondé des Anglois. La garnison se rendit prisonnière de guerre, après seize jours de tranchée ouverte. Ce succès lui fit espérer qu'il pourroit pénétrer dans nos Provinces, & venir faire les vendanges en Champagne. Pour s'en ouvrir le chemin, il fit assiéger Landrecies; & ayant pris d'extrêmes précautions pour n'être point troublé dans son entreprise, il se réserva le soin d'observer les mouvemens de M. de Villars. Il y fut trompé; il prit de fausses mesures. Notre Général, qui ne songeoit pas à secourir Landrecies, vouloit surprendre le Comte d'Albemarle, Général Hollandois, & il conduisit ce dessein avec tant de secret & d'habileté, que le Prince EUGENE fut spectateur du combat, sans pouvoir secourir Denain. Irrité de cette disgrace, il vouloit reprendre la redoute de Pouvray. Incapable de se rebuter à la vûe des obstacles, il ne s'effrayoit point du danger qu'il y avoit à attaquer un poste défendu par notre Armée, qui bordoit

l'Escaut. Mais les Députés des Etats-Généraux modérèrent cette ardeur, & ne lui permirent pas de s'exposer à une défaite presque certaine. Dès le lendemain il leva le siège de Landrecies, & cette journée fut l'époque du retour de la fortune dans notre Armée. L'étoile du Prince EUGÈNE cessa de le favoriser. On remarqua que Charles V. ayant assiégé en 1543. la même Ville, avec une Armée de cinquante mille hommes & cinquante pièces de canon, avoit été obligé de se retirer, après un siège de six mois. Un monument qui est à l'Hôtel de Ville de Landrecies, fait connoître que le 28. de Juillet, qui fut fatal à Charles V. le fut aussi au Prince EUGÈNE.

Quoique le Traité d'Utrecht signé en 1713. fit perdre à l'Empereur tous ses Alliés, le Ministère de Vienne, soutenu par le courage du Prince EUGÈNE, songeoit à continuer la guerre, pour se procurer une paix plus avantageuse. Il alla prendre le commandement de l'Armée Impériale sur le Haut-Rhin ; mais il y fut spectateur des conquêtes de M. de Villars. Manquant de troupes & d'argent, il eut le chagrin de ne pouvoir ni rompre nos mesures, ni s'opposer à nos progrès. C'est

une fatalité particulière à l'Allemagne, que la lenteur des Princes & des Etats de l'Empire à fournir leurs contingens. Peu touchés du bien de la Patrie, ils n'agiſſent qu'à l'extrémité. Ce n'eſt pas la volonté qui leur manque, ce ſont les moyens. A peine en ont-ils aſſez pour ſoutenir l'éclat de leur petite Souveraineté. Dans l'état où étoient les affaires, dix Alexandres n'auroient pû s'oppoſer aux François. On fit là-deſſus de ſolides réflexions, qui déterminèrent enfin Sa Majeſté Impériale à traiter de la paix. L'Empereur nomma le Prince EUGÈNE pour ſon Plénipotentiaire, & le Roi choiſit le Maréchal de Villars pour le ſien. Le Château de Raſtad fut deſtiné aux Conférences. A la première entrevûe, les deux Généraux s'embraſsèrent, avec la cordialité que donne à deux Héros l'admiration réciproque. L'eſtime & l'amitié naiſſent plus facilement entre les rivaux de la gloire, qu'entre les rivaux de l'amour. Les premiers dépouillent ſans peine le caractère d'ennemis ; ils ſont perſuadés que la belle gloire ſouffre pluſieurs concurrens.

Comme on agiſſoit de bonne foi des deux côtés, on ne pouvoit que ſe pro-

mettre un heureux succès des Conférences de Rastad. Aussi le Traité fut-il signé le 6. de Mars 1714. & l'on vit heureusement renaître la paix, après une guerre funeste à toute l'Europe, qui en avoit éprouvé les horreurs.

L'Empereur fut à peine délivré du soin de se défendre contre nous, qu'il se vit contraint de tourner ses armes contre les Turcs. Le Prince EUGÈNE, accoutumé dès sa jeunesse à vaincre ces Infidèles, rassembla son Armée en Hongrie, & remporta plusieurs avantages. Mais le plus considérable fut la victoire de Belgrade en 1717. Il assiégeoit cette Ville, & cent mille Turcs le tenoient lui-même assiégé dans ses retranchemens. La nécessité de vaincre ou de périr par une mort glorieuse, lui inspira le dessein le plus hardi dont l'Histoire nous apprenne l'exécution. Il fit sortir son Armée des lignes pendant la nuit, & il attaqua les ennemis avant qu'ils eussent aucune connoissance des dispositions qu'il avoit faites. Il se rendit maître de leur Camp, & leur tua vingt-huit mille hommes. Cette victoire obligea les Infidèles à demander la paix, ou plutôt à renouveller la trève; car il leur est défendu, par un point de leur fausse Reli-

gion, de faire une paix formelle avec les Princes Chrétiens, dont ils font gloire d'être les ennemis perpétuels & irréconciliables.

Cette guerre étant finie, le Prince EUGÈNE eut pendant quelques années, la satisfaction de partager son tems entre les affaires du cabinet & l'étude, jusqu'à ce que la double élection faite en Pologne, vint rallumer la guerre en 1733. Il commanda l'Armée de l'Empire sur le Rhin. Nous y portâmes les premiers coups à notre avantage. La prise de Kell nous logea sur les terres de l'Ennemi.

En 1734. l'Armée de l'Empire eut encore de la peine à se former. Les Troupes auxiliaires, sur-tout celles de Danemarck, épuisoient les Pays qu'ils trouvoient dans leur marche, & n'approchoient du quartier général qu'à très petites journées. Nous eûmes le tems d'investir Philisbourg, & d'y faire des retranchemens inaccessibles. Nos Troupes firent ce siége avec une valeur étonnante. Le Prince EUGÈNE s'approcha de nos lignes avec toute son Armée. Mais toute son expérience fut inutile. Lorsqu'il put agir, il étoit trop tard, & il eut la douleur d'être témoin de la conquête d'une

Place qu'il venoit ſecourir. Il s'agit enſuite de couvrir Mayence & Fribourg. Il s'acquitta de cet important devoir, d'une maniere qui lui fera toûjours honneur parmi les gens du métier.

En 1735. il ſe vit à la tête d'une belle & nombreuſe Armée, & en état de nous attaquer à ſon tour ; mais les négociations de la paix l'empêchèrent d'agir.

Enfin l'année 1736. doit être marquée dans les Annales de l'Empire, comme très fatale à l'Allemagne, par la perte irréparable qu'elle a faite de ſon Héros. Ce grand Prince mourut ſubitement le 27. d'Avril, laiſſant dans le Temple de Mémoire le ſouvenir immortel de ſes travaux militaires, & les glorieux exemples de ſes vertus.

Il étoit bien fait, d'une taille médiocre, qui eſt la taille ordinaire des Héros, & des hommes d'un génie ſupérieur. Il avoit un air extrêmement ſérieux, qu'il avoit contracté par ſes occupations continuelles, & par le bruit des armes. Son abord froid & réſervé, le rendoit impénétrable. Ce grand feu, qui s'allume en certaines perſonnes à la première vûe, ne manque jamais de les trahir. La facilité & l'empreſſement qu'on a à ſe livrer, laiſ-

ſent écouler les ſecrets les plus importans. Mais on en eſt toûjours le maître, au moyen d'un grand ſérieux, qui ne grave ſur le viſage aucun ſigne de joie, ou de chagrin, ni aucune marque des autres paſſions, que les événemens heureux ou malheureux, & les projets faciles ou difficiles, excitent dans le cœur. Le Prince EUGÈNE étoit ſi ſenſible aux douceurs de l'amitié; il y trouvoit quelque choſe de ſi grand & de ſi noble, qu'il s'eſt toûjours piqué d'être bon ami de ceux qui s'attachoient à lui. Effectif & conſtant dans ſes promeſſes, ſans orgueil & ſans dédain, il ſe faiſoit un devoir de répandre les douces influences de ſa fortune ſur tout ce qui l'environnoit. Il mépriſoit les ames ſerviles, & ne s'accommodoit que d'ames libres & ſincères. Il chériſſoit les Officiers & les Soldats, & récompenſoit leur bravoure. A l'exemple d'Alexandre & d'Auguſte, dont M. Rollin a fait des portraits ſi touchans, il s'intéreſſoit véritablement & de cœur aux différentes ſituations des gens de guerre. Il s'inquiétoit ſur leurs maladies, ſe réjouiſſoit de leur guériſon, & prenoit part à tout ce qui leur arrivoit. Sa candeur & ſon amour pour les ſciences, le rendoient les délices

des Sçavans & des beaux Esprits. Il en étoit aimé, parce qu'on sentoit qu'il aimoit le premier. Sa présence remplissoit les Troupes d'ardeur pour lui plaire, & pour réussir; de docilité & de promptitude pour l'exécution des ordres les plus difficiles, de fermeté dans les circonstances les plus fâcheuses, d'un déplaisir très vif de l'avoir mécontenté en quelque chose. Achille eut son Patrocle; Enée eut un Achate. Le Prince EUGÈNE en eut plusieurs. Mais pour ses liaisons intimes, il vouloit des amis qui possédassent les plus belles qualités du cœur; la sincérité, la douceur, la complaisance, mais sans bassesse. Des sentimens nobles avoient seuls le privilège de le toucher. Il se connoissoit en vrai mérite, & se faisoit une loi indispensable de le distinguer. Il possédoit tout ce que la politesse a de fin, de délicat & de brillant; discrétion, civilité, complaisance & circonspection, accompagnée d'un air honnête, agréable, prévenant. Il avoit sur-tout des manières très obligeantes & très distinguées pour les Dames. On sçait qu'il n'étoit pas insensible aux charmes de leur conversation, ni aux traits vainqueurs de l'amour qu'elles inspirent. A l'égard des trois Empereurs, Léopold,

Léopold, Joſeph & Charles, auſquels il a rendu de ſi grands ſervices, il fut toûjours très reſpectueux & très ſoumis à leurs ordres, mais ſans adulation. Il mépriſoit le faſte & le luxe. Il n'y a qu'une fauſſe grandeur qui en ait beſoin. Ses habits étoient d'une extrême ſimplicité. Il haïſſoit les cérémonies & la contrainte. Il avoit un grand goût pour les beaux Arts, témoin les ſuperbes ornemens de l'Hôtel qu'il avoit à Vienne. Il étoit généreux, libéral & magnifique, d'un jugement ſolide, d'un diſcernement délicat, d'une vive pénétration; actif, vigilant, plein d'une ardeur martiale, qui ne cédoit jamais aux plus grandes difficultés; prompt à exécuter ce qu'il avoit réſolu. Il ſe faiſoit autant d'honneur de ſe diſtinguer par les ſciences, que par l'autorité que ſes emplois lui donnoient. Sa grandeur conſiſtoit dans la modération, dans la juſtice, dans la modeſtie, dans l'humanité. L'Empereur a honoré la mémoire de ce grand Général par de ſuperbes funérailles. Le Prince EUGÈNE étoit Premier Conſeiller du Conſeil des Conférences, Préſident du Conſeil Aulique de Guerre, Généraliſſime des Armées de l'Empereur &

de l'Empire, Vicaire Général de Sa Majesté Impériale en Italie, Colonel d'un Régiment de Dragons, & Chevalier de la Toison d'Or, *&c. &c. &c.*

M. l'Abbé de la Varde, Chanoine de Saint Jacques l'Hôpital, a bien voulu me communiquer l'épitaphe qu'il a composée, pour honorer la mémoire de ce Prince.



MAXIMO EXERCITUUM DOMINO.

Hic jacet
Fractum Religionis
et Imperii columen,
Eugenius-Franciscus,
Sabaudiæ Princeps,
et Augustæ Suessonum Comes.

In Pace
magnificus Musarum cultor,
Artium laus et præsidium.

In Bello
Miles, Dux, Heros,
Triumphator.

Alter
Annibal labore, Hector
audacia, virtute Alexander,
fortuna Scipio, ingenio
Cæsar, Ulysses astutia,
Æneas pietate.

OCCIDIT, HEU!
TANTUS HEROS, BELLI FULMEN,
LITTERARUM DECUS,
RELIGIONIS ET PACIS AMATOR.

OCCIDIT, HEU!
ANNIS ONUSTUS, ONUSTIOR
CORONIS.

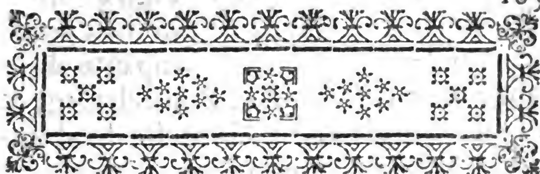
ACCUBANS (*a*), NUNC DORMIT,
UT LEO, QUEM SOLA SUPREMI
JUDICII TUBA
SUSCITARE AUDEBIT.

INTEREA,
UT TAM FLENDI (*b*) NON PEREAT
CUM SONITU MEMORIA
PRINCIPIS,
IMMORTALES TRIUMPHOS,
LECTOR, APPRECARE.

DE LA VARDE,
Canon. S. Jacob. ab Hosp.

(*a*) *XXVIII. Num.* 4.
(*b*) *Psalm.* 98.





ÉLOGE HISTORIQUE DE SON EXCELLENCE MADAME LA COMTESSE DE NEU-WIED, &c.

LOUISE-CHARLOTE, Comtesse de Dohna, Baronne de Wartemberg, naquit à Konigsberg en Prusse, le 16. d'Octobre 1688. d'ALEXANDRE, Comte de Dohna, Seigneur de Carwinden & de Samroth, Maréchal de Camp au service de Sa Majesté Prussienne, & d'AMELIE-LOUISE DE DOHNA. Son père étoit

fils du Comte Frédéric de Dohna, Gouverneur-Général de la Principauté d'Orange pour l'Electeur de Brandebourg; & d'Espérance de Puy, Marquise de Montbrun. Frédéric étoit né du mariage de Christophle, Dauphin, Comte de Dohna, avec la Comtesse d'Oxenstiern. Le père de celui-ci étoit le Comte Christophle de Dohna, Gouverneur Général de la Principauté d'Orange, pour le service de la Maison Electorale de Brandebourg; & sa mère fut la Comtesse Ursule de Solins. Il étoit fils d'Achatius, Comte de Dohna, & de Catherine de Zeuna, Polonoise. Il seroit inutile de faire remonter cette Généalogie dans des tems plus reculés. On sçait combien la Maison de Dohna est illustre, combien elle est ancienne, combien elle a fait d'honneur à ses emplois distingués. Mais la plus solide gloire de cette Maison est d'avoir produit la Comtesse dont je vais parler. Dès l'enfance, elle fit paroître des talens extraordinaires, que l'on eut soin de cultiver d'une manière convenable à sa naissance. On ne lui laissa rien ignorer de tout ce qui peut former le cœur, nourrir les sentimens, & donner de l'élévation aux pensées. On lui inspira du zèle pour sa Reli-

gion. C'étoit la Proteſtante, ſelon les idées de Calvin. A dix ans elle avoit une connoiſſance ſi étendue des Myſtères du Chriſtianiſme, qu'elle fit ſa première Communion avec une piété très édifiante. En 1704. elle épouſa *Frédéric-Guillaume*, *Comte de Wied*, *Seigneur de Runckel & d'Iſembourg*, le plus gracieux & le plus poli des Souverains de l'Empire. Dieu bénit cette heureuſe union par la naiſſance d'un fils, qui vint au monde le 18. Novembre 1706. Il fut nommé dans le Sacrement de Batême *Jean-Frédéric-Alexandre*. C'eſt ce fruit précieux d'un chaſte amour qui fait l'admiration de l'Allemagne par les rares talens qu'il poſſéde, & à qui l'Europe entière doit les premières idées de la paix dont elle commence à jouir. C'eſt cet aimable Seigneur qui a mérité la confiance du Roi & celle de l'Empereur, dans l'heureuſe négociation de Vienne commencée en 1735.

Un ſecond fils naquit le 19. d'Octobre 1710. & fut batiſé ſous le nom de *François-Louis-Charles*. Il eſt au ſervice de Pruſſe dans l'emploi de Major. Il étoit né un autre fils le 26. d'Avril 1708. mais il mourut dans ſon enfance. La Comteſſe eut un ſoin tout particulier de l'éducation

de ses enfans. Elle remplit, à leur égard, tous les devoirs de la maternité, se faisant un plaisir de les instruire, & de leur inspirer les beaux sentimens qui conviennent aux personnes d'un rang distingué.

Elle arriva à Neu-Wied, lieu de la résidence de son époux, dans une conjoncture très fâcheuse. La guerre allumée entre la France & l'Empire, au sujet de la succession d'Espagne, avoit causé la ruine de cette Ville, & la désolation du petit Pays dont elle est la capitale. Elle tira de la misère de ses Sujets des motifs de gloire & de Religion, qui l'engagèrent à les dédommager de leurs pertes. Elle obtint de son mari des privilèges avantageux pour les étrangers, qui voudroient jouir à Neu-Wied de sa protection. Elle employa son bien à faire bâtir des maisons commodes pour les François Réfugiés, à fonder des Eglises Françoises & des écoles pour l'instruction de la jeunesse, à établir des fabriques & des manufactures. Mais tous ces établissemens devoient mourir avec elle par l'absence de son fils aîné.

La guerre qui s'alluma en 1733. excita toute sa tendresse pour ses Sujets. Elle engagea le Comte à convenir des contributions qu'il payeroit au Roi, pour mettre

mettre son Pays à couvert des entreprises de nos Partis. M. le Baron de Nierodst, Gentilhomme Livonien, qu'elle s'étoit assûré par ses bienfaits, eut ordre de conduire cette négociation, & le bonheur d'y réussir. Mais ce Pays étoit réservé à d'autres malheurs. Les Troupes auxiliaires de Danemarck y prirent leurs quartiers d'hyver en 1734. & y firent plus de ravages qu'on n'en devoit craindre de notre Armée. Ils imposèrent aux habitans des contributions excessives, & ils en exigèrent le payement par des exécutions militaires. La Comtesse détermina son mari à porter ses plaintes à Vienne; mais tous les mouvemens qu'il se donna furent inutiles. Le Château fut démeublé; on craignoit quelque insulte de la part du Général Danois. On mit en lieu de sûreté tout ce qu'il y avoit de précieux, & l'on attendit l'événement. Les Danois se contentèrent d'épuiser le Pays, & ils ne firent aucune violence contre le Château du Comte.

Cependant une situation si fâcheuse altéra la santé de la Comtesse. Depuis quatre ans elle avoit fait couper une excroissance qui s'étoit formée sur le col. La playe se rouvrit, & un cancer, contre

lequel tous les rémédes furent inutiles, rongea intérieurement les chairs, & lui donna la mort le 27. de Mai 1736. après une agonie de cinquante-huit heures, & plus d'un an de maladie. Elle étoit d'une taille avantageuse; elle avoit beaucoup d'embonpoint, l'air grave, la démarche majestueuse, la phisionomie agréable & spirituelle, les yeux beaux & vifs, le regard fin & perçant. Elle inspiroit du respect pour sa personne à tous ceux qui approchoient d'elle. Ses manières étoient polies avec les personnes d'une haute naissance; douces, gracieuses & affables avec ses inférieurs, sans jamais démentir la noblesse de son rang. Elle compatissoit avec bonté aux infortunes des personnes de mérite, elle soulageoit les pauvres par de grandes libéralités, elle protégeoit de tout son crédit les François réfugiés, elle les combloit de bienfaits. Elle aimoit les Sçavans; elle s'entretenoit gracieusement avec eux sur les sciences qu'ils cultivoient, & s'imposoit la loi de leur faire du bien. Son esprit étoit orné des plus belles & des plus rares connoissances; elle possédoit la belle Littérature, l'Histoire ancienne & moderne, toutes les parties de la Philosophie, & les divers systêmes de Théologie.

Elle aimoit les Arts Libéraux, particulièrement l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, & elle en jugeoit bien. Elle s'occupoit agréablement à la tapisserie, & à d'autres ouvrages à l'aiguille, qui devroient faire l'une des principales occupations des Dames. Son goût étoit délicat & sûr, son jugement solide, sa conversation agréable, noble, & remplie de beaux traits. Sa mémoire, extrêmement heureuse, & enrichie de ce qu'il y a de plus délié dans les Auteurs anciens & modernes, lui fournissoit d'une façon naturelle tout ce qui peut rendre un entretien amusant & instructif. Elle écrivoit & s'exprimoit en notre Langue avec pureté, & sans affectation. Elle aimoit notre Poësie; elle a composé en ce genre plusieurs Pièces, qui feroient honneur aux Maîtres de l'Art. Elle avoit fait un choix judicieux des Ouvrages de nos Poëtes, qu'elle estimoit à proportion de leur juste valeur. Elle étoit fort attachée à la Religion de ses ayeux, qu'elle croyoit de bonne-foi être la meilleure. Ses idées étoient très sublimes; en un mot, il ne lui manquoit que d'être Reine, pour donner à un plus grand nombre de Sujets l'exemple de ses vertus. Voici son Epitaphe:

EPITAPHE.

DANS ce ſombre caveau, ſous cette voute obſcure,
De l'Eternel apprens à reſpecter les Loix,
Foible Mortel, entens ce que dit la Nature:
La Mort enſevelit tout le faſte des Rois.
Dignités & grandeurs, pompe & magnificence,
Mépriſables effets de notre vanité;
C'eſt ici que la Providence
Montre votre fragilité!

CI GIT
SON EXCELLENCE ILLUSTRISSIME
MADAME
LOUISE-CHARLOTE,
COMTESSE DE NEU-WIED,
DAME DE RUNCKEL,
D'ISEMBOURG, ETC. ETC. ETC.
NÉE COMTESSE DE DOHNA,
ETC. ETC. ETC.

Sa Nobleſſe illuſtre & l'antiquité de ſa Maiſon,
Ne ſervirent qu'à donner plus d'éclat aux vertus dont le Ciel l'avoit ornée.

Une éducation Chrétienne
Forma son cœur à l'amour de ses devoirs.
Elle aima les Sciences les plus sublimes;
Elle les cultiva toûjours avec une extrême attention.
La sagesse, la modestie,
La douceur, l'affabilité, la générosité,
Etoient les principaux traits de son caractère.
Une grandeur d'ame héroïque,
Et à l'épreuve des accidens les plus fâcheux,
Lui inspirèrent de la fermeté.
Dans toutes les situations où elle se trouvoit,
Dieu étoit son unique appui.
Elle ne faisoit usage de sa grandeur,
Que pour protéger la vertu persécutée;
De ses richesses,
Que pour soulager les pauvres;
De ses lumières & de son sçavoir,
Que pour découvrir la vérité.
Dépositaire des graces de son illustre Epoux,
Elle ne montroit son pouvoir que par ses bontés.
Humble dans le haut rang qu'elle tenoit;
Modérée dans ses desirs,
Aimée de ses Sujets,
Dont elle étoit la Mère, plûtôt que la Souveraine,

Respectée de ses inférieurs,
Qu'elle combloit de graces & de bienfaits,
Chère à sa famille,
Révérée de tous ceux qui l'ont connuë,
Et qui sçavoient distinguer le vrai mérite.
Elle protégeoit de tout son crédit les Sciences
& les Arts;
Elle en jugeoit avec discernement
& délicatesse.
Libérale & magnifique,
Elle a mérité l'estime, la reconnoissance,
& l'éloge des Sçavans.
Ferme dans ses maux,
Patiente dans ses afflictions,
Soumise aux Decrets de la Providence,
Elle voyoit la mort s'avancer à pas lents,
sans en être effrayée.
Ses précieuses cendres reposent dans
le Temple de Neu-Wied.

Née à Konigsberg en Prusse, le 16. d'Octobre 1688.

Décédée le 27. de Mai 1736.

FIN DES MEMOIRES
DE M. BRUYS.

LA PROMENADE DE S. CLOUD.

DIALOGUE SUR LES AUTEURS.

Par GABRIEL GUERET.



LA PROMENADE DE S. CLOUD.

DIALOGUE SUR *LES AUTEURS.*



UR la fin de ce Printems, m'étant engagé de faire voir à Cléante & à son ami Oronte, quelques-unes des maisons de campagne qui embellissent les environs de Paris, je les menai à Versailles & à Saint-Germain, d'où nous partimes pour venir coucher à Saint-Cloud. Ce jour-là MONSIEUR y traitoit toute la Cour, & sa présence sembloit animer ces

lieux, & leur donner un lustre nouveau. Nous ne pouvions finir plus agréablement notre journée; car après avoir été témoins de la magnificence du festin, nous eumes le divertissement d'un Ballet superbe, & d'une Comédie nouvelle, où ce qu'il y a de plus beau à la Cour nous parut dans tout son éclat.

Tant de choses qui remplissoient tout à la fois notre esprit, ne nous laissèrent pas la liberté d'examiner ce Palais. Mais la Cour s'étant retirée, nous eumes le lendemain le loisir de le voir, & d'en observer toutes les beautés.

Après avoir visité les appartemens, & considéré à notre aise ce qu'ils renfermoient de rare, nous descendimes dans le jardin, où à peine eumes-nous fait quelques tours d'allée, que nous gagnames le fond d'un bois, où nous primes le repos qu'un gazon agréable nous présentoit. En nous saisissant de ce bel endroit: C'est ici, dit Cléante, que Sarrazin a fait l'Ode de Calliope sur la Bataille de Lens. Et certainement, poursuivit-il, je ne pense pas qu'on puisse trouver de lieu plus commode pour s'entretenir avec les Muses. Ici l'on a la liberté de ses pensées; le repos n'y est troublé que du chant des oiseaux,

& du bruit des feuilles, dont les Zéphirs ſemblent ſe jouer. L'on y conſidère les choſes toutes pures & dans leur ſimplicité naturelle : rien n'en dérobe la connoiſſance. Enfin, l'eſprit libre, & dégagé des bruits de la Ville, s'y poſſède tout entier, & il ne refuſe rien à la plume de ce qu'elle lui demande.

Il eſt vrai, dit Oronte, que les beaux Ouvrages ne naiſſent pas ordinairement parmi le tumulte des grandes Villes. Mais auſſi faut-il avouer que ſi la campagne offre des lieux propres pour les produire, nous avons peu de gens qui puiſſent ſe ſervir de cet avantage, auſſi heureuſément que Sarrazin. Pour moi, continua-t-il, je prens un plaiſir ſingulier dans la lecture de ſes Ouvrages, & il n'y a guère d'Auteur moderne qui me plaiſe plus que lui. Si nous avions tout ce qu'il a fait, & qu'il y eût mis la dernière main, il ſeroit difficile d'avoir rien de plus achevé ; & je ne crois pas qu'on trouve de long-tems un génie comme le ſien, né pour tous les genres d'écrire, & capable de plaire en toute manière. J'admire Balzac, mais j'aime Sarrazin ; & la différence que je mets entre lui & Voiture, c'eſt que Voiture badine à la vérité mieux que lui, & que

Sarrazin se soutient mieux dans le grand stile que Voiture. Le fragment de la Conspiration de Valstein est une Pièce, qui ne cède en rien au Catilina de Saluste; & la Pompe Funèbre de Voiture vaut bien ce que l'antiquité galante nous a laissé de plus délicat.

Puisque vous jugez si bien des Auteurs, oseroit-on, dis-je alors, demander ce que vous pensez de Le Pays? Ne trouvez-vous pas qu'un honnête homme puisse se divertir de ses *Amours, Amitiés, & Amourettes?*

Ah! je vous prie, répondit Oronte, ne descendons pas si brusquement de Sarrazin à Le Pays; la chute seroit trop grande, & le bon sens pourroit en être blessé. N'en parlons pas même, si vous m'en croyez; contentons-nous qu'il serve d'entretien dans les Provinces, & laissons au Campagnard de Despréaux le plaisir de l'admirer.

Il ne faut donc pas non plus, dit Cléante, vous parler des Lettres de l'Abbé de Montreuil; & je connois à votre goût, que vous ne lui ferez pas plus de grace qu'à Le Pays.

Vous en jugez parfaitement bien, repartit Oronte. Car encore qu'il y ait plus

de choſes à louer dans l'Abbé de Montreuil que dans Le Pays, néanmoins ni l'un ni l'autre n'approchent point de Voiture, ni de Sarrazin. Le Pays eſt un Provincial, qui a quelque facilité de ſtile, mais qui ſe gâte par ſes fauſſes pointes. Et Montreuil a quelque connoiſſance du monde ; mais il eſt plein de mauvaiſes plaiſanteries, qui ne conſiſtent que dans une certaine liberté de dire tout ce qui lui plaît, ſans conſidérer comme il le faut dire. Ce qu'on aime dans Voiture & dans Sarrazin, vient de bien plus haut, & a une ſource bien plus noble. Ce ſont des gens élevés & nourris dans l'air de Catulle, d'Horace & d'Anacréon ; & ils ont fait des courſes chez Marot, d'où ils ont rapporté d'admirables choſes. Enfin quand vous me parlez de Le Pays & de Montreuil (*a*), vous ne vous ſouvenez plus

---

(*a*) Deſpréaux n'a pas mis Montreuil entre les Auteurs du dernier ordre. Il le blâme ſeulement de ſa trop grande affectation à publier ſes Ouvrages :

> On ne voit point mon nom, à l'envi de Montreuil,
> Groſſir impunément les feuillets d'un Recueil.

ſans doute des Satires de Deſpréaux, qui les met entre les Auteurs du dernier ordre.

C'eſt donc aſſez, interrompis-je, pour vous dégoûter d'un Auteur, qu'il ſoit condamné par Deſpréaux ; & le jugement qu'il en fait détermine abſolument le vôtre ?

On peut bien, répondit Oronte, ſuivre le jugement d'un homme comme lui ; & quand on a ſes lumières, il eſt permis de juger des Livres.

Il faut demeurer d'accord, dit Cléante, qu'il a tout le talent de la Satire ; & l'on auroit peine à trouver un homme qui pût mieux que lui combattre le vice, & railler les mauvais Auteurs. Mais, ſi je ne me trompe, il a mal choiſi ſes gens ; & je n'en vois guère qui méritent les coups de dent qu'il leur a donnés.

Je ſerois fort du ſentiment de Cléante, repris-je alors ; & quoique j'admire les vers de ce Satirique, je ne puis m'empêcher de condamner ſes jugemens. Il ſe laiſſe un peu trop emporter à la beauté de ſes expreſſions, & quelquefois à la nouveauté de ſes idées. Au reſte, ſi la Satire lui plaît tant, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Je l'ai vû, lorſqu'il étoit encore

Ecolier, ne parler que des Satires d'Horace, de Juvénal & de Perse. Il n'avoit autre chose à la bouche; & il seroit à souhaiter qu'il eût aussi bien pris l'esprit de ces Satiriques, qu'il a saisi la malignité de la Satire. C'est grand dommage qu'un homme qui tourne si bien un vers, fasse des jugemens si mauvais. Cependant si l'on n'y donne ordre, la postérité recevra pour des vérités constantes tout ce qu'il a écrit; & si quelque personne désintéressée ne prend le parti de ceux qu'il déchire, ils sont en danger de perdre la gloire qui leur est dûe.

Est-ce tout de bon, Messieurs, dit Oronte? Et voulez-vous faire ici le procès à Despréaux? Songez au moins qu'il est dangereux, & que sa plume se venge cruellement.

Avez-vous peur, dit Cléante, que quelque vent ne lui rapporte ce que nous disons de lui? Craignez-vous que quelque Faune espion ne nous trahisse? Et ne pouvons-nous impunément parler de ses vers dans la solitude? D'ailleurs, y a-t-il quelqu'un d'entre nous qui craigne sa dent? Graces à Dieu, nous n'avons fait encore aucun Livre. Nous ne sommes ni Marquis, ni Partisans, ni Bigots; &

c'eſt aſſez pour n'en rien appréhender.

Et ne vous flattez point, repris-je. Il ſuffit d'être homme pour allumer ſa bile. Mais que vous importe qu'il vous place dans ſa Satire? Déſormais il ne peut plus faire de bien, ni de mal; & il a perdu le crédit qu'il penſoit ôter aux autres.

Cependant, reprit Oronte, vous voyez comme l'Abbé Cottin ſe remuë, & comme il s'efforce par des réponſes, de combattre les vers qui l'offenſent. C'eſt un témoignage que ſa Satire eſt à craindre, & qu'elle fait impreſſion ſur les eſprits. L'Auteur du Jonas n'a-t-il pas mis au jour une Réponſe, une Critique, une Parodie & des Epigrammes contre la neuvième Satire? Et Bourſault ne prépare-t-il pas une Comédie, où il prétend ſe venger des mauvais traitemens qu'il a reçus?

Tant pis, repartis-je, pour ces Meſſieurs qui ſe tourmentent. Ils feroient bien mieux de ſe taire: car s'ils ſont repris juſtement, ils ne déſabuſeront pas le Public par leurs Ecrits; & s'ils le ſont mal à propos, c'eſt aſſez de leur ſilence pour diſſiper le mauvais effet de ces Satires. L'Abbé Caſſagne a été bien plus aviſé. Car encore qu'il fût auſſi maltraité que l'Abbé Cottin, & qu'un même vers les bleſſe tous deux.

deux, il n'en a dit mot; & Despréaux n'a plus songé à lui, parce qu'il ne l'a point entendu gronder.

Pourquoi donc, interrompit Cléante, s'acharne-t-il si fort sur Chapelain, qui n'a fait aucune réponse?

Ne vous en étonnez pas, répondis-je. Despréaux est d'un certain parti, hors duquel il se persuade qu'il n'y a point de mérite en France. Il croit que toute la gloire des Lettres lui appartient; & il ne peut souffrir qu'on porte ailleurs l'encens qu'il pense n'être dû qu'à sa cabale. Il voit néanmoins que la réputation de Chapelain est grande, non seulement dans ce Royaume, mais même dans les Pays étrangers; que c'est par son suffrage que la Cour juge du bel-esprit, & que sur son approbation, Sa Majesté règle les libéralités qu'elle exerce depuis plusieurs années en faveur des Gens de Lettres. Ce grand nom lui donne de la jalousie. Il veut le lui arracher, en dépit de Balzac, de Voiture & de Sarrazin, qui l'ont consacré dans leurs écrits; & il compte pour rien une possession de gloire & d'estime de quarante années.

S'il faut, dit Oronte, respecter tous ceux qui ont reçu des témoignages d'esti-

me de Balzac, de Voiture & de Sarrazin, vous nous ferez bientôt passer Ménage pour un grand homme; & vous lui assûrerez un mérite qui ne lui a guère coûté.

Je ne prétens pas, lui dis-je, que vous jugiez de Chapelain par Ménage. On sçait comme ce dernier s'est introduit dans le monde. C'est un Angevin, qui n'a pas manqué de la vanité de son Pays, & qui a voulu se rendre illustre à quelque prix que ce fût. Dans cette intention, il a fait une espèce d'Académie chez lui, & s'est mis comme en parallèle avec Messieurs Du Puy & De Thou. Cette Académie l'a rendu un répertoire de toutes choses. Jamais il ne lui est venu personne, qui ne lui ait payé son entrée de quelque nouvelle, ou de quelque observation curieuse. C'est ce qui a composé son Livre des *Origines de la Langue Françoise*; & c'est aussi ce qui lui a servi à entretenir le commerce de Balzac & de plusieurs autres, qu'il avoit mendié de tous côtés, & qu'il n'a conservé, pour ainsi dire, que par machine. Mais Chapelain s'est élevé par son propre mérite; &, bien loin de courir l'estime des Auteurs célèbres, elle est venue au-devant de lui; ou, pour mieux dire, il l'a ravie par la beauté de

ses Odes, qui lui acquirent d'abord tous les suffrages.

Il se pourroit bien faire, ajouta Cléante, que le dépit de n'avoir point eû part aux gratifications du Roi, auroit encore animé Despréaux contre Chapelain. Car, si vous y prenez garde, ses Satires n'ont paru que depuis qu'on donne des pensions ; comme s'il ne les avoit faites que pour se venger de n'en avoir pas eû. Mais apprenons de Philante, continua-t-il en me désignant, les autres raisons qui l'ont si fort animé contre Chapelain.

Tout le monde, répondis-je, s'est bien douté de ces deux premiers motifs. Mais il y en a un particulier, qui n'est connu que de peu de gens. Vous n'ignorez pas le démêlé que Despréaux a eu avec son frère (*a*), de l'Académie Françoise ; & il n'est pas nécessaire de vous apprendre jusques où va la vengeance des Gens de Lettres. N'osant pas mettre son frère dans ses Satires, de crainte que cela ne fît tort à leur nom commun, il a déclaré la guerre au plus illustre de ses amis ; & Chapelain a été la victime de leur division. Il ne s'est pas même contenté de l'offenser

(*a*) Gilles Boileau.

dans ce qu'il avoit de plus cher; il a voulu lui ôter encore la douceur de voir son ennemi maltraité. Vous vous souvenez bien sans doute de ces deux vers de la Satire qu'il adresse à Molière :

Si je pense parler d'un galant de notre âge,
Ma plume, pour rimer, rencontrera Ménage.

Satire II.

Cet endroit pouvoit ne pas déplaire à Boileau de l'Académie, pour les raisons que vous sçavez. C'est pourquoi Despréaux l'a entiérement changé, & au lieu de Ménage il a mis l'Abbé de Pure, qui se fût bien passé de leur brouillerie.

Je ne doute pas, dit Cléante, que pour se venger de son frère, il n'ait attaqué Chapelain. Mais ce frère lui-même n'a pas été épargné; & voici quatre vers qui le peignent en original :

Enfin je ne sçaurois, pour faire un juste gain,
Aller, bas & rampant, fléchir sous Chapelain:
Cependant, pour flater ce Rimeur tutélaire,
Le frère, en un besoin, va renier son frère.

Sat. I.

Despréaux en a fait par-tout le commentaire; & chacun sçait maintenant que c'est de Boileau qu'il entend parler. Je ne

dirai point s'il a ſujet de ſe plaindre. Mais je vois ſi peu de raiſon dans tout ce qu'il ſatiriſe, que je ne crois pas qu'il en ait davantage dans cette rencontre.

Quelle apparence, dit Oronte, qu'il eût voulu choquer tant de monde ſans fondement? Si vous en exceptez Chapelain, qui connoîtra dans cinquante ans tous ceux dont il parle? Et quel mal y a-t-il que la poſtérité rie de Quinault, ſi ſes vers ne paſſent pas juſqu'à elle?

Diſons, reprit Cléante, que ce Satirique a fait profeſſion ouverte de ne trouver rien de bon. J'ai appris d'origine, qu'il en avoit voulu donner à Chapelle, & qu'il ne s'en eſt abſtenu qu'en ſouffrant la dernière violence. Peut-être l'a-t-il épargné en conſidération de Molière. Car on m'a aſſûré que Chapelle lui eſt fort utile, & qu'il travaille à toutes ſes Pièces. Mais je crois plutôt, qu'il a appréhendé la plume d'un homme qui vaut mieux que lui, & qu'il s'eſt ſouvenu de ce que dit Regnier, ſon prédéceſſeur:

Corſaires à Corſaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires (*a*).

(*a*) Deſpréaux s'eſt ſervi de ces vers pour la pointe d'une de ſes Epigrammes contre les Journaliſtes de Trevoux.

S'il craignoit Chapelle, interrompis-je, que ne respectoit-il Scudéri ? Celui-là n'a-t-il pas fait de fort beaux Ouvrages ? S'il faut traiter de sots tous ceux qui les lisent, il n'y a plus de sages en France. Tous les Etrangers même sont des fous de l'avoir traduit en leur Langue. Cette injustice qu'il fait aux meilleurs Ecrivains, me confirme toûjours dans la pensée qu'il n'a suivi que son caprice. Et si vous en exceptez la Serre, & deux ou trois autres, tout le reste mérite l'estime du Public. Je ne sçais même s'il ne fait point honneur à ceux-là, en les mêlant parmi tant d'habiles gens; & si, paroissant si peu fidèle à la vérité, il ne se rend pas suspect dans les choses mêmes qu'il reprend avec justice. On a toûjours dit que la Satire ne doit avoir pour objet que des personnes généralement connues & décriées. Hors de-là l'on ne la croit plus; & si vous y prenez garde, Despréaux ne s'est mis en peine ni de l'un, ni de l'autre. Car, je vous demande, connoissez-vous Bardou, & Francheville ? Se sont-ils rendus fameux par de méchans Livres, & doivent-ils passer pour connus, parce que Sercy les a mis dans quelque Recueil de Vers que l'on ne lit pas ?

Que voulez-vous faire à cela, dit Oronte ? Il n'en a point trouvé d'autres. Après tout, il ne vous oblige pas de le croire ; & vous ne pouvez pas non plus le réduire à votre goût. Ne ſçavez-vous pas ce précepte d'Horace, qui permet aux Poëtes ce qu'il leur plaît ? Et les Satiriques n'ont-ils pas droit de prendre plus de licence que les autres ?

Il eſt vrai, dit Cléante, qu'on leur ſouffre beaucoup de choſes. Mais ils ne doivent ſe permettre que ce qui peut plaire ; & nous voyons bien que ce n'eſt que pour faire durer la converſation, que vous ne donnez pas dans nos ſentimens. Car enfin, combien y a-t-il d'Auteurs en France, dont il ne parle point, qui ſont indignes d'en porter le nom ? Malingre n'a-t-il pas fait aſſez de méchantes Hiſtoires ? Chaumer n'a-t-il pas aſſez ruiné de Libraires ? Saumaiſe n'a-t-il pas mis au jour aſſez de mauvaiſes galanteries ? Et mille autres, que vous connoiſſez auſſi-bien que moi, ne fatiguent ils pas tous les jours le Public par leurs méchans vers & leur déteſtable proſe ?

Il eſt certain, ajoûtai-je, que tous ces Auteurs ſont de vrais ſujets à Satire ; & j'y abandonnerois même De Pincheſne ;

neveu de Voiture, qui s'applaudit d'une Préface qu'il a fait faire pour les Œuvres de son oncle. Mais je ne puis souffrir qu'on traite mal Boyer, Boursault, & Quinault, qui plaisent à la Cour, ou, pour mieux dire, qui n'y déplaisent pas.

Je voudrois bien, dit Oronte, qu'on fît une liste de tous les méchans Auteurs, & que l'on convînt de bonne-foi de tous ceux qui ne méritent pas d'être lûs. Le Public en tireroit de grands avantages; & cela seroit d'un plus grand usage que le Catalogue des Livres défendus.

Il ne faudroit donc pas, dit Cléante, que Despréaux en fût Juge. Car il ne se pique pas de fidélité; & je commence même d'avoir bonne opinion de Pelletier, depuis qu'il en a dit du mal.

A propos de Pelletier, repris-je, c'est encore un article qui fait voir sa mauvaise foi. Car, si vous vous en souvenez, il dit de lui :

Tandis que Pelletier, croté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine;
Sçavant en ce métier, si cher aux beaux esprits,
Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.

Sat. I.

Cependant, continuai-je, il n'y a rien de

de plus faux de lui que cela. Car le bon homme avoit assez de sa cuisine pour vivre; & d'ailleurs, il étoit trop timide pour faire le métier de Parasite. Aussi Despréaux n'avoit-il pas mis d'abord Pelletier. Les premieres copies qui coururent de cette Satire portoient Colletet; & même dans l'impression qui en a été faite à Cologne ou ailleurs, il y a un C avec plusieurs points. Je ne sçais pas si cela se peut dire de Colletet. C'est un homme que je n'ai jamais vû, & je ne le connois que par quelques méchans Sonnets, & par des Noëls de sa façon, qui servent de divertissement aux Avents dans les familles bourgeoises. Mais je sçais bien que Despréaux faisant lecture de cette Satire chez un Auteur de mérite, quand il vint à ces deux vers, cet homme le pria d'en ôter Colletet, pour quelques raisons d'alliance qui est entre eux; & je lui nommai incontinent Pelletier, qui se trouva tout juste pour réparer la bréche du vers. C'est ainsi qu'il est entré dans les Satires de M. Despréaux, & peut-être que sans cela il ne s'y fût jamais trouvé.

Vous êtes bien sçavant dans l'Histoire de Messieurs les Auteurs, dit Oronte, & il seroit difficile de trouver un homme

qui en ſçût mieux le détail que vous.

J'en connois un, repartis-je, qui fourniroit bien des choſes ſur cette matière. Il n'étudie rien que cela depuis plus de quarante ans, & je penſe même que vous le connoiſſez auſſi.

C'eſt ſans doute Charroſel (*a*) du Roman Bourgeois, dit Oronte.

Lui-même, répondis-je; mais que dites-vous du Roman Bourgeois, & d'où vient que ce Charroſel y eſt ſi maltraité? J'ai toûjours oüi faire aſſez d'eſtime de ſes Ouvrages, & je ne vois point qu'il ait ruiné de Libraires.

C'eſt une choſe étrange, dit Cléante, que ceux qui ſe mêlent de ſatire & de raillerie, vont toûjours au-delà du but. Ils veulent rendre toutes choſes ſi ridicules, qu'ils les rendent incroyables; & ils ne ſongent pas que la vérité devient ſuſpecte, ſitôt qu'ils la mêlent aux fictions de leur imagination emportée. C'eſt, à mon ſens, le principal défaut du Roman Bourgeois, dans ce qui regarde Charroſel. Car cet homme a du mérite, & il n'en faut point d'autre preuve que *le Berger Extravagant*, & *le Francion*.

(*a*) Charles Sorel.

Cependant il est traité comme l'Auteur le plus détestable qui fut jamais. Il semble que ses Ecrits fassent peur aux gens; & l'on diroit qu'ils ne sont capables que de donner la migraine. N'étoit-il pas assez affligé de se voir retrancher ses appointemens d'Historiographe? Falloit-il encore lui insulter sur ses Livres; &, en perdant sa pension, ne devoit-il pas au moins lui laisser la libre possession de sa gloire & de son honneur? Je m'étonne qu'il supporte cette injure si patiemment. Je m'attendois de voir une Réponse au Roman Bourgeois; & je croyois que mettant le nom de Furetière en anagramme, il nous donneroit son Histoire.

Il a mieux fait, dit Oronte, de ne point répondre. Son silence est la marque d'un galant homme; & c'est même un effet de sa prudence de laisser périr cet Ouvrage par lui même. Il a bien vû que la Cour ne se plairoit pas à la chicane, ni aux sobriquets dont il est farci, & qu'il ne pourroit être lû que par quelques Bourgeois tout au plus, dont il ne recherche ni ne craint les jugemens.

Il est vrai, dis-je, que ce Roman est du dernier bourgeois, comme parlent les Précieuses; & au lieu de dire avec quel-

ques-uns, que c'eſt l'ouvrage de dix ans de converſation au ſecond Pilier, il vaut mieux tirer ſon origine des Halles, ou de la Place Maubert, qui en eſt la ſcène. Car où auroit-il pris ailleurs ces fréquentes équivoques, ces fades alluſions, & généralement tous ces apophtegmes ridicules qui ſe rencontrent à chaque page ? Ces gens qui donnent ſi fort dans les deſſeins extraordinaires, ne plaiſent que rarement. Ils égarent preſque toûjours le bon ſens dans ces routes écartées qu'ils recherchent avec tant de curioſité ; & l'ambition qu'ils ont de dire des choſes nouvelles, fait qu'ils en diſent d'extravagantes. L'idée du Roman Bourgeois eſt à peu près de cette nature. Le titre en paroît d'abord ſurprenant. On y voit un Tarif, & une Epître Dédicatoire au Bourreau. Voilà de la nouveauté. Mais combien y auroit-il de choſes ſemblables qui ne ſeroient plus nouvelles, ſi tous ceux qui ſe ſont mêlés d'écrire s'étoient laiſſés emporter au dérèglement de leur imagination ? De tels Ouvrages ſont des chimères & des monſtres dans les Belles-Lettres. Ce ſont comme des écarts de la droite raiſon, & ils ne trouvent jamais d'approbateurs que parmi les viſionnaires.

Vous ne voyez pas auſſi, dit Cléante, que ce Roman ſe ſoit débité; & l'Avertiſſement au Lecteur, qui en promet la ſuite, pourvu que la première Partie ſoit bien reçuë, fait aſſez voir qu'on ne l'a pas trouvée bonne, puiſque la ſeconde n'a point encore paru.

Voudriez-vous, repartit Oronte, juger de la bonté des Livres par le débit? Il me ſemble, pourſuivit-il, qu'il y en a d'excellens qui pourriſſent dans les boutiques, pendant que d'autres qui ne valent rien ſe débitent avec chaleur. Il ne faut pas aller plus loin que les Lettres Portugaiſes. N'eſt-il pas ſurprenant combien il s'en eſt vendu? & je n'en vois point d'autre raiſon, ſi ce n'eſt le charme de la nouveauté, & qu'on a pris plaiſir de lire des Lettres d'amour d'une Religieuſe, de quelque manière qu'elles fuſſent faites, ſans conſidérer que ce titre eſt le jeu d'un Libraire artificieux, qui ne cherche qu'à ſurprendre le Public.

Que vous ſouciez-vous, interrompit Cléante, qu'elles ſoient véritables ou non, pourvu qu'elles ſoient bonnes? N'ont-elles pas beaucoup de tendreſſe? & ſeriez-vous homme à vouloir ſoutenir contre tous venans la fauſſeté des Lettres Portu-

gaises, comme l'Abbé Bourdelot soutient contre tout le monde la vérité du Fragment de Pétrone? Croyez-moi, prenons ce que l'on nous donne, de quelque main qu'il vienne, pourvu qu'il mérite d'être lû, & donnons-nous de garde de ressembler à ces fanfarons, qui ne voudroient pas d'une paire de gans si elle ne venoit de chez Martial.

Il y a, sans doute, repartis-je, quelque tendresse dans ces Lettres, si vous la faites consister dans les mots passionnés, comme les *hélas*, &c. Mais si vous la mettez dans les sentimens, à peine en trouverez-vous deux qui soient remarquables. Et, en vérité, n'est-ce pas une grande misère quand il faut lire un Livre pour si peu de chose? D'ailleurs il n'y a pas même de stile; la plûpart des périodes y sont sans mesure; &, ce que j'y trouve de plus ennuyeux, ce sont de continuelles répétitions, qui rebattent ce qui méritoit à peine d'être dit une seule fois. Voilà franchement ce qui m'en a dégoûté. Car je ne suis pas, comme vous croyez, de ceux qui ne trouvent rien de bon, si l'on ne le leur garantit véritable; & j'espère bien me divertir de la galanterie des Vestales, quand elle verra le jour, quoi-

que je ſois perſuadé que ce ſoit une pure invention de M. L. M.

Vous parlez-là d'un deſſein bien agréable, interrompit Oronte, & je ſuis ravi que M. L. M. l'ait entrepris. Il ne part rien de ſa plume que d'excellent ; & je m'aſſure que les poulets qu'il compoſera auront tout l'air de l'urbanité Romaine, & qu'il n'y en eut jamais de meilleurs dans la caſſette de Cléopatre.

Je pourrois répondre, dit Cléante, auſſi aſſurément que vous de l'excellence de cet Ouvrage, parce que je connois il y a long-tems le mérite de ſon Auteur. Mais, croyez-moi, quand un autre que lui l'auroit entrepris, je garantirois le ſuccès du Livre, & il n'y a point de Libraire qui ne l'achetât ſur la foi du titre. Aujourd'hui tout le monde ſe laiſſe duper à cette fauſſe apparence. Et, à votre avis, qu'eſt ce qui a donné vogue au *Chien de Boulogne*, que la ſurpriſe du titre, & l'affaire du Sénéchal de Montmorillon ? Le Livre, de ſoi, n'a rien qui mérite d'occuper un homme raiſonnable, & ceux qui l'ont lû n'ont point manqué de peſter contre l'affiche qui les a trompés.

N'eſt-ce pas l'Abbé Torches qui en eſt Auteur, dit alors Oronte ?

Vous vous expliquez mal, répondis-je en souriant, & vous ne parlez point comme un homme qui devroit sçavoir la carte des Auteurs. Ignorez-vous qu'il n'y a plus au Parnasse d'Abbé Torches? & faut-il encore vous apprendre que l'on ne l'appelle plus que l'*Auteur de la Traduction du Pastor Fido?*

En vérité, repartit Oronte, je ne sçavois pas encore ce changement, & je le trouve digne du personnage. Mais, dites-moi, je vous prie, pensez-vous que tout le monde soit obligé de le connoître par cette marque: Sa Traduction a-t-elle tant éclaté dans le monde? Et parce qu'on désigne M. Corneille par la qualité d'Auteur du *Cid*, est-ce une raison à l'Abbé Torches de se faire appeller l'*Auteur de la Traduction du Pastor Fido?* Quoi! poursuivit-il, si De Visé, à la première Pièce qu'il fera, comme pour son malheur il ne pourra pas s'empêcher d'en faire, alloit mettre: *Par l'Auteur des Maux sans Remède*, n'auroit-on pas lieu de demander quel est cet Auteur? Et ne peut-on ignorer cela, sans passer pour barbare dans les Belles-Lettres? Il est vrai, que cette Comédie a pour elle les affiches des Comédiens qui l'ont promise pendant dix-huit

mois comme un chef-d'œuvre. Mais ce chef-d'œuvre a perdu ſon nom ſur le Théâtre, & les ſpectateurs ont regreté leur argent.

Auſſi, répondis-je, ne voyez-vous pas que De Viſé ait pris cette qualité dans ſes Nouvelles Galantes. Il n'y a pas même mis ſon nom, & il n'a pas voulu s'engager dans leur mauvaiſe fortune.

Il a eu raiſon, dit Cléante, car elles ne ſont pas de lui ; & il ne peut paſſer tout au plus que pour en être le Compilateur. J'en nommerois bien quelqu'une qui vient immédiatement de moi ; & j'y reconnois encore le même tour que j'y donnai dans une compagnie où il étoit.

Apparemment, interrompis-je, cet homme ne va point ſans Tablettes. Mais je lui conſeille une autre fois de ſe mieux ſervir de ſes larcins, & de leur donner au moins un tour de ſa façon ; ſinon, qu'il faſſe comme Ménage, qui de bonne foi adopte les œuvres d'autrui, & qui s'eſt rendu le Compilateur de toutes les Pièces fugitives.

Vous lui donnez là, dit Oronte, un expédient admirable. Pour moi, je ſerois d'avis que tous ceux qui n'ont pas le don de travailler en neuf, ſe mêlaſſent de ce

métier-là. Au moins le Parnaſſe, s'il eſt permis de parler ainſi, pourroit un jour avoir ſes fripiers, & l'on trouveroit dans leurs magaſins quantité de vieilles pièces, qui ne laiſſent pas d'être belles, quoiqu'elles n'ayent plus la grace de la nouveauté. C'eſt là qu'on iroit quelque jour chercher les vers de Des-Barreaux, les galanteries de Benſerade, les épigrammes de Buſſi-Rabutin, les naïvetés du Duc * * *; & les bons mots de Bautru; & cela vaudroit mieux que les *Nouvelles Galantes*, & que la *clef* qui les a fait vendre. Il n'appartient pas à tout le monde de faire des Contes, & chacun n'a pas le talent (*a*) de la Fontaine pour y réuſſir. J'avois toûjours bien prévû que la facilité de ſon ſtile & le ſuccès de ſes Ouvrages tenteroient quelqu'un de l'imiter, & qu'il en arriveroit comme du burleſque de Scarron, qui n'a ſervi qu'à multiplier le nombre des mauvais Poëtes. Voilà, continua-t-il, comme nous ſommes faits en France. Notre Parnaſſe, ainſi que la Cour, veut avoir ſes modes; & du moment qu'un caractère d'ouvrage eſt bien reçu, chacun, ſans

(*a*) Dangereux talent, dont l'abus lui a coûté bien des années de pénitence.

examiner ſon génie, s'efforce d'en faire autant. Il vous ſouvient de l'invention des Portraits. N'a-t-elle pas occupé toutes les plumes du Royaume, bonnes ou mauvaiſes? Et cependant, parmi le grand nombre de ces Pièces, à peine y en a-t-il deux qui méritent que l'on en parle. La *Pompe Funèbre* de Voiture a introduit l'uſage d'en faire à tous les beaux Eſprits mourans, & depuis peu deux ou trois queſtions galantes qui plurent à la Cour, mirent tous nos Poëtes en fureur, & toute la galanterie en queſtion. C'eſt ainſi qu'autrefois les *Lettres Gauloiſes* de M. le Comte de Saint Aignan & de Voiture firent venir la barbarie à la mode, & que chacun crut qu'il n'y avoit qu'à parler ridiculement pour plaire comme eux.

Cette erreur, interrompis-je, eſt aſſurément une des plus grandes de nos beaux eſprits. Ils ſe croient propres indifféremment à tout, & ils ne conſidèrent pas qu'en ſortant du genre d'écrire pour lequel ils ſemblent nés, ils s'expoſent à la riſée du Public, & perdent toute la gloire qu'ils pourroient acquérir d'ailleurs. La Fontaine, dont nous parlions tout à l'heure, eſt un peu ſorti de ſon cercle. Car ſi vous y prenez garde, de tout ce que nous

avons de lui, il n'y a que ſes *Fables* & les *Contes* (*a*) que l'on puiſſe louer hardiment, parce que cette nature d'ouvrage tombe dans le propre caractère de ſon eſprit. Tout le reſte ne plaît pas de même; & ſans parler de ſon *Eunuque de Térence*, & de quelques autres Piéces qu'il a faites contre ſon génie, ſa *Pſyché* n'a pas eu le ſuccès qu'il s'en promettoit ; & Barbin commence à regreter les cinq cens écus qu'il en a donnés, auſſi-bien que Ribou les deux cens piſtoles que lui coûtent le *Tartuffe*.

Comment! dit Cléante, eſt-il poſſible que le *Tartuffe*, qui a ſi fort enrichi Molière & ſa Troupe, n'enrichiſſe pas le Libraire ? Cette Pièce, qui eſt devenuë un préſervatif contre les ſurpriſes du bigotiſme, n'eſt-elle pas d'une néceſſité abſoluë dans toutes les familles, & ne devroit-on pas même en faire des leçons publiques (*b*) ?

Ne vous y trompez pas, repartis-je ;

(*a*) Si les Contes de la Fontaine ſont dignes de louange du côté de l'invention, ils méritent l'horreur des honnêtes gens pour les obſcénités qu'il y a répandues.

(*b*) Voyez ce qu'en dit M. Baillet, dans les *Jugemens des Sçavans*.

une Pièce peut être bonne pour les Comédiens, & ne valoir rien pour les Libraires. Quand elle sort du Théâtre pour aller au Palais, elle est déja presque toute usée, & la curiosité n'y fait plus courir. Mais, sans parler de cela, avouons que le mystère a bien fait valoir cette Comédie, que les défenses & l'excommunication lui ont bien servi, & qu'elle n'égale point cette grande réputation qu'on lui a donnée. Je ne vous dis point d'ailleurs, que Molière n'est pas l'original de ce dessein; vous sçavez que l'Arétin l'avoit traité avant lui, que même il y en a quelque chose dans la *Macette de Regnier*; &, quoiqu'il y ait toûjours beaucoup de mérite à bien imiter, néanmoins on ne s'acquiert point par-là cette grande gloire dont on a honoré l'Auteur du *Tartuffe*.

Je ne l'ai vû représenter qu'une fois, dit Oronte, & je pense que sans ce grand éclat qu'elle a fait, je l'aurois vûe plus de trois avec plaisir. Mais, en vérité, on me l'avoit élevée si haut, que n'y trouvant point ces grandes merveilles qu'on m'avoit vantées, je la regardai comme une Pièce ordinaire; & peut-être même lui refusai-je des applaudissemens qu'elle méritoit.

Je ſuis certain, dit Cléante, qu'il y a bien des endroits qui ont dû vous plaire. Pour moi, je trouve le rôle de la Vieille fort bien inventé ; & ce qui le rend, à mon avis, plus conſidérable, c'eſt qu'elle paye Orgon en même monnoye qu'il payoit ceux qui parloient mal de Tartuffe, & qu'elle punit ſon incrédulité par la ſienne.

Le caractère de l'honnête homme, dit Oronte, eſt ce qui me touche le plus. C'eſt le ſeul qui ſoit plus égal, & qui règne plus univerſellement dans cette Pièce. Il eſt honnête homme dans ce qu'il dit contre l'Impoſteur ; il l'eſt quand il parle à Orgon ; il l'eſt encore lorſqu'il veut arrêter l'emportement de Damis. Enfin, il l'eſt en toutes rencontres : & j'eſtime d'autant plus ce perſonnage, que par oppoſition il rend celui de Tartuffe plus odieux, & met ſes impoſtures en plein jour.

Vous ne dites rien, interrompis-je, du rôle de la Suivante. Eſt-ce qu'il n'eſt pas encore excellent ?

De grace, reprit Oronte, ne parlons point de ce perſonnage. Il eſt contre toute vrai ſemblance ; & je ne ſçaurois ſouffrir qu'une ſoubrette, que ſa maîtreſſe laiſſe

en l'antichambre quand elle rend ſes viſites, & dont le plus bel emploi eſt d'aller acheter un lacet quand celui de ſa Dame eſt rompu, décide abſolument ſur les plus importantes affaires d'une famille. Il n'y a que pour elle à parler; elle interrompt Orgon à tous momens; elle dit ſon ſentiment la première, & elle paſſe même juſqu'à réſiſter en face à ſon maître.

Un Auteur, dit Cléante, eſt bien miſérable quand il s'expoſe au jugement du Public. Car enfin le perſonnage de cette Suivante, qui ne vous plaît pas, eſt l'un de ceux qui fait valoir le plus cette Comédie; &, après tout, ſi vous faites réflexion ſur la manière dont nous vivons maintenant, il ne vous paroîtra point étrange. Une Suivante aujourd'hui ſe mêle de tout; pour peu de tems qu'elle demeure en une maiſon, elle y acquiert beaucoup d'empire; elle entre bientôt dans la confidence de ſa maîtreſſe, & ſouvent elle devient l'inclination de ſon maître. En cet état, tout lui eſt permis; ſous prétexte qu'elle ſe croit néceſſaire, elle oublie ſa condition, & elle penſe avoir droit d'interpoſer ſon jugement ſur toutes choſes. Voilà la vraye peinture de nos mœurs; & ſur tout c'eſt le portrait de ces

Suivantes ridicules, qui ſont le véritable objet de la Comédie.

Je ne voudrois pas, dis-je, non plus que vous, blâmer ce perſonnage, parce qu'il eſt aſſez ſelon les mœurs d'aujourd'hui. Mais il me ſemble que le caractère de Tartuffe n'eſt pas aſſez bien gardé; & je m'étonne qu'on n'en ait rien dit à Molière dans les récits qu'il en a faits en tant de maiſons. Je n'aime point que l'Imposteur, pour exprimer ſon amour, ſe ſerve de mots conſacrés à la Religion. La nouveauté de ces termes eſt capable d'effaroucher une Belle, ou, tout au moins, d'attirer ſa raillerie. Et quand il s'écrie d'un ton plaintif,

Ah! ſi vous daigniez voir d'une ame un peu bénigne,
Les tribulations de votre eſclave indigne;

il n'y a point de femme qui ne ſe repréſente l'*Office des Morts*, & que ce terrible mot de *tribulations* n'épouvante, ou qui n'éclate de rire de l'extravagance de cette expreſſion. Les véritables Tartuffes ſont plus délicats que cela. Ils croiroient ſe trahir par ces ſortes de paroles, & ils ſçavent trop de quelle importance eſt en

amour

amour la politesse du discours, pour ne pas éviter tout ce qui peut blesser une oreille fine. Mais laissons cette critique, & avouons que Molière ne devoit rien dire du Valet de l'Imposteur, ou qu'il falloit le faire paroître. Car on en parle comme d'un maître fourbe (*a*), & ce trait que l'on lui donne, excite dans le spectateur la curiosité de le voir, & le fait demander à chaque Scène.

Ce que vous dites de ce Valet, reprit Oronte, me semble bien remarqué; & véritablement je l'attendois après l'éloge qu'on en avoit fait. A l'égard de Tartuffe, je demeure d'accord avec vous que ce n'est point la manière des hypocrites, de faire l'amour en des termes que l'Eglise a consacrés. Ils peuvent bien, quand ils parlent de dévotion, employer les termes d'*onction*, de *liquéfaction*, & mille autres de cette force; mais hors de-là ils ne s'en servent jamais. Ce n'est pas que l'Arétin n'ait passé plus avant. Car, s'il

(*a*) » Dans la traduction qu'on en a faite en » Anglois, on y a ajouté *Laurent* «. *Note marginale du Manuscrit*. Dans la Piéce, telle qu'elle est imprimée, on trouve le même nom :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline.

vous en ſouvient encore, ſon Impoſteur va juſqu'à dire des oraiſons. Mais la faute de l'Arétin ne peut excuſer celle de Molière.

Cette Pièce, dis-je alors, mériteroit bien une Diſſertation; & nous remarquons là des choſes qui ſeroient dignes d'être examinées, & de ne paſſer pas ſi légèrement. Il y en auroit même encore d'autres à relever; & l'on n'oublieroit pas la quatrième Scène du ſecond Acte, où Valère & Mariane ſe piquent ſi mal à propos, & ſe font une querelle qui ne fait rien à l'affaire. On pourroit parler encore du dénouëment, & peut-être ſeroit-ce le ſeul endroit où la critique auroit plus de priſe. Car je ne vois guère de raiſons pour l'excuſer, & Molière devoit garder ſon Dieu de machine pour une autre fois. Encore s'il avoit préparé ce dénouëment; mais il n'y a rien qui le diſpoſe, ni qui le rende vrai-ſemblable, car l'affaire n'a pas éclaté. On délibère encore dans la famille, ſur les voyes que l'on doit prendre pour ſe garantir des pourſuites de l'Impoſteur; & néanmoins, ſans qu'il paroiſſe qu'aucune plainte ſoit venue aux oreilles du Roi, on voit arriver ſon ſecours par une grace prévenante.....

Que ne dénouoit-il ſa Pièce, dit Oronte, par quelque nullité de la donation ? Cela auroit été plus naturel ; & du moins les gens de robe l'auroient trouvé bon.

Ne penſez pas railler, dit Cléante ; c'étoit ſon premier deſſein : & conſidérant Tartuffe comme un Directeur, il tiroit de cette qualité la nullité de la donation. Mais ce dénouëment étoit un Procès, & je lui ai oüi dire que *les Plaideurs* (*a*) ne valoient rien.

Tout ce que nous reprochons ici au *Tartuffe*, ne vaut pas le bien que l'on en doit dire ; & je ſuis ſûr, dit Oronte, qu'il n'y a pas un de nous qui n'ait une eſtime très ſingulière pour ſon Auteur. Nous n'avons encore vû perſonne, qui ait porté le Comique ſi loin qu'il a fait ; & il s'eſt acquis dans ce genre d'écrire une réputation qui ne céde en rien à celle des Tragiques les plus célèbres.

(*a*) C'eſt, ſans doute, une maligne critique des *Plaideurs* de Racine ; à peu près comme fit M. Camus, Evêque de Bellai, interrogé par le Cardinal de Richelieu ſur ce qu'il penſoit du *Prince* & du *Miniſtre d'Etat* de Balzac ; » Le » *Prince*, répondit-il, ne vaut guère, & le *Mi-* » *niſtre* ne vaut rien du tout «. Ce qui ſuit paroît le confirmer.

Auſſi, dit Cléante, ſçait-il admirablement faire valoir ſes Pièces, & il a le ſécret de les ajuſter ſi bien à la portée de ſes Acteurs, qu'ils ſemblent être nés pour tous les perſonnages qu'ils repréſentent. Sans doute qu'il les a tous dans l'eſprit quand il compoſe. Ils n'ont pas même un défaut dont il ne profite quelquefois, & il rend originaux ceux-là mêmes qui ſembleroient devoir gâter ſon Théâtre. De l'Eſpy, qui ne promettoit rien que de très médiocre, parut inimitable dans l'*Ecole des Maris*, & Bejarre le boiteux nous a donné Des Fougerais au naturel dans *les Médecins.*

Ce que vous dites là de Molière eſt très véritable. C'eſt un homme, dis-je alors, qui a eu le bonheur de connoître ſon ſiècle auſſi parfaitement que ſa Troupe, & qui a découvert heureuſement le goût de la Cour. Il a bien vû que les eſprits commençoient à ſe laſſer de ces grandes Pièces, qui ne laiſſent que de la triſteſſe & du chagrin. Il a mis la Satire ſur le Théâtre, & la promenant par toutes les conditions des hommes, il les a raillés les uns après les autres, & chacun a eu le plaiſir de rire de ſon compagnon. L'Hôtel de Bourgogne, jaloux du ſuccès

qu'avoit le petit Bourbon, ne put se soutenir qu'en l'imitant ; & s'il vous en souvient, on vit tout-à-coup ces Comédiens graves devenir bouffons, & leurs Poëtes Héroïques se jetter dans le goguenard. C'est ce qui nous a produit *le Secrétaire de Saint Innocent*, *le Mariage de Rien*, *le Baron de la Crasse*, *le Marquis Bahutier*, *le Portrait du Peintre*, *le Menteur qui ne ment point*, *l'Ecole des Jaloux*, *la Noce de Village*, *le Baron d'Albicraq*, *les Plaideurs*, & plusieurs autres Comédies, qui, la plûpart comparées à celles de Molière, ne passent que pour des Farces. Mais au moins ont-elles servi pour entretenir le commerce ; & c'est par-là que l'Hôtel s'est sauvé comme le Marais, par machine.

C'est pour cela, dit Oronte, que M. Corneille s'est insensiblement retiré du Théâtre. Il n'a pas voulu s'opposer à un torrent qu'il auroit eu grand'peine d'arrêter, quand même il n'auroit rien perdu de sa première vigueur ; & il a cru que la Muse Chrétienne siéroit mieux à son âge, & qu'elle ne lui seroit pas infructueuse. Aussi ne s'est-il pas trompé ; car je lui ai oui dire, continua-t-il, que (*a*) son

(*a*) *L'Imitation de* JESUS, traduite en vers François, par Pierre Corneille.

Imitation lui avoit plus valu que la meilleure de ses Comédies, & qu'il avoit reconnu, par le gain considérable qu'il y a fait, que Dieu n'est jamais ingrat envers ceux qui travaillent pour lui.

Voilà qui est bien moral, interrompit Cléante. Mais cela n'empêche pas qu'il ne retourne quelquefois à la Muse prophane, & vous sçavez qu'il traduit maintenant *le Stace*. Aussi, à vous parler franchement, j'aime bien mieux qu'il fasse cela, que de traduire les vers des Jésuites, ou ceux d'un certain Moine de Saint Victor (*a*); & il me semble qu'une plume illustre comme la sienne, ne doit s'occuper qu'à ce que l'antiquité rend vénérable.

Plût à Dieu, dis-je alors, qu'il débute aussi noblement dans ce Poëme, qu'un certain homme que vous connoissez, qui l'a commencé de cette manière :

Je veux d'un attentat qui trouble la nature,
Donner à l'Univers la sanglante peinture,
Et des plus noirs crayons, aux siècles à venir,
De deux Frères cruels marquer le souvenir.

En vérité, dit Cléante, il ne se peut

(*a*) Santeuil.

rien de mieux; & si c'est M. L*** qui a fait ces vers, je renonce à son amitié, s'il ne continuë.

Renoncez-y donc par avance, repris-je; car je vous avertis qu'il n'en fera pas davantage. Il y a long-tems que j'ai cette querelle avec lui, & je n'ai pû vaincre encore sa paresse. C'est un homme qui fait profession de commencer tout, & qui n'achève rien, non plus que le Sertorius de Martial. Il a de quoi faire un volume d'exordes; mais il est si ennemi de conclusion poëtique, qu'il ne veut pas même les faire imprimer, de crainte qu'ils ne passent pour un Ouvrage parfait. Et depuis vingt ans qu'il devroit écrire, & qu'il fréquente les beaux esprits, il en est demeuré toûjours à la tentative. Il vous donnera, si vous voulez, le dessein d'un Roman en douze volumes; il vous fera le plan d'une Comédie; il vous fournira des Nouvelles, plus qu'il n'y en a dans Boccace, & vous tirerez de lui des projets pour toutes sortes d'Ouvrages. Tout cela ne lui coûte rien. Mais il ne passeroit pas l'Invocation d'un Poëme, quand Apollon & les Muses l'en prieroient en corps.

Je lui pardonnerois volontiers d'en user

ainsi, dit Oronte, s'il n'avoit de l'esprit que pour un quart d'heure. Mais je le connois pour être maître de son génie, & ce n'est que par mollesse qu'il ne veut rien achever. S'il étoit ici, vous le verriez triompher sur le sujet des Auteurs; & je n'ai guère connu d'homme qui en sçache plus de particularités que lui. Surtout, il ne faudroit rien dire contre Brébœuf, & il ne souffriroit pas aisément non plus que l'on élevât Malherbe.

Pour moi, dit Cléante, je ne vois point que ces deux Poëtes puissent entrer en concurrence l'un avec l'autre: ce sont deux caractères tout différens; & si l'on admire un beau tour & une grande facilité dans Malherbe, on doit reconnoître qu'il y a dans Brébœuf un feu & un enthousiasme qui sent le grand Poëte. Ce qu'on peut dire, ce me semble, de tous les deux, c'est que Malherbe ne se soûtient pas toûjours; que l'esprit lui manque quelquefois dans les occasions; & qu'à l'égard de Brébœuf, souvent il se laisse emporter à sa fureur, & s'accable de synonymes. Mais, quoi qu'il en soit, ce sont deux grands hommes, & tels que de long-tems nous ne verrons leurs semblables.

Malherbe,

Malherbe, dit Oronte, n'avoit point d'autre ſecret dans ſa Poëſie, que de prendre les penſées les plus communes, & de leur donner un nouveau tour ; & pour attraper cet air de nouveauté, il cherchoit les rimes les plus difficiles & les plus neuves.

Avez-vous, interrompis-je, trouvé cela dans les Notes que Ménage a données ſur ce Poëte ? Au moins, prenez bien garde de faire un larcin à cet homme-là. Car un Auteur comme lui, qui n'écrit que de pillage, ne ſouffre pas volontiers qu'on lui dérobe ce qu'il prend aux autres.

Je ne ſçais pas, répondit Oronte, s'il a fait cette remarque : mais je ſuis certain que les Notes qu'il a données ne ſont point de lui. Il a tant queſtionné M. de Racan, qu'il en a tiré tout ce qu'il ſçavoit ſur Malherbe ; & c'eſt de cela qu'il a compoſé ces *Obſervations* qu'il fait paſſer ſous ſon nom. Il ſe donne de l'encens à toutes rencontres, il ſe cite à chaque propos ; & ſi vous l'en voulez croire, il n'y a dans tous nos Poëtes François que les exemples de Ménage qui puiſſent bien juſtifier les vers de Malherbe. On y voit *Chriſtine*, comme le modèle des Eclo-

gues ; & je m'aſſure qu'il n'a trouvé que ce ſeul moyen pour faire paſſer ſes Poëſies à une ſeconde édition.

Vous ne ſongez donc pas à celle de Hollande, interrompit Cléante, où il y a *ſeptième édition ?*

Mon Dieu! répondit Oronte, que vous me faites de plaiſir d'y ſonger! & que je paſſois là une plaiſante circonſtance de la vanité du perſonnage! M. L. continua-t-il, lui donna bien ſon fait là-deſſus. Ménage ne manqua pas de lui montrer cette édition ; & d'un ton plein d'amour propre : Vous voyez, dit-il, comme mes Œuvres paſſent par-tout. Oui, répondit M. L. parce que vous payez le port du paſſage, & les frais de l'impreſſion. Si vous avez crû qu'il ait repaſſé tant de fois ſous la preſſe, vous êtes un homme de bonne foi ; & je vous aime bien de vous laiſſer prendre pour dupe par le ſeul titre d'un Livre.

Plutôt les timides poiſſons
Quitteront l'élément liquide,
Plutôt le bœuf, d'un vol rapide,
Paſſera les légers pinçons ;
Plutôt on verra ſans feuillage
Refleurir les champs & les bois,

Que de voir jusques à sept fois
R'imprimer ce qu'a fait Ménage.

Il me semble que de l'humeur où je me sens maintenant, je ferois bien une seconde Ménagerie; & peut-être que celle de l'Abbé Cotin ne vaudroit pas mieux. Mais ce seroit trop souvent revenir à la charge contre un homme que l'Abbé d'Aubignac a battu en ruine, sur qui le *Journal des Sçavans* a mis la main, à qui le *Voyage de Chapelle & de Bachaumont* donne sur les doigts, & dont l'*Histoire amoureuse de Bussy* fait une raillerie si plaisante.

Ne le quittons pas encore, s'il vous plaît, dis-je alors, & permettez que je lui donne ce dernier trait. Il s'est si bien accoûtumé à dérober les Auteurs, que dans la compilation qu'il a faite des Œuvres de Sarrazin, il lui a même donné des Chansons qu'il ne fit jamais. En voici une entre autres qu'il a volée à Mademoiselle O***.

Cinq ou six bons mots, cinq ou six fleurettes,
Cinq ou six *hélas, je meurs d'amour!*
Cinq ou six fois chaque jour
Hanter cinq ou six coquettes,

Dépenſer cinq ou ſix mille écus ;
On fait cinq ou ſix maris c.....

Pardonnons-lui, dit Oronte, ce petit vol. C'eſt peut-être le ſeul qu'il ait jamais fait ſur les Dames ; & d'ailleurs le profit n'en demeure qu'à Sarrazin. Mais par quelle fatalité faut-il que nous retombions toûjours ſur cet homme; & d'où vient qu'il ſe trouve mêlé partout ? S'il prend fantaiſie à Apollon de tenir ſes Grands Jours, j'ai grand'peur pour lui ; & l'on pourroit bien en cette rencontre le traiter comme l'oiſeau de la Fable.

Il n'eſt pas le ſeul, dit Cléante, qui doive craindre ces Grands Jours. Il y a des Auteurs, & même des plus illuſtres, qui les doivent appréhender. Vous y verrez peut-être Malherbe faire réparation d'honneur à Des Portes, & demander pardon à Ronſard. Vous y verrez le Père Goulu pourſuivi criminellement par Balzac. Balzac lui-même pourra bien s'y voir accuſé de plagiat par Ogier, & d'ingratitude par Théophile. Coſtar y aura de grands démêlés avec Girac. Racine y fera raiſon à Meſſieurs de Port-Royal. On y condamnera généralement toutes les plu-

mes mercénaires ; & l'on y rayera du Livre d'immortalité tous les Auteurs Hiérémies, qui n'ont fait qu'importuner leur ſiècle de leur infortune.

Quel démêlé, interrompis-je, peuvent avoir eû l'un contre l'autre Ogier & Balzac ? Il me ſemble que cela n'a point fait de bruit ſur le Parnaſſe. J'ai toûjours crû, au contraire, qu'ils avoient vécu tous deux en fort bonne intelligence ; &, ſi je ne me trompe point, l'*Apologie de Balzac* a été faite par Ogier.

C'eſt cette même Apologie, reprit Cléante, qui a fait le ſujet de leur diviſion. Il eſt vrai qu'Ogier en eſt l'Auteur. Mais la vogue qu'eut ce Livre dans le monde donna de la jalouſie à Balzac. Il vouloit en avoir toute la gloire. Il en parloit par-tout comme de ſon propre ouvrage ; & il diſoit hautement, qu'Ogier n'y avoit point d'autre part que le ſoin qu'il avoit pris de l'impreſſion.

Balzac n'a rien gagné à cela, dit Oronte. Il y perd même une Epitaphe, qu'Ogier lui préparoit ; & c'eſt ce qui lui a donné lieu de faire ce Sonnet, dont vous ne ſerez pas fâché d'entendre les ſix derniers vers, qui me reviennent heureuſement à la mémoire :

Je voudrois toutefois, pour mon contentement,
Répandre quelques fleurs dessus ton monument,
Et de quelques lauriers orner ton effigie :

Mais tes Mânes jaloux des Ouvrages parfaits,
Joignant ton Epitaphe à ton Apologie,
Pourroient bien se vanter des vers que j'aurois
faits.

Cependant, reprit Cléante, Balzac lui a fait raison sur ses derniers jours ; & peu de tems même avant sa mort, il avoit résolu de faire un voyage à Paris, & d'y voir Ogier, pour effacer dans leurs embrassemens tout ce qui s'étoit passé entre eux sur le sujet de l'Apologie ; mais la mort l'a prévenu dans ce dessein. C'est une vérité que j'ai apprise de la bouche d'un de ses meilleurs amis qui l'a vû mourir, & auquel il rendit ce témoignage, qui ne doit pas demeurer secret pour l'honneur de Balzac, que vous chérissez si tendrement.

Passe, dis-je alors, de voler un Auteur après sa mort. Il y a de fort honnêtes gens qui s'en mêlent ; & si Tristan revenoit au monde, il pourroit bien en nommer quelqu'un. Mais de s'attribuer l'Ouvrage d'un homme vivant, c'est ce que

je ne puis croire de Balzac ; & c'eſt une entrepriſe qui n'eſt jamais tombée que dans l'eſprit de la Serre.

Il y en a bien d'autres que lui, reprit Oronte, qui profitent encore de cette ſorte de pillage, & il ne faut pas d'autre exemple que la *Caſſette des Bijoux*, où Mademoiſelle de Nantouillet a trouvé tant de Pièces qui lui appartiennent. Mais qu'importe, après tout. Ne découvre-t-on pas toûjours la vérité ; & ne ſçait-on pas bien que l'Abbé Torches a fait un Livre des billets de cette Demoiſelle ? C'eſt un petit commerce qui ſe pratique aujourd'hui ſur le Parnaſſe, & qui fait plaiſir au Public. Il eſt même glorieux à ceux à qui l'on fait le larcin ; & il n'incommode pas un Abbé à ſimple tonſure, à qui trente piſtoles ſont bien ſouvent néceſſaires.

Vous ne ſçauriez croire, dit Cléante, combien ce commerce, qui ſe fait avec les Libraires & les Comédiens, gâte tous les jours de bonnes plumes. On ne voit quaſi plus perſonne qui travaille purement pour ſa propre gloire, & l'argent fait faire la plus grande partie de tous les Livres que vous voyez. Pourquoi penſez vous que Baudoin nous a donné tant de Tra-

ductions ; que Saumaiſe a tant gâté de papier, & que Bourſault a déja fait tant de Nouvelles ? C'eſt que ces Meſſieurs-là ont eu beſoin de ce trafic ; & j'en connois tels qui aſſignent leurs créanciers ſur leurs Libraires, & qui les remettent au premier Ouvrage.

C'eſt de-là, dis-je alors, que nous vient cette grande multitude de Livres nouveaux. Car enfin, ſi ceux qui ſe mêlent d'écrire n'avoient ſoin que de leur réputation, il ne ſortiroit pas tant de volumes de leur cabinet, & ils employeroient plutôt toute leur vie à polir une ſeule Pièce. Ce n'eſt point la quantité des Ouvrages, qui donne l'immortalité. Deux feuilles de papier ont fait paſſer Perſe juſque à nous. L'Abbé de Ceriſy ira plus loin avec ſa *Métamorphoſe des yeux de Philis en Aſtres*, que beaucoup d'Auteurs qui occupent de grandes places dans nos Bibliothèques ; & *le Temple de la Mort* forcera mieux la rigueur des tems, que les ſix cens volumes de M. l'Evêque du Bellai (*a*).

(*a*) Guéret s'étoit déja exprimé ainſi dans *la Guerre des Auteurs*, pag. 178. Voyez les *Remarques Critiques ſur le Dictionnaire de Bayle*, Art. MUSAC.

Il y a des gens, dit Oronte, qui donnent dans la pluralité des Livres. Ils ne croiroient pas être Auteurs à bon titre pour un ſeul Ouvrage. Ils déſeſpéreroient de leur immortalité, ſi elle n'étoit appuyée ſur trente volumes. Plût à Dieu, pourſuivit-il, que cette envie prît à Chapelle, ou à quelques autres de ſa force !

Si je ne me trompe, dit Cléante, il y a deux beaux eſprits de ce même nom. Mais je ne penſe pas que vous entendiez parler de l'Auteur de la Préface des *Maximes de M. D. L. R.* (*a*) car il me ſemble que celui-là n'eſt pas encore aſſez connu dans le monde, & que même cette Préface n'eſt pas une Pièce à donner une grande réputation à ſa plume. Je ſçais bien au moins, que le Libraire s'eſt imaginé qu'elle portoit malheur à ſon Livre ; & je me ſouviens qu'en l'achetant, il me fit remarquer comme une circonſtance de la bonté du volume, que la Préface n'y étoit plus. Si je l'avois vûe, je vous en dirois mon ſentiment. Mais puiſque le Libraire ne veut pas que je la liſe, il n'y a pas d'apparence que je m'empreſſe beaucoup de la chercher ailleurs.

(*a*) M. De la Rochefoucault.

Il y a, dit Oronte, dans la ſuppreſſion de cette Préface plus de myſtère que l'on ne penſe. Je pourrois même vous dire quelque choſe ſur les *Maximes*, qui vous ſurprendroit. Mais il vaut mieux vous renvoyer à M. Eſprit. Quoi qu'il en ſoit, quand nous parlons de Chapelle, c'eſt de l'Auteur du *Voyage de Bachaumont*, autrefois le bon ami de D'Aſſouci, & maintenant celui de Molière. C'eſt de celui-là que nous ne ſçaurions avoir trop d'Ouvrages ; & je m'aſſure que s'il lui prenoit envie de faire des Préfaces aux Œuvres d'autrui, elles vaudroient bien celle de Pelliſſon ; & les Libraires ne ſeroient pas en peine de les ſupprimer.

Je ſuis fort de votre avis, interrompis-je. Mais ſi je me ſouviens bien encore du *Voyage de Bachaumont*, il me ſemble que Chapelle n'eſt pas trop des amis de D'Aſſouci. Vous avez remarqué, ſans doute, l'endroit de la Ville de Montpellier, & vous avez vû une deſcription du grand appareil que l'on y faiſoit pour cet honnête homme. Si cela peut paſſer pour un trait d'ami, j'avouë franchement que je me connois mal en amitié. Mais, à parler de bonne foi, j'ai toûjours conſidéré cet épiſode comme une eſpèce d'effigie

ſur le Parnaſſe, qui brûlera D'Aſſouci dans tous les ſiècles.

Il revient maintenant en France, dit Cléante ; mais je ne ſçais s'il y ramène ſon luth & ſon Page. Je ſçais bien, au moins, qu'il n'y revient pas avec grand train ; & je crains même pour lui, que ſon équipage poëtique ne ſoit délabré. Il y a long-tems qu'il a fait ſon horoſcope dans ces quatre vers :

> Tard on verra par mes acquêts,
> Après avoir bû comme à noce,
> Un paquet de quatre laquais
> Piſſer derrière mon carroſſe.

Ce ſeroit grand dommage que ſa Muſe ſe trouvât menteuſe ; & tout ce qu'on lui peut ſouhaiter de plus avantageux, eſt qu'il rencontre un Libraire aſſez facile pour lui payer ſon voyage. On dit qu'il apporte un Roman de ſes aventures ; c'eſt-à-dire, qu'il joüe de ſon reſte, & qu'il veut prendre congé du Parnaſſe.

S'il n'a que du burleſque à nous donner, dit Oronte, il pouvoit bien encore demeurer à Rome. Cependant, continua-t-il, je ne puis que je n'aye bonne opinion de ce qu'il apporte, après les

derniers vers que j'ai vûs de sa façon ; & je vous dirai en passant, que le trait en fut hardi. Car au même moment de l'attentat des Corses contre M. le Duc de Crequi, il fit dans Rome même cette Pièce, qui assûrément est la plus galante qu'on ait vûë sur ce sujet.

STANCES IRRE'GULIERES.

POUR calmer la juste colère
De LOUIS, ce grand Dieu-donné,
Toute l'Eglise est en prière ;
Et déja cette sainte Mère,
Pour adoucir son Fils aîné,
A dit tout son *Domine, ne.*
Les Moines en ont pris la haire,
Toutes les cloches ont sonné,
Et le Frère a dit à son Frère,
Orate, Fratres, orate.
L'on craint déja plus qu'on n'espère ;
On en est au *Miserere.*
Mais le Seigneur *in furore*,
A dit de tout *lère len lère*,
Et sur l'Evangile a juré
Qu'on en payeroit la folle enchère,
Et pour son honneur mal mené,
Qu'il feroit dire à plus d'un hère,

In manus tuas, Domine,
Au bout d'un bois patibulaire.
Plus d'un cœur en a ſoupiré;
Un Cardinal en a pleuré;
L'on dit même que le Saint Père
En ſent au cœur douleur amère.
Mais quoi qu'il en puiſſe déplaire
A ce grand Triple Couronné,
Le plus fâcheux en cette affaire,
Eſt le pauvre défunt Libraire,
Et le beau Page aſſaſſiné.

Il faut avouer, dit Cléante, que les Vers irréguliers ont bien de la grace. Rien ne ſent davantage l'air facile & négligé de la Cour; & ſi j'étois Marquis, je n'en voudrois jamais faire d'autres. On diroit que l'eſprit ſe joue en les faiſant. Ils ſe relèvent lorſqu'ils ſemblent devoir fuir; ils ont toûjours quelque agréable ſurpriſe, & c'eſt par eux que la Poëſie ſe peut vanter d'avoir maintenant ſes fugues, auſſi-bien que la Muſique. Pour moi, pourſuivit il, je ne croyois pas D'Aſſouci capable d'un ſi beau tour; & c'eſt tout ce qu'auroit pû faire Voiture dans cette rencontre.

Ainſi, reprit Oronte, il n'y a point de miſérable Poëte, qui n'ait quelquefois

de bons intervalles ; ou, pour faire plus d'honneur à celui-ci, il eſt certain que tel qui commence mal ſe redreſſe ſouvent dans la ſuite, & profite du mépris que l'on fait de ſes méchans vers. Tous nos meilleurs Ecrivains ont eu leurs défauts. La Muſe a ſon enfance & ſes foibleſſes, & le galimathias eſt une gourme qu'il faut que les beaux eſprits jettent une fois en leur vie.

Ce galant homme, dis-je alors, n'en devroit plus guere avoir, car il en a bien jetté dans ſa jeuneſſe ; &, ce que je trouve d'aſſez plaiſant, c'eſt qu'il l'a venduë comme quelque choſe de fort précieux. On ne s'en défait pas aujourd'hui ſi aiſément que de ſon tems ; & ſans les Provinces qui s'accommodent de tout, le galimathias demeureroit entre les mains des Libraires.

Paris n'en eſt pas encore détrompé, dit Oronte. Il y a bien des gens qui l'y font valoir. J'y vois tous les jours encore des adorateurs de Cyrano ; & vous avez entendu cet Abbé bel-eſprit, qui diſoit d'un vers de Lucain qu'on n'entendoit pas : *Qu'importe qu'il ſe faſſe entendre, pourvû qu'il plaiſe d'abord ! Il y a des brillans auſquels il ne faut pas toucher. C'eſt la fleur*

d'un fruit qui se perd entre les mains de ceux qui le considèrent ; & l'entendant raisonner de cette sorte, je ne pus m'empêcher de lui appliquer ces Stances de M. L. D.

Continuez toûjours, Maître Galimathias,
A répandre par-tout d'excellentes ténèbres,
Et vous rendez le Chef des Ecrivains célèbres,
Qui parlent beau Phébus, & que l'on n'entend
pas.

Vous avez rencontré le siècle favorable.
Le monde aime l'erreur, & vous le sçavez bien;
Car lorsque vous tonnez, & qu'il n'y comprend
rien,
Par son aveuglement il vous croit admirable.

Il a même dépit quand il est détrompé;
Il se fâche de perdre une belle fadaise;
Il court aux faux brillans, & pourvû qu'on lui
plaise,
Sur de merveilleux riens il veut être occupé.

Quoi! les honnêtes gens ont aussi l'ame basse:
Quand on ouvre leurs yeux ils ne veulent pas
voir.
Adieu la vérité, l'étude & le sçavoir:
Car tout le monde est peuple aujourd'hui sur
Parnasse.

Ces vers, dit Cléante, ſont aſſez beaux. Mais il me ſemble qu'ils tiennent un peu trop de la proſe; & c'eſt là le défaut de la plûpart de nos Auteurs d'aujourd'hui. Nous n'avons guère de Poëte en France que le Père Le Moine. On ſent dans ſes vers cette fureur & cet enthouſiaſme qui fait les vrais Poëtes, & ſes expreſſions ont une force & une énergie qui remplit l'eſprit, & ſoutient comme il faut la grandeur de l'Epopée. Mais auſſi, à dire le vrai, il ne me plaît pas trop dans les petites Pièces. L'Elégie, ni les Epîtres à la manière d'Horace, ne ſont pas ſon genre; & ſa réputation ſeroit bien plus grande, s'il n'avoit jamais fait que le *Saint Louis.*

C'eſt, interrompit Oronte, ce que je lui ai dit pluſieurs fois. Mais nous avons ordinairement des demangeaiſons de travailler à tout ce qui a cours dans le monde; & il n'y a rien que les Gens de Lettres apprèhendent tant que de paſſer pour avoir un génie borné. Scarron, que la nature fit tout burleſque, & dont l'eſprit & le corps furent tournés tout exprès pour ce caractère, n'eut-il pas l'audace de vouloir compoſer une Tragédie? Et ſans doute qu'il l'auroit faite, ſi la mort n'eût puni la témérité de ſon entrepriſe.

Il

Il seroit, dit Cléante, arrivé à cette Pièce la même chose qu'à ce Sonnet si fameux, qui, après avoir commencé par de superbes bâtimens & des mausolées, finit par un coude percé; & jamais il n'auroit pû garder son sérieux jusqu'au dernier Acte. Mais enfin c'est-là véritablement la foiblesse de la plûpart de nos Ecrivains. Balzac lui-même n'a pû s'en défendre; &, non-content de remporter la gloire du grand stile, il a voulu montrer par *le Barbon*, qu'il n'étoit pas moins propre à la raillerie. Cependant il s'est fort trompé de ce côté-là. Les délicats n'ont pas été de son goût, & son *Barbon* n'a fait que gâter ses Œuvres.

Un peu de jalousie, dis-je alors, que lui causoit la réputation de Voiture, lui fit naître la pensée de cette Pièce; mais elle ne lui servit qu'à faire admirer Voiture encore davantage. Cette même ambition a perdu Costar, comme le dessein d'égaler Costar a gâté le Fèvre; & le Père Le Moine lui-même, devenu idolâtre de Balzac, n'en a pris que le mauvais stile, & n'a imité cet excellent homme que dans ces métaphores continuelles, & ces hyperboles ridicules qui lui échapèrent pendant sa jeunesse. L'imitation, continuai-

je, eſt un des principaux points de l'éloquence ; mais il faut connoître ſes forces, & diſcerner ce qui mérite d'être imité. Pour moi je ne trouve rien de plus facile que d'attraper le ſtile empoulé de Balzac ; & voici une Lettre qu'un de mes amis, grand adorateur de cet Ecrivain, fit il y a quelques années, où l'on reconnoît tout ſon caractère.

MONSIEUR,

» SI je ne me trompe, le Ciel ne ſe
» met guères en peine de la gloire des Let-
» tres, puiſqu'il prend ſi peu de ſoin de
» ma ſanté. Ou, pour mieux dire, je m'i-
» magine qu'il me veut faire acheter les
» dons précieux de l'intelligence que j'ai
» reçus de lui, par toutes les infirmités du
» corps auquel il m'aſſujettit. Si notre in-
» comparable Cardinal, qui diſoit il n'y a
» pas long-tems, que j'étois né pour faire
» revivre l'éloquence des vieux Romains,
» étoit témoin de ma patience, il ajoûte-
» roit que je ne ſuis venu au monde, que
» pour y ramener la conſtance des pre-
» miers Martyrs. Je m'aſſûre que vous en
» jugeriez bien ainſi vous-même, ſi vous

» considériez que tous mes pores sont
» comme autant de portes ouvertes à la
» douleur, & que j'en souffre plus en une
» jointure, que les Bourreaux n'en peu-
» vent faire endurer en tout un corps.
» Dans cet état un autre que moi se diroit
» le plus malheureux des hommes. Mais
» je n'ai garde de dire la même chose,
» tant qu'il me restera la moindre de tou-
» tes vos Lettres. A voir la tranquillité
» avec laquelle je lus la dernière, tout le
» monde me prenoit pour un Stoïcien; &
» nous ne sçavions, ma sciatique & moi,
» ce que nous étions devenus. Mon Mé-
» decin avoit peine à me reconnoître;
» mais lui ayant lû cette Lettre, qui avoit
» eu la puissance de charmer mon mal, il
» en trouva la composition si bonne, qu'il
» m'en ordonna tous les huit jours une
» semblable. Vous voyez, MONSIEUR,
» que cela veut dire, que de vous seul
» dépend ma parfaite guérison. Ne vous
» y épargnez pas, je vous prie, si vous
» voulez vous faire un serviteur utile de
» votre très humble & très obéissant ser-
» viteur, BALZAC.

C'est de cette manière, ajoûtai-je, que le Père Le Moine imite Balzac, & il ressemble à cet ancien dont parle Cicéron,

qui, se piquant d'imiter les grands Orateurs, n'en prenoit que les défauts. Suivons toûjours notre naturel ; ne sortons point du genre qui nous est propre, & n'envions point aux autres la gloire que nous ne pouvons acquérir comme eux. Laissons l'Elégie à Madame la Comtesse de la Suze, les Stances galantes à Benserade, le Madrigal à l'Abbé de Montreuil, le Sonnet à Malherbe & à Gombault, l'Epigramme à Maynard, la Satire à Regnier, le Burlesque à Scarron; le Comique à Molière, le Cothurne à Corneille, le Roman à La Calprenède, le Billet-doux à Voiture, le Panégyrique à Ogier, l'Ode à Racan, l'Eclogue à Ségrais, & que chacun cultive le talent que le Ciel lui a donné, sans entreprendre sur celui des autres.

Nous ne nous gouvernons pas comme cela, nous autres François, dit Cléante; nous voulons réussir en toutes choses; & comme il n'y a point de Poëte, qui n'étende sa jurisdiction depuis l'Epigramme jusqu'au Poëme Epique, on ne voit point aussi d'Orateur qui du Panégyrique ne descende jusqu'au billet-doux. C'est un abus qui ne durera pas moins que les Lettres : nous l'avons reçu de nos Pères, & l'on a vû le Cardinal Du Perron

faire des vers au ſortir du Colloque de Poiſſy, & paſſer du Sonnet à une Harangue.

Vous ſçavez bien néanmoins, dit Oronte, qu'on a fait depuis peu le *Parnaſſe Réformé*, & que ſur les plaintes de tous les Auteurs, Apollon a rendu une Ordonnance, que l'on prétend faire obſerver dans toute l'étenduë de la République Littéraire.

J'ai lû ce Livre, repartit Cléante, qui, comme vous ſçavez, n'eſt qu'un ſonge, & qui ne peut avoir plus de ſuccès que la *République de Platon*, & l'*Utopie de Thomas Morus*. Cependant j'en ai trouvé la viſion plaiſante; mais elle devoit être pouſſée plus loin, & il ne falloit épargner perſonne.

J'aurois, interrompis-je, donné là-deſſus d'excellens Mémoires. Mais ces Meſſieurs-là travaillent tellement à la ſourdine, que je ne ſçais pas encore le nom de celui qui en eſt Auteur. Je ſuis ſûr, au moins, que je ne l'aurois pas trompé, comme ont pû faire ceux qui lui en ont fourni. Car entre autres choſes, on ne ſçait pas trop bien ce qu'il veut dire par *les Panégyriques à la Montorron*. L'Affiche de ſon *Orateur en Chambre*, eſt apparemment ſon Ouvrage; & ce qu'il dit ſur

l'*Ariane de Desmarets* ne paroît pas judicieux.

Si vous ignorez encore, dit Oronte, ce que c'est que *les Panégyriques à la Montorron*, vous n'avez qu'à le demander à M. Corneille, & il vous dira que son *Cinna* n'a pas été la plus malheureuse de ses Dédicaces. Pour l'affiche dont vous parlez, je ne voudrois pas assûrer bien fort qu'elle n'eût fait face aux carrefours depuis quelque tems. On y en voit quasi d'aussi plaisantes, & il n'y a pas encore six mois que je ris de celle d'un Médecin, qui, dans l'explication du foie, promettoit de faire voir *qu'il est le premier Prince du Sang*. Je voudrois, continua-t-il en soûriant, qu'il y en eût souvent de semblables. Ce seroit une matière de divertissement pour les gens qui se promènent dans Paris; & il n'y auroit point de coin de ruë qui ne pût les arrêter avec plaisir.

Quant à l'*Ariane* de Desmarets, je m'en rapporte entièrement à vous; car de ma vie je n'ai lû Roman, & je ne suis pas d'humeur d'en lire. Je n'ai pas la patience d'attendre un an après un volume; & je me réjouis tous les jours de ce que le siècle commence à s'en dégoûter (*a*).

(*a*) Despréaux n'y a pas peu contribué, & l'Auteur auroit dû lui rendre plus de justice.

Mais d'où vient que Desmarets n'a point relevé cet endroit ? Est-ce qu'il craint de faire tort à sa dévotion, en défendant les folies de sa jeunesse ?

Tout beau, interrompit Cléante ; ne traitez point de la sorte ce qu'il a fait de meilleur, & contentez-vous de n'aimer pas les Romans, sans en parler mal. Desmarets est un homme d'un mérite très considérable. Tant qu'il n'est point sorti de son caractère, il a conservé dans le monde une grande réputation ; & assurément tout ce qu'il a fait de Livres galans la méritoient bien. Mais il a voulu se jetter dans les Œuvres de piété ; il a prétendu pénétrer dans les visions de l'Apocalypse, & je vous avouë qu'il s'est trouvé bien loin de son but. D'ailleurs il s'est malheureusement brouillé avec le Port-Royal. Il a fait face à ce grand parti, & il a irrité des plumes dont les traits ne s'effacent point. Vous en avez vû l'effet à son égard ; je n'en dirai pas davantage : mais quand je songe à toutes les choses que nous avons dites, il me semble qu'elles mériteroient bien d'être recueillies. Si Oronte vouloit s'en donner la peine, peut-être que cette conversation ne seroit pas indigne de voir lejour ; & je crois même qu'elle le mériteroit mieux que cent Dia-

logues, dont on fait cas dans le monde.

Je veux bien, répondit Oronte, en prendre le soin. Mais ne seroit-ce pas, en quelque sorte, entreprendre sur le Journal, qui est seul en possession de parler des Livres & des Auteurs? Je ne suis pas d'humeur à me brouiller avec celui qui le fait: car il est dangereux, & l'exemple de Patin & de Le Fèvre l'a bien fait connoître.

Ne craignez rien de ce côté-là, dis-je alors; car, outre que l'Auteur du Journal a presque abandonné son Ouvrage, c'est que d'ailleurs nous n'avons parlé que de choses dont il ne se met guère en peine; & depuis qu'il a pris goût aux Mathématiques & à la Médecine, il a laissé tout ce qu'on appelle Livres galans. J'ai même oui dire qu'il se repentoit d'avoir parlé de Romans & de Comédies, & qu'il craint qu'on ne l'accuse de puérilité d'avoir fait un article pour sçavoir si *Comète* étoit masculin ou féminin.

Je ne sçais, dit Cléante, s'il prend le bon parti. Mais il est certain que l'Article de la Comète a plû à beaucoup de gens; & la Cour s'est fait une grande affaire de cette petite difficulté. On ne s'entretint huit jours durant d'autre chose. L'on en écrivit de toutes les ruelles à Saint-Réal,

&

& peut-être que la queſtion ſeroit encore indéciſe, ſans l'expédient que trouva un illuſtre Courtiſan, qui fut d'avis de lever la queuë de cette Comète.

C'eſt donc quelque grand homme que Saint-Réal, interrompis-je ? Je n'ai pourtant rien vû de lui ; & il me ſemble qu'il faut avoir fait quelque choſe pour s'acquérir ce grand nom dans les ruelles.

Il eſt vrai, dit Oronte, que je n'ai lû de lui que le *Dialogue du Mérite & de la Fortune*, dont on n'a pas trop parlé. Mais n'eſt-ce rien que de maîtriſer, comme il fait, Racine & Deſpréaux ? Ces deux Meſſieurs ne ſont que deux petits écoliers devant lui. Saint-Réal eſt l'oracle qui décide toutes leurs difficultés, & ſon ſentiment fait le bon ou le mauvais deſtin de tous leurs Ouvrages. Si vous n'avez rien vû de lui, c'eſt qu'il ne veut pas ſe donner la peine de compoſer. Il eſt aſſez occupé de toutes les conſultations qu'on lui vient faire de toutes parts ; & aujourd'hui il eſt le Bureau d'adreſſe de la Gent Littéraire & Académique. Il ſe vante même par-tout qu'il y a cinq ans qu'il ne lit plus rien ; & je l'ai vû peſter plus de mille fois de ce que l'on imprime toûjours.

A ce que je vois, repris-je, il eſt entre les beaux Eſprits ce que le Roi des Abeil-

les eſt dans la ruche. Il voit travailler les autres, & ne fait rien. Mais dites-moi, je vous prie, où ce grand perſonnage tient ſon ſiège; car je meurs d'envie de l'entendre prononcer.

Il juge tout de plein pied, dit Oronte; & ſon ſiège eſt tantôt les Thuilleries, tantôt le Luxembourg, quelquefois le pavé de Paris, ſouvent la boutique de Barbin. En un mot, il prononce dans l'étenduë de toute la Banlieuë. Mais ne ſeroit-ce point lui que j'apperçois au milieu de ce peloton de blondins, avec ſon air de Capitan ſpirituel?

Lui-même, dit Cléante, & je vous réponds qu'il fait à cette heure le procès à quelque Auteur qui a eu l'audace de faire imprimer ſans ſa permiſſion. Approchons donc, continua-t-il; auſſi-bien il eſt tems de finir notre converſation, qui s'en alloit bientôt finir d'elle-même. Sur-tout Oronte ſe ſouviendra de la commiſſion que nous lui avons donnée.

Volontiers, dit Oronte; & me prenant par la main: Allons, dit-il, je ſerai Auteur, puiſque vous le voulez. Mais c'eſt à condition que vous me fournirez des Mémoires, & que vous ſerez garant de mes fautes.

Fin de la Promenade de Saint-Cloud.

BORBONIANA,

OU

FRAGMENT DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

DE NICOLAS DE BOURBON.



BORBONIANA,

OU

FRAGMENT DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE DE *NICOLAS DE BOURBON.*

I.



CHARLES de Bourbon, Cardinal de Vendôme (*a*), qui mourut dans l'Abbaye de *S.* Germain des Prés à Paris, en 1594. étoit homme de fort petit esprit. Il fut l'auteur

(*a*) Il étoit fils de Louis I. Prince de Condé.

du Tiers-Parti, par la ſollicitation d'un certain Touchard, qui avoit autrefois été ſon Précepteur; & de M. Du Perron, que ledit Touchard avoit introduit. Et comme le Roi Henri IV. eut découvert que le mal venoit de chez le Cardinal, il tâcha de le ſçavoir de ce Touchard, qui ſçavoit toutes les affaires de ſon maître; mais n'en ayant jamais rien voulu révéler, le Roi gagna M. Du Perron, qui lui apprit tout. Le Cardinal, voyant ſon jeu découvert, en mourut de regret, avec une fièvre lente; & Du Perron, pour avoir trahi ſon maître, fut aux bonnes graces du Roi, par la recommendation duquel il fit ſi belle fortune, & fut depuis Cardinal. M. Jean Duret étoit le Médecin du Cardinal de Vendôme, & avoit pour Secrétaire le frère du même Duret, qui depuis a été Préſident de Chevry. M. Duret le Médecin dit un jour chez ce Cardinal, parlant de Henri IV. qu'il falloit lui faire avaler des pilules Céſariennes; ce ſont vingt-trois coups de poignard, que Céſar reçut dans le Sénat. Ce qu'étant ſçû & rapporté par le Cardinal Du Perron, le Roi l'a fort haï, ſans néanmoins lui faire aucun mal. Il voyoit quelquefois la Reine Marie de Médicis, quand elle étoit malade, laquelle

ſe fioit fort en lui, à cauſe qu'il avoit grande réputation ; & ayant fait par ce moyen prier le Roi de lui donner la place de premier Médecin, après la mort de M. De la Rivière, le Roi répondit à ceux qui lui en parlèrent : Dites à Duret qu'il ſe contente que je le laiſſe vivre, & que je ſçais bien le tort qu'il m'a voulu procurer il y a long-tems. Le Cardinal de Vendôme étoit entre le Prince de Conti & le Comte de Soiſſons, ſes deux frères.

Le Comte de Soiſſons eût bien voulu épouſer la ſœur du Roi, Madame Catherine de Bourbon, & elle lui diſoit : Je veux avoir mon Comte. Alluſion. Mais le Roi ne le voulut jamais, de peur que cette alliance ne hauſſât encore le courage au Comte de Soiſſons, qui ne l'avoit que trop grand, & que le Roi ne pouvoit aimer. Même M. de Bourbon m'a dit qu'il l'entretenoit ; mais que le Roi n'en ſçavoit rien. Et quoique tous deux euſſent fort deſiré ce mariage, jamais le Roi n'y a voulu conſentir, il aima mieux la marier en Lorraine. Comme on parloit fort du Tiers-Parti, le Roi en ayant appris tout le deſſein du Sieur Du Perron, au défaut de Touchard, qui ne lui en avoit rien voulu révéler, il fut viſiter le Cardi-

nal de Vendôme, qui étoit au lit malade. Le Roi le voyant ainsi, lui dit : *Mon Cousin, votre mal n'est pas commun, c'est l'envie d'être Roi qui vous rend malade. Sire, je n'y ai jamais pensé*, répondit le Cardinal. *Je n'en sçais*, répliqua le Roi, pour perdre Touchard, qui n'avoit pas voulu trahir son Maître, *que ce que Touchard m'en a dit, le voilà lui-même. Il m'a appris toutes les négociations que vous faisiez à Rome pour le Tiers-Parti.* Touchard s'écria au Roi, qu'à grand tort il vouloit le ruiner auprès de son Maître; lequel néanmoins ne crut jamais rien à son désavantage, & ne douta jamais de sa fidélité. Mais ledit Cardinal & les deux Duret soupçonnèrent le Sieur Du Perron, qui étoit proprement le traître.

II.

Le Roi François I. reconnoissant la grande capacité de Guillaume Budé, le fit Maître des Requêtes, puis ceux de Paris le firent Prévôt des Marchands. Les affaires que lui donnoient ces deux Charges lui ôtoient le tems d'étudier, dont il se plaignoit. Il disoit que la libéralité du Roi & la bienveillance du Peuple de Paris, le rendroient ignorant.

III.

Le Président Rançonnet disoit qu'il sçavoit bien quarante-huit moyens de se faire mourir, sans le poignard & le poison. On dit que pour se faire mourir dans la Bastille, où il étoit prisonnier par la haine du Cardinal de Lorraine, il mangea de la chair de bœuf cruë : *& ut lethalem ventriculo suo* ἀπεψίαν *(a) accerseret*, qu'il se mettoit sur son estomac une large pierre fort froide, *ut quidquid superesset caloris nativi extingueretur.*

On dit que Dom Carlos, fils de Philippe II. Roi d'Espagne, se voyant réduit à n'obtenir aucun pardon de son père, tâcha de s'empoisonner avec un diamant que lui avoit donné l'Ambassadeur de Venise. Mais il trouva que le diamant n'est pas poison, quoique plusieurs l'ayent écrit. Il se jetta une autre fois dans le feu ; mais il en fut retiré par ses Gardes. Une autre fois il mangea de la chair cruë ; mais il n'en put mourir. Il fallut enfin qu'il en attendît l'exécution par l'Arrêt des Viges, qui lui furent commis par le Pape & le

---

(*a*) Indigestion.

Roi ſon père. *Voyez Pierre Matthieu, ſous Charles IX. qui en a parlé fort particulièrement, & qui en a dit plus que tous les autres*, pag. 308.

IV.

L'Hiſtoire d'Apollonius écrite par Philoſtrate, eſt une pure bourde. Cet Apollonius étoit un ſçavant Prêtre Pythagoricien, duquel Philoſtrate a dit des merveilles, pour les oppoſer aux miracles de Jéſus-Chriſt, que les nouveaux Chrétiens publioient & vantoient fort avec raiſon en ce tems-là. Un certain Hiéroclès le comparoit même à Jeſus-Chriſt, dont il a été réfuté par Euſèbe de Céſarée. On dit que cet Apollonius étoit Magicien. Je croirois plutôt que, *Fabuloſa ſunt quæcumque dicuntur mirabilia patraſſe, & à Paganis, datâ operâ, fuiſſe conficta, ut Chriſti opera extenuarent.* Voyez l'*Apologie de M. Naudé pour les grands Perſonnages fauſſement ſoupçonnés de Magie*, pag. 298. Apollonius vivoit du tems de Néron, & n'eſt mort qu'environ ſous Trajan. Il mourut âgé de 105. ans. On dit que ce fut lui qui fit tomber l'Empire à Veſpaſien. Philoſtrate mourut vers le tems des Antonins.

V.

Il y a céans un certain Père, qui autrefois a été Huguenot, nommé le Père Vignier, qui est un grand, excellent & hardi menteur. D'où on dit par ironie : *Les Vérités du Père Vignier, les Promenades de M. de Bourbon, la Science du Père Gomer, la Conscience du Père Bonnet.* Ce Vignier fut en son jeune âge à Venise, où il vit le Frère Paul, Servite, duquel il dit des choses assez étranges. Il dit certainement que Fra Paolo étoit un très sçavant homme dans la Philosophie, les Mathématiques, le Droit Canon, & la Théologie Positive ; qu'il sçavoit tous les Conciles par cœur, les anciens Pères ; homme fort doux, & fort agréable en sa conversation ; mais qui étoit en réputation d'avoir des sentimens bien étranges en fait de Religion. On dit qu'il donnoit la Communion sous les deux espèces à qui la vouloit à Venise ; qu'il haïssoit extrêmement le Pape ; qu'il étoit crû Luthérien en son ame ; qu'il est l'Auteur de l'Histoire du Concile de Trente ; & qu'il étoit le seul Moine qui sçavoit les affaires de la République de Venise ; homme fort règlé en toute sa vie. Il est l'Auteur d'un Livre François

qui courut, *De l'Etat de la Religion*, &c. ſous le nom du Chevalier Sandis; où, entre pluſieurs choſes, il dit que Clément VIII. étoit bon Prince, bon homme, & bon Pape; que Pie V. avoit été bon homme, & bon Pape, & nullement bon Prince; & que Sixte V. n'avoit été ni bon homme, ni bon Pape, ni bon Prince (*a*).

VI.

La V..... étoit autrefois ſi commune, que la plûpart des grands Princes mêmes en mouroient: Henri VIII. Roi d'Angleterre, François I. & ſa femme Claude, qui étoit fille du bon Roi Louis XII.

VII.

Comme Muret étoit fort malade dans l'Hôpital de Veniſe, deux Médecins conteſtant d'un remède pour lui donner, le lendemain l'un d'eux dit: *Faciamus periculum in vili anima.* Muret l'ayant entendu, lui dit en colère: *Etiamne vilem animam, quam Chriſtus Sanguine ſuo redemit?* On dit qu'il étoit ſi dévot, qu'il pleu-

(*a*) N'y a-t-il pas dans ce Livre quelques *Vérités du P. Vignier?*

roit toûjours en diſant la Meſſe. Campanella a tort de dire, qu'il eſt l'Auteur de ce méchant Livre, *De tribus Impoſtoribus*. Ce ne fut jamais lui. On m'a dit depuis peu, que Poſtel eſt Auteur de ce pernicieux Livre. Je crois qu'il n'a jamais été imprimé, & par conſéquent que cet ami, qui eſt un Moine, a menti, lequel m'a dit l'avoir vû à Bâle, dans l'étude de Buxtorfius, qui aſſuroit qu'il en étoit l'Auteur; que le Livre étoit imprimé; que le ſtile & le Latin reſſembloient fort à celui de Poſtel, qui autrefois avoit été Jéſuite (*a*).

VIII.

Il faiſoit bon être des amis du Préſident de Thou; il en diſoit hardiment du bien. Après qu'il a bien loué Pierre Pithou en une page entière, il dit qu'il en diroit davantage, s'il n'étoit ſon ami.

IX.

M. D'Amboiſe, Maître des Requêtes,

(*a*) On peut hardiment aſſurer que ce Livre n'a jamais été imprimé, ni même compoſé. Voyez le *Journal des Sçavans*, *Avril* 1750. *in*-4°. pag. 230.

avoit un frère Chirurgien de Saint Côme à Paris, lequel se fit Médecin de votre Faculté; & afin de répondre tête couverte, il se fit faire Recteur, & dédia ses Thèses au feu Roi; dont les Ligueurs de Paris irrités disoient qu'il falloit le jetter dans la rivière, lui & son Président, qui étoit M. Cousinot le père. Quand le Roi fut entré dans Paris, il le fit continuer Recteur, & lui donna une Charge de Médecin du Roi. Un autre frère, qui étoit Grand-Maître de Navarre, & Curé de Saint André des Arcs à Paris, devint Evêque de Tréguier, qui est mort l'an 1616. Il se nommoit Adrien. Le Médecin se nommoit Jacques, & est mort en 1606. Le Maître des Requêtes se nommoit François, Sieur d'Emeri. Il avoit régenté à Navarre & à la Marche. Il avoit fait le Paranymphe de Médecine. Il avoit une mémoire prodigieuse, qui le rendoit fort sçavant, & le faisoit paroître. Il se vantoit toûjours d'avoir régenté. Son père étoit Chirurgien. Et comme . . . . . . (*a*).

X.

M. de Sancy fut premièrement Conseiller de la Cour, puis Maître des Requê-

(*a*) Il manque ici deux pages dans l'original.

tes, Ambaſſadeur en Suiſſe, Colonel des Suiſſes, Premier Maître d'Hôtel chez le Roi, Sur-Intendant des Finances, puis fut deſtitué à Amiens, & fut mis en ſa place M. de Sully. Il a eu trois fils, dont l'aîné fut tué à Oſtende, le ſecond fut Bachelier de Sorbonne, puis devint Capitaine. Après il fut envoyé Ambaſſadeur en Turquie; d'où étant de retour, il ſe fit Père de l'Oratoire, puis eſt devenu Evêque de Saint-Malo. Le troiſième a auſſi porté les armes, & eut un bras rompu à Royan, puis s'eſt mis céans; on l'appelle le Père de Harlay. M. de Sancy a eu auſſi trois filles, dont la première fut Madame de Breauté, laquelle s'eſt rendue Carmelite, après que ſon mari fut tué en Flandres par Grobendone, l'an 1600. La ſeconde fut Madame d'Alincourt, laquelle il épouſa étant veuf de la fille de M. Mandelot, Gouverneur de Lyon. La troiſième étoit femme de M. de la Meilleraye, Seigneur en Normandie. La famille de ces Meſſieurs de Sancy eſt grande; ils s'appellent de Harlay en leur nom, que porte auſſi l'Archevêque de Rouen, qui vient de cette même famille.

M. d'Alincourt eſpéroit d'avoir l'Archevêché de Lyon pour l'un de ſes en-

ſans; mais le voilà bien loin de ſon deſſein. Il l'avoit fait donner à cette intention à M. de Marquemont, qui devint Cardinal, & mourut à Rome. Le Pape le donna à M. Miron, Evêque d'Angers; puis le Cardinal de Berulle l'eut. Enfin il eſt tombé au Chartreux, frère d'Armand de Richelieu. Le Cardinal de Marquemont avoit été Auditeur, avant que d'être Cardinal; ſon père avoit été Secrétaire du Roi, & ſerviteur domeſtique de Sébaſtien de l'Aubeſpine, Evêque de Limoges, frère du Secrétaire d'Etat ſous Henri II.

XI.

La Diablerie de Marthe Broſſier étoit une pure fourbe, inventée par les Ligueurs. Je penſe que M. Duret étoit de la partie, & de ſecrette intelligence avec eux. Car outre qu'il étoit fort bigot, il parloit hardiment pour elle. Je crois que les Religieuſes de Loudun contrefont auſſi les Démoniaques, ou que c'eſt quelque fureur amoureuſe, qui leur fait faire tant de ſoubreſauts. Les plus habiles me l'ont fait entendre de la ſorte.

XII.

Aujourd'hui pour faire fortune, il faut être

être extrêmement habile homme en ſcience, ou fort homme de bien. Nous ſommes en un ſiècle vraiment ſuperſtitieux, où il eſt force bigots, mais fort peu de gens de bien. *Vix poſſum laudare pietatem, ſine probitate.* Autrefois on a vû de fort bonnes gens; mais c'étoit au tems que *nondum ſe fecerat artem Religio,* comme dit Grotius. Car ceux qui font tant de bruit de leur Religion, ſont la plûpart hypocrites & bigots. *Negotiantur*, &c.

XIII.

Les plus grands eſprits du Paganiſme ont bien eu de la peine à ſe réſoudre ſur le point principal de la Religion. Je penſe qu'Ariſtote & Sénèque n'ont pas cru l'immortalité de l'ame; au moins y en a-t-il grande apparence dans leurs œuvres. Ces deux hommes avoient tant d'eſprit qu'ils ſe ſont perdus. Pour Cicéron, qui avoit l'eſprit plus règlé, je penſe qu'il l'avoit crû. Il y en a un beau paſſage ſur la fin du Livre *de Senectute. Quod ſi in hoc erro, quòd animos hominum immortales eſſe credam, libenter erro. Nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. Sin mortuus, ut quidam minuti Philoſophi cenſent, nihil ſentiam, non vereor, ne hunc*

errorem meum mortui Philoſophi irrideant. Quòd ſi non ſumus immortales futuri, tamen extingui homini ſuo tempore optabile eſt. Nam habet naturæ, ſicut aliarum omnium rerum, ſic vivendi modum. Senectus autem peractio ætatis eſt, tanquam fabulæ, &c. La plûpart des Poëtes ſont pleins de paſſages, qui dépoſent contre l'immortalité de l'ame, & autres points de la Religion ; mais ils ne ſont pas croyables en matière de telle importance, joint qu'ils ne parlent pas toûjours de leur propre ſens. J'aimerois mieux ſçavoir les Epîtres de Saint Paul, que tous ces Poëtes.

XIV.

Jean Bodin mourut de la peſte à Laon en 1596. aſſez vieil, & ne dit pas un mot en mourant de Jéſus-Chriſt. Il avoit écrit & croyoit que ceux qui avoient paſſé 60. ans, ne pouvoient plus mourir de la peſte. Cette opinion eſt bien fauſſe.

XV.

Muret ſe plaint de la grande rigueur dont uſoit Pie V. en voulant réformer & corriger les abus qu'il avoit trouvés en la Ville & en la Cour de Rome. Cela s'entend des Juifs & des uſuriers, des G. &

Bor. . . . des chicaneurs de la Rote, des Simoniaques & maquignons de Bénéfices, &c. C'eſt *in variis Lectionibus, in Theſauro Critico.* Il fait bon lire ce chapitre; il eſt beau, & fondé ſur l'avis du grand Cardinal d'Eſt, de la Maiſon de Ferrare, qui avoit bon eſprit, & qui méritoit d'être Pape.

XVI.

Quand Rutgerſius alla prendre ſes degrés à Orléans, les Docteurs le penſant gratifier, lui demandèrent ſur quelle partie de Droit il aimoit mieux être interrogé? Il leur répondit: *Non convenit pudori meo partem eligere, qui vellem inviſum excuſari.*

XVII.

C'eſt dommage que nous n'ayons entière l'Hiſtoire de Dion. Nous y verrions de belles choſes & bien curieuſes. Il étoit Sénateur Romain; il avoit fait cent Livres; nous n'en avons qu'environ le quart. Nous en avons l'Epitome par Xiphilin. Dion vivoit ſous l'Empereur Commode.

XVIII.

Lambertus, Poëte Allemand, qui a

médit de Muret, dit en un certain endroit, en menaçant Charles IX. à cause du massacre de la Saint Barthélemi :

Puer Tyranne,
Moriere tabe, vel veneno.

Il est vrai qu'il est mort de l'un, peut-être de l'autre aussi ; mais je crois que ce Poëte n'a fait ces vers qu'après la mort de ce Roi, qui mourut au Bois de Vincennes, l'an 1574.

XIX.

C'est une grande consolation aux parens quand ils voyent faire fortune à leurs enfans, après qu'ils ont bien pris de la peine pour cela. *Hieronymus Vida, Cremonensis*, gentil Poëte Latin, a fait des vers en la mémoire de ses père & mère, où il témoigne avoir particulièrement grand regret que ses père & mère ne l'ont vû Evêque, comme il étoit devenu, après avoir long-tems servi les Papes Léon X. & Clément VII. & regrette fort leur mort, qui arriva au tems qu'il pensoit à les aller voir.

XX.

Virgile étoit fort sçavant *in rebus naturalibus, in rebus rusticis, in natura equo-*

rum, *&* *aliorum animalium*. Il étoit bien ſçavant en Médecine ; mais on ne reconnoît par aucun endroit de ſes Œuvres, qu'il ait été Médecin. J'ai vû des Médecins qui étoient fâchés contre lui, de ce que dans le XII. de l'Enéïde, il les avoit appellés *inglorii :*

Ille, ut depoſiti proferret fata parentis,
Scire poteſtates herbarum, uſumque medendi,
Maluit, & mutas agitare inglorius artes.

Il étoit grand Philoſophe Platonicien, & fort entendu aux Mathématiques. C'eſt ce qui a fait dire à beaucoup d'ignorans, qu'il étoit Sorcier. Quelques-uns même ont dit qu'il étoit S...... mais il n'y a pas d'apparence. Virgile avoit l'eſprit trop bon. Tous les contes de gens oiſeux ſont d'inſupportables rêveries ; d'autres fous diſent qu'il mourut la nuit que Jéſus-Chriſt vint au monde. Cela eſt encore faux ; car il eſt mort dix-ſept ans auparavant.

XXI.

Germain Valens *de Guellis* étoit Abbé de Pimpont, Conſeiller de la Cour, Chanoine de Notre-Dame ; il étoit natif d'Orléans ; il étoit oncle des Varades, dont l'un

avoit été Jésuite. Il donna tous ses Bénéfices pour être Evêque d'Orléans ; mais il mourut avant que d'y faire son entrée. Il avoit ordonné qu'en quelque endroit qu'il mourût il y fût enterré, fût-ce dans un chétif village. Il mourut à Meun, & fut enterré à Saint Lisard. Ce Meun sur Loire appartient aux Evêques d'Orléans. Voici son Epitaphe, que j'y ai autrefois luë :

Turbabant Musæ, moriente Valente, sororum
Uraniæ Vati, sed comes una fuit.

En son jeune âge il avoit été Chanoine de Saint Aignan d'Orléans, puis Doyen. *Obiit Meduni ad Ligerim*, *anno* 1587. 25. *Sept.* Il avoit été un de ces Sçavans, qui entretenoient le Roi François I. tandis qu'il étoit à table ; & c'est de-là qu'il fit fortune. Il a commenté Virgile, lequel il a dédié à Jean le Vois, Conseiller de la Cour, Jean Valens *de Guellis*, & Germain Varade, ses neveux. Il y a bien de la doctrine dans ces Commentaires ; mais il n'est pas bon à faire entendre ce grand Poëte. Ce n'est presque qu'une conférence de plusieurs passages Grecs, avec ceux que Virgile a empruntés. Fulvius Ursinus en a fait exprès un Livre qui est bon ; il étoit aussi fort sçavant.

XXII.

Je ne crois pas que Lucien ait été Chrétien, comme on dit. Il eſt bien vrai qu'il a parlé des Chrétiens en certains endroits; mais par dériſion. Je crois, pour moi, que Lucien étoit un pur Athée, & libertin, ſans aucune Religion. Quelques-uns diſent qu'il fut Chrétien quelque tems, & qu'enfin ayant manqué à quelques devoirs de ſa Religion, les Chrétiens le chaſſèrent d'entre eux; mais je n'ai pas de preuve de cela. Suidas dit qu'il vivoit du tems d'Adrien, & qu'il fut mangé des chiens; d'autres diſent qu'il eſt mort de la goutte, & cela eſt plus vraiſemblable. Car ſi les chiens l'euſſent ainſi mangé, cette mort eût été remarquée de pluſieurs, comme bien exemplaire, & principalement par les Chrétiens ſes ennemis (*a*).

(*a*) Lucien n'a été ni Apoſtat, ni Chrétien, quoi qu'en ait penſé le Scholiaſte Grec, *ad lib. De morte Peregrini*, *Tom.* II. *pag.* 45. Il eſt également faux qu'il ait été mangé des chiens; il mourut de vieilleſſe, ou de la goutte, âgé d'environ 90. ans. Jean-Philippe Trennerus, dans ſa *Diſſertation* Latine *ſur la Théologie de Lucien*, imprimée à Iène en 1697. *in*-4°. le défend contre l'Athéiſme, qu'on lui impute communément.

XXIII.

M. le Cardinal de Richelieu, & M. de Bullion font tout, en s'accordant bien ensemble. L'un veille trop, & ne dort guère; l'autre dort presque toûjours, & néanmoins tout passe par leurs volontés. Il y a dans Claudien une belle Epigramme de deux hommes semblables :

Mallius indulget somno noctesque diesque.
Insomnis Pharius, sacra, prophana rapit.
Omnibus hoc, Italæ Gentes, exposcite votis,
Mallius ut vigilet, dormiat ut Pharius.

XXIV.

Buchanan étant à Paris, eut la goutte l'an 1544. Il en parle en ses Elégies, & des Médecins de ses amis qui le visitoient malade, *Elegia IV. pag.* 77. *in*-8°.

Sed nec amicitiæ mihi pectora cognita certæ
In mediis hìc me deseruere malis.
Sæpe mihi medicas Groscollius explicat herbas,
Et spe languentem, consilioque juvat.

Voyez la *Vie de Lucien* par Bourdelot, & la *Bibliothèque Grecque* de Jean-Albert Fabricius, Liv. IV. Chap. XVI.

Sæpe mihi Stephani ſolertia provida Carli,
Ad mala præſentem triſtia portat opem.
Turnebus Aonii rariſſima gloria cœtûs,
Officiis vacuum non ſinit ire diem, &c.

XXV.

Le Prince d'Ethiopie ſuppoſé (*a*), eſt infailliblement un impoſteur. On dit qu'il eſt Grenadin. Pour moi je le tiens Prince d'*Utopie* (*a*). Il eſt extrêmement impudent ; mais c'eſt une qualité néceſſaire à un impoſteur. Il contrefait aſſez bien le Prince ; mais il eſt fort effronté. Quand de belles Dames le vont voir, il cajole, & particulariſe fort avec elles ..... On dit que c'eſt par-là qu'il a gagné les bonnes graces de Madame S......

XXVI.

Henri IV. étoit un très bon Prince. Voyez combien il marchanda à faire arrêter le Maréchal de Biron, duquel il ſçavoit toutes les menées. Il fit faire des recherches contre les Financiers, leſquels pour ſe délivrer accordèrent tous enſemble à 800000. livres l'an 1601. Quand ce

---

(*a*) *Zaga-Chriſt.*
(*b*) D'aucun lieu.

bon Prince vit cet argent compté, il fut fâché d'avoir fait cette poursuite, dans laquelle les innocens avoient autant payé que les coupables ; & dit que ce fait lui sembloit odieux ; qu'il avoit peur que ces pauvres gens-là ne l'aimassent jamais. C'est chose étrange, comme il craignoit d'être appellé tyran ; il n'eût pas voulu sans grande connoissance avoir irrité personne.

XXVII.

Feu M. le Général des Galères, qui s'est fait Père de l'Oratoire, a son fils M. de Busay (*a*), qui fit hier 3. Février 1638 (*b*). le premier lieu de sa licence en Sorbonne. Il l'a emporté de plusieurs voix contre un nommé de Souillac, frère de Messire Daniel du Plessis, Evêque de Mende, qui mourut l'an 1628. au siège de la Rochelle. Il se dit parent de M. le Cardinal de Richelieu. M. le Commandeur de la Porte, oncle maternel dudit Cardinal, le fut recommander en Sorbonne, & disoit aux Docteurs, en montrant le bâtiment neuf, que les pierres parloient pour son neveu

(*a*) Depuis *Cardinal de Retz.*
(*b*) Date de cet Ecrit.

de Souillac. Néanmoins ils n'ont point eu d'égard à cette recommandation ; & ceux de la Maiſon, & les Moines, & les Curés de Paris, qui ont affaire quelquefois de M. l'Archevêque de Paris, qui eſt oncle de M. de Buſay, ont préféré celui-ci au parent de l'Eminence. Il n'y a eu que de certains ambitieux, & qui épiſcopiſent, entr'autres M. Leſcot, qui ont donné leur voix à M. de Souillac. Comme ils diſputoient l'un contre l'autre ſur les bancs en Sorbonne, M. de Buſay preſſoit M. de Souillac de l'autorité de quelque Père, que l'autre nia tout-à-fait. M. de Buſay apporta le Livre, & la lui montra. De Souillac penſant y répondre, dit : *Habeo domi alia toma, in quibus hoc non legitur.* Tout le monde ſe mit à rire à ce ſoléciſme. Un Cordelier là préſent lui dit : *Quia vidiſti, Thoma, credidiſti. Beati qui non viderunt, & crediderunt.* Le frère aîné de ce M. de Buſay, eſt le Duc de Retz, qui eſt fort riche, mais fort endetté, & mauvais ménager. Son père m'a dit qu'en un an il avoit fait faire pour vingt-huit mille francs d'habits. Quelle ſottiſe ! Regardez où ira la dépenſe d'une maiſon avec ce dérèglement. C'eſt lui qui a vendu, il y a trois ou quatre ans, ſa Charge de Gé-

néral des Galères à M. de Pont-de-Courlé, neveu de Son Eminence première.

XXVIII.

M. Antoine étoit un riche Marchand de...... que sa femme fit tuer près de Juvisy, pour épouser un nommé Jumeau, Commis de M. de Beaumarchais, l'an 1599. Elle en fut penduë à la Place Maubert, & lui rompu tout vif. Voyez les *Histoires Tragiques de Du Rosset*. C'est la dernière de l'édition *in*-8°. de 1619.

Altestoz, qui fut rompu à Metz en 1633. par Arrêt du Parlement, qui y étoit de nouveau installé, étoit fils du Lieutenant de Châlons sur Saône, qui s'est sauvé en Flandres. Son père étoit Ecossois, Médecin à Châlons, qui ne prenoit argent, ni présent de personne. *Faciebat medicinam gratìs*. Il vivoit en Stoïque; il se moquoit de ceux qui faisoient des voyages longs & périlleux. Il disoit qu'il ne servoit de rien d'aller à Rome, puisque les chiens y alloient comme à Paris. *Sperare Deum faventiorem in Hispania, quàm in Gallia, Romæ, quàm Lutetiæ, aut petere ex remotis regionibus remissionem peccatorum, aut alicui loco auxilium alligare, aut peregrinari sub opinione meriti, vel satis-*

factionis pro culpa, superstitio est, nec tam à patria, quàm à fide peregrinatio. Ex populi verò peregrinationibus erogare pecunias, quæstus est, & Religionis cauponatio. Denique indicere peccatori peregrinationem, aut ei qui se voto obstrinxit ad peregrinationem, gratiam istius laboris facere, commutatâ pœnâ corporis in multam pecuniariam, tyrannis est, & putida nundinatio (*a*).

XXIX.

Adrien VI. étoit natif d'Utrecht, fils d'un Batelier. Il fut fait Pape l'an 1522. pour avoir été Précepteur de Charles V. qui lui procura cette Dignité. Il ne fut Pape que vingt mois. Il fit Cardinal *Gulielmus Enchauridius*, qui étoit de son Pays. Il voulut être enterré avec cette épitaphe : *Adrianus Sextus est hìc situs, qui nihil sibi in vita infelicius esse duxit, quàm quod imperaret.* Il déplut fort aux Italiens, pour son Gouvernement. *Qua de causa petulantissimi juvenes, Joanni Autracino, Adriani Sexti Medico*......

(*a*) Il faut observer que ce Médecin étoit fort soupçonné de Protestantisme.

XXX.

Quand Joachim du Bellai dit dans ſes Sonnets : *Mais je hais ſur-tout un ſçavoir pédanteſque*, il entend là Louis le Roi, qui étoit un Pédant, à Paris, natif de Coutances. Ce *Ludovicus Regius* étoit de mauvaiſe humeur, *moroſus*, *&* *multis inviſus*. François I. l'avoit quelquefois employé à mettre en Latin des Manifeſtes, & quelques Epitres envoyées de Paris aux étrangers. Il étoit néanmoins pauvre, *&* *aliena quadrâ vivere coactus. Obiit Lutetiæ*, 1579.

XXXI.

Joſeph Scaliger étoit bien pauvre après la mort de ſon père. Car il ſervit de Soû-Maître chez Dorat, pour faire répéter ſes écoliers. Cela m'a été aſſuré il y a plus de quarante ans par un homme qui l'y avoit vû, & qui avoit été un des Penſionnaires de Dorat, lequel honoroit & admiroit grandement Scaliger, lorſqu'il me dit cela. Enfin Scaliger trouva retraite chez M. d'Abin de la Rocheposay, en qualité de Gentilhomme ſuivant, & comme Gouverneur de ſon fils, qui eſt aujourd'hui Evêque de Poitiers, lequel avoit lors pour

Précepteur *Daniel Tilenus Silesius.* Madame d'Abin étoit alors Huguenote, & aimoit fort Scaliger, qui se fit aussi Huguenot en ce tems-là; mais depuis elle s'est convertie par le moyen de son fils. Cet Evêque de Poitiers *vivit abstemius*, & ne mange que de grosse viande. Voilà pourquoi on appelle du bœuf & de l'eau les délices de M. de Poitiers. Il ne boit qu'un coup à chaque repas, après qu'il a tout mangé, en se levant de table.

Daniel Tilenus Silesius fut Précepteur du fils de Madame d'Abin, puis après de M. de Laval; enfin se retira à Sedan, où ayant eu prise avec M. le Duc de Bouillon, pour la défense des Arminiens, il vint à Paris, où il est mort. Ce Tilenus a été soupçonné être l'Auteur de l'Anti-Coton, *sed frustrà.* C'est le Ministre Pierre Du Moulin qui l'a fait (*a*). Ce Tilenus étoit Arminien. Hugo Grotius l'est aussi.

(*a*) Dans les *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Art. GOURNAY (*Marie de Jars*, *Demoiselle de*) on trouve des conjectures sur l'Auteur de l'Anti-Coton; & ces conjectures tendent à faire croire que cette Satire est d'Augustin Casaubon, qui se fit ensuite Capucin, après la mort d'Isaac Casaubon, son père, arrivée en 1614.

M. le Procureur-Général disoit un jour, qu'il ne sçavoit où on enterreroit ces deux hommes, qui étoient d'une Religion différente des Luthériens & des Calvinistes. Ces Arminiens approchent de la bonne Doctrine touchant la Prédestination ; mais néanmoins ils sont toûjours Hérétiques. Les Stoïques disent que passer une ligne d'un pied, c'est autant que cent lieuës. Les Suédois sont Luthériens. Le Duc de Bouillon fut Arminien, puis se fit Gomariste, & harcela fort Tilenus, lequel lui reprocha qu'il avoit tort de l'inquiéter pour la Doctrine d'Arminius, laquelle il avoit autrefois suivie & approuvée. Le Duc de Bouillon lui dit qu'il avoit changé d'avis, à cause & à la prière du Roi d'Angleterre, avec lequel il vouloit demeurer en bonne intelligence. Tilenus lui répondit, que les Rois ne pouvoient rien sur sa conscience ; mais qu'il vouloit demeurer & mourir Arminien à cause de Dieu.

XXXII.

Le Procureur-Général Bourdin étoit fort Catholique. C'étoit un gros homme fort sçavant, qui étudioit toûjours quand il étoit au Palais. Il sembloit toûjours dormir, & néanmoins répondoit fort à pro-

pos à tout ce qu'on avoit dit. On le trouvoit ordinairement chez lui aſſis dans une chaiſe, un livre à la main. Il étoit fort habile en Grec. Il mourut d'apoplexie à Paris l'an 1570. âgé de 53. ans. Il étoit grand ennemi des Luthériens & Huguenots de France. Un Courtiſan l'appella un jour gros pourceau, à cauſe qu'il ronfloit, comme s'il eût dormi. M. Bourdin lui répondit que d'un pourceau tout en étoit bon, même après ſa mort; mais qu'un âne n'étoit bon à rien, s'il n'étoit écorché pour faire des tambours de ſa peau. M. Bourdin eſt le premier qui a tourné de Grec en Latin, & commenté la *Lyſiſtrata* d'Ariſtophane, avec un Commentaire Grec, qu'il dédia à François I.

XXXIII.

Homère eſt le plus ancien Auteur prophane que nous ayons. Car je vois qu'Héſiode eſt depuis lui. Cela eſt étrange, que l'Iliade & l'Odyſſée nous ſoient demeurées, & que tant d'autres Livres ayent été perdus. Même dans les Œuvres d'Homère on n'y découvre rien de lui; on n'en a pas dit un ſeul mot. Quelques-uns le nomment Méléſigènes, à cauſe du fleuve Melès, auprès duquel il étoit né. D'autres diſent

qu'il étoit aveugle, & que ſon nom lui fut donné de-là ; mais tout cela eſt bien incertain. Quoi qu'il en ſoit, Homère étoit un grand perſonnage. Il y a un grand ordre, & une grande ſuite dans tout ſon Ouvrage. *Primo nec medium, medio nec diſcrepat imum.* Je ſçais bien que Jules-Céſar Scaliger l'a fort blâmé & piquoté ; mais c'étoit afin de préférer Virgile. Mais les jugemens de Scaliger ſont quelquefois bien étranges ; vû auſſi que lui-même a fait de fort mauvais vers, & qu'il a jugé de tous les Poëtes, *in libris Poëtices.* J'avouë bien que Virgile étoit auſſi un grand perſonnage ; mais je voudrois le louer, ſans blâmer Homère, qui eſt le père des Sçavans. Virgile même a beaucoup pris & appris d'Homère, & néanmoins a été fort ingrat envers lui. Il a bien fait mention de Théocrite & d'Héſiode, mais jamais d'Homère. Les ſçavans Hommes ont remarqué l'ingratitude de Virgile envers Homère & Cicéron ; car dans le VI. de l'Enéide, *Muſæum ante omnes collocat, Homerum ne nominat quidem.* Il y parle auſſi de Catilina, mais pas un mot de Cicéron, *cujus virtute peſtis iſta patriæ oppreſſa fuerat, cujus ornandi nulla certè juſtior eſſe potuit occaſio. His argumentis fa-*

teor vix videre me quid pro Virgilio respondi possit. Castel Vetro a dit pour cela, sur la Poëtique d'Aristote, & pour autres choses, que Virgile n'avoit point d'esprit (*a*).

(*a*) M. de la Monnoye, *Menagiana*, *Tom. I. pag.* 71. 72. *édit. de Paris*, 1729. a très-bien défendu Virgile. Comme cette apologie est curieuse sans être fort longue, nous croyons devoir l'insérer ici :

» De sçavans hommes, dit-il, se sont étonnés que Virgile, au sixième Livre de son Enéide, dans la description des Champs Elysées, » parlant de ce bois de lauriers où il a placé les » Poëtes, n'ait fait nulle mention d'Homère. » Le Cardinal Sirlet traitoit ce silence d'ingratitude. Turnèbe, Muret, Taubman & d'autres, » étoient à peu près de ce sentiment. Ils trouvoient étrange que Virgile, qui avoit tant d'obligation à Homère, ayant une si belle occasion de le nommer avec éloge, eût mieux » aimé faire cet honneur à l'ancien Musée. Jules » Scaliger, confondant ridiculement celui-ci » avec l'Auteur du Poëme d'Heros & de Léandre, s'est imaginé que Virgile en a usé de la » sorte, parce qu'il préféroit de beaucoup les » vers de Musée à ceux d'Homère. Si ces Critiques avoient fait tant soit peu d'attention à » l'ordre des tems, ils auroient rendu plus de » justice à Virgile. N'ayant eu dessein de parler, » dans l'endroit où il décrit Musée, que des Poëtes morts avant le sac de Troye, il étoit trop » judicieux pour supposer qu'Enée avoit pû y

XXXIV.

Le défunt Président de Thou eût bien voulu être Premier Président du Parlement de Paris, après son beau-frere le Premier Président de Harlay ; mais deux choses l'en empêchèrent : 1°. Qu'il n'eût pas voulu donner cinquante mille écus & plus, de récompense à M. de Harlay, comme fit le Président de Verdun : 2°. Que le Pape ne le vouloit pas, à cause de son Histoire. Il eût été bien empêché aux Audiences, car il ne pouvoit pas bien prononcer les Arrêts ; mais il étoit fort sçavant. On disoit que M. de Verdun feroit mieux cette Charge que lui ; vû que M. de Verdun sçavoit aller & parler.

» voir parmi eux Homère, né tout au moins, » selon les Chronologistes, cent-soixante & tant » d'années après la guerre de Troye. Homère lui-» même donne lieu de croire qu'il en étoit bien » plus éloigné, remarquant aussi souvent qu'il » fait combien les hommes de son tems cédoient » en vigueur à ceux du siècle d'Achille & d'He-» ctor «.

Il est vrai cependant que Virgile, dans ses différens Ouvrages, auroit pû aisément trouver l'occasion de parler d'Homère & de Cicéron, comme il a parlé de Théocrite dans ses Eglogues.

La Reine Mère l'appella de Toulouſe à Paris, comme un grand Juſticier, & fort digne de cette place.

XXXV.

Joachim du Bellay eſt mort Chanoine de Notre-Dame, & eût été, s'il ne fût mort, Archevêque de Bourdeaux. Il étoit ſourd ; il eſt mort à 53. ans paralytique.

XXXVI.

Apollonius prédit à Veſpaſien qu'il ſeroit Empereur. Au moins Philoſtrate le rapporte en ſa Vie.

XXXVII.

La vie eſt le commun bien des honnêtes gens. Il faut vivre tant que nous pouvons, *donec nos ex hac ſtatione evocet ſummus ille Deus.* Je ne puis approuver l'opinion de ceux qui ſe laiſſent mourir de faim, comme fit *Silius Italicus* pour un cor qu'il avoit au pied, dans Pline le jeune, livre 3. épit. 7. comme fit Pomponius Atticus, comme le raconte *Cornelius Nepos* en ſa Vie, qui eſt derrière les Epîtres *ad Atticum* ; comme fit Cardan à Rome, *ut refert Thuanus, ſub anno* 1576.

page 136. comme fit Corellius Rufus, dans Pline le jeune, Liv. I. Epît. XII. Je suis plutôt de l'avis de Mécénas, qui dit dans Sénèque :

Debilem facito manu,
Debilem pede, coxa
Tuber adstrue gibberum,
Lubricos quate dentes.

Ait Seneca, Epist. 101. *Mœcenatis turpissimum votum, quo & debilitatem non recusat, & deformitatem, & novissimè acutam crucem, dum modò inter hæc mala tempus prorogetur.* Achille dit dans Homère, qu'il aimeroit mieux être valet ici haut, que maître dans les enfers. Virgile, au VI. de l'Enéide, parlant de ceux qui se sont tués, dit :

Proxima deinde tenent mœsti loca, qui sibi lethum
Insontes peperere manu, lucemque perosi,
Projecere animas. Quàm vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem, & duros perferre labores!
Fata obstant, tristisque palus innabilis unda
Alligat, & novies Styx interfusa coercet.

Quòd non liceat seipsum interficere, vide

Salvagnii Boeſſii Comment. in Ibim Ovid. pag. 43. An apud veteres αὐτοκτονία licita fuerit, vide Serarium in Machabæis, pag. 476. &c. Cic. Lib. I. des Tuſculanes, montre comment Cléombrotus, Caton, Corellius Rufus ſe tuèrent *(a)*.

XXXVIII.

Thomas le Clerc, Premier Commis de M. de Puiſieux, étoit un grand débauché. Il voulut gager contre Bautru, qu'il feroit mieux des Vers que lui, & lui en envoya une page qu'il avoit faite ſur le champ, au bas de laquelle il mit *in promptu*, pour montrer à Bautru, qu'il feroit beaucoup mieux quand il y employeroit plus de tems. Bautru ne les eut pas plutôt reçus, qu'il fit cette réponſe:

Une autre fois prenez plus de délai.
Votre *in promptu* n'a pas le mot pour rire.
Vous êtes Clerc, mais de Monſtreil-Belai,
Qui buvez mieux, que ne ſçavez écrire.

Ce le Clerc étoit natif de Monſtreil-Belai; mais ſon père étoit Picard. Mon-

---

(*a*) Voyez auſſi D. Calmet, qui a très bien diſcuté cette matière dans ſon *Dictionnaire de la Bible*, au ſujet de Raſias.

ſtreil-Belai eſt en Anjou, & appartient à M. de Longueville. De ce même lieu étoit natif M. Moreau, Docteur en Médecine, & Profeſſeur du Roi à Paris, qui eſt un fort ſçavant homme.

XXXIX.

M. de *** eſt un Pontife qui aime ſon plaiſir. Il voudroit être à ſon aiſe, & que tout le monde y fût. Il aime un peu trop à boire, & même s'enyvre quelquefois. Quand il s'en alla prendre poſſeſſion de ſon Evêché, les Prêtres de *** qui boivent comme des Suiſſes, ſe réjouirent, & ſe diſoient l'un à l'autre : Buvons, Frères, courageuſement : *Habemus Pontificem, qui poſſit compati infirmitatibus noſtris.* C'eſt le vice que les Payens reprochoient injuſtement aux Apôtres, qui étoient remplis du Saint Eſprit ; car l'Egliſe chante :

Judæa tunc incredula,
Veſana torvo Spiritu,
Ructare muſti crapulam
Chriſti alumnos concrepat.

Et ailleurs :

Linguis loquuntur omnium.
Turbæ pavent gentilium :

Muſto

Musto pavere deputant,
Quos Spiritus repleverat.

C'est un vilain vice que l'yvrognerie. On dit, pour excuser l'Amour, qu'il est le vice des Princes. Mais pour l'yvrognerie, je la tiens le vice des vilains.

XL.

Il y a dans Philostrate des choses qui surpassent la croyance & les forces communes, & qu'il faut tenir pour bourdes & pour fables, ou croire qu'il étoit sorcier. On en peut dire autant des choses étranges qui se lisent dans la Vie de Jamblicus & d'Ammonius, & autres, écrites par Eunapius Sardianus.

XLI.

Moïse a été un grand personnage, fort célébré de toutes sortes d'Ecrivains. Les uns ont parlé de lui, comme d'un grand Capitaine, les autres, comme d'un homme divin, ou d'un grand & sage Législateur. Juvénal parle de lui en la Satire XIV.

Tradidit arcano quæcumque volumine Moses.

Galien en a parlé, & plusieurs autres.

Mais néanmoins tel l'a admiré par ses belles qualités, qui ne l'a pas cru. La plûpart des Ecrivains qui l'ont cité, lui ont contredit. Tous les sçavans Payens abhorroient la Religion des Juifs, laquelle n'a jamais guère eu de crédit que dans la Judée: *Notus in Judæa Deus.* Pour le Christianisme, les Apôtres & les Disciples de Jésus-Christ l'ont porté & proféré haut & loin, & le firent recevoir en divers lieux. Ce qui n'est pas étonnant; car plusieurs choses le favorisoient: 1°. Le concours particulier de la grace de Dieu, que J. C. leur avoit promis qui ne leur manqueroit jamais: 2°. Les Miracles fréquens qu'ils opéroient: 3°. Le grand exemple de probité que donnoient les premiers Chrétiens, qui étoient les meilleurs gens qui furent jamais au monde, témoin Pline le jeune en ses Epîtres. Nul d'entre eux n'étoit yvrogne, paillard, ni voleur, ni meurtrier; c'étoient de bonnes gens qui prioient Dieu avec grand amour, & grande charité entre eux. Les Payens qui se moquoient d'eux, admiroient leur vertu, leur justice, leur constance. Tertullien reproche aux Payens de son tems, qu'il y a bien eu dans l'Empire des Empereurs Tyrans & cruels, mais que ceux

qui les ont tués n'ont jamais été Chrétiens. Ils jeûnoient & prioient avec grande ferveur, & vivoient fort exemplairement : *Orabant, & plorabant, prædicantes Jesum crucifixum.* C'est grande pitié que la vie des Chrétiens d'aujourd'hui. Ce n'est que scandale & hypocrisie. Il y en a si peu de bons, qu'à peine les peut-on reconnoître : *Omnis caro corrupit viam suam.* Si on voyoit aujourd'hui un Chrétien de la primitive Eglise, on se moqueroit de lui, on ne le reconnoîtroit pas (*a*).

XLII.

M. le Prince de Condé a une belle part à la Royauté ; car le Roi n'a point d'enfans, & n'en aura peut-être point, joint qu'il est mal sain. On dit que la Reine est grosse ; mais outre que ce peut être un faux bruit, ce ne sera peut-être qu'une fille. Monsieur, frère du Roi, n'en aura point aussi (*b*). Le Roi a eu de grandes

(*a*) Ceci est outré. L'Auteur convient plus haut, qu'il y a de bons Chrétiens. L'Eglise Catholique n'en a jamais manqué, & n'en manquera jamais ; & c'est aussi dans ce sens qu'on l'appelle *sanctam Ecclesiam Catholicam.*

(*b*) Cette assertion si positive a été démentie par l'événement.

maladies ; de ſorte que la ſucceſſion du Royaume regarde fort M. le Prince. Il eſt né le premier Septembre 1588. Il fut arrêté priſonnier au Louvre le premier Septembre 1616. M. le Maréchal de Montmorenci fut pris, & arrêté priſonnier le premier Septembre 1632. & mourut la même année de la main du Bourreau à Toulouſe. M. de Sanci, aujourd'hui Evêque de Saint Malo, m'a dit qu'étant Ambaſſadeur au Levant, il a vû un Juif à Conſtantinople, qui lui dit qu'en l'an 1588. (c'eſt celui-là que tous les Mathématiciens & Aſtrologues avoient tant décrié par leurs horribles prédictions), étoit né en France un futur Roi de France ; ce ne peut être autre que lui (*a*).

XLIII.

Les Ligueurs arrêtèrent M. le Préſident de Blancmeſnil, lequel ils eurent envie de faire mourir. Mais M. de Villeroi, qui étoit ſon ami, fut cauſe qu'il ne mourut pas, & que les Ligueurs ſe contentèrent d'une rançon de mille écus. » Dieu me fit

(*a*) La naiſſance de Louis XIV. qui arriva l'année où l'Auteur écrivoit ces Mémoires, prouve la vanité & la fauſſeté de cette prédiction.

» cette grace ; si je n'eus le crédit de ga-
» rantir sa bourse, je ne fus du tout inu-
» tile à sa vie, laquelle étoit fort mena-
» cée de plusieurs «. *M. de Villeroi, en ses Mémoires, pag. 43. in-4°.*

XLIV.

Doratus, Poëta Regius, étoit Limousin. Il avoit été Maître de Ronsard. Il eut de sa première femme une fille unique, laquelle il maria à un nommé Goulu, qui avoit régenté, & lui donna sa Charge de Professeur du Roi. De ce mariage sont venus deux sçavans frères ; sçavoir, le Père Goulu, Feuillant, qui a si bien étrillé Balzac, & M. le Goulu le Médecin, qui étoit un très sçavant homme. Il avoit épousé la fille d'un autre Médecin, nommé M. de Monanteil, qui étoit Professeur du Roi en Mathématiques.

Dorat étant veuf, âgé de 77. ans, épousa en secondes nôces la fille d'un Pâtissier du Fauxbourg Saint Germain ; & dit-on qu'il n'eut jamais de bien d'elle, qu'un pâté de pigeons qu'il mangea avec d'autres Régens, le jour qu'il devint amoureux d'elle, & qu'elle lui fut accordée. De ce second mariage vint un fils, nommé Polycarpe, duquel étoit tuteur

M. Goulu, Professeur du Roi, & lequel il a nourri long-tems. Enfin ce Polycarpe a été fait Marchand de Toile, où il a si bien fait, qu'il est mort depuis peu extrêmement riche. Plusieurs réputoient ce Polycarpe bâtard, à cause du grand âge de Dorat, & qu'il avoit chez lui en pension plusieurs grands écoliers, qui aimoient bien sa femme.

XLV.

Castel Vetro, qui a travaillé sur la Poëtique d'Aristote, étoit un Italien, qui se fit Huguenot, & est mort à Genève. Je pense qu'il a écrit en Italien. C'est lui qui a dit que Virgile n'avoit point d'esprit.

XLVI.

Marie, fille de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit légitime. Car sa mère étoit Catherine d'Arragon, tante de Charles V. Empereur; laquelle Catherine mourut l'an 1536. Cette Marie fut faite Reine d'Angleterre, après la mort de son petit frère unique Edouard VI. âgé de 16. ans, *ex veneno ipsi propinato*, *anno* 1553. Elle remit la Messe par toute l'Angleterre, & fit condamner & brûler plusieurs Hérétiques. Elle vint à la Couronne, âgée de

38. ans, & mourut ayant règné 5. ans, en 1558. Elle avoit épousé Philippe II. qui depuis fut Roi d'Espagne, après la mort de Charles V. son père. Elle fit bien pendre & brûler des Hérétiques; & peut-être est-ce la cause pourquoi Buchanan la blâma fort en une certaine Epigramme, lui qui étoit Hérétique. Il est vrai qu'elle étoit laide.

Sum Maria malè grata patri, malè grata marito,
Cœlo invisa, meæ pestis atrox patriæ.
Nulla aberat labes, nisi quòd fuit abdita custos
Fida pudicitiæ forma maligna meæ.

XLVII.

François de l'Isle, *Franciscus Insulanus*, étoit un Procureur de la Cour à Paris, qui pensant sçavoir quelque chose, tira vanité de faire des vers contre Jules Scaliger; mais il y fit plusieurs fautes, dont on se moqua de lui. Quand il reconnut la faute qu'il avoit faite d'écrire contre ce grand personnage, il quitta de dépit le Palais, & s'en alla demeurer à Charenton, où il se mit à étudier aux Mathématiques. Ce Procureur n'étoit qu'un pe-

tit Carabin, au prix de Scaliger, qui étoit un homme incomparable. Ayant vû le Commentaire de Joſeph Scaliger ſur Lucain, il fit un petit Livret intitulé : *Mathematica pro Lucano Apologia adversùs Joſ. Scal.*

XLVIII.

La famille des Seguiers, dont eſt M. le Chancelier, vient de Saint-Pourain en Bourbonnois, d'où ſortirent deux frères. De l'un, qui eſt enterré dans Saint Severin, avec une épitaphe qui ne ſubſiſte plus, eſt venu Meſſire Pierre Seguier, qui fut Premier Avocat du Roi au Parlement, puis Préſident en la même Cour en 1556. en quel Office il mourut l'an 1570. Ce Meſſire Pierre Seguier laiſſa ſix garçons, & une fille. Le premier des ſix garçons fut Préſident aux Enquêtes. Il eſt père de M. Soret. Le ſecond fut Conſeiller de la Cour, Lieutenant-Civil après Gabriel Miron après l'an 1572. puis Préſident au Mortier; il eſt mort l'an 1603. Le troiſième fut Meſſire Jérôme Seguier, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France. Il eſt père de Meſſire Tanneguy Seguier, aujourd'hui Préſident au Mortier. Le quatrième a été Conſeiller de la Grand'-Chambre,

Chambre, & Doyen de Notre-Dame. Le cinquième a été Antoine, qui fut premièrement Avocat, puis Maître des Requêtes, Lieutenant-Civil, puis Avocat-Général l'an 1587. puis Président l'an 1597. Ambassadeur à Venise l'an 1598. & est mort second Président au Mortier, sans avoir été marié l'an 1624. Il étoit extrêmement riche. C'est lui duquel on voit ce beau Testament, où il y a tant de legs. Le sixième fut Messire Jean Seguier. Il fut Maître des Requêtes, puis Lieutenant-Civil l'an 1587. en quelle Charge il mourut de la peste l'an 1596. & Messire François Miron, Président au Grand Conseil, & Maître des Requêtes, lui succéda. Ce dernier des six, Messire Jean Seguier, laissa deux fils, dont l'aîné Pierre est aujourd'hui Chancelier de France, & Dominique, qui est Evêque de Meaux. La fille de Messire Pierre, Louise, fut mariée à un Conseiller de la Cour, & de ce mariage est né le Cardinal de Bérulle, lequel mourut l'an 1629. De l'autre frère est venu Messire Jérome Seguier, Président au Grand Conseil. Ce Jérôme Seguier avoit été Maître des Requêtes; il vendit cette Charge, & ne se réserva que la Commission de Président au Grand

Conſeil. Il n'avoit qu'une fille, laquelle il maria, âgée de 14. ans, à un vieillard nommé M. de Friſches, Conſeiller au Grand Conſeil, qui avoit 72. ans. Ce gendre mort, ſa fille s'eſt remariée, & vit encore aujourd'hui. La maiſon de ce M. Seguier, Préſident au Grand Conſeil, en laquelle il eſt mort à Champigni, appartient aujourd'hui à M. de la Ferté, Secrétaire & Intendant de M. d'Alyncourt, beau-père de M. Miron, Maître des Comptes, en laquelle j'ai vû ces Vers en Juillet 1638.

Segueridum fraternus amor, laus inclyta gentis,
Recta fides, legum cura, forenſis honor.

Puis en un autre endroit :

Parva licèt, magno domus hæc mihi parta labore.
Nec mirum ante alias ſi placet una; mea eſt.

XLIX.

Paul Jove fait mention d'un certain *Ludovicus Patavinus*, lequel il appelle *Patriarcha Aquileienſis, ex Medico Cardinalis factus, vir aſtuto, peracrique in-*

genio. Ce fut lui qui conseilla au Pape Eugène IV. de faire mourir, ou prendre pour lui faire faire son procès, le Cardinal *Joannes Vitellius Cornetanus*; ce qui fut heureusement exécuté, quoiqu'il fût bien accompagné, & qu'il eût bien tâché de se défendre, comme un mauvais garçon qu'il étoit. Il étoit Capitaine, prenoit des Villes, faisoit tuer & pendre presque impunément. Il commanda un jour qu'un pauvre Capitaine, *Antonius Pisanus*, surpris par malheur, fût pendu à un olivier. Ce pauvre Antoine se plaignoit qu'on le faisoit mourir du supplice des larrons.

L.

Charles, dernier Duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nanci l'an 1476. laissa une fille unique, nommée Marie, laquelle épousa le fils de Frédéric III. Empereur, nommé Maximilien, Archiduc d'Autriche. L'Archiduc Philippe, fils de Maximilien, fut héritier de tous les Pays-Bas, du chef de Marie de Bourgogne sa mère, & devint Roi d'Espagne par sa femme, Jeanne d'Arragon, fille de Ferdinand & d'Isabelle, Roi & Reine de Castille, d'Arragon & d'Espagne. Cette

Isabelle mourut l'an 1504. & Ferdinand l'an 1516. Du mariage de Philippe, Archiduc d'Autriche, avec Jeanne d'Arragon, naquit l'an 1500. Charles V. Empereur après Maximilien, & Roi de Hongrie & de Bohême. Cette Marie de Bourgogne étant à la chasse, grosse d'enfant, tomba de cheval, & se blessa si fort, qu'elle en mourut l'an 1482. Philippe, son fils, Roi d'Espagne, mourut de la peste à Burgos, ayant règné deux ans, âgé de 28. ans, l'an 1507. Maximilien I. son père, Empereur, mourut l'an 1519. auquel succéda son petit-fils Charles V. qui mourut l'an 1558. Jeanne d'Arragon, fèmme de Philippe, Archiduc d'Autriche, & mère de Charles V. Empereur & Roi d'Espagne, mourut à Madrid l'an 1556. Elle étoit grosse, lorsque Philippe son mari mourut, de sa quatrième fille Catherine, laquelle fut depuis Reine de Portugal, en tant que femme de Jean III. ayeul de Sébastien, Roi de Portugal. Cette Jeanne d'Arragon étoit la seconde fille de Ferdinand & d'Isabelle, la troisième fille desquels fut Catherine d'Arragon, femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, laquelle Catherine étoit tante maternelle de l'Empereur Charles

V. comme sœur de sa mère. Cette Jeanne d'Arragon, avant la mort de Philippe son mari, devint folle & insensée, soit de regret ou de poison, de jalousie ou d'amour. A cause de quoi elle fut mise prisonnière, & retenue jusqu'à sa mort. Elle mourut deux ans avant son fils Charles V. sçavoir l'an 1556. Ce fut lui qui la fit garder en prison, de peur qu'elle ne se remariât à un certain Prince de Tarente, qui eût été Roi d'Espagne par sa femme; & cet avis lui fut donné par Henri VII. Roi d'Angleterre, duquel le fils aîné Artus épousoit Catherine, sœur de ladite Jeanne, & tante dudit Empereur.

L I.

L'*Ambigu* est un petit Poëme François fait par Bautru l'aîné, qui a été Conseiller au Grand Conseil, contre le Sieur de la Guette, frère du Cardinal du Perron, qui est mort Archevêque de Sens. Ce même Bautru a fait l'*Onosandre*, qui est un autre petit Poëme contre M. de Montbazon; & pour tous les deux en a eu des coups de bâton.

Le Cardinal du Perron ne sçavoit quel métier faire étant jeune. Madame de Lore,

qui ſe diſoit veuve du Cardinal de Châtillon, m'a dit autrefois qu'elle avoit vû les du Perron en Normandie, dont l'aîné montroit le Latin dans une Ecole, & le second montroit à jouer du luth & de la viole. Enfin l'aîné ſe fourra chez le Cardinal de Vendôme, d'où ayant révélé au feu Roi l'intention du Tiers-Parti, il commença à faire fortune, en trahiſſant le Cardinal ſon maître; puis gagna les bonnes graces de Madame la Ducheſſe de Beaufort, en faiſant des Vers ſur ſa beauté, ſur ſes amours, & ſur la naiſſance de M. de Vendôme.

LII.

Jamais Prince n'a tant aimé ſa femme, comme le feu Roi aimoit Madame Gabrielle. Il l'eût épouſée, ſi elle ne fût morte ſubitement la Semaine ſainte de 1599. Elle eſt enterrée à Maubuiſſon, où ſa ſœur étoit Abbeſſe. M. de Vendôme perdit bien à cette mort, & à celle du feu Roi, qui l'aimoit extrêmement.

LIII.

Ce fut une étrange procédure que l'Arrêt de mort contre la Maréchale d'Ancre. Son plus grand crime étoit d'avoir reçû &

pris le bien que la Reine-Mère lui avoit donné. Elle consentoit qu'on le lui reprît, & d'être envoyée à Lorette, y accomplir un vœu qu'elle avoit fait. M. Courtin opina qu'elle fût penduë ; M. Deslandes la condamnoit à prison perpétuelle où le Roi voudroit ; M. de Palluau au fouet ; M. Servin disoit qu'il falloit la tirer à quatre chevaux ; les autres, en plus grand nombre, à lui couper la tête. Quand elle se vit condamnée à mort, elle dit qu'elle étoit grosse, puis s'en dédit. Elle étoit bellote, & de bon esprit. Le Roi donna son fils en garde à un Gentilhomme, nommé Fiesque, qui étoit fils d'un bâtard de la Maison de Fiesque, & qui étoit propre frère de celui qui est aujourd'hui Curé de Saint Sulpice. Enfin ce fils s'est retiré à Florence avec permission, où on l'appelloit le Comte de Penne. Il y est mort sans avoir été marié.

LIV.

M. Cospéan, aujourd'hui Evêque de Lisieux, est natif de Mons en Hainaut. Il vint à Paris, après la paix faite, l'an 1598. & commença à y régenter. Il fit deux cours en Philosophie au Collége de Lisieux, lorsque M. Bavan y étoit Prin-

cipal, qui le prit en affection; & lui aidant comme il fit, a été un des premiers Auteurs de ſa fortune. Il étoit fort pauvre en ces commencemens. Ce Principal le nourriſſoit. A cauſe de la Paix faite, pluſieurs Flamans vinrent à Paris; &, d'autant qu'il parloit hardiment, & s'expliquoit aſſez bien, il eut bien des Ecoliers, qui lui causèrent grand gain. Il ne gagna pas tant au ſecond cours, parce qu'il devint pareſſeux en ſes leçons. Il commença à prêcher en de petites Egliſes, & de-là eſt parvenu. Monſieur & Madame de Rambouillet le prirent ſi fort à gré, qu'ils lui donnèrent mille livres de rente ſur le plus beau de leurs biens; ce qu'ils firent paſſer pardevant Notaires, & dont il jouit encore aujourd'hui. Il avoit chez lui en penſion M. du Fargis, neveu de M. de Rambouillet, lequel fut tant plus loué de cette libéralité, qu'il étoit obéré, & avoit bien de quoi employer ſon argent à autre choſe. Depuis il fut chéri de M. D'Epernon, qui jouiſſoit de l'Evêché d'Aix par la mort de Meſſire François de Foix de Candale, ce grand Mathématicien, oncle de ſa femme, qui mourut nonagénaire à Bordeaux, l'an 1594. Il lui donna donc cet Evêché avec

6000. livres de rente. Mais le Roi ne le voulut admettre, disant que M. de Cospéan étoit un Flamand espagnolisé, qui ne devoit pas devenir Evêque en France; & par ce refus, ses Lettres demeurèrent trois mois chez le Secrétaire d'Etat. Enfin elles ont passé. En 1622. il fut fait Evêque de Nantes, & aujourd'hui il l'est de Lisieux, de sorte qu'il semble finir où il a commencé. On dit de lui, qu'il a commencé par le Collège des trois Evêques, à cause de ses trois Evêchés, & qu'il finit au Collège de Lisieux. Il est Docteur de Sorbonne. M. Gautier, Principal du Collège de Sainte Barbe, eut le premier lieu; M. Cospéan le second: le Père Asseline, qui est aujourd'hui Feuillant, le troisième; M. Froger, qui est Curé de Saint Nicolas du Chardonnet, le quatrième; M. Boudot, qui est mort Evêque d'Arras, le cinquième. Et parce que ce dernier étoit fort sçavant, on disoit: *Est primo quintus similis.* Il a pensé autrefois être Recteur de l'Université. Il a une autre fois failli d'être Curé de Saint Eustache à Paris. Le Roi ne le voulut point, disant qu'il ne falloit pas qu'un étranger possédât la première Cure de sa bonne Ville de Paris. On dit ici en proverbe connu, que per-

ſonne ne peut être Curé de Saint Euſtache, s'il n'eſt fou. M. Tonnelier d'aujourd'hui eſt néanmoins bien ſage.

LV.

Henri Etienne, qui a fait l'*Apologie d'Herodote*, le *Theſaurus Linguæ Græcæ*, & tant d'autres Livres, a été avec Budé, un des ſçavans hommes en Grec qui furent jamais. Caſaubon, ſon gendre, diſoit que ce qu'il avoit ignoré pouvoit bien être inconnu aux autres. Il ſortit de Genève, & vint demeurer à Lyon, où il gagnoit ſa vie à corriger en l'Imprimerie de Cardon, qui lui donnoit tous les ans 600. écus, qu'il ménageoit ſi mal, qu'ils ne ſuffiſoient jamais. Enfin il y eſt mort pauvre l'an 1598. Cet Henri Etienne avoit un neveu à Paris, nommé Robert Etienne, qui ne fut jamais marié; il étoit Huguenot. C'étoit un homme jovial, qui alloit boire çà & là. Avant que de mourir, il donna cent piſtoles d'or à Du Moulin le Miniſtre, diſant qu'un bon Paroiſſien donnoit quelque choſe, avant que de mourir, à ſon Curé.

Ce Robert Etienne, & Laurent Bouchel, Avocat, qui étoit beau-frère de M. Servin, alloient ſouvent au cabaret; &

quand ils ſçavoient où ſe devoit faire quelque exécution criminelle, ils s'en alloient boire enſemble en ce quartier-là, pour voir le ſupplice Un jour fut pendu un Prêtre à la Grève, qui fit de fort beaux diſcours ſur l'échelle, qui furent entendus par ces deux hommes. La nuit ſuivante Laurent Bouchel, qui ne pouvoit dormir, envoya ſon valet demander à Robert Etienne ce qu'avoit dit ce Prêtre. Robert Etienne fâché d'être réveillé pour ſi peu de choſe, lui dit en colère : Va-t-en dire à ton maître, qu'il lui aille demander à la Grève, il y eſt encore; & qu'une autre fois il ne boive pas tant.

LVI.

Eraſme étoit le plus ſçavant homme & le plus poli de ſon tems. Scaliger le père a eu tort d'écrire contre lui.

LVII.

Ludovicus Vives étoit Eſpagnol, natif de Valence, quoiqu'il fût marié en Flandres. Il étoit fort ſçavant en Théologie. Il eſt mort à Bruges. On dit qu'il eſt mort d'une convulſion, qui lui ſurvint inopinément à l'occaſion d'une playe qu'il avoit en la main gauche. Il y a bien de la doc-

trine en ſes Commentaires, quoiqu'il y ait quelque choſe qui en déplaiſe aux Moines.

LVIII.

Montmaur eſt natif de Guerci en Périgourdin; il a été autrefois Jéſuite, & a fait la Cinquième en leur Collège de Périgueux. Il s'en alla en Italie, où il fut découvert avoir falſifié des Lettres, à cauſe de quoi les Jéſuites lui donnèrent la falt; il eſt néanmoins encore leur ami. Il a été Précepteur du Marquis de Prâlin, & Principal à Troyes. C'eſt un grand bravant. Il eſt naturellement fourbe & impudent. Il diroit des injures à un Apôtre. A l'oüir dire, c'eſt le plus grand perſonnage du monde. Je me rencontrai il y a quelque tems chez M. le Chancelier, où il y avoit d'honnêtes gens, & fort ſçavans; il leur en faiſoit fort accroire; & leur parlant de l'explication d'un certain mot Grec, il leur en diſoit merveilles, qu'il avoit appriſes, ce dit-il, dans Héſychius, dans Strabon, dans Pauſanias. Je dis que ces Auteurs n'avoient rien dit de cela; mais bien que Scaliger ſur Manile en avoit parlé, & que c'eſt-là où il l'avoit appris. Il le nia abſolument, &

dit qu'il n'étoit pas faussaire; qu'il le montreroit. Le lendemain il y retourna. M. le Chancelier lui demanda ses preuves; & lui, répondit qu'il étoit trop homme de bien, pour en imposer de la sorte. Alors M. le Chancelier envoya céans avec un carrosse me querir, & me pria de lui porter mon Hésychius, ce que je fis, comme aussi le Manile de Scāliger. Etant arrivé, M. le Chancelier nous fit tous asseoir à l'entour de lui, où, entre autres, étoit Madame la Chancelière, M. D'Espesses, M. de Cérisy, M. de Morangis, M. Habert, M. de Lingendes, & autres. On commença à parler de ces Livres. Il dit toûjours qu'il étoit homme de bien, & qu'il n'avoit point cité à faux, commença à implorer la faveur de Madame la Chancelière. Lui ayant produit les Livres qu'il citoit, afin qu'il nous montrât ses autorités, il nia le pouvoir faire, vû que ses Livres étoient d'impression différente. Toute la Compagnie vit bien la fourbe du personnage, & se moqua de lui. M. D'Espesses même demanda pardon pour lui à M. le Chancelier, car c'est lui qui l'a introduit là-dedans; & puis s'étant retiré à un coin, fit ces quatre Vers sur le champ, qu'il présenta à M. le Chance-

lier, tandis que Montmaur proteſtoit qu'il montreroit & prouveroit tout ce qu'il avoit dit :

Montmaur, c'eſt fait de ta mémoire ;
Tu bronches ſous ce vieil Bourbon.
Tous les Auteurs te font faux-bon,
Si tu n'as recours au grimoire.

A la vérité, il a une grande mémoire ; mais il ne fait qu'emballer & enfiler fauſſetés ſur fauſſetés, & en baille à garder à tout le monde ; c'eſt un hardi vilain, qui mord & pique tout le monde. Il a depuis ce tems-là chanté injures à M. de Lingendes à la table de M. le Chancelier, puis une autre fois à M. de Cériſy, à cauſe de quoi M. le Chancelier lui a fait défendre ſa table & ſa maiſon. Sa grande mémoire, avec ſon peu de jugement, lui a fait attribuer cette Epitaphe :

Sous cette caſaque noire
Repoſe bien doucement
Montmaur, d'heureuſe mémoire,
Attendant le jugement.

Sa Charge de Profeſſeur du Roi lui vient de M. Goulu, pour laquelle avoir les Jéſuites lui ont aidé. Il avoit promis d'é-

pouſer la fille dudit Goulu ; mais quand il fut reçu, il dit qu'il ne pouvoit point, & qu'il étoit *in Sacris*. Cet homme eſt un grand fourbe (*a*).

LIX.

Buchanan étant à Paris, eut la goute l'an 1544. Il étoit né l'an 1506. & mourut l'an 1582. Il n'avoit pas ſon pareil quand il vivoit ; il ne l'a pas eu mille ans devant, & ne l'aura pas mille ans après.

LX.

M. Des Portes, Abbé de Tyron, étoit fils d'un Marchand Drapier de Chartres, qui fit un voyage en Italie ; d'où étant de retour, il commença à faire des Vers François, par la Traduction de quelques Poëtes Italiens. Henri III. l'ayant pris en affection, le mena en Pologne, & l'aima juſqu'en 1508. que Des Portes le quitta, ſe mêlant de la Ligue avec le Marquis de Villay, prévoyant peut-être que les affai-

---

(*a*) Cette Hiſtoire eſt racontée par le même Nicolas de Bourbon, dans une Lettre Latine à Claude de Meſmes, Comte d'Avaux. Voyez l'*Hiſtoire de Pierre de Montmaur*, par M. de Vallengre, pag. 73.

res de Henri III. n'iroient plus bien. Le premier don que lui fit Henri III. fut de trente mille écus comptant, desquels il fit deux mille écus de rente au denier douze, & acheta pour dix mille écus de meubles. Le Roi étant à Venise, à son retour de Pologne, M. Des Portes y acheta pour cinq cens écus de Livres. Le Roi les voulut avoir, & lui en fit rendre mille écus, & quelque tems après lui fit rendre les Livres aussi. Après il obtint plusieurs bonnes Abbayes. Il étoit fort mignard & gentil, agréable en ses mœurs & en sa conversation. Il gouverna long-tems l'esprit de Madame la Duchesse de Retz, qui est mère de notre Archevêque, laquelle se nommoit Claude Catherine de Clermont. C'est lui qui est nommé le Poëte de l'Amirauté dans le commencement, en ces mots : » Soyez S. . . . . comme Se- » nault, scélérat comme Bussi, Athéiste » & ingrat comme le Poëte de l'Amirau- » té; lavez-vous d'eau de Higuiero; vous » voilà sans tache, & pilier de la Foi «: à cause qu'il étoit durant la Ligue avec l'Amiral de Villars, dans Rouen & ailleurs.

LXI.

Mariana, qui a fait l'Histoire d'Espagne,

gne, étoit Espagnol, & Jésuite, mais peu aimé parmi eux. Il donna des Mémoires contre eux pour les réformer. Il avoit enseigné la Philosophie & la Théologie à Paris. Il mourut à Tolède environ l'an 1622 (a).

LXII.

Ce Brissæus est un Gascon ; il demeure chez Monsieur, & a, en qualité d'Historiographe de Son Altesse Royale, douze cens livres de rente. Il a autrefois été Jésuite. Ils le haïssent bien, & l'appellent Apostat. Il faisoit environ l'an 1619. à Lisieux des répétitions de Droit, & montroit les moyens de haranguer sur le champ, *de qualibet materia*. Il couroit quantité de monde l'entendre. Les Avocats, ses auditeurs, lui firent un présent de cent pistoles dans une bourse, qu'il prit, & en avoit besoin. Je l'y fus quelquefois entendre. Je n'admirois pas tant ce qu'il disoit de bon, que la grande quantité qu'il disoit par cœur. Il a une grande & heureuse mémoire. Il a un frère en cette Ville, qui est Partisan, qui est devenu fort riche.

(a) L'an 1624. le 17. de Février, âgé de 87 ans.

LXIII.

Ce Soulet qui a traduit quelques Oraisons de Cicéron, eſt mort Chanoine d'Evreux. Il avoit encore un frère. Ils étoient fils d'un Tréſorier de France, qui eſt mort aſſez incommodé. Le Cardinal du Perron avoit été en ſon jeune âge leur Précepteur.

LXIV.

Le Pape eſt né l'an 1568. Vieilleſſe eſt maladie, & maladie eſt vieilleſſe. Rabelais dit en ſon Almanach, que vieilleſſe ſera incurable cette année, à cauſe des années paſſées. Ceux qui ſeront pleurétiques auront grand mal au côté, *&c.*

LXV.

L'Archiducheſſe des Pays-Bas Eugénie-Iſabelle, voyant le progrès du Roi de Suéde en Allemagne, avoit peur pour ſa Maiſon d'Autriche. Elle diſoit, que l'Empereur Rodolphe avoit fait, quelques ans avant ſa mort, bâtir une ſalle, où il avoit fait graver en lettres d'or ce mot, *ADSIT.* Comme pluſieurs lui en demandoient l'explication, après que chacun l'eut interprété à ſa mode, il leur

dit que c'étoit ainsi : *Austriacæ Domui Suus Instat Tumulus* ; & en rendoit cette raison. » Je n'ai point d'enfans pour me » succéder ; mon frère Matthias n'en aura » point ; l'Archiduc Albert ne veut pas de » l'Empire (*& de fait il n'en a pas voulu*) ; » si bien que l'Empire regarde mon cou- » sin l'Archiduc de Gratz, qui est trop » bigot pour bien gouverner un grand » Empire, & ne lui réussira pas dans tou- » te l'Allemagne, comme il lui est arrivé » en son petit canton de Pays «. Il faut avouer que si le Roi de Suéde ne fût pas mort, la Maison d'Autriche étoit perduë. Le Walstein même la mettoit en grand danger. Mais Dieu a montré à ce coup-là, comme plusieurs autres fois, qu'il n'aime pas les trahisons & les conspirations contre les Princes.

LXVI.

L'oncle de la Reine-Mère, Ferdinand de Médicis, avoit été Cardinal vingt cinq ans avant que de se marier, puis étant mort sans enfans, laissa son Duché à François, son frère, qui ayant de même quitté le Cardinalat, se maria à Jeanne d'Autriche, de laquelle il eut deux filles, l'une mariée au Duc de Mantouë, Vin-

cent ; & l'autre au feu Roi Henri IV. Après la mort de ſa femme, il devint amoureux d'une jeune Noble Vénitienne fort belle, nommée *Bianca Capellia*, laquelle même il épouſa. Cette Bianca Capellia avoit fait apprêter des olives empoiſonnées, pour tuer un Prince des parens de François, ſon mari. Comme on les apportoit, François rencontrant le porteur, en prit deux & les mangea, dont il ſe trouva incontinent fort mal. Bianca Capellia, reconnoiſſant la faute qu'elle avoit faite, & le *qui pro quo* qui avoit empoiſonné ſon cher mari, prit des mêmes olives, & en ayant mangé, ſe jetta ſur le même lit avec lui, avec lequel elle mourut l'an 1587.

Marie de Médicis, ſa fille, épouſa le feu Roi à Lyon l'an 1600. Elle étoit vieille fille, âgée de 27. ans, mais groſſe & graſſe. On avoit parlé de la marier à pluſieurs Princes ; mais rien n'avoit réuſſi. Son oncle diſoit, qu'il avoit peur de la marier à un Prince du Sang de France, M. de Montpenſier, qui épouſa la fille de M. de Joyeuſe le Capucin. On parla de la marier à un Duc de Brunſvic, lequel à ce deſſein paſſa par Florence, & y fut fort bien traité. Mais ayant peur

qu'on ne lui parlât de ce mariage, auquel il avoit de l'averſion, il s'en alla le lendemain, ſans dire adieu à ſon hôteſſe. Le lendemain que le Roi eut couché avec elle à Lyon, comme on parloit de ce Duc de Brunſvic, il dit: *Elle étoit trop bonne pour un gros pourceau d'Allemagne.* Le Roi la trouvoit belle, graſſe comme elle étoit. Le commun vœu des filles d'Italie eſt, *Que Dieu me faſſe groſſe & graſſe, je me ferai belle.*

Voilà d'étranges revers de fortune. Elle a épouſé le plus grand, le plus noble, & le plus glorieux Prince de la Chrétienté. Elle a été long-tems Régente; elle eſt mère du Roi. Les trois plus grands Princes de l'Europe, après ſon fils, ſont ſes gendres, & néanmoins la voilà aujourd'hui réduite en Flandres, à ſe contenter d'une modique penſion, que les Eſpagnols lui donnent avec bien du mécontentement. Vraiment la pauvre Dame mange bien du pain d'angoiſſe & de douleur; elle s'eſt ennuyée en Flandres, & eût bien voulu aller en Angleterre; mais on ne veut pas d'elle. On craint trop en ce Pays-là le Docteur d'Eſpanſe. Le Roi d'Angleterre n'eſt pas aſſez riche, pour donner de ces penſions-là. Il n'y a

que la France & l'Espagne, qui puissent jouer si gros jeu. Je ne sçais si jamais elle reviendra en France ; car il me semble qu'elle est noyée bien avant, & puis elle est vieille. Elle est née l'an 1574. de sorte qu'elle a aujourd'hui 64. ans (*a*). C'est beaucoup d'âge pour revenir de si loin.

LXVII.

Amadis Jamin avoit demeuré avec Ronsard, & l'avoit servi comme son Page. Il étoit natif de Chaours, Diocèse de Langres, d'où même étoit natif Messire Edmond Richer, Docteur de Sorbonne. Amadis Jamin est mort Grenetier à Châtillon sur Seine. Quand il alloit faire ses visites, il s'adressoit toûjours au Curé de chaque Village, & lui demandoit, en lui donnant à dîner, s'il ne connoissoit point de sorcier à l'entour ; qu'il eût bien voulu parler à quelques-uns ; qu'il y avoit trente-cinq ans qu'il cherchoit des Diables, & qu'il n'avoit pas vû la queuë d'un.

LXVIII.

J'ai eu long-tems un Rabelais ; mais il

(*a*) Par conséquent, ces Mélanges ont été écrits en 1638.

n'étoit pas à moi. C'étoit celui de M. Guyet, qu'il avoit laiſſé en mon étude. Il ſe confeſſoit tous les ans qu'il avoit un Rabelais qui n'étoit pas chez lui ; & moi je me confeſſois d'en avoir un qui n'étoit pas à moi.

LXIX.

Quand le père de Charles V. qui étoit Philippe, Archiduc d'Autriche, & Roi d'Eſpagne, fut mort en Eſpagne l'an 1507. on parla de remarier ſa veuve. Les uns propoſoient le Duc de Calabre ; d'autres parloient de Henri VII. Roi d'Angleterre ; d'autres diſoient que ſon père, Ferdinand d'Arragon, avoit deſſein de lui faire épouſer ſon neveu Gaſton de Foix, qui étoit auſſi frère de Germaine de Foix, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée depuis la mort d'Iſabelle, Reine de Caſtille & d'Arragon, mère de ladite Jeanne, veuve. Mais les Grands d'Eſpagne ne conſentoient pas volontiers à ces mariages d'étrangers, quelque grands Princes qu'ils fuſſent. Et néanmoins, d'autant qu'elle étoit jeune encore, & fort en âge de ſe remarier, Charles V. fut bien conſeillé de la faire arrêter priſonnière, au moins tenuë ſous bonne garde, comme privée de

son esprit, *quamvis lucida haberet intervalla*; &, sans cet avis, je crois qu'elle se fût remariée; car tous les Royaumes d'Espagne qui lui appartenoient, n'eussent pas manqué d'éveiller l'esprit des jeunes Princes de l'Europe, qui sont volontiers friands de tels morceaux.

LXX.

Bautru l'aîné appelle dans l'*Onosandre* M. de Montbazon, Prince de Bétisy, parce qu'il étoit logé dans la ruë Bétisy. Il est dans *le Cabinet Satirique*, pag. 558.

LXXI.

Un certain fut trois fois Augustin, trois fois Jacobin, trois fois Cordelier, & trois fois Mathurin, & néanmoins ne put amender, & ne valut jamais rien; à cause de quoi on fit ces deux Vers, qui rencontrent assez bien avec tous ces divers changemens d'état :

Ter corvus, ter pica fui, ter fune ligatus,
Ter cruce signatus, sumque quod ante fui.

Les Moines disent que ces Vers se doivent entendre d'Erasme; mais ils se trompent, & ont tort doublement. Car 1°. le bon

bon Erasme étoit fort homme de bien: 2°. Il n'avoit été que quelque tems dans une Abbaye de l'Ordre de Saint Augustin, & ce, étant fort jeune, où son tuteur l'avoit poussé par force, prétendant avoir sa succession; d'où il se retira prudemment & de bonne heure, ne se sentant point de goût pour cette vie, où il n'auroit pas tant travaillé pour le Public: car il a très bien fait en tant de beaux Livres qu'il nous a laissés, & principalement en ses Adages, ses Epîtres, ses Paraphrases sur le Nouveau Testament, & ses Apologies. Ses Colloques *Lingua*, & *Moriæ Encomium*, sont pareillement fort bons. Hélas! Plût à Dieu que chaque Couvent de nos Moines, nous pût chaque centaine d'années fournir un bon Erasme, ou qui en approchât!

LXXII.

Origènes vint à Rome du tems de Fabien, Pape, & fut entendre Plotin, Philosophe Platonicien, qui enseignoit publiquement: *In cujus auditorium cùm esset ingressus Origenes, siluit Plotinus: rogatusque cur, Græculi adventu, taceret, respondisse fertur:* Veniente Sole, stellæ non lucent.

LXXIII.

Le beau Latin de Calvin & de Bèze a bien trompé du monde, & fait des Huguenots. *Eloquentia enim illa sæcularis est calix Babylonis, in quo proponuntur ut blasphemiæ, hæreses, pravi mores, &c. ut ait alicubi Origen. Nimis honorati sunt amici tui, Deus, inquit David; sed in illo minus scandalizantur Hæretici, &c. Objiciunt Hæretici Ecclesiæ Romanæ fastum prorsus adversari simplicitati, ac pietati Apostolorum. Sed illi fuerunt semina, nos sumus arbor florescens, frondescens, & fructificans. Pueri credunt omnia, quæcumque etiam ineptissima iis suggeruntur credenda, etiam à vetulis. Grandiores facti, prudenter credunt quæ sunt credenda, nec falluntur. Cùm enim incipit corpus senescere, tunc incipit animus reviviscere.*

De Monacho Miles, Monachus de Milite factus.

LXXIV.

Cornelius Celsus n'a jamais pratiqué la Médecine, quoiqu'il en ait doctement écrit. Averroës en est tout de même. Cornelius Celsus étoit un de ces Philosophes, *qui ambulabant in plateis, quique profite-*

bantur se omnia scire, jusqu'à se faire eux-mêmes leurs habits & leurs souliers, *ut dicitur de Gorgia Leontino.* Quintilien dit que Celse avoit écrit *de re rustica*, *& de re militari.* Voici ses mots : *Quid plura ? cùm etiam Cornelius Celsus, mediocri vir ingenio, non solùm de his omnibus conscripserit artibus ; sed amplius, rei militaris & rusticæ, etiam & medendæ, præcepta reliquerit ? Dignus vel illo proposito, ut eum scisse omnia illa credamus. Quint. Institut. Orat. Lib.* 12. *Cap.* 11. Il paroît par ce passage de Quintilien, que Celse avoit aussi écrit *de Arte Orator.* Peut-être que voulant écrire de tout pour paroître sçavant, il déroboit hardiment de tous ceux qui en avoient écrit avant lui. Car quelques-uns disent qu'il vivoit du tems d'Aulu-Gelle, & que c'est de lui qu'il faut entendre ce passage d'Horace, *Lib.* 1. *Epist.* 3.

Quid mihi Celsus agit ? monitus, multumque monendus,
Privatas ut quærat opes, & tangere vitet
Scripta, Palatinus quæcumque recepit Apollo ;
Ne si fortè suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum
Furtivis imitata coloribus.

Pour ce qu'il nous a laissé de la Médecine, il est en beau Latin & fort élégant, presque tout tiré du grand Hippocrate. Mais je crois qu'il avoit encore imité d'autres Auteurs, que nous n'avons pas aujourd'hui, & qui ont été perdus. Même il en cite plusieurs qui ne sont pas venus jusqu'à nous, *& quos verisimile est periisse incuriâ temporum.* Mais, ce qui me fait croire qu'il n'étoit pas Médecin, c'est que les opérations de Chirurgie, comme il les disent, sont si mal & si grossiérement couchées, qu'elles ne se peuvent en aucune façon faire, ni enseigner de son Livre; & néanmoins, vû qu'il a écrit de tant de choses, pourquoi est-ce que Quintilien l'appelle, *mediocri vir ingenio?* N'est-ce pas comme Ovide parle d'Ennius?

Ennius ingenio maximus, arte rudis.
Trist. II. 2.

Ou bien en cet autre endroit de Callimachus:

Bacciades toto semper cantabitur orbe,
Quamvis ingenio non valet, arte valet.

LXXV.

Jean de Montluc, Evêque de Valence,

étoit propre frère de blaiſe de Montluc, Maréchal de France, duquel nous avons les Mémoires. Ce Jean de Montluc fut en ſon jeune âge Cordelier (*a*), puis en ſortit, étant alléché par le grand eſprit qu'il avoit à ſe mêler dans le monde. Il ſe mit à prêcher, où il faiſoit merveille; & s'étant tourné au Conſeil du Roi, eut diverſes commiſſions, où il réuſſit heureuſement. Il a fait en ſa vie pluſieurs Ambaſſades en Pologne, à Veniſe, en Hongrie, deux fois à Rome, en Ecoſſe, en Angleterre; même il traita la Paix univerſelle avec le Turc. Il fut ſoupçonné d'Héréſie; de ſorte qu'aux Etats de Blois l'an 1577. il fut ordonné qu'on ne recevroit plus au Conſeil du Roi, aucun de ceux qui étoient ſoupçonnés d'Héréſie, ou fauteurs d'Hérétiques; ce qui fut ordonné à cauſe de lui ſeulement.

Il fut envoyé au Concile de Trente; mais étant à Pignerol, il reçut avis par lettres de Meſſieurs de Pibrac, de Ferrier, & de Morvilliers, Evêque d'Orléans, qu'il ne faiſoit pas bon pour lui au Concile; que le Pape avoit les mains trop

---

(*a*) On croit aſſez communément qu'il avoit été Jacobin.

longues, & que les passeports donnés à ceux qui alloient au Concile, ne s'entendoient pas pour les Evêques soupçonnés d'Héréfie; qu'on lui faisoit pour ce point son procès à Rome, & qu'il se gardât bien de passer outre, qu'autrement il étoit en danger. Et de fait il y a eu Sentence portant condamnation contre lui, comme d'un Hérétique, mentionnée dans les Bulles de Charles ..... (*a*), son successeur, qui étoit son neveu, en tant que fils de sa sœur. (Cette sœur, nommée Anne, avoit déja épousé dès l'an 1530. François de Gélas, Seigneur de Leberon, fils d'André, Seigneur de Leberon, & de Marguerite de la Motte-Gier, & petit-fils de noble Pierre de Gelas, Seigneur de Leberon & de Blanche de Bouroubhan.) Ce neveu ne put obtenir l'Evêché de Valence, par la résignation de son oncle, à cause de l'Héréfie dont il étoit accusé: mais il l'eut par le moyen de la nomination du Roi. Jean de Montluc mourut l'an 1579. à Toulouse, hydropique. Il eut un bâtard qui fut légitimé, qui fut Balagni, Prince de Cambrai, d'une belle femme Grecque, qu'il avoit ame-

(*a*) Il manque ici quelque chose dans l'original.

née de ſon Ambaſſade de Levant ; d'autres diſent que la mère de ce Balagni étoit une Picarde. Il acheta pour ce ſien bâtard exprès la Terre de Balagni, afin de lui en faire porter le nom. Scipion Du Pleix, en parlant du Colloque de Poiſſi, parle de lui comme d'un homme libertin, & bien peu Catholique. Quoiqu'il ſe dît Evêque, il n'a jamais été ſacré, n'a jamais tenu les Ordres, ni n'a jamais été Prêtre ; ains ſeulement a été nommé à cet Evêché. Quand il oüit la nouvelle de la mort de Calvin, il s'écria de douleur, & dit qu'à ſon grand regret le plus grand Théologien du monde étoit mort. Il prêchoit hardiment & éloquemment. Mais il entroit dans la Chaire pour prêcher, comme dans le Conſeil pour opiner, & parler d'affaires, avec un manteau, une ſoutane & un bonnet quarré, & rarement prêchoit-il qu'il ne lui échappât quelque opinion hérérique. Et même une femme ſe leva du Sermon un jour, & lui dit qu'il étoit un méchant Evêque de parler ainſi. Il portoit ſi fort & appertement les Huguenots à Valence, que quand les Chanoines chantoient la Meſſe dans le Chœur, les Miniſtres étoient dans la Nef, qui chantoient les Pſeaumes. Tandis qu'on

pourſuivoit les Luthériens, le Doyen de Valence eut commandement de faire des informations contre ceux qui prêchoient des Héréſies, entre leſquels Jean de Montluc fut compris. Mais il fit caſſer ces informations, étant de retour d'Ecoſſe, par Arrêt du Grand-Conſeil, qu'il obtint au rapport de M. Nicolas Compain, que Blaiſe de Montluc, au commencement de ſes Mémoires, dit avoir été le plus méchant homme de France; & le Doyen fut condamné à faire amende honorable pour avoir informé contre ſon Evêque. Meſſire Jacques de Leberon, qui eſt aujourd'hui Evêque de Valence, avoit un ſien couſin Jacques de Leberon, (Seigneur d'Upie & de Barcelonne en Valentinois, d'une branche cadette de la maiſon de Gelas de Leberon.)

LXXVI.

En Mars 1638. le Duc de Veymar a gagné une bataille, & a pris Jean de Vert, ſur laquelle priſe M. de Bourbon a fait ces Vers:

Nulla ſalus bello. Pax toto poſcitur orbe.
Nos Janum Viridem clauſimus. Ecquid erit?

LXXVII.

Les grandes nouvelles ne ſe doivent pas croire d'abord ; il faut en attendre le boiteux. *Præceptum eſt Epicharmi : Sobrius eſto, & memineris non credulus eſſe.*

Ne credas, ne, Epicharmus ait, non, ſobrius eſto.
Hi nervi humanæ, membraque, mentis erunt.

Vide Alc. Emblem. 16.

LXXVIII.

Il ne ſe faut pas fier aux enfans, deſquels on aura aſſaſſiné le père : *Stultus, qui occiſo patre, ſinit vivere liberos.*

LXXIX.

On dit que Sixte V. dit en mourant : *O Rex Philippe! hoc uno me ſuperas, quòd morior.*

LXXX.

Rodolphus Botereius étoit de Châteaudun ; il étoit fort ſçavant en Latin ; il eût harangué deux heures en Latin ſur le champ. Il a laiſſé deux filles, dont l'une a été mariée au fils du Préſident Joly,

d'avec laquelle il a été démarié ſous ombre d'impuiſſance. Cette Bouteraye démariée a depuis épouſé M. Pajot, Conſeiller au Grand Conſeil, qui ayant été avec elle ſix mois ou environ, eſt mort l'an 1637. Puis ce fils du Préſident Joly a répouſé la fille de Dolé, Avocat, qui fut fait Conſeiller d'Etat du tems de la Régence de la Reine Mère, & lequel mourut à Tours l'an 1616. Ce Dolé étoit fils d'un Tailleur de Dourlans, qui ſe fit Cabaretier. Il avoit été Précepteur de M. de Baumont, fils unique du Préſident de Harlay. Mais depuis ayant été aux affaires du Conſeil, il ſe fit tant d'ennemis, qu'il eût été pendu après la mort du Maréchal d'Ancre, s'il eût encore vécu.

LXXXI.

Le Roi François I. fit Chancelier de France le Premier Préſident Du Prat, pour l'avis qu'il lui avoit donné de ne pas coucher avec Marie d'Angleterre, femme de Louis XII. de peur qu'il n'en vînt un fils plus grand que lui. Jupiter n'oſa épouſer Thétis, mère d'Achille, parce que ſon fils devoit être plus grand que ſon père. Peleus l'épouſa. Cette Marie d'Angleterre, après la mort de Louis XII. s'en

retourna en Angleterre vers ſon frère Henri VIII. où elle ſe remaria ; & d'elle eſt venue cette Madame d'Arbelle, dont on parloit tant du tems d'Elizabeth & de Clément VIII. & Jeanne Gray auſſi, qui fut décapitée après la mort d'Edouard VI. en 1553.

LXXXII.

Jacques VI. Roi d'Ecoſſe, n'étoit ni puiſſant, ni riche. Le Pape Sixte V. lui envoya un jour un préſent de dix mille écus (*Salutem ex inimicis noſtris, & de manu eorum qui oderunt nos*), lequel il prit. Le Roi Philippe II. lui en donnoit cinquante mille par an, afin qu'il fût ſon ami. Le Roi d'Ecoſſe diſoit, qu'il entendoit bien où alloit cette faveur. C'étoit que le Roi d'Eſpagne le traitoit comme le Cyclope, qu'il le mangeroit le dernier.

LXXXIII.

Madame de Saure étoit propre ſœur de Meſſire Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges. Cet Archevêque étoit petit-fils de ce Samblançay, Surintendant des Finances, que François I. fit pendre l'an 1522. par la ſuggeſtion de ſa mère Louiſe de Savoye, & du Chancelier du Prat. Ce

Renaud de Beaune étoit un grand personnage, & habile homme, qui a bien servi le feu Roi. C'étoit un grand mangeur ; c'est pourquoi il n'alloit jamais manger chez les Grands, ni aucun de la Cour, chez lesquels on mange trop vîte. *Ambulantibus illis cænis offendebatur.*

LXXXIV.

Jean Crassot étoit natif d'Andilly en Bassigny, à trois lieuës de Langres. Il étoit grand Philosophe, & sçavoit bien son Aristote. Il étoit fort mal propre ; il ne daignoit le plus souvent s'aboutonner ; & quand on le prioit de cacher sa chair, il disoit : J'aime mieux que tout le monde médise de moi, qu'une puce me morde. Il mourut au Collége de la Marche, âgé de 58. ans, d'un flux hépatique. *Erat admodum incultus moribus.* On voyoit dans sa chambre un Livre par terre, un bonnet gras sur sa table, & une bouteille. Il alloit quelquefois se promener devers Meru, où il aimoit une femme, de laquelle il eut un fils. Il se fût volontiers fait Médecin ; mais il disoit qu'il n'étoit pas propre à aller voir des malades, & n'avoit aucune inclination à la Théologie. Il n'avoit que la Philosophie d'Aristote à

la tête, laquelle il avoit toûjours enseignée depuis l'âge de 20. ans. M. de Sanci allant à Constantinople, le voulut mener avec lui, & lui promit sa table, cinq cens écus de gages, & qu'il ne feroit que ce qu'il voudroit. Il le refusa, disant qu'il n'avoit garde d'aller si loin avec un Courtisan, qui ne lui bailleroit à faire que ce qu'il voudroit. Le Cardinal Du Perron le voulut faire Professeur du Roi; & ayant un jour attendu long-tems pour cet effet chez ledit Cardinal, il dit qu'il ne vouloit ni des faveurs, ni des charges par la libéralité des Courtisans. L'année qu'il mourut, il se tuoit de travailler. Il alloit trois fois la semaine montrer la Morale & la Politique à M. Servin, & au Président Gobelin; & tout échauffé, s'en revenoit à pied faire sa leçon. Quand il fut mort, M. Servin vint aussitôt chez lui prendre ses papiers & ses écrits. Et ce que nous avons d'imprimé de lui vient de ses Ecoliers.

LXXXV.

Alexander ab Alexandro vivoit au tems que Constantinople fut prise l'an 1453. Il le dit lui-même. Il étoit Jurisconsulte Italien. Ses Livres sont bons.

LXXXVI.

André Tiraqueau étoit natif de Fontenai-le-Comte en Poitou. Il fut Conseiller à Bourdeaux, puis à Paris, & y est mort l'an 1558. Ce bon homme étoit si fécond de corps & d'esprit, qu'en douze ans il eut 12. enfans, & fit 12. Livres. Ses Livres *de Nobilitate*, & *de Legibus Connubialibus*, sont fort bons.

LXXXVII.

Un jour Cujas fut voir Maldonat à Bourges. Comme ils étoient ensemble, Joseph Scaliger y survint. Et après que ces trois hommes se furent un peu entretenus, un Seigneur du Pays, qui vint visitèr Maldonat, prit grand plaisir de voir ces trois grands personnages ensemble ; lequel, pour en avoir davantage, les invita tous trois le lendemain à dîner chez lui.

FIN.

CHEVANEANA,

OU

FRAGMENT

DE

MÉLANGES

De M. Jacques-Auguste de Chevanes, Avocat au Parlement de Dijon, écrit de ſa main.

CHEVANEANA;



CHEVANEANA,

OU

FRAGMENT DE MÉLANGES

De M. JACQUES-AUGUSTE DE CHEVANES, *Avocat au Parlement de Dijon, écrit de sa main.*

MONSIEUR,

CE n'est point par demangeaison d'écrire, ni par ambition de faire imprimer mon nom, que je vous adresse

cette Lettre. Vous ſçavez que parmi mes défauts, je ſuis exempt des foibleſſes de l'une & de l'autre. Il eſt juſte que je vous en explique les motifs. J'ai crû qu'un récit fidéle de ce que j'ai appris dans les converſations, pourroit ſauver de l'oubli tant de belles paroles & de belles actions des Papes, des Rois, & de tant de perſonnes illuſtres en piété, en ſcience & en courage, & ſuppléeroit au défaut de mon impuiſſance; & que je ne devois pas enſevelir dans l'oubli tant de rares inſtructions, pour n'avoir pas été communiquées à la poſtérité.

Et comme elle vous ſera redevable de la meilleure partie, il eſt de ma reconnoiſſance d'avouer qu'en toutes Sciences, dans les Arts & dans les Belles-Lettres, vous en poſſédez toute la délicateſſe, & avec tant d'abondance, que vous en faites part à pleines mains à ceux qui ont l'avantage de joüir de votre converſation; ſemblable à ces canaux qui ne gardent qu'un moment l'eau, comme s'ils ne l'avoient reçuë que pour la répandre auſſitôt. Et quoique je vous rende l'honneur qui vous eſt dû, je ne le dérobe pas à ceux de qui j'ai profité.

Dans l'exécution d'un mélange ſi diver-

ſifié, je ne garderai point d'autre ordre, que celui de rapporter de ſuite ce qui ſera ou de même matière, ou de perſonnes de même qualité (*a*).

I.

VOUS vous ſouviendrez, MONSIEUR, qu'étant à Rome en 1644. où vous employiez ſi utilement le tems, contre la coutûme de quelques François, qui ſe donnent entièrement à la débauche, Tomaſo Cornelio, Médecin de Naples, ſçavant en Philoſophie & en Mathématiques, comme il paroît par les *Progymnaſmata Phyſica*, qu'il a fait imprimer, vous enſeignant la Trigonométrie, vous raconta l'aventure qui lui étoit arrivée, en viſitant le Tombeau de Virgile, poſé au-deſſus de la Montagne de Tauſilipe. Les Pâtres, qui montrent aux Etrangers ce Tombeau, extorquèrent de lui quelque argent, dont il ſe plaignit par ce Diſtique :

Te Calabri rapuêre mihi; tu, perfide, nummos,
Ne tua mors dici poſſit inulta, rapis.

(*a*) Ce préambule reſſemble en quelque ſorte à un ouvrage de marqueterie à la Moſaïque.

II.

Nicolas Heinſius, de Leyden, fils de Daniel, le plus excellent Poëte de ſon tems, étant à Paris, dans le tems que les François étoient irrités contre M. le Cardinal Mazarin, vous fit part, comme à ſon ami, d'une Epigramme qu'il compoſa à ce ſujet :

Heu! libertati nomen fatale ſubactæ.
Julius en iterum, Gallia; Brutus ubi eſt?

faiſant alluſion du nom de ce Cardinal à celui de Jules Céſar.

III.

Les grands Hommes ſont jaloux de la gloire pour les petites choſes, de même que pour les actions importantes. M. le Cardinal de Richelieu, ayant placé dans une gallerie du Palais Cardinal les portraits de pluſieurs Hommes illuſtres, entre leſquels eſt celui de Blaiſe de Montluc, Maréchal de France, en fit l'éloge pour mettre au-deſſous du Tableau : *Multa fecit, plura ſcripſit, vir tamen magnus fuit.* Il le fit voir par M. de Sanci, Evêque de Saint-Malo, à M. de Bourbon, Profeſſeur du Roi en Langue Grecque à Paris, qui vous le dit, pour en avoir ſon juge-

ment, lui défendant d'en déclarer l'Auteur. Bourbon l'ayant lue, dit : Voilà du Latin de Bréviaire. S'il y avoit à la fin un *Alleluia*, elle pourroit ſervir d'une bonne Antienne à *Magnificat*. Ce qui ayant été rapporté à M. de Richelieu, il dit : Il a raiſon ; auſſi eſt-ce un Prêtre qui l'a faite. On profita de cette cenſure ; & quoique le Cardinal convînt qu'elle étoit juſte, la penſion que le Roi donnoit à Bourbon ne fut point payée cette année-là ; tant il eſt difficile d'acquieſcer à la raiſon, & de renoncer à l'amour-propre que nous avons pour tout ce qui part de nous.

Cette paſſion ambitieuſe de n'avoir point de concurrent en réputation, en quelque ſujet que ce ſoit, n'a point de bornes. La poſtérité aura peine à croire ce qu'Heinſius fils vous a dit en 1636. que ce Cardinal étoit tellement outré du grand bruit que Balzac faiſoit dans le monde, qu'il offrit dix mille écus à ſon père, pour rendre ridicules les Ouvrages en Proſe & en Poëſie Latine de Balzac ; & je ne doute point que celui-ci en ayant eu avis, entreprit d'attaquer & cenſurer la Tragédie *Herodes Infanticida* d'Heinſius, & implora le ſecours de M. de Sau-

maiſe, qui étoit avec lui, & qui l'aida très volontiers dans l'exécution de cette critique.

S'il n'a pû ſouffrir les louanges qu'on donnoit à Balzac, il a voulu que l'Académie Françoiſe qu'il avoit établie, condamnât les applaudiſſemens que la Comédie du Cid de M. Corneille avoit univerſellement attirés, ayant donné ordre à M. de Scudery & à quelques autres perſonnes, d'y faire des obſervations critiques; & nonobſtant cette jalouſie ſecrète, il le gratifia de pluſieurs dons. Ce qui donna occaſion à Corneille de faire ces Vers après ſa mort:

» Qu'on parle bien ou mal du fameux Car-
» dinal,
» Ma Proſe, ni mes Vers, n'en diront jamais
» rien.
» Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal.
» Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

IV.

Le Roi Louis XIII. faiſant en 1631. une promotion de Chevaliers du Saint Eſprit; & le Comte *** ſollicitant pour en être du nombre, le Cardinal de Richelieu lui déclara qu'il en étoit indigne, par ces paroles: *Vraiment, Monſieur, je*

m'étonne que vous, qui n'avez jamais servi le Père & le Fils, vous vouliez avoir le Saint Esprit; lui reprochant agréablement qu'il n'avoit point embrassé le parti de Henri IV. ni été à la guerre sous Louis XIII. son fils, s'étant toûjours renfermé dans sa maison.

Ce Cardinal avoit pris un tel ascendant sur l'esprit du Roi, que la résolution ayant été prise de secourir le Duc de Mantouë contre les Espagnols qui vouloient envahir ses Etats, il se fit donner un pouvoir si extraordinaire de Généralissime de l'Armée, que M. d'Epernon dit que le Roi ne s'étoit réservé de tout son pouvoir, que celui de guérir des écrouelles; s'émancipant par ces paroles hardies, de taxer le Roi d'abandonner toute son autorité à un Ministre, qui en pouvoit abuser.

Il faut avouer néanmoins qu'il rendoit de grands services à l'Etat. M. de Rohan étoit un grand Capitaine & un grand Politique, qui pouvoit être Chef d'un Parti, dont pourtant il importoit de sçavoir les desseins, pour les prévenir ou les détourner. Il étoit retiré à Venise, & il avoit ses enfans à Padouë, sous la conduite de Priouleau (à présent Conseiller d'Etat), qui étoit leur Précepteur, car il étoit

homme d'eſprit. Il l'envoya au Cardinal de Richelieu pour quelque affaire preſſée. Il crut être de ſon devoir, arrivant en poſte, de lui aller rendre les Lettres de créance dont il étoit chargé, & ſe préſenta en Cour ſans manteau. M. le Cardinal l'ayant oüi, lui dit : *Pourquoi êtes-vous ici venu ſans manteau ?* Priouleau croyant que c'étoit un blâme de manquement de reſpect, s'en excuſa le mieux qu'il put ſur l'empreſſement de rendre le paquet adreſſé à Son Eminence. Mais le Cardinal ne laiſſa pas de lui répéter : *N'y retournez plus ſans manteau.* A quoi il obéit en la ſeconde audience qu'il eut, dans laquelle l'ayant engagé à lui découvrir tout ce que M. de Rohan lui communiquoit, il lui fit donner mille écus, qu'il cacha ſous le manteau qu'il avoit apporté ; ainſi que M. Pierre Du Puy vous l'a dit, & ce manteau lui fut plus utile que tous ceux dont Tertullien parle.

Un miroir, qui reçoit dans ſon foyer les rayons du ſoleil, éblouit, aveugle & brûle, de même que le ſoleil. Le grand pouvoir expoſe à l'envie ceux à qui les Rois le communiquent ; & l'inconſtance naturelle de l'homme ne deſire que changement. On avoit affiché des Thèſes dé-

diées

diées au Cardinal de Richelieu, dans lesquelles il étoit représenté assis dans une chaise, & un gouvernail à la main sur deux globes, avec ces mots : *Hoc stante, cuncta moventur.* Le lendemain, on lut ces mots ajoûtés à la main : *Hoc ergo sedente quiescent*; lesquelles mirent en une colère extrême le Cardinal, qui fit faire une exacte recherche de l'Auteur, mais inutilement.

V.

Le Cardinal Mazarin se soucioit moins de ce qu'on disoit, qu'on écrivoit, & qu'on entreprenoit même contre lui. Un Seigneur se justifiant par de bonnes raisons d'une entreprise que le Cardinal lui imputoit avoir faite sur sa personne, il lui dit : Voyez-vous, Monsieur; il n'y a point de si mauvaise cause, pour la défense de laquelle on ne puisse trouver quelque couleur. Je me souviens d'avoir oüi un Prédicateur, qui faisoit l'Apologie de Judas, en représentant qu'il étoit Intendant des Finances & Maître d'Hôtel de Jésus-Christ; de sorte que voyant qu'il manquoit de fonds pour faire subsister la Compagnie des Apôtres, il pensa que les Juifs souhaitoient avec passion de prendre son Maî-

tre, & que s'il le leur livroit, & le trahiſſoit, ce ſeroit un bon parti pour avoir de l'argent ; d'autant plus qu'il croyoit que ſon Maître auroit le pouvoir de ſe tirer de leurs mains, puiſqu'il s'étoit déja tiré de plus méchans pas que celui-là, & que cependant il feroit ſubſiſter la Compagnie : après quoi il ſe tut, laiſſant faire l'application de ce détour pour autoriſer une trahiſon, à celui qui s'excuſoit de celle dont il lui faiſoit le reproche. Un Gentilhomme de ce Cardinal vous a appris cette réponſe de ſon Maître.

Il n'étoit pas enivré de la grandeur à laquelle il étoit élevé. Au contraire, on peut dire qu'il avoit des ſentimens d'humilité, ſi on conſidère ce que M. de Lyonne, Secrétaire d'Etat, en a rapporté à Madame de Chevrière, Religieuſe à Grenoble, qui vous en fit part ; lorſque voyant la Généalogie qu'on avoit dreſſée de ſa Maiſon, il dit naïvement : *Noſtra Genealogia e molto ben ornata, ma per o tutto queſto non e vero.*

Il étoit pourtant bien aiſe de ſe dire allié des bonnes familles d'Italie, & appelloit ſon couſin M. Magalotti, qui commandoit au ſiège de la Motte en Lorraine, lequel néanmoins diſoit : *Je ſuis*

son très humble serviteur ; mais je n'ai pas l'honneur d'être son parent.

On sçait qu'allant un jour au Collége Romain, où il étudioit, il eut à sa rencontre un Astronome judiciaire, lequel l'ayant envisagé, se jetta à ses genoux, & les embrassant, l'appella plusieurs fois, *Figliolo della Fortuna.* Sa prédiction s'est trouvée véritable ; car à quel degré n'est-il pas monté, disant souvent qu'il avoit plus de vent que de voiles ? Aussi avoit-il pris pour devise : *Fortunæ suæ quisque faber.* Il avoit puisé toutes ses maximes & sa politique dans les Tragédies d'Ann. Sénèque, & dans celles de son tems. En effet, à quels périls n'a-t-il point échappé ? L'Histoire les a conservés.

La haine des François alla si loin, que le Parlement de Paris le proscrivit, & mit sa tête à prix, comme on fait en Italie celle des Bandits ; dont Nicolas Heinsius, Hollandois, fils de Daniel, si connu pour son érudition, & pour la délicatesse de ses Vers, fit cette Epigramme, qu'il vous dit dans la conversation que vous eûtes ensemble à Paris :

Heu ! libertati nomen fatale subactæ.
Julius en iterum, Gallia ; Brutus ubi est ?

Entre plusieurs Vers qui furent faits après son décès, en voici qui ne sont pas des moindres :

Enfin le Cardinal a terminé son sort.
François, jugez du personnage.
Il a fait la Paix, il est mort ;
Il ne pouvoit pour vous rien faire davantage.

On attribuë ceux-ci à l'Abbé de Feuquières (a).

Je n'ai jamais pu voir Jules sain, ni malade :
J'ai reçu mainte rebuffade
A sa porte & sur son degré ;
Mais enfin je l'ai vu dans son lit de parade,
Et je l'ai vu fort à mon gré.

Il n'eut aucun ressentiment contre des Ecoliers du Collège de Clermont, qui bernèrent son neveu qui y étudioit ; qui ayant lâché la couverture dans laquelle ils l'avoient mis pour le sauter en l'air, il reçut une blessure à la tête, dont il mourut peu de jours après ; & n'en témoigna point de colère contre eux.

Voici des Vers qui furent appliqués sur la porte du Collège :

(a) C'est Furetière.

Canton de Berne.

Quand Dieu veut nous faire sçavoir
Secrétement notre devoir,
Les enfans ont part au mystère,
Puisque trois marmots sans aveu
Ont berné notre Ministère
En la personne d'un neveu (*a*).

Il avoit un frère de l'Ordre de Saint Dominique, Michel Mazarin (*b*), qui étoit médiocre en esprit, & bizarre. On dit de ce frère, qu'il l'éleva à diverses dignités, dans toutes lesquelles il s'acquitta mal de son devoir. Pendant qu'il étoit Maître du Sacré Palais, il empêcha par son autorité, qu'on reçût des ballots de Livres Grecs, tant manuscrits qu'imprimés, apportant pour raison de cette défense, que n'étant pas intelligibles, ils

(*a*) Si les *Mémoires* qui portent le nom d'*Artagnan*, étoient dignes de quelque foi, je renverrois le Lecteur au Tome II. pag. 538. édition de Cologne 1702. où cet événement est rapporté plus au long.

(*b*.) Voyez sa Vie, dans l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique*, *par le P. Touron*, Tom. V. Liv. 35.

ſont ſuſpects, & contiennent des Héréſies. Voilà quelle eſt la tyrannie de l'ignorance, de condamner ce qu'elle ne connoît pas. Il mériteroit d'être privé de ſa Charge. Les Barbares ennemis des ſciences, les Goths, n'en euſſent pas uſé autrement que lui. Le Cardinal Raggi, prenant le Code de Juſtinien qu'un Avocat lui avoit allégué, qui condamnoit l'opinion de ce Cardinal dans l'affaire qu'on plaidoit devant lui, pour un témoin, ordonna qu'on l'allât prendre, & qu'on le menât en priſon pour le châtier (*a*).

(*a*) On lit ce trait plus détaillé dans le *Carpentariana*, pag. 325. en ces termes :
» Laurent Raggi, Evêque de Catania en Sicile, Cardinal ſous le Pontificat d'Urbain VIII. & Auditeur de la Chambre Apoſtolique, voulant favoriſer une affaire, contre laquelle on lui alléguoit le Code, ordonna tout en colère, que *le Code* (que ſon ignorance lui faiſoit prendre pour un particulier) ſerviroit de témoin, & comparoîtroit en Jugement ; ajoûtant cette menace : *J'apprendrai bien à parler à ce Meſſer le Code*. S'étant informé où demeuroit cet inſolent, qu'il menaçoit tout haut des Galères, & ayant appris qu'on le trouveroit dans la maiſon de l'Avocat de la Partie, il envoya auſſitôt chercher des Sbirres, à qui il commanda d'amener le Code ; leſquels s'étant transportés dans la maiſon de l'Avocat, on

Le Cardinal Mazarin procura à son frère sa promotion au Cardinalat sous le titre de Sainte Cécile, & ensuite l'envoya sous le titre de Viceroi en Catalogne. Il croyoit gouverner les Peuples, comme on gouverne les Moines. Il gâtoit tout par ses brusqueries ; ce qui donna lieu aux Catalans, parlant de lui, de dire: *Fra Miguel a Capello, ma non a cervello.* M. Linia, Prêtre très sçavant, & employé par le Roi, par les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui étoit Interpréte du Roi, a oüi plusieurs fois prononcer ce brocard, & me l'a raconté.

VI.

Il y a lieu de blâmer les Rois & les Princes, de ne pas avoir soin des personnes de Lettres. Ils publient leur gloire, de même qu'ils ternissent leur réputation,

---

» leur remit le Code entre les mains, qu'ils » portèrent aussitôt au Seigneur Raggi, pensant » que ce fût quelque Livre défendu. De fortune » Raggi donnoit audience publique. Il pensa de- » venir fou d'une si lourde méprise ; il fut un » long espace de tems la fable & la risée de la » Ville de Rome ; & le Pape Urbain VIII. ne » put s'empécher d'éclater de rire à plusieurs » reprises, lorsqu'on lui en fit le conte.

par les écrits qu'ils laiſſent à la poſtérité. Henri IV. Roi de France ne s'étoit acquis le titre de Grand, que par de grands exploits dans la paix & dans la guerre ; il n'avoit pas aſſez de penchant à leur faire du bien, quoiqu'il les eſtimât. Il diſoit, parlant des Huguenots de ſon Royaume, qu'il avoit deux perſonnes puiſſantes pour les ramener à l'Egliſe : François de Sales, Evêque de Genève, par la piété & la sainteté, & M. le Cardinal du Perron, par la ſcience ; car en vérité la vertu & la doctrine ſont des moyens preſque infaillibles pour perſuader les eſprits les plus opiniâtres.

Claude Fauchet, Premier Préſident en la Cour des Monnoyes, à qui la France eſt obligée des Antiquités qu'il en a écrites, & des curieuſes recherches de ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la Nation, étoit incommodé de dettes, qu'il avoit contractées pour le ſervice du Roi, & pour achever ſes Ouvrages, ainſi qu'il le déclare dans l'Epître, par laquelle il dédie à M. le Duc de Bouillon les Origines des Dignités & Magiſtrats de France, par reconnoiſſance de l'avoir recommandé au Roi, pour exciter ſa libéralité à lui donner quelque penſion. Le Roi avoit

promis qu'il se souviendroit de lui. Fauchet, depuis cette promesse, ayant fait faire son buste en marbre, & n'ayant pû le retirer du Statuaire, le Roi, qui passa devant sa boutique, l'acheta, & le fit placer avec d'autres figures dans le Jardin de Saint-Germain. Et comme M. de Bouillon supplioit le Roi de se souvenir du Sieur Fauchet, & de lui faire du bien, Henri IV. répondit : *Ventre Saint Gris, je m'en suis souvenu ; je l'ai fait mettre dans mon Jardin de Saint-Germain.* Dont le Sieur Fauchet ayant été averti, il fit ces Vers, qui ont couru par la France :

J'ai reçu dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire :
Le Roi de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois & humain.
S'il peut garantir de la faim
Mon corps, ainsi que mon image,
J'atteste le Courbeau Romain,
Je serai plus heureux que sage.
Viens Tacite, Salluste, & toi
Qui es tant loué dans Padouë,
Venez ici faire la mouë
Au coin du Jardin comme moi.

La Comtesse de Moret, aimée de ce

Prince, étant devenuë aveugle par accident, on fit ces deux Vers élégans sur sa cécité, qui taxent, ce semble, son inclination au plaisir:

Dum longas noctes ab Amore Moreta rogaret,
Favit Amor votis, perpetúasque dedit.

Henri IV. avoit une admirable vivacité d'esprit, qui éclatoit dans ses réparties. Le Clergé de France lui ayant fait une Remontrance en 1598. après la Paix, au sujet du rétablissement de la Religion & de l'Eglise, il leur répondit: » Vous m'a- » vez exhorté de mon devoir, & je vous » exhorte du vôtre. Faisons bien, vous » & moi; allez par un chemin, & moi » par l'autre, & si nous nous rencontrons, » sera bientôt fait. Mes Prédécesseurs vous » ont donné des paroles avec beaucoup » d'apparat, & moi avec ma jaquette gri- » se, je vous donnerai les effets. Je n'ai » qu'une jaquette grise; je suis gris au » dehors, & tout doré au dedans «. Il s'étoit converti sincèrement & de bonne foi, étant extrêmement sensible aux désordres que l'Hérésie causoit; si vrai qu'en 16... étant allé à Montpellier le jour de l'Evangile de la Résurrection du Lazare, M. de

Fenouillet, qui en étoit Evêque, prit occasion de cet Evangile pour le haranguer contre les malheurs qui arrivoient en cette Ville, par le fait des Hérétiques. Car après lui avoir dit plusieurs fois, *Veni, & vide*, en des termes éloquens, il insinua que Dieu l'en rendroit responsable, s'il n'y apportoit le remède qui dépend de son autorité : *Domine, si fuisses hic, Frater meus non fuisset mortuus.* Il s'exprima si pathétiquement, que le Roi en étant touché au vif, fit des déclarations en faveur des Catholiques, qui continrent la pétulance des Huguenots, & leur imprimèrent du respect pour les Ministres de l'Eglise.

VII.

Le Roi Louis XIII. avoit de grandes qualités. M. Nicolas le Fèvre, son Précepteur, autant éminent en vertu qu'en science, disoit confidemment à M. de Peiresc, qu'il seroit un bon Prince, qu'il aimeroit la justice & l'équité ; mais qu'il n'aimeroit pas les Lettres, & que le dédain qu'il avoit pour elles venoit de la difficulté qu'il avoit à prononcer ; car il ne manquoit pas d'esprit, & montroit aux choses sérieuses un jugement fort rassis. Un jour qu'il lisoit la Vie de Jules-César

dans Plutarque ; il y prit tant de plaisir qu'il ne voulut point en cesser la lecture qu'il n'eût lû la fin de l'Histoire, quoique M. le Fèvre jugeât qu'elle suffisoit pour ce jour-là ; & lorsqu'il eut lû qu'après avoir fait pendre les Pirates qu'il avoit pris, il fut encore étudier sous Apollodore ; le Roi, en s'arrêtant en cet endroit, admira que ce Prince, qui avoit déja porté les armes, & qui étoit plus âgé que lui, ne dédaignoit pas pourtant de retourner à l'étude. Sur quoi M. le Fèvre lui ayant fait une petite réplique, qu'à plus forte raison il devoit étudier, il ne quitta point sa lecture, qu'il ne l'eût avancée beaucoup de tems au-delà de l'ordinaire. Du Moutier, qui le peignoit dans le Cabinet des Livres, tandis qu'il disoit sa leçon, l'a ainsi rapporté (*a*).

VIII.

M. le Fèvre appelloit les Livres des Casuistes l'Art de chicaner avec Dieu, & son Casuiste, les Offices de Cicéron. Il blâmoit les Ouvrages des premiers, &

(*a*) Voyez les *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, imprimées en 1748. *in-fol.* Art. LOUIS XIII.

eſtimoit les Livres du ſecond, qui contient la morale la plus pure qu'on puiſſe deſirer.

IX.

Nicolas Bourbon, ſi connu par ſes Ouvrages, tant en Proſe qu'en Vers, a été travaillé d'une fâcheuſe inſomnie pluſieurs années avant ſa mort, après laquelle M. Guyet, Prieur de Saint Andrade, très habile dans les Belles-Lettres, & qui a écrit des Notes ſi belles ſur les Comédies de Térence, lui fit cette élégante Epitaphe, que vous m'avez appriſe :

EPITAPHIUM NICOLAI BORBONII.

Traxit in anguſtâ qui tot quinquinnia cellâ,
Pervigil infirmo corpore Borbonius,
Extremum mediâ guſtans in morte ſoporem,
O benè, ait, tandem dormio. Vita, vale.

Puiſque j'ai commencé à parler des Hommes Illuſtres en ſcience, je vous entretiendrai de quelques particularités que j'ai retenues de leurs vies dans vos converſations.

X.

Jean-Jacques Bouchard, Parisien, étoit sçavant dans les Belles-Lettres, & Secrétaire des Lettres Latines du Cardinal Barberin. M. Gassendi, dans la Vie de M. de Peiresc, en fait souvent une honorable mention * * *.

Il étoit un peu bisarre, & changeoit souvent de laquais. Mais en les chassant de son service, il leur ôtoit toûjours l'habit neuf qu'il leur avoit donné. De sorte que les Italiens, qui avoient remarqué sa manière d'agir, disoient de lui par raillerie : *Questo' uomo e magnifico, perche visti di suo tuttigli anni piu di . . . . . . persone.* Il fit à Rome dans l'Académie des Humoristes, la Harangue Funèbre de M. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc. Il mourut à Rome, de regret de n'avoir pû obtenir la place de Secrétaire du Conclave, parce qu'il ne put avoir l'agrément de l'Ambassadeur de France.

XI.

Encore que M. de Saumaise fût extraordinairement attaché à l'étude, & que la vie retirée qu'il menoit le dût détourner de se marier ; ayant vû la fille de Josias

Mercier, Avocat au Parlement de Paris, de la Religion Prétenduë Réformée, qui avoit beaucoup de manuſcrits, il en devint amoureux *uſque ad inſaniam.* Didier Hérauld, Avocat au même Parlement, m'a dit qu'il lui avoit adreſſé des Vers Grecs & Latins ſur cette folie cauſée par un excès d'amour; & M. Juret, frère de François, Chanoine à Langres, m'a dit au mois de Novembre 1653. que ſes amis, pour le détourner de ce deſſein, lui avoient envoyé les Vers ſuivans, tant Latins que François. Les Latins ſont:

Vir clare ex ſcriptis, uxorem ducere noli,
Fœmina cum libris vix bene conveniet.
Ergo, Vir docte, ſi fido credis Amico,
Cura tenax calami ſit tibi, non thalami.

Voici les François:

Des neuf Muſes, doctes Pucelles,
Il étoit ſeul amoureux;
Et il étoit chéri par elles,
Comme le Mignon des Dieux:
Une dixième ſurvenuë,
Qui n'étoit Muſe néanmoins,
Fut par lui plus chère tenuë.
Neuf en valoient bien une pour le moins.

XII.

C'eſt la deſtinée de la plûpart de ceux qui ont acquis une grande réputation par leurs études, de paroître confus dans le débit de l'abondance des connoiſſances qu'ils ont, & des citations qu'ils produiſent des Auteurs. M. Servin, Avocat-Général au Parlement de Paris, eſt tombé dans cet inconvénient, & a été expoſé à la cenſure de M. Marion, ſon Collègue, diſant de lui à M. Des-Barres, Préſident au Parlement de Dijon : *M. Servin* (a) *a des Lettres ; mais elles ne ſont pas ſi bien arrangées, que celles du Meſſager de Poitiers.* Et comme leurs Ouvrages paſſent la capacité du plus grand nombre de ceux qui les liſent, peu de perſonnes, outre les gens ſçavans, en achètent. D'où vient que quelqu'un diſant à M. Servin, par forme d'avis, qu'on s'étonnoit qu'on vendît la troiſième édition des Plaidoyés de Peleus, & qu'on n'avoit point débité la

(a) *M. Servin, Conſeiller au Parlement de Paris, a donné à défunt M. de Harlai, Procureur-Général du même Parlement, tous les papiers de M. Servin, Avocat-Général. Le P. Jacob me l'a dit.*

première

première édition des ſiens, il répondit : *On ne vend qu'un ſaumon en trois ſemaines, & trois mille harangs en un jour*; comparant les Plaidoyés de Peleus à des harangs. M. Joly, Préſident au Parlement de Dijon, me l'a récité, & diſoit l'avoir appris des anciens Avocats de ce Barreau-là.

Il étoit doüé d'une grandeur d'ame digne d'un vrai François ; elle me charme, & la poſtérité l'admirera. Il mourut en 1627. aux pieds du Roi Louis XIII. ſéant en ſon lit de Juſtice. M. Brugnier, Conſeiller de la Grand'Chambre, fit deux beaux Vers ſur cette mort.

XIII.

Je crois qu'il eſt à propos, après les remarques d'un Avocat-Général, de joindre ce que M. Rigault, Conſeiller au Parlement de Metz, dit à M. de Chanleci, Conſeiller au même Parlement, au ſujet des Appellations comme d'abus. Il l'aſſura qu'il étoit préſent à l'Audience du Parlement de Paris, lorſqu'on prononça la première fois avec modération ſur un Appel comme d'abus, & que cet Arrêt jetta dans l'étonnement tout le Barreau, comme d'une choſe extraordinaire & ſur-

prenante. D'où il concluoit qu'il falloit toûjours prononcer en ces matières, suivant la rigueur prescrite par l'Ordonnance.

XIV.

Au sérieux, il faut faire succéder une galanterie de la Traduction d'une Epigramme Italienne, sur un chien qui étoit peint :

Muet pour le Galant, j'abboyois le Voleur ;
Par ce moyen je plus à Madame, à Monsieur (*a*).

XV.

Pendant que M. de Groot, autrement Grotius, résidoit à Paris, Ambassadeur pour la Couronne de Suéde, il fut prié par M. de la Baranderie, qui avoit soin des Jardins du Roi, de lui donner quelques devises pour des papillons qui volent au Ciel. Comme M. Grotius étoit fort courtois, & que le Sieur de la Baranderie s'étoit insinué dans son amitié, il lui donna les quatre Devises suivantes :

(*a*) Il y a une Epigramme sur le même sujet, parmi celles du Chevalier de Cailly.

Unde, quid, & quò?
Serpit, laborat, avolat.
Natus humi, post opus astra peto.
Natales miseri, vita anxia, finis in alto.

Il avoit lié une étroite amitié avec le P. Denis Petau, Jésuite, lequel a dit à M. Henri de Valois, que M. Grotius croyoit aux décisions du Concile de Trente pour la Foi, & que se disposant à faire voyage en Suéde pour rendre compte de son Ambassade, ce Jésuite l'invita de faire une profession publique de Foi. A quoi lui ayant réparti, qu'il étoit arrêté de le faire par les doutes qu'il avoit sur la Transsubstantiation, le P. Petau lui cita le passage de Saint Cyrille de Jérusalem, & d'autres Pères Grecs, qui disent nettement que la réalité est au Saint Sacrement. Il en fut persuadé, & remit sa conversion solemnelle jusqu'à son retour; puisque M. Grotius étant mort, le P. Petau & le P. Recteur du Collège de Clermont célébrèrent la Messe pour lui. En effet, on a sçû par une Lettre que M. de Saumaise écrivit à Paris, sur le rapport d'un des valets de M. Grotius, qu'étant tombé malade à Rostock, retournant de Suéde, le Ministre qui le voulut exhor-

ter lui ayant demandé ſon nom, & ayant répondu : *Vocor Hugo Grotius*; & enſuite interrogé de quelle Religion il vouloit mourir, il répartit, en lui tournant le dos : *Ego te amplius non intelligo*, & mourut quelque tems après en ce lieu. C'eſt avec raiſon qu'on a ces ſentimens de lui. Il les avoit aſſez expliqués de ſon vivant par ſes Livres ; enſorte que les Huguenots avoient écrit contre lui pluſieurs Livres, où ils le qualifioient : *Grotius Papiſtans.*

XVI.

Ceux qui veulent introduire des opinions nouvelles, oppoſées à celles qui ſont communes, ſont avec juſtice expoſés aux contradictions. M. de la Peyrère en eſt un exemple dans ſon Livre des Préadamites, quoiqu'il ait prétendu prouver ſon ſentiment par l'autorité de l'Ecriture. Ce Livre l'obligea de ſe retirer en Hollande, pour éviter la tempête de France. Mais il l'y éprouva plus rigoureuſement, puiſqu'il fut obligé de quitter ce Pays, ſur l'avis qu'il reçut qu'on vouloit brûler ſon Livre & ſa perſonne, & d'aller à Bruxelles ; où ayant été arrêté priſonnier, il écrivit à M. Bourdelot, à qui

il manda que réfléchissant sur le péril qu'il avoit couru en Hollande, ce Vers s'étoit présenté à sa mémoire :

Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis in ignem (*a*).

XVII.

Le consentement universel des hommes, *est veluti quædam tacitè loquentis naturæ vox*. Ou plutôt il faut avouer avec Pline, que le concours de suffrages a quelque chose de divin. *In ipso numero quoddam magnum collatumque consilium inest.* Et il ne faut pas le choquer, à moins qu'il ne choque la vertu.

XVIII.

Il est surprenant que Dion Cassius & Hérodien ayent été si peu exacts, d'omettre des faits considérables dans la Vie des Empereurs Caracalla & Geta, quoiqu'ils fussent contemporains ; principalement lorsqu'ils sont si publics, qu'on ne peut excuser les Ecrivains de les avoir ignorés, puisqu'ils étoient connus de tous. La crain-

(*a*) Ménage prétend que ce fut à lui que la Peyrère adressa ce Vers. Voyez le *Ménagiana*.

te de dire une vérité dangereuse du vivant du Prince, pouvoit conseiller qu'on la supprimât. Mais qu'après sa mort arrivée en 969. de Rome, & 219. ans après Jésus-Christ, on soit resté dans le silence, & qu'on ait étouffé dans l'oubli une action éclatante, sans en laisser aucune mémoire, c'est ce que je ne puis concevoir; & il vaut mieux avouer qu'il y a de la supinité dans ce procédé.

Car l'Inscription dont je vais parler fut posée l'an 955. de la fondation de Rome; elle subsista jusqu'en 964. qui répond à l'an de J. C. 214. que Caracalla corrompit l'Inscription en l'état qu'elle se lit aujourd'hui.

Ce que Cassius, Hérodien & Spartien ont omis, M. Auzout l'a rétabli 1475. ans après sa corruption. Non-seulement il sçait les Langues, est grand Philosophe, grand Mathématicien; mais encore il est parfaitement instruit de toutes les parties de l'Antiquité, dans lesquelles il s'est perfectionné pendant le séjour de huit ans qu'il a fait à Rome & dans l'Italie. Ce qui a obligé Raphaël Fabretti, d'Urbin, de lui donner cet éloge dans la première Dissertation, *De Aquis & Aquæductibus*, imprimée à Rome en 1680. *Ha-*

drianus Auzout, Rothomagensis, vir emunctæ naris, & non minùs rerum naturæ, quàm Antiquitatum sagacissimus perscrutator. Dont on sera persuadé avec admiration, s'il imprime son Commentaire sur Vitruve, de l'Architecture, dans lequel il a corrigé plus de trois à quatre cens passages, & principalement cent-vingt déséspérés par tous ceux qui ont travaillé sur cet Auteur; & si on fait réflexion sur l'Arc de *Septimius Severus*, placé sur la pointe du Capitole, regardant celui de Tite, qui est à l'opposite, au bout du *Forum Romanum*, dont il a rétabli l'inscription.

Afin qu'on comprenne la grandeur du travail de M. Auzout, & l'obligation que lui ont les Lettres, il faut sçavoir que les Romains, après plusieurs victoires remportées par Septimius Severus, lui dressèrent un Arc de Triomphe, qui fut chargé d'une Inscription qu'on lit, & qui a toûjours été imprimée en ces termes :

IMP. CÆS. LUCIO. SEPTIMIO. M. FIL. SEVERO PIO. PERTINACI. AUG. PATRI. PATRIÆ. PARTHICO. ARABICO. ET PARTHICO. ADIABENICO. PONTIF.

MAXIMO. TRIBUNUS. POTEST. XI. IMP. XI. COSS. III. PROCOS. ET IMP. CÆS. M. AURELIO L. FIL. ANTONINO. AUG. PIO. FELICI. TRIBUNI. POTESTT. VI. COSS. PROCOS. P. P. OPTIMIS FORTISSIMISQUE PRINCIPIBUS.

OB REMPUBLICAM RESTITUTAM, IMPERIUMQUE POPULI ROMANI PROPAGATUM INSIGNIBUS VIRTUTIBUS EORUM DOMI FORISQUE.

S. P. Q. R.

Croiroit-on que ces lettres & ces paroles, P. P. OPTIMISQUE PRINCIPIBUS, sont supposées pour d'autres ? Croira-t-on qu'on ait pû découvrir celles qui y étoient, & en faire la proposition ? Cela passeroit pour une rêverie. M. Auzout néanmoins, par sa grande habileté en toutes choses, & la pénétration & l'assiduité opiniâtre de ses réflexions, a deviné certainement ce qui y étoit. Et voici par quels moyens il y est parvenu.

Cette Inscription n'est point gravée sur le marbre, mais y est appliquée par des lettres

lettres de cuivre doré, attachées par de petits clous de même, qui ont la tête plate, & lesquels tiennent au marbre par les trous qui y sont percés. De sorte qu'ayant reconnu par la disposition des trous qui sont à chaque lettre, quelle lettre les trous des clous doivent former, il a enfin trouvé, après une application de quinze jours, qu'après ces mots : TRIBUNIC. POTEST. VI. COS. PROCOS. il y avoit, ET P. SEPTIMIO GETÆ NOBILISSIMO CÆSARI.

Caracalla les fit arracher après le meurtre de son frère, afin d'étouffer la mémoire de ce crime, qu'ils lui reprochoient dans les monumens publics, & y substitua : P. P. OPTIMIS FORTISSIMISQUE PRINCIPIBUS, qui sont en pareil nombre de trente-deux lettres (*a*), qui contenoient les mots supprimés. Cela se reconnoît par la représentation de ces mots les uns sur les autres.

Il ne faut pas dissimuler qu'on doit encore à M. Auzout l'Inscription entière de la Pierre Milliaire, qui est sur le grand

(*a*) Il y en a trente-quatre. Apparemment que l'un de ces mots étoit abrégé ainsi : OPTIM PRINCIPIB. &c.

chemin qui passe à Tréchâteau pour aller à Langres. Il importe d'autant plus de la conserver, que j'ai appris qu'elle a été enlevée depuis peu, & transportée.

M. Mariotte l'avoit copiée, & vous l'avoit donnée. Mais celle que M. Auzout fit au mois de Septembre 1680. est plus parfaite.

TI. CLAUD. DRUSI F.
CÆSARI AUG. GER-
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. III. IMP.
III. P. P. COS. III.
SIGN R. IIII.
AM. M. P. XXII.

Voici comment il en marque les mesures : *Ambitus columnæ est quinque pedum Parisiensium. Ambitus scripturæ est 2. pedum 2. poll. altitudo scripturæ 2. ped. 2. poll. 9. linearum.* Cette exactitude vient du génie du Mathématicien, excellent en cette science. Il n'étoit pas néanmoins du nombre de ces Algébristes, dont M. Hots, Anglois très sçavant, & connu par ses Ouvrages remplis d'une érudition universelle, portoit ce jugement : Qu'ils ressemblent aux Marchands de la Savaterie,

qui vendent des bottes, mais des bottes déja faites long-tems avant qu'on les vienne marchander ; de même que les Algébristes trouvent par l'analyse des raisons déja trouvées, & qu'ils débitent comme nouveau un discours déja composé, à la réserve qu'ils l'habillent à leur mode.

XIX.

Il y a beaucoup de gens, qui, sous prétexte d'Astrologie judiciaire, donnent au Public leurs rêveries pour des prédictions de l'avenir. On n'en sçauroit mieux faire connoître l'impertinence, qu'en donnant des exemples, par lesquels on a trompé le Public, sous la forme de ces prophéties.

Le Parlement de Grenoble, ayant envoyé le Sieur du Vivier, Secrétaire de la Cour, porter quelques paroles à M. l'Evêque, & ayant rencontré dans l'antichambre son Page, qui lui portoit un bouillon dans une écuelle couverte, il le pria d'avertir M. l'Evêque de Grenoble, qu'il desiroit lui parler de la part du Parlement. Ce Page laissa bonnement l'écuelle sur une table ; & pendant qu'il fut avertir son Maître, du Vivier avala le bouillon, & recouvrit l'écuelle ; & après

s'être acquitté de sa commission, se retira. Le Page imprudent reprit l'écuelle, & la présenta à M. de Grenoble, qui indigné de cet affront, l'ayant trouvé vuide, maltraita le Page de paroles & de coups. M. de Calignon, Conseiller en la Chambre de l'Edit, ayant appris cette aventure par le Sieur du Vivier, s'en divertit par des Vers faits à l'imitation de Nostradamus :

Dans un Vivier un bouillon répandu,
Fera jeûner qui les autres dispense.
Pages, Laquais battus en conséquence,
Gourmand sauvé, Evêque confondu.

M. Hobbi, qui avoit été à M. le Connétable de Lesdiguieres, demeuroit à Grenoble, & voulant berner ces faux Prophétes, & blâmer la foiblesse & la crédulité du vulgaire, qui ajoûte foi aux prédictions des Astrologues dans les Almanachs, acheta dix-huit douzaines d'œufs, lesquels après avoir amollis dans du vinaigre, il les ouvrit, & y coula un billet, par lequel il avertissoit qu'on mourroit dans un mois; & ensuite les ayant raffermis dans de l'eau fraîche, il les fit débiter par des revendeuses. La peur de l'é-

vénement de cet avertiſſement, obligea pluſieurs perſonnes à ſe confeſſer, & à faire leurs teſtamens.

Très ſouvent on fait de ces Vers prophétiques, après que les choſes ſont arrivées ; comme ceux qu'on fit après la priſe d'Arras, ſous Louis XIII.

Cil dont le nom commence par cinquante,
Malgré l'effort du Prince des Flamands,
Prendra la femme au Père des Croyans,
L'an mil ſix cent que l'on dira quarante.

C'eſt-à-dire, *Louis XIII.* dont le nom commence par une L, qui vaut cinquante ; & la Mère des Croyans eſt *Sarra*, dont le nom renverſé fait *Arras*.

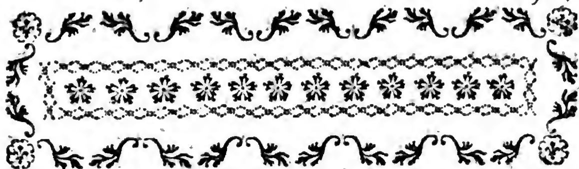
Et comme les Eſpagnols avoient fortifié tellement cette Ville, qu'ils la croyoient imprenable, ils avoient écrit ces mots ſur l'une des Portes :

Les François prendront Arras,
Quand les rats prendront les chats.

Cette Ville ayant été priſe par l'Armée Françoiſe, commandée par M. le Maréchal de Châtillon, on fit ces Vers, pour braver la témérité préſomptueuſe de cette Inſcription :

Il eſt bien vrai, Meſſieurs d'Arras,
Que nos grands Chats ne veulent pas
Faire effort ſelon leur puiſſance ;
Mais ils ont, entre un million,
Pris ſeulement un Chatillon,
Pour réprimer votre arrogance.

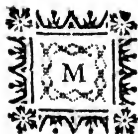




LETTRES DE JACQUES-AUGUSTE DE CHEVANES, Avocat au Parlement de Dijon, à M. DU CANGE.

LETTRE I.

A Dijon, le 19. Février 1682.



ONSIEUR,

AYANT appris par les Lettres de M. l'Abbé Nicaiſe, que vous travaillez à donner au Public un Dictionnaire du

Grec-barbare, j'ai cru vous devoir avertir que j'ai une copie des Gloſes du Droit, tirée d'un Manuſcrit du Vatican, beaucoup plus amples que celles que M. l'Abbé a fait imprimer chez Billaine, depuis la lettre MI, & où il y a auſſi des corrections de celles-là. Et quoique je ſois perſuadé que rien n'échape à votre profonde érudition & à votre diligence, je ne laiſſe pas de vous dire, que j'ai écrit en marge du *Lexicon de Meurſius* pluſieurs remarques, tant ſur les mots qui le compoſent, que ſur d'autres qui lui ſont échapés. J'oſe, MONSIEUR, vous faire offre des uns & des autres; vous ſçaurez parfaitement rebuter ce qui ne ſera pas digne d'entrer dans votre deſſein. Ce que j'ai eſt peu de choſe; mais, tel qu'il eſt, vous en diſpoſerez abſolument, m'eſtimant heureux ſi je trouve parmi mes papiers quelque Pièce qui vous agrée. Soyez-en perſuadé, s'il vous plaît, & que je ſuis, autant qu'on le peut être, votre, *&c.*



LETTRE II.

A Dijon, *le* 20. *Mai* 1682.

MONSIEUR,

La perte que j'ai faite de ma femme a bien retardé l'exécution des offres que vous avez acceptées, mais n'a point changé la volonté que j'ai de m'en acquitter. L'occasion du Sieur Ressaire, Libraire & Imprimeur de cette Ville, me fait lui confier les Gloses manuscrites, copiées sur un manuscrit du Vatican ; j'espère qu'elles vous contenteront. Quant aux remarques qui sont à la marge de Meursius, je vous en copierai celles que je jugerai les plus dignes d'avoir place dans votre Ouvrage, le plus diligemment que la fièvre me le permettra. Elles sont si embrouillées sur mon exemplaire, que je veux vous épargner la peine de les démêler. J'ai encore parmi mes papiers quelques Gloses Grecques manuscrites ; & j'en trouverai assûrément chez mes amis, dont je vous ferai part volontiers. Et comme

je reconnois que vous joindrez à ce Glossaire un Appendix à celui du Latin du moyen & du bas âge, je reverrai ce que j'ai autrefois ramassé sur les Gloses d'Isidore, conférées avec plusieurs manuscrits de Glossaires; &, s'il y a quelque chose de particulier, qui ait échapé à votre diligence & pénétration, je vous en enverrai le Mémoire. J'aurois heureusement employé le peu que j'ai étudié, si j'avois acquis quelque petite chose, qui méritât l'approbation de l'un des plus illustres ornemens de la France. Ce seroit pour moi une grande satisfaction, laquelle sera entière, si vous y ajoûtez la grace de me croire parfaitement, *&c.*

LETTRE III.

A Dijon, le 2. Février 1684.

MONSIEUR,

Je tiens à une singulière faveur la grace que vous me faites de desirer quelque chose qui soit en mon pouvoir. Il n'y a point d'occupation que j'embrasse avec

plus de joye, que celle où je pourrai vous donner quelque preuve des ſervices que je vous ai voués. Mais vous voulez bien, Monſieur, qu'en ſatisfaiſant à mon inclination, vous m'accordiez ce que je vous ai demandé avec tant d'empreſſement ; que vous ne parliez point de moi en aucune façon. Votre honnêteté y répugne ; & je perſiſte avec autant de fermeté que je vous en ai jamais témoignée. Je vous avoüe que n'ayant pû tirer de vous une promeſſe préciſe, que vous en uſerez ſuivant mon deſir, j'ai ceſſé de copier ce que j'ai commencé de vous envoyer ; & même j'ai eu ſouvent envie de ſupprimer le reſte par le feu, dans la croyance que je n'obtiendrois pas ce dont je vous ſupplie. J'attendrai votre réponſe, qui me déterminera à la continuation, ou à la ſuppreſſion.

J'ai appris par la Lettre que vous avez écrite à M. l'Abbé Nicaiſe, que le Roi vous a prépoſé pour l'édition de l'Hiſtoire Byzantine, dont on imprime le Zonare, avec vos Notes ; comme encore, pour l'impreſſion des Hiſtoriens de France, ſuivant le deſſein qu'en a donné le père de M. du Cheſne, notre ami. Oſerois-je, Monſieur, intercéder pour la préférence

de nos Auteurs ? Ils ſont plus utiles, puiſqu'ils nous inſtruiſent des mœurs & du Gouvernement Civil & Eccléſiaſtique, de l'origine ou du progrès de pluſieurs droits & coûtumes; & dans la barbarie de leur langage, ils juſtifient ou condamnent les anciens titres & inſtrumens. Je ne crois pas que vous ayez deſſein de réimprimer les cinq volumes dont le Public jouit déja, mais bien la continuation de ces cinq volumes, afin que nous en profitions avant de mourir. Votre gloire y eſt en quelque façon intéreſſée, puiſqu'il n'y en a point à faire ce qui eſt déja fait, outre l'utilité publique qui ſe rencontre dans la connoiſſance des choſes nouvelles & inconnues. Deux puiſſantes raiſons vous y doivent porter; l'une, que ſi cet Ouvrage n'eſt entrepris ſous votre conduite, il ne le ſera jamais; l'autre, que la conſidération que votre grand mérite vous a acquiſe dans toute l'Europe, excitera les hommes d'étude à vous communiquer les pièces & manuſcrits qu'ils auront. L'illuſtre M. d'Hérouval, le père des Lettres, vit encore, graces à Dieu, & fournira de ſes tréſors de quoi enrichir cette Hiſtoire. Permettez-moi, Monſieur, de l'aſſurer de mes reſpects & de ma gratitude. J'au-

rois beſoin de quelques pièces, qui ſont dans les Recueils manuſcrits de Meſſieurs Dupuy. Mandez moi, s'il vous plaît, ſi on peut eſpérer d'en tirer copie, & quelle voye il faut tenir pour cela. Vous obligerez celui qui ſera toûjours gloire de ſe dire, *&c.*

LETTRE IV.

A Dijon, le 11. *Mars* 1685.

JE n'entreprens pas, MONSIEUR, de juſtifier M. de Valois de ce qu'il a écrit contre le Père Mabillon, puiſque je n'ai point encore vû le Livre, dont n'ayant pû apprendre le titre & le Libraire qui l'a imprimé, j'ai écrit à un de mes amis qui eſt à Paris, de le demander à M. de Valois. Mais ſur ce que vous m'en mandez, vous voulez bien, Monſieur, que je vous diſe que ſi M. de Valois a écrit le premier quelque choſe de nouveau, dont le Père Mabillon s'eſt ſervi, il étoit juſte, comme les Leſcales (*a*),

---

(*a*) Les Scaligers.

Saumaiſe, Caſaubon, Cujas, l'ont pratiqué, d'en rendre l'honneur à celui qui en eſt l'Auteur; puiſque, ſans cette marque de reconnoiſſance, ce Père ſeroit un plagiaire, en s'attribuant ce qui appartient à autrui. Car vous m'avouerez qu'il n'y a que les paſſages des Auteurs anciens, dont on puiſſe dire que l'uſage en eſt commun à tous ceux qui étudient.

J'ai parcouru l'Ouvrage du Père Hardouin, des Médailles des Villes; le *Specimen* que M. Morel a donné au Public eſt beaucoup meilleur, & plus ſçavant. Je ſerois bien aiſe que M. Le Blanc vous communiquât ſes remarques ſur les Monnoyes de France; je ne doute pas qu'il ne continuë ce que M. Bouteraie en a commencé avec tant d'érudition, & qu'il n'y ajoûte beaucoup de Pièces rares, qu'on a découvertes depuis ce tems-là, pour la première & la ſeconde race de nos Rois. Vous ferez, Monſieur, un grand ſervice au Public, & à la République Littéraire, de les inſtruire par vos Diſſertations, comme vous avez fait ſi ſouvent, & d'éclaircir les choſes dans leſquelles M. de Valois s'eſt équivoqué. J'avois fait demander à M. Spon par M. l'Abbé Nicaiſe, les Abbréviations de la Langue Grecque,

écrites de la main de Portus. Il lui a mandé qu'il vous les avoit envoyées, & que vous les imprimeriez dans votre Glossaire. Je me réjouis d'en profiter, & de vos additions ; j'ose vous demander s'il y en a qui concernent la lecture des manuscrits d'Astronomie, parce qu'il me semble en avoir quelques remarques parmi mes papiers, qui viennent, à ce que je crois, de M. Saumaise ; je n'en suis pas bien assuré ; l'illustre M. Bouillaut pourroit vous les fournir. A ce défaut, je crois que M. Anisson a raison de vous avoir engagé à un Supplément de votre Glossaire Latin ; l'un aidera le débit de l'autre, qui n'est pas, comme vous dites élégamment, *publici saporis*. Ce n'est pas que vous enrichissez la barbarie Grecque de tant de beautés Romaines, qu'assûrément on la recherchera, par la justice qu'on doit à votre mérite, pour lequel j'ai une vénération singulière. Votre, *&c,*

P. S. J'ai oublié de vous dire, que le travail des mains, est une observance d'obligation à ceux qui gardent la Règle de Saint Benoît, & l'étude un accessoire, principalement quand l'amour propre, *&* *captandæ famæ cupiditas in causa sunt* ;

ainsi que M. l'Abbé de la Trappe l'enseigne. Deux pieux & très sçavans Ecclésiastiques, qui étoient présens à la lecture de votre Lettre, touchant les Ouvrages que ces Pères donnent au Public, m'ont obligé de vous l'écrire; quoique je leur aye déclaré, qu'on est obligé à ceux qui contribuent à nous apprendre.

LETTRE V.

A Dijon, le 20. Avril 1685.

IL me tarde, MONSIEUR, de voir la Dissertation que vous méditez, pour montrer que l'étude & la composition ont passé parmi les Moines, pour un ouvrage des mains.

La correction d'*intumetur* en *incometur*, est juste & bien établie. Quant à l'Inscription adressée à Saint Sébastien, le sens que vous y donnez est beau; mais je ne le trouve pas dans les paroles. Il me vient en pensée qu'il faudroit y lire *serenitas tormentorum*. C'est-à-dire, que la gayeté avec laquelle ce Martyr a souffert ces tourmens, entretient & éleve les enfans à les affronter sans crainte.

Il

Il me tarde que nous ayons *Charta securitatis plenaria* figurée. Je m'étonne que les PP. Bénédictins ne l'ont pas fait graver dans la Diplomatique. M. de Reims gratifiera les Lettres d'un beau présent.

Je n'ai pas eu le loisir de voir l'Eloge de M. de Valois, par le Père Henschenius, dans le troisième Volume du mois de Mars. Ce sera après ces Fêtes, que je l'irai chercher dans la Bibliothèque des PP. Jésuites. J'ai lu les observations de M. de Valois. Je trouve que les reproches qu'il fait *violatæ amicitiæ*, aux PP. Mabillon & Germain, sont légitimes, s'ils sont véritables ; & au surplus, qu'il censure avec justice la Dissertation du Père Mabillon, des années de Dagobert I. & avec la modération qu'on peut desirer.

Je vous envoye la petite Grammaire du Grec barbare ; vous en jugerez mieux que personne ; je l'ai trouvée assez utile. J'y ai joint l'Alphabet, que M. de Saumaise s'est fait pour lire les Livres manuscrits Astronomiques, accompagné d'exemples. J'avois desiré de vous en faire une copie ; mais j'ai jugé à propos de vous adresser l'original, que je vous prie de me renvoyer, quand vous en aurez tiré ce que vous jugerez devoir être commu-

niqué. Lorſque la Liturgie Gallicane du P. Mabillon ſera venue ici, je vous en dirai mon ſentiment. Sa lecture me rappellera le ſouvenir de beaucoup de choſes, que j'ai lues à ce ſujet.

Vous voulez bien, avant que je finiſſe, que je vous demande des éclairciſſemens ſur des Auteurs, que vous & le P. Mabillon avez cités.

I. En votre Diſſertation XXI. ſur Joinville, vous citez à la marge, *Maſſon, ad Epiſt. Ivonis.* Je ne connois ſur cet Auteur que les Notes 1. 11. & 21. de Juret, & celles de Souchet. Je vous prie de m'indiquer le titre de ce Livre, le lieu de l'impreſſion, & le Libraire & la forme du Livre.

II. Quel eſt le Livre cité en marge, page 70. *De Re Diplomatica, Codex Carolinus, Epiſt.* &c ?

III. *Conringii Cenſura Diplomatis Ludoviciani, pro Cœnobio Lindanienſi.* Eſt-ce un Traité ſéparé ? Son édition ; c'eſt-à-dire, le lieu & l'année qu'il a été imprimé, en quelle forme, & ſi on le trouve chez les Libraires de Paris.

IV. Si les Alphabets qu'on a de *Hamon*, Secrétaire de Charles IX. dont le P. Mabillon fait mention dans ſa Diplo-

matique, sont imprimés, & si j'en puis avoir un exemplaire : s'ils sont manuscrits, s'il y en a beaucoup de feuilles, & si on pourroit en avoir copie. Car le Père Mabillon ne dit pas que ceux qu'il a donnés dans son Livre, soient gravés sur ceux d'Hamon.

V. Si le bruit qui court ici qu'on réimprime *De Re Diplomatica*, est véritable; si ce qu'on augmente est quelque chose qui n'ait point été traité & d'important; car si ce ne sont qu'un plus grand nombre d'exemples, cela n'est pas considérable.

Vous voyez, Monsieur, jusqu'à quel excès votre courtoisie, & la bonté que vous me témoignez, vous exposent. L'une & l'autre excuseront votre, *&c.*

LETTRE VI.

A Dijon. Sans date.

J'Ai différé, MONSIEUR, de répondre à votre Lettre du 18. de Mars, afin de m'instruire, si je pouvois, des démêlés de M. de Valois avec le P. Mabillon, & vous mander franchement ce

que je penſe. Mais le Livre de M. de Valois n'eſt point encore en cette Ville. J'ai voulu même conſulter les Préfaces du P. Papebrock ſur les Saints du mois de Mai, pour conſidérer la peinture qu'il en fait. Elles m'ont paru ſi longues, & ſi éloignées de traiter de l'exil de Dagobert III. que je n'ai pû me réſoudre à les lire, pour y rencontrer ce portrait. Vous m'obligerez de me marquer en laquelle des trois Préfaces il eſt, & la page, pour que je puiſſe l'y lire d'abord. En attendant, je ne crois pas vous avoir écrit aucune choſe par ma dernière, qui diminuë l'eſtime qu'on a conçuë du P. Mabillon, moins encore qui touche ſa probité & ſon mérite. S'il reprend les fautes des autres Ecrivains, & s'il en cenſure le jugement, il a trop de modeſtie, pour ſe flater que ſes Ouvrages en ſoient exempts. Il faut que chacun ſuive les avis qu'on lui donne, & à la poſtérité, pour que ceux qui liſent les Ecrits des uns & des autres ſans prévention, trouvent la vérité, que tout le monde doit chercher. J'ai lu à ces illuſtres Eccléſiaſtiques, dont je vous ai mandé le ſentiment au ſujet *du travail des mains*, ce que vous m'en écrivez, & même l'endroit que vous indiquez de la

page 440. du quatriéme Volume *Analectorum.* Ils persistent que la Règle est faite sans distinction pour tous, & que c'est une injure d'appeller fainéans & inutiles ceux qui l'exécutent; que le Moine qui écrit dans les Analectes, qu'il s'applique à enseigner, pour dompter son corps & ses passions, avoüe en même tems qu'il pratiquoit le travail ordonné par la Règle, & même le plus rude, qui ne suffisoit pas pour mortifier sa chair ; que la Règle ne dispense du travail manuel que ceux que l'infirmité excuse, & qu'elle veut que pour suppléer à ce travail, que son indisposition ne lui permet pas, il écrive; c'est-à-dire, qu'il copie des Livres faits; ce que la Règle explique par ces mots : *Paginam pingat digito, qui terram non proscribit aratro.*

Puisque vous desirez que je vous dise ce que je pense de la correction que vous croyez devoir être faite du mot *intumetur*, qui se lit en la page 566. du quatrième Volume des Analectes, j'estimerois qu'il n'y faut rien changer, & qu'il équivaut à *intimetur*, étant triviale la transmutation de l'*i* en *u*, *intimus*, *intumus*; & ainsi que *intimare*, selon les Gloses anciennes, signifie γνωρίσαι, ἐμφα-

νίσαι, φανερῶσαι; que le ſens & explication eſt clair & net. Quant à l'Inſcription 32. de la page 491. je vous avoüe ingénument que je ne vois pas grande élégance dans la penſée, ni dans les mots. Cette Inſcription, ce me ſemble, parlant des enfans Chrétiens, qui étoient bientôt devenus aſſez grands pour ſouffrir le martyre, je n'entens pas ce que veulent dire ces mots, *ſerenitas nutrimentorum :* M. l'Abbé Nicaiſe, à qui j'ai communiqué cette Inſcription, croit qu'il faut corriger, *ſeveritas nutrimentorum*, auſquels il donne une explication pieuſe & chrétienne. Vous m'obligerez, Monſieur, de me faire part de vos lumières. Je me réjouis que M. de Reims faſſe graver *Charta plenaria ſecuritatis*, avec les marques d'antiquité, & une explication de quelque habile homme, tant en Droit, qu'en Belles-Lettres. Si vous en ſçavez le nom, vous me ferez plaiſir de m'en avertir. Le P. Mabillon, dans ſa Diplomatique, a fait imprimer, page 462. *Charta Curnutiana*, qu'il marque avoir été premiérement publiée par Joſeph-Maria Suarez, Evêque de Vaiſon, *ex Archivo Tiburtino.* Je vous prie de me mander en quel Livre M. Suarez a donné au Public

cette *Charta Cornutiana*. Si vous ſçavez quelque moyen pour pouvoir tirer quelques extraits des Recueils manuſcrits que Meſſieurs Dupuy ont laiſſés à M. de Thou, je vous prie de m'y aider. J'ai beſoin de la copie de quelques Pièces, qui y ſont contenues. Jai trouvé parmi mes papiers une petite Grammaire manuſcrite du Grec barbare, de deux ou trois feuilles au plus, à laquelle eſt jointe une petite obſervation ſur cette Langue, que j'ai copiée de quelque endroit. Si vous jugiez à propos de l'imprimer à la tête de votre Gloſſaire, je vous l'offre. J'eſpère de vous envoyer dans quelque tems deux feuilles. A l'égard des Notes aſtronomiques, qui ſe trouvent dans les manuſcrits, M. Saumaiſe en a expliqué une partie ſur Solin, pag. 1235. 36. 37. 38. Il y a encore d'autres lettres, que je tiens aſſez conformes à celles de la Langue Elcaptique, dont les Livres d'Aſtronomie ſont remplis, & dont M. Saumaiſe a dreſſé un Alphabet pour les déchiffrer, que je vous enverrai, ſi vous l'agréez, afin de le faire graver pour l'inſtruction & la facilité de ceux qui liſent les Livres de cette Science. Il faut profiter au Public, autant qu'on peut. Quant à l'invention de ces Notes

Astronomiques, elle vient des Egyptiens, desquels les Grecs & autres Nations les ont empruntées. Car les Arabes n'ont commencé d'écrire que depuis 700. ans. Je ne crains point de vous exposer mes rêveries; vous sçaurez les redresser; & de m'instruire de mes bévues. Je vous en serai infiniment obligé. Soyez-en persuadé, Monsieur, & que je suis de toute mon affection, votre, *&c.*

P. S. Pourroit-on sçavoir, Monsieur, le lieu & le tems ausquels chaque Papeterie a commencé, & quand elle a fini en France, & combien il y a de Papeteries en France. On peut sçavoir ce dernier par l'établissement du papier marqué.

LETTRE VII.

A Dijon, le 1. Juin 1685.

VOus ne pouvez, MONSIEUR, donner que des Pièces glorieuses & avantageuses à la République des Lettres. Votre Dissertation, *De causis corruptæ Græcitatis*, ne sera pas moins remplie d'érudition, que le Livre de Jules de

de l'Eſcale, *De cauſis corruptæ Linguæ Latinæ.* Si j'avois cru que l'écriture de M. de Saumaiſe vous eût fait de la peine, je vous l'aurois fait copier ; &, ſi vous le deſirez, on y travaillera. La penſée que vous ſeriez plus ſatisfait de voir l'original, me porta à vous l'envoyer, les copies laiſſant toûjours le ſcrupule qu'elles ne ſont pas fidèles.

Puiſque vous voulez bien me demander mon ſentiment touchant l'édition des Notes Aſtronomiques, Chymiques, & des poids & meſures des Médecins, je crois que vous ne devez pas perdre l'occaſion d'en gratifier le Public ; & même ſi j'oſois vous le propoſer, je ferois graver les ligatures & abbrévations, tant de Portius que d'autres, afin d'inſtruire & ſoulager ceux qui commencent à s'adonner à la lecture des anciens manuſcrits. On eſt apprentif avant que d'être maître, & il faut ſe rendre utile à tous ceux qui cultivent les Lettres.

Encore que le Père Mabillon ſoit abſent, le Père Germain, ſon compagnon d'étude, a infailliblement les Alphabets d'Hamo ; je ſerois bien aiſe de les voir. Vous y avez tout pouvoir ; & ſi ces Religieux ſont autant civils que vous me le

marquez, ils vous accorderont ce que peut-être ils me refuseroient. La curiosité est inquiète, & ne se guérit que par l'*autopsie* (*a*). Je me persuade, Monsieur, que vous apprendrez aux gens de Lettres la civilité qu'ils doivent observer entre eux dans leurs écrits, de même que Guazzo l'a enseignée à ceux qui fréquentent le grand monde; & que les exemples que vous apporterez des anciens Auteurs, ne seront point sujets à interprétation, & que vous expliquerez ceux qui paroissent avoir écrit avec aigreur. Autrement, on vous opposera ces mêmes Auteurs, contraires à ce que vous aurez avancé. Comment excuserez-vous le démêlé de Joseph Scaliger avec les Jésuites, & d'autres, les Turnebes, les Galands, Casaubon, Ramus, Cujas, Robert, Saumaise, Petau, Sirmond, & une infinité d'autres, qui ne se présentent point à ma mémoire; ceux de M. Naudé & du P. Fronton, avec le P. Quatremaire, & d'autres. Il ne faut épargner personne, & les censurer également. Je sçais que M. du Chesne a donné à M. Colbert, tous les Recueils manuscrits d'André Du Chesne, son père. Il y

(*a*) La propre vue.

a quelques Mémoires, dont j'aurois besoin. Puis-je espérer par votre moyen, que j'en obtienne des copies? Je ne sçais si M. Thaumas de la Thaumasière a fait imprimer son Histoire du Berri, & Philippe de Beaumanoir. M. D'Hérouval vous en pourra éclaircir; il est son ami.

Les affaires qui me sont survenues, & le peu de santé que j'ai, ne m'ont pas permis d'achever le reste sur le Glossaire. J'espère que je vous l'enverrai dans peu. Point de remercimens, s'il vous plaît, & me croyez votre, *&c.*

P. S. Dans l'incertitude, si je vous ai écrit que M. Huet, dans une Lettre qu'il écrit de Stockholm en 1652. à M. Saumaise, lui mande qu'il a tiré des extraits d'un certain Lexicon Grec, tel qu'on le parle présentement, qui vient de la Bibliothèque de M. Vossius, & qu'il peut servir à l'intelligence de plusieurs passages des Auteurs Grecs des derniers siècles, & à grossir le *Lexicon Græco-barbarum*, & qu'il l'auroit tout copié, si le tems le lui eût permis; je vous en avertis, afin que vous tiriez de M. Huet les Extraits qu'il en a, & que vous tâchiez d'avoir la communication de ce *Lexicon*, qui contribuera à la perfection de votre Ouvrage.

LETTRE VIII.

A Dijon, le 6. Juillet 1685.

MONSIEUR,

Cherchant parmi mes petits Livres, j'ai trouvé *Charta Donationis an.* 471. que le Père Mabillon a imprimée ſous le titre de *Charta Cornutiana*, & que Cramoiſy a donnée au Public en 1630. *in*-8°. à la ſuite d'un Fragment de Tertullien, *De execrandis Gentium Diis*, tiré par M. Suarez, Evêque de Vaiſon, d'un manuſcrit de la Vaticane. Et puiſque cet Evêque, dans l'adreſſe au Lecteur, l'avertit qu'il y avoit pluſieurs fautes dans la copie du Cartulaire de Tivoli, auſſi-bien que dans les Reſcrits des Papes, où l'on l'a inſéré; qu'il avouë avoir corrigé les défauts, rempli les lacunes, & l'avoir enrichie de ſes conjectures, vous devriez conſeiller à ce ſçavant Religieux, pendant ſon ſéjour, de faire une copie figurée de ce titre, afin de reconnoître par ſon caractère la vérité du tems qu'on l'a écrit; & le tout extrait

fidèlement, cela seroit de grande utilité pour tout le monde. Je croirois qu'il devroit en user de même à l'égard des autres titres dont il se sert. On pourroit espérer qu'elle seroit enfin gravée à l'avantage de la postérité.

En parcourant le Catalogue de la Bibliothèque d'Oxfort, j'y ai trouvé un Livre sous ce titre : *Anonymus Persa, de Signis Astronomicis Arabum, ac Persarum. Londini*, 1648. *in*-4°. Il pourroit y avoir quelques remarques qui vous seroient utiles pour votre Glossaire Grec-barbare.

Je travaille sur la Coutume de Bourgogne, & y employe tout autant de titres que je puis pour l'interpréter. J'aurois besoin de deux ou trois Pièces, qui sont au Trésor des Chartes de France. Je sçais la considération qu'on a pour vous, & pour tout ce que vous souhaitez. Mandez-moi si vous pouvez m'obtenir la communication & copie de ces Pièces.

Vous voulez bien, Monsieur, que je vous réitère mes prières touchant les cahiers d'Hamon ; je souhaiterois de les voir. J'espère par votre moyen la satisfaction de ma curiosité. Les Religieux ne doivent pas craindre que je ne les restitue : s'ils en avoient la pensée, je vous

ſupplie d'être mon garant. On me confie des Pièces plus importantes, dont je rens un fidèle compte.

Mandez-moi, s'il vous plaît, ſi votre Gloſſaire Grec-barbare ſera bientôt achevé, afin que j'achève le reſte que j'ai à vous envoyer.

M. Grévius, de Hollande, écrit à M. l'Abbé Nicaiſe, qui vous préſente ſes reſpects, qu'on a imprimé depuis peu *Themis Attica Meurſii*, & pluſieurs autres bons Livres, dont le nom m'eſt échapé. Je crois que, nonobſtant l'interdiction du commerce des Livres venant de Hollande, les Libraires de Paris ne laiſſent pas d'en avoir.

M. le Blanc, que vous m'avez écrit travailler à la continuation de l'Ouvrage de M. Bouteroüe, des Monnoyes de France, donnera-t-il bientôt quelque choſe au Public?

Je vous remercie des nouvelles dont vous me faites part, concernant les Livres, & les Gens de Lettres.

M. de la Mare met la dernière main à la Vie de M. de Saumaiſe, & M. le Conſeiller Lantin travaille à un Fragment de Pappus en Grec, qui n'a jamais été imprimé, & que j'ai copié de la Bibliothè-

que Vaticane étant à Rome en 1667. M. le Conseiller Dumai a fait un remerciment en Vers Latins à l'Académie des *Ricovrati* de Padoüe, qui l'a associé à ses Académiciens sur son mérite. Les Vers sont beaux, & auront votre approbation, & celle des illustres Poëtes. Les autres Sçavans de cette Ville, *sibi, & Musis vivunt*. Je suis, *&c.*

LETTRE IX.

A Dijon, le 31. Juillet 1685.

IL me tarde, MONSIEUR, de lire votre Dissertation, *de Hebdomo Constantinopolitano*, pour apprendre beaucoup de choses rares, & que vous aurez découvertes dans l'Antiquité, à laquelle il me semble que peu de personnes s'appliquent. Je vous suis obligé de l'honneur que vous me faites de me rendre juge de la difficulté qui est entre vous & M. de Valois. Il n'appartient qu'aux Dieux d'y prononcer. Pour moi, *non ignoro domi quàm sit mihi curta supellex.* Je ne suis propre qu'à admirer ce qui part de ces grands génies comme vous, & tout au

plus, à proposer les doutes que mon ignorance forme. Il y a présentement à Paris deux Ecclésiastiques de cette Ville, mes amis. J'écrirai à l'un d'eux, s'il a quelque commodité de vous rendre ses respects, & recevoir de votre libéralité la Dissertation que vous me destinez, dont je vous rens mes très humbles remercimens.

J'espère que le Père Mabillon enrichira de belles & rares Pièces la République des Lettres. M. l'Abbé Nicaise, à qui j'ai communiqué votre Lettre, vous assure de ses respects, & me charge de vous écrire, que M. Anisson aura plus de faveur que les Libraires de Paris ne croyent pour imprimer. M. Ménage avance en âge, & s'il ne met fin à l'édition de ses Ouvrages, ils demeureront imparfaits, & s'il ne choisit un successeur habile : les richesses qu'il a amassées pour les Lettres se dissiperont, s'il ne les laisse à M. Bigot, auquel Magliabecchi a dédié un Capitulaire de Lothaire, que nous ne pouvons avoir en ce Pays. S'il ne consistoit qu'en peu de feuilles, & qu'il voulût permettre de le copier, j'écrirois à l'Ecclésiastique de le faire. M. Jacques Dupuy copia bien celui de Charlemagne, que Golstein avoit imprimé à Rome.

L'*in*-4°. que M. le Blanc propose des Monnoyes de France, sera plutôt pour exciter notre soif, que pour l'appaiser. Peut-on mieux employer de l'argent que pour les Lettres ? Les Princes en acquièrent l'immortalité de leur nom, qui est la seule chose qui leur manque.

Les *Nouvelles de la République des Lettres* nous ont appris ce que contiennent les Ouvrages de M. le Moine, sous le nom de *Varia Sacra*. Si M. le Contrôleur-Général ne fait imprimer des Œuvres de Pithou, son ayeul maternel, que ce qui est déja imprimé, il n'enrichira pas les Lettres. Ces Illustres ont néanmoins laissé de grands trésors. M. de la Mare met au net la Vie de M. Saumaise, & y travaille actuellement. La goute, dont il est attaqué, y met quelque interruption.

Je vous envoye le reste de ce que j'ai copié sur Meursius, & suis votre, *&c.*

LETTRE X.

A Dijon, le 12. Décembre 1685.

MOnsieur Lantin m'a remis, MONSIEUR, le paquet que vous lui avez donné pour moi, dans lequel j'ai

trouvé trois exemplaires de votre Dissertation sur l'*Hebdomum*. J'en ai donné un à M. l'Abbé Nicaise, avec la Lettre que vous lui écrivez. J'ai présenté l'autre à M. le Conseiller Lantin, que j'ai accompagné de vos civilités. Il m'a témoigné qu'il vous étoit beaucoup obligé, & qu'après l'avoir lû, il vous en fera ses remercimens particuliers. Pour moi, je suis confus de la continuation de vos graces en mon endroit; &, après m'être instruit, je vous marquerai le profit que j'aurai fait de votre érudition. Il n'appartient qu'aux personnes consommées comme vous, d'être Juge des Ouvrages des Auteurs. Vous voulez bien, en attendant, me permettre que je vous dise ce que je pense au sujet de la manière dont les Gens de Lettres doivent user, lorsqu'ils sont de sentimens contraires. Je conviens avec vous qu'il les faut expliquer sans injures & sans mépris, & qu'il faut chercher la vérité avec autant de zèle que de haine pour combattre la fausseté, lors principalement qu'elle est si visible, qu'on ne peut par aucun détour la cacher, ou l'excuser. Mais je vous demande, Monsieur, si lorsqu'un Auteur a blâmé avec injure celui qu'il croit s'être équivoqué, si celui qui répli-

que n'a pas droit, en se défendant, de se servir de termes forts pour repousser l'injure ; par la raison de Saint Cyprien, en son Livre contre Démétrius : *Ne jam, non verecundiæ, sed diffidentiæ esse incipiat, dum tacemus, & cùm criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.* Car il faut avouer que nous sommes en un siècle, auquel on ne peut souffrir dans les autres des défauts ausquels on est sujet.

A l'égard du mot *tonsis*, qui est dans l'Epître LXI. du Registre XVI. d'Innocent III. je ne crois pas que ce Pape se soit servi de celui de *tondis*, par la raison que vous dites, que la lettre ronde étoit différente de celle de la Chancellerie ; ainsi que le marque *Giovan-Battista Palatino*. Il n'est pas vrai-semblable qu'on eût l'usage de différentes lettres dans les Expéditions de Cour de Rome, au douzième siècle, sous Innocent III. Au contraire, j'ai vû des Bulles de ce Pape, écrites en lettres Romaines, qu'il faut présumer avoir été la lettre courante de ce tems-là. De plus, ce qui augmente mon doute est l'édition de cette Epître, par laquelle il paroît que les lettres suppléées sont majuscules, & qui ne peuvent convenir au

mot *tondis* ; & il est vraisemblable que ces lettres majuscules sont conformément au manuscrit du Registre du Pape, & que la copie qui en a été insérée dans le Registre est semblable à l'original. Je hazarde, Monsieur, de vous proposer une conjecture sur ce mot *tonsis*, que je pense devoir être interprété par celui de *rasis. Rasa littera est ξυσθεῖσα, & in cera, vel in ligno cavata, indè interrasile. Auctor incertus, de Theoderico :* » Laminam auream jus- » sit interrasilem fieri, quatuor litteras Re- » gis habentem. Unde, ut, si subscribere » voluisset, positâ laminâ super Chartam, » per id subscriptio ejus tantum videretur. De même que dans les Anecdotes de Procope, Proclus, qui gouvernoit l'Empire sous Justinien le vieil, qui ne sçavoit pas écrire, fit tailler à jour sur une table de bois, les quatre premières lettres de son nom, par les incisions desquelles on conduisoit la main & la plume de l'Empereur aux Actes qu'il devoit signer. De sorte que j'estimerois que *tonsæ & rasæ litteræ*, étant la même chose, elles signifioient des lettres de la forme suivante : A N. Voilà ma pensée, que je soumets, Monsieur, à votre jugement.

J'ai lu les deux Pièces qu'il vous a plu

de me communiquer; elles ne peuvent entrer dans mon ſujet : je vous en remercie de tout mon cœur, & je vous les renvoye par M. Lalvi, Chanoine de Saint Jean de cette Ville, auſſi-bien qu'Uſſérius, *De Symbolo*. C'eſt toute autre choſe que ce que je m'en étois promis. Je vous remercie des offres obligeantes que vous m'en faites. Si j'en avois beſoin, l'Angleterre n'eſt pas inacceſſible pour en tirer des Livres, & principalement un de 48. pages.

M. Lantin m'a apporté le Panégyrique de Berengarius, illuſtré des Commentaires de M. de Valois. Je n'ai pu comparer ce qu'il dit *De Barbatoria*, avec ce que vous en avez écrit dans vos Diſſertations ſur Joinville, & dans votre Gloſſaire. Je profiterai des obſervations de l'un & de l'autre, & vous en rendrai compte.

M. Lantin, & nos Meſſieurs qui s'adonnent aux Lettres, attendent avec impatience votre Gloſſaire Grec barbare. Je les ai avertis que vous mandiez à M. l'Abbé Nicaiſe, qu'on en eſt au Σ, & qu'il y a eſpérance que dans Pâques on l'aura.

Meſſieurs Lantin & Nicaiſe vous aſſurent de leurs reſpects, & moi je ſuis votre, *&c.*

LETTRE XI.

A Dijon, le 19. *Juin* 1686.

JE me plains à vous, MONSIEUR, de M. l'Abbé Nicaiſe, qui ne m'a averti que depuis le 13. de ce mois, que le Roi vous a gratifié d'une penſion. Je ne ſçais comme il s'en eſt oublié. Il n'ignore pas que vous m'honorez de votre amitié, & que j'ai d'étroites obligations à toutes les bontés que vous me témoignez, dont je conſerverai chèrement le ſouvenir. Mais je me flate, Monſieur, que vous me faites la juſtice d'en être perſuadé, & que ſi j'avois appris cette marque d'eſtime que vous avez reçuë du Roi, je n'aurois pas été le dernier à vous aſſurer que j'y prens toute la part que je dois. Vous voulez bien encore que je ſouhaite que Sa Majeſté, mieux informée de la grandeur de votre mérite, le reconnoiſſe par des preuves éclatantes de ſa royale libéralité. Jamais perſonne n'en aura tant de joie que moi. Mais permettez que je vous demande la grace d'en recevoir l'avis par vous-même. Vous le devez à ceux que

vous comptez parmi vos amis, & à la reconnoissance envers le Roi, que vous ne pouvez rendre trop publique ; & j'ai de l'impatience que vous soyez dans l'occasion de vous en acquitter.

La considération que vous employez si utilement tous les momens, m'a fait vous dire par M. Nicaise, quelques petites choses qui se sont présentées dignes de votre curiosité. Je ne sçais s'il vous aura consulté sur une Monnoye dont il est parlé dans un Titre de la Sainte Chapelle de Dijon, qu'il nomme *cliquas* (*a*), qui vaut un franc. Je serois bien aise d'en sçavoir l'origine, & qui l'a fait fabriquer.

Agréez de m'indiquer le travail qui vous occupe ; si M. d'Hérouval est en bonne santé, & ce que les personnes doctes font pour notre instruction ; principalement en ce qui concerne l'Antiquité, où il y a tant d'obscurités à illustrer. Le Public vous sera redevable de la meilleure partie des lumières que vous lui communiquez. Ne différez pas de les produire, afin que j'en jouisse, & sur-tout l'explication du Diptique de M. de la Mare,

(*a*) In voce *Leonus*, pag. 251.

qui a gardé exactement le ſecret que vous lui avez impoſé. Enfin, Monſieur, vous pouvez prodiguer les tréſors de votre ſcience ſans les diminuer. C'en ſera un très grand pour moi, ſi vous me croyez parfaitement & avec reſpect, votre, *&c.*



LETTRE



LETTRE

De Nicolas de Chevanes, *Avocat au Parlement de Dijon.*

Mon Révérend Père,

L'honneur de votre visite l'autre jour m'a donné sujet de penser à son entretien. Vous me demandâtes si on donnoit autrefois la Communion aux Energumènes. J'ai crû vous en devoir ouvrir mon sentiment un peu au long. Je dis donc que du tems des Apôtres & de la primitive Eglise, il est certain que la Communion étoit déniée aux Energumènes. Cela conste par le Chapitre VII. du Livre VIII. des Constitutions Apostoliques, où après la prière faite pour eux, le Diacre crioit : Προέλθετε, οἱ ἐνεργούμενοι. *Exite, Energumeni.* De même qu'il disoit : *Exite, Pœnitentes; exite, Catechumeni.* Mais comme ces Constitutions ne sont pas dans une approbation commune, je ne m'y arrête pas; ains sur ce qu'écrit

Saint Denis, au Chapitre III. de la Hiérarchie Ecclésiastique, où il dit que ἀλλὰ καὶ πρὸς αὐτοὺς ἡ τῶν πανιέρων θέα καὶ κοινωνία συστέλλεται. Ce que Lansselius a tourné : *Quin etiam, ad eos Sacrorum aspectus & Communio contrahitur.* Mais il semble qu'il n'a pas entendu, ou n'a pas voulu expliquer ce que c'étoit, *contrahitur Communio.* Corderius, de votre Compagnie, & plus intelligent, a bien vû la difficulté, &, pour l'éviter, a mis, *subtrahitur Communio.* Mal, car συστέλλεται ne se prend jamais pour *subtrahi. Contrahi Communionem*, n'est autre chose, que la Communion être raccourcie, ou plutôt ne pas passer, & ne se pas étendre jusques à eux, comme elle ne s'étendoit pas aux Pénitens & aux Catéchumènes. Au même Chapitre, Saint Denis, sur le même sujet, écrit : *Nam, si supermundialis illa Sacrorum divinorum celebratio, etiam dum Pœnitentes, tametsi quondam ejus compotes, repellit, multò magis* Energumenorum *turba profana erit & ab aspectu, Communioneque Sacrorum aliena.* Le Grec porte : Εἰ γὰρ ἡ τῶν θείων ὑπερκόσμιος ἱερουργία, καὶ τοὺς ἐν μετανοίᾳ, καὶ τοὺς πρὸς αὐτὴν ἤδη γεγονότας, ἀποκρύπτεται, πολλῷ γε μᾶλλον ἡ τῶν ἐμπαθῶς ἐνεργουμένων πληθὺς ἀνίερος

ἔϛαι, καὶ πάσης ἀλλοτρία τῆς τῶν ἱερὸν ὑποψίας, καὶ κοινωνίας. Où il me ſemble que Lanſſelius & Corderius ſe ſont tous deux derechef endormis, d'avoir laiſſé le mot ἀποχρύπτεται, & de l'avoir interprété *repellit :* il y a faute au Texte à mon jugement ; & au lieu d'αποχρυπτεται, il faut mettre αποχηρύττεται, *abdicat* ; unde ἀποχήρυξις, *abdicatio*, terme de Juriſconſulte, & propre à un Aréopagite (*a*). Cette diſcipline étoit en vigueur encore au tems du Concile Eliberain (*b*), par le Canon XXXVII. duquel il ſe voit que les Energumènes ne recevoient la Communion qu'à la fin de leur vie, & à l'article de la mort. Il eſt conçu en ces mots : *Eos, qui ab immundis ſpiritibus vexantur, ſi in fine mortis fuerint conſtituti, baptiſari placet ; ſi fideles fuerint, dandam eſſe communionem.* Et elle n'a été altérée que ſur la fin du quatrième ſiécle, que Thimothée, Patriarche d'Alexandrie, ſucceſſeur de Pierre, & prédéceſſeur immédiat de

(*a*) L'Auteur de la *Hiérarchie Eccléſiaſtique*, n'eſt pas Saint Denis l'Aréopagite, comme on le croyoit communément dans le tems où cette Lettre a été écrite.

(*b*) D'Elvire.

Théophile, étant consulté sur la difficulté qui se présente, répondit qu'on pouvoit communier les Energumènes, *dum habent lucida intervalla.* Après est venu le premier Concile d'Avranche, qui a suivi la réponse de ce Patriarche, homme excellent, & fort considéré autrefois en l'Eglise. Je ne sçache pas que depuis on ait rien remué en cette affaire, jusques au siècle onzième, que l'Eglise Grecque douta de la réponse de Timothée. La question fut derechef proposée, & décidée en un Concile tenu à Constantinople sous le Patriarchat de Nicolaüs Grammaticus, & l'Empire d'Alexius Comnenus, duquel voici la résolution :

Εἰ δεῖ τὸν δαιμονιζόμενον μεταλαμβάνειν τῶν ἁγιασμάτων. ὁ μὲν γὰρ ὁ ἅγιος Τιμόθεος εἰς τὰς πρὸς αὐτὸν ἐρωτήσεις εἶπεν ἄλλως, καὶ οἱ ἅγιοι Ἀπόστολοι ἄλλως, καὶ οἱ μεταγενέστεροι ἄλλως. Εἰ ἀπὸ μέλανος ἐνοχλέται χυμοῦ τις, ὡς δαιμονᾶν δοκεῖν, οὐ κωλυθήσεται. Εἰ δὲ τῇ ἀληθείᾳ δαιμονῶν ἐστὶν, ἥκιστα τῶν ἁγιασμάτων, ἀξιωθήσεται. Ὅτι οὐδὲ κοινωνία φωτὶ πρὸς σκότος.

An oportet dæmoniacum communicare Sacramentis? Sanctus enim Timotheus, in propositis sibi quæstionibus, aliter dixit, & sancti Apostoli aliter .... Si quis atrabile

agitatur, ut videatur esse dæmoniacus, non prohibebitur. Sed, si est reverà dæmoniacus, Sacramentis minimè dignabitur. Nulla est enim luci societas cum tenebris.

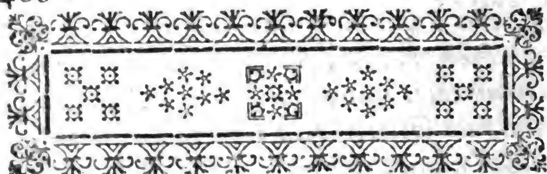
Si l'usance depuis a dérogé à cet ordre, c'est autre chose, & je ne veux point examiner, si c'est avec raison, ou non. Il me suffit de vous réitérer qu'elle est contraire au tems des Apôtres, auquel la communion de prières avec les autres Fidèles étant déniée aux Energumènes, à plus forte raison la Communion Eucharistique. *Si quis dæmonem habeat, cum fidelibus non precetur.* ἐάν τις δαίμονα ἔχῃ, μὴ τοῖς πιστοῖς συνευχέσθω. *Can. LXXIX. Apostol.*

Je suis avec vérité,

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre très affectionné & obéissant Serviteur,
DE CHEVANES.

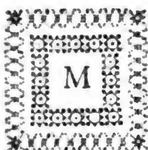
A Dijon, ce XXVIII.
Décembre 1646.



LETTRES DE MAURICE DAVID à M. DU CANGE.

LETTRE I.

A Dijon, le 18. Juin 1679.



ONSIEUR,

Le rang que vous tenez entre les Sçavans de la France, & les grands Ouvrages que vous avez donnés au Public, & particulièrement sur l'Histoire Bysantine, m'obligent de vous en communiquer

un petit ſur cette même matière, que j'entrepris d'abord, plutôt pour m'exercer, que pour le produire au jour. Je ſçais les ſuites fâcheuſes dans leſquelles s'engagent ceux qui prennent la liberté de s'ériger en Auteurs, & ſur-tout ſi on écrit contre une perſonne de crédit & de réputation. C'eſt pourquoi j'avois pris la penſée de faire de cet Ecrit, ſeulement un meuble de ma Bibliothèque. Mais mes amis ayant eu la connoiſſance de mon travail, & conſidéré l'importance de la matière qu'on y traite, & m'ayant invité de ne pas priver le Public du profit qu'on en pouvoit faire, je n'ai pas voulu pourtant le faire imprimer d'abord; mais j'ai pris une voye plus ſûre, qui eſt de vous le communiquer, & de le remettre à votre cenſure & à votre diſpoſition. Vous lui imprimerez, s'il vous plaît, le caractère que vous jugerez qu'il mérite, qui me ſera toûjours très avantageux, quand je ſçaurai que vous l'aurez reçu de bon œil. Vous excuſerez, s'il vous plaît, la hardieſſe que je prens, ſi, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, je vous demande une grace qui n'eſt dûe qu'à des amis. Mais vous conſidérerez que les perſonnes ſçavantes comme vous, ſont ſu-

jettes à ces ſortes d'importunités. Je vous en demande pardon, & vous prie d'agréer que dans tout le reſpect que je dois à votre mérite, je me diſe,

MONSIEUR,

Votre très humble, très acquis & obéiſſant Serviteur,
M. DAVID, *Prêtre.*

LETTRE II.

A Dijon. Sans date.

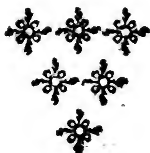
MONSIEUR,

Je vous renvoye votre *Horologion*, duquel j'ai tranſcrit le *Paſchalion*, & l'ai ſupputé en toutes ſes années. Il y a des fautes en quelques endroits que j'ai corrigées, ſans toucher au Livre. J'ai remarqué qu'il ſe ſert de la lettre Dominicale Paſchale, dès le Dimanche du *Triodion*, tant aux années communes, que biſſextiles; & c'eſt ce qui m'a fait dire qu'il intercale dès le commencement de Février, même

même dès le mois de Janvier, ſuivant que Pâques eſt avancé. Quant au Dimanche *apocreos* (*a*), il y eſt toûjours rapporté le dernier jour de *créophagie* (*b*) dans les années communes, mais non aux biſſextiles, telle qu'eſt le premier de cet *Horologion*; parceque comme l'on eſt obligé de prendre le jour de l'intercalation avant le Dimanche de *Triodion*, & à cauſe de cela, ajouter un jour en Janvier, ou au commencement de Février, cela fait que les jours de *créophagie* s'avancent auſſi d'un jour, & laiſſent le Dimanche *apocreos* en arrière d'un jour; ce qui a donné occaſion au P. Petau de dire que ce Dimanche *apocreos* étoit le premier jour de l'abſtinence quadragéſimale des Grecs. Mais il s'eſt beaucoup trompé, & nous a voulu engager en ſon erreur, parcequ'il devoit examiner l'*Horologion*, duquel il ſe ſervoit en ſes autres années, & non pas en la première année ſeulement, qu'il croyoit manifeſtement être vicieuſe par le point de l'intercalation. En un mot, il eſt aſſuré que cet *Horologion* eſt fautif & défectueux; & ſon Auteur n'a pris garde aux

(*a*) Abſtinence de la chair.
(*b*) Uſage de la chair.

billextiles que bien tard. Il les a marquées en quelques endroits par un B, au commencement des années, mais avec tant de confusion, qu'il n'y a rien connu. Il s'est redressé seulement aux deux dernières années bissextiles Ζϛʹ. & Ζπ. lesquelles sont rédigées dans l'ordre qu'il faut, tant pour la Dominicale, que pour le Dimanche *apocreos*, qu'il comprend dans les jours de *créophagie*, & qui en est effectivement le dernier parmi les Grecs. Voilà, Monsieur, ce qui fermeroit la bouche au Père Petau, s'il étoit en vie, & qui l'obligeroit de se rétracter; & c'est ce qu'il seroit peut-être nécessaire d'ajouter à mon Ecrit, pour achever la Dissertation du Père Goar, avec ce que je vous ai écrit par ma précédente. Je suis toûjours, dans tout le respect possible, après vous avoir remercié de la grace que vous m'avez faite de me communiquer votre *Horologion*, Monsieur, votre, *&c.*



LETTRE III.

A Dijon, le 29. Juillet 1679.

MONSIEUR,

La Réponſe qu'il vous a plû faire à la dernière Lettre que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire, me fait connoître comment votre *Horologion* eſt composé. J'y trouve cette différence avec ceux que j'ai vûs. Premièrement, qu'il ne rapporte que quelques-unes des Fêtes & Solemnités qui ſe rencontrent dans les autres, ainſi qu'elles ſont énoncées dans le Mémoire que je vous avois envoyé, & que je vous renvoie pour y faire réflexion quand vous en aurez le loiſir. Vous le garderez, s'il vous plaît, & le mettrez dans le Livre du P. Petau, pour faire voir les diverſités. Secondement, je remarque que dans votre *Horologion*, la lettre Dominicale Paſchale, en l'année biſſextile, eſt miſe dès le commencement de Février, quoiqu'il ſoit certain que ce changement ne ſe ſoit fait qu'à la fin de ce

mois. Cette année 7044. qui est celle de Notre-Seigneur 1536. est bissextile, & a pour Dominicales B. A. Le Dimanche de *Triodion* devroit être marqué le sixième de Février par la lettre Dominicale B. de même que le Dimanche ἀποκρέως devroit être marqué le 20. de Février par ladite lettre B. qui est *Dominicale ante Martium*; & cependant votre *Horologion* a marqué le premier au 5. Février, marqué de la Dominicale A. & le second au 19. dudit mois, aussi marqué de la Dominicale A. Et c'est sur ce compte que votre *Horologion* donne 57. jours seulement de *créophagie*, qui, depuis le jour de Noël inclusivement tombent justement au Dimanche d'*apocreos*, inclus le 19. Février, au lieu que la Dominicale B. se doit mettre au 20. Février, ainsi que le Dimanche *Triodion* au 6. Février, marqué de la lettre Dominicale B. & donner conséquemment 58. jours de *créophagie*. Sur cela je remarque, en troisième lieu, que le Père Petau n'ayant pas voulu comprendre comme la lettre Dominicale Paschale, ès années bissextiles, a pû être mise, même dès le commencement de Février, ni corriger cet endroit, a fait deux choses; l'une, qu'il a, comme je crois certainement,

omis, & de dessein, *τὸ τελώδιόν ἄρχεται Φευραρίῳ ε´*, parce que cet *ε´* marque un samedi 5. de Février, & non un Dimanche, auquel convient seulement le *Triodion*. Et l'autre, c'est qu'il finit les jours de *créophagie* le 19. de Février, jour qu'il prend aussi pour un samedi, commençant dès le lendemain 20. de Février, jour du Dimanche *apocreos*, le *carnis privium*. Ce qui se démontre par ce qu'il dit: *Quartò ἡ ἀποκρέα Dominica carnis privii, quam Sexagesimam appellamus, à quâ Græci abstinent carnibus, incipiunt diebus ante Pascha 56.* Et en effet, depuis le Dimanche de la Sexagésime inclusivement, jusqu'à la veille de Pâques inclusivement, il y a huit semaines entières, qui font justement 56. jours. D'où l'on conclut qu'il faut commencer le *carnis privium* le Dimanche d'*apocreos*, & finir les jours de *créophagie* au samedi, jour précédent. C'est là la troisième remarque qui est ici à faire, parce qu'encore que le Père Petau tâche de rendre raison de ce qu'il avance, il est certain pourtant que cela n'est point vrai, suivant que Léo Allatius l'a remarqué. Il reste donc de voir si votre *Horologion*, dans les autres années bissextiles, compte de la même manière qu'il fait en

cette première ; cette remarque étant de conséquence à faire, parce que je ne la vois autorisée en aucun endroit.

L'année 7048. qui est de N. S. 1540. a pour Dominicale D. C. Pâques le 28. Mars, qui marque le Dimanche *Triodion* le 18. Janvier, par la lettre D. Dominicale *ante Martium*, & le Dimanche *apocreos* le premier de Février, par ladite lettre D.

L'année 7052. qui est de N. S. 1544. a pour Dominicale F. C. Pâques le 13. Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 3. Février par la lettre F. & le Dimanche *apocreos* le 17. Février par la même lettre Dominicale *ante Martium*.

L'année 7056. qui est de N. S. 1548. a pour Dominicale A. G. Pâques le 1. Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 22. Janvier par la lettre A. & le Dimanche *apocreos* le 5. Février par la même lettre.

L'année 7060. qui est de N. S. 1552. a pour Dominicale C. B. Pâques le 17. Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 7. Février par la lettre C. & le Dimanche *apocreos* le 21. Février par ladite lettre C.

L'année 7064. qui est de N. S. 1556. a pour Dominicale C. D. Pâques le 5.

Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 26. Janvier par la lettre E. & le Dimanche *apocreos* le 9. Février par ladite lettre E.

L'année 7068. qui est de N. S. 1560. a pour Dominicale G. F. Pâques le 14. Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 4. Février par la lettre G. & le Dimanche *apocreos* le 18. Février par ladite lettre G.

L'année 7072. qui est de N. S. 1564. a pour Dominicale B. A. Pâques le 2. Avril, qui marque le Dimanche *Triodion* le 23. Janvier par la lettre B. & le Dimanche *apocreos* le 6. Février par la même lettre B.

Voilà, Monsieur, comment nous avons coûtume de compter. Il faut que votre *Horologion* marque toûjours un jour plutôt, s'il est conforme en toutes les années bissextiles à cette première de 1536.

Je vous demande pardon si cette Lettre est un peu trop longue, & peut-être importune. Je n'ai pû l'abréger davantage; & le desir d'apprendre quelque chose de nouveau, m'a fait croire que vous auriez la bonté de la lire, & de m'éclairer de vos connoissances sur les doutes que je vous propose. Vous me

ferez la grace, s'il vous plaît, de prendre votre loisir. Il n'y a rien qui presse. Ce sera toûjours à tems quand vous le pourrez. Je sçais les grandes & belles occupations que vous avez; je serois fâché de vous en détourner un moment. Je n'oserois dire que ce sera pour quelques-unes de vos heures perdues; car vous n'en avez point. Ainsi ce sera quand il vous plaira. Cependant je continuerai de me dire dans toute la sincérité de cœur & d'affection, après vous avoir remercié de vos offres & civilités très obligeantes, Monsieur, votre, *&c.*

LETTRE IV.

A Dijon, le 1. Août 1679.

MONSIEUR,

Ayant fait réflexion sur ce que j'ai écrit par ma dernière Lettre, je change d'avis, & dis que le Père Petau a non-seulement connu que l'Auteur de l'*Horologion* qu'il cite, avoit intercalé & changé de Dominicale dès le commencement

de Février ; mais qu'il a fait même sur cela ses supputations, qui se trouvent justes, en supposant l'intercalation ainsi faite. En effet, il n'y a précisément que 57. jours de *créophagie*, qui expirent au 18. Février ; sçavoir, 7. jours restans du mois de Décembre, 31. de Janvier, 18. de Février, & 1. d'intercalation, faisant en tout 57. jours. Et s'il n'avoit compté de la sorte, il se seroit équivoqué, & auroit pris pour exemple une chose qu'il n'auroit pas suivie. Et de-là il a fort bien conclu que le 19. de Février, jour du Dimanche d'*apocreos*, selon cet *Horologion*, on commenceroit de manger maigre jusqu'à Pâques, qui font en tout 51. jours d'abstinence. La faute qu'il a faite, c'est de n'avoir pas averti son Lecteur de cette façon d'intercalation non commune, & dont il n'a parlé en aucune part de ses Œuvres, & qui est si contraire, tant en cela, qu'à faire maigre le Dimanche d'*apocreos*, à ce que les autres *Horologions* & M. Allatius en ont écrit. C'est pourquoi j'ai crû qu'avant que de se résoudre nettement sur votre *Horologion*, & en porter un jugement certain, il falloit l'examiner en plusieurs & divers endroits. Pour ce sujet, j'ai dressé la feuille ci-jointe,

afin qu'il vous plaise, Monsieur, à votre loisir, me faire la grace de la remplir des jours & mois qui sont marqués sur cette année audit *Horologion.*

Je vous prie de voir s'il n'exprime pas le cycle de la Lune par le mot de Φεγγαρίου. Je l'ai écrit de la sorte, à φέγγος, φῶς ἡμέρας, φέγγος σελήνης, *apud Hesychium.*

Ces mots de ὀγδόου αἰῶνος, qui disent ordinairement *octavum ævum*, ou *sæculum*, je crois qu'ils dénotent *octavum millenarium*, commencé de 44. ans, *à mundo condito.*

L'*Horologion* que j'ai eu, & duquel j'ai fait une copie, est imprimé ἐν τῇ Σαληκάτι. C'est un lieu que je ne connois pas. Il exprime toutes les Fêtes mobiles, selon les Grecs, comme je vous les ai marquées ; & la Fête de l'Annonciation y est spécialement rapportée, quoiqu'elle soit fixe ; à cause qu'en ce jour les Grecs ne font pas si grande abstinence qu'aux autres jours du Carême ; M. Allatius ayant remarqué dans ses Livres, *De Dominicis & Hebdomadibus*, *num.* 12. qu'il leur est permis en ce jour de manger du poisson ; ce qu'ils ne font point pendant tout le Carême, excepté en cette Fête.

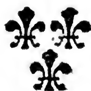
De plus, j'ai remarqué qu'ès années

bissextiles, cet *Horologion* ne change point la lettre Dominicale, comme nous faisons, entre le 24. & le 25. de Février; mais le dernier dudit mois, qui étant augmenté d'un jour, donne lieu à ce changement de Dominicale, bien éloigné de le mettre au commencement de Février.

J'ai encore remarqué qu'en toutes les années, il met le Dimanche d'*apccreos* dans le nombre des jours de *créophagie*; & tout cela est conforme à ce qu'écrit M. Allatius.

Et quoiqu'il soit fait pour des années de ce siècle-ci, il compte pourtant Pâques, & conséquemment toutes les Fêtes mobiles, suivant l'ancien style; ce qui me fait croire qu'il a été composé pour des Grecs, qui ne sont pas de la communion Latine.

Vous me ferez la grace, s'il vous plaît, à votre loisir, de me dire votre sentiment sur tout cela, pour ajoûter toûjours aux obligations que j'ai à me dire en tout respect, Monsieur, votre, *&c.*



LETTRE V.

A Dijon, le 3. Septembre 1679.

MONSIEUR,

Je ne ſçaurois aſſez admirer la bonté que vous avez de m'envoyer votre *Horologion*. Je le verrai un peu à loiſir, & ferai un extrait du *Paſchalion*, & vous le renverrai par voie aſſurée.

Je vous rens mille graces de vos offres très obligeantes, & vous prie de les continuer, en me faiſant la faveur, s'il vous plaît, de recevoir encore de bon œil celle que je me donne l'honneur de vous écrire pour mon inſtruction.

Faiſant réflexion ſur ce qu'écrit le Père Petau du Dimanche *apocreos*, qu'il fait être le premier jour de l'abſtinence quadrageſimale des Grecs, je m'étonne fort comment Léo Allatius, & notamment le Père Goar, qui en a fait une Diſſertation expreſſe, ſe ſont contentés de rapporter l'uſage parmi les Grecs, ſans répondre aux raiſons que le Père Petau allègue pour

établir sa proposition. Il en a parlé en trois endroits différens. Premièrement, en ses Notes *ad Nicephori Breviarium*, *pag.* 54. *Edit. Reg.* Et secondement, en son Livre *De Doctrina Temporum*, *Lib.* 4. *Cap.* 24. & se fonde sur ce qu'écrit Saint Maxime en son *Comput*, *num.* 8. où il appelle le Dimanche *apocreos*, παρείσβασιν τῆς ἁγίων νηστειῶν : *à qua Dominica usque ad Pascha, quot sanctis jejuniis attributi sunt, intercedunt dies, nempè 57. tot enim ex hebdomadibus octo confiunt.* Il confirme son dire par un passage d'Albinus Flaccus, & conclut en ces termes : *Idipsum & ex Græcorum Horologio didicimus.* Il est vrai qu'en cet endroit il ne cote pas cet *Horologion*; mais il le rapporte en son *Auctarium*, liv. 8. chap. 12. qui est le troisième endroit où il parle du Dimanche *apocreos*; & c'est cet *Horologion* qu'il vous a plû de m'envoyer.

On est d'accord que le Père Petau a très mal composé le Carême des Grecs; & c'est ce que Léo Allatius, *De Dominicis & Hebdomadibus*, *num.* 6. & 12. & le Père Goar, *in Notis ad Theophanem*, *pag.* 594. *Edit. Reg.* ont fort bien prouvé; mais ils ne répondent pas aux argumens ci-dessus rapportés, par lesquels il a

prétendu avoir prouvé que le Dimanche *apocreos* étoit le premier jour du Carême des Grecs, *à quo carnibus abstinebant.*

Il me semble qu'ils pouvoient dire que Saint Maxime ne dit pas que les jours du Carême des Grecs fussent 56. comme le prétend le Père Petau. Mais il dit que depuis le Dimanche d'*apocreos* jusqu'à Pâques inclusivement, il y a 57. jours, dans lesquels sont renfermés les jours de jeûne & d'abstinence des Grecs pendant le tems de leur Carême. D'où l'on pouvoit conclure que les deux extrêmes n'y étoient compris. Et comme le jour de Pâques, qui fait le cinquante-septième jour, est un jour de *créophagie*, aussi le Dimanche *apocreos*, qui est le premier des 57. étoit un jour de *créophagie* pareillement ; ce qu'on pouvoit dire d'autant plus certainement, que les Dimanches parmi les Grecs terminant la semaine, il y avoit raison à croire que le Dimanche *apocreos* étoit de même qualité que la semaine qui en étoit dénommée. C'est-à-dire, que comme la semaine étoit comptée entre les jours de *créophagie*, de même le Dimanche qui la suivoit & la terminoit, devoit être compté entre les jours de *créophagie*. Lequel argument servoit à répondre à celui que

le P. Petau tire d'Albinus Flaccus, qui dit que *Græci proximam hebdomadem* (Sexagesimæ ſcilicet) *ſanctificant ſuo jejunio.* Ce qui eſt vrai, parce-que cette ſemaine s'appelloit *Tyrophagi.* Mais il ne s'enſuit pas que le Dimanche *apocreos* en ſoit du nombre, puiſque, tout au contraire, il appartient à la ſemaine précédente.

Quant à l'*Horologion*, que le P. Petau allègue, je voudrois bien ſçavoir pourquoi Léo Allatius & le P. Goar n'en ont point parlé, ni d'aucun autre *Horologion.* Il me ſemble qu'il leur étoit bien facile de faire voir par d'autres *Horologion* & *Paſchalion*, qu'ils avoient très probablement rière eux, le contraire de ce qu'alléguoit le P. Petau, & que ce Dimanche *apocreos* étoit toûjours rapporté dans les jours de *créophagie.* D'ailleurs, ne croyoient-ils pas manifeſtement que celui cotté dans l'*Auctarium* du P. Petau, étoit certainement corrompu, tant en ce point, que par l'intercalation qu'il fait dès le commencement de Février. Je demande la raiſon pourquoi ils ont omis tout cela, & beaucoup d'autres choſes, qu'ils ſçavent mieux que moi.

Mais, quoi qu'il en ſoit, je voudrois vous prier, Monſieur, de me faire la

grace de m'extraire à votre loisir la première & seconde année, & la dernière du *Paschalion* étant au *Typicon* de Saint Saba, afin de mieux appuyer ce que j'écris, & connoître la vérité. Ces Livres-là ne se rencontrent point en Province, & je n'en ai la connoissance que par les Ecrits des Grecs, de Léo Allatius, & du P. Goar.

Parmi les familles des Empereurs de Constantinople, certainement Anne Comnène y trouvera sa place. Vous aurez remarqué que le P. Possine, en son Indice, verbo *Anna*, a mal rapporté la naissance de cette Princesse, *in ipsis Calendis Decembris*. Le jour de samedi qu'elle naquit, marque que ce fut le 2. Décembre de l'année du monde 6592. & de N. S. 1083 (*a*). Le jour précédent, son père arriva à Constantinople, où il trouva sa femme en travail d'enfant, qui lui donna une fille, *circa diluculum*, c'est-à-dire, le lendemain de grand matin.

En lisant Cantacuzène, j'ai remarqué,

(*a*) La critique est juste. Le 2. Décembre de l'an 1083. de J. C. selon l'Ere vulgaire, tombe un samedi. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, pag. 44. & 198.

Monsieur,

Monsieur, qu'il conclut son second Livre par la mort d'Andronic le jeune, *ad vesperam feriæ quartæ, decimâ-quintâ die mensis Junii incipientis, anni mundi 6849. Indictione 9.* On a ici manqué au jour du mois, ou de la férie; (car cette année la Dominicale est G. *cujus feria quarta est C.* qui marque le 13. Juin, & non le 15. Il faudroit donc remettre le 13. Juin.) Mais puisqu'il est question de corriger l'Auteur, je crois qu'il vaut mieux mettre *sextâ die*, ἕκτη μενὸς ἰουνίου ἱςαμένου, puisque ce jour sixième Juin convient mieux *incipienti mensi*, que le 13. ni le 15. Ce qui peut faire difficulté, c'est que Nicéphore Grégoras rapporte cette mort au même jour 15. de Juin. Mais les caractères chronologiques de *feria quarta*, & de *mensis incipientis*, ne se peuvent point adapter; certainement y ayant faute dans l'Auteur, il faut la corriger; mais comment? Je m'en rapporte à ceux qui sont plus éclairés que moi.

Je vous demande pardon, si, parmi tant & tant d'occupations que vous avez, je vous entretiens de mes pensées & de mes petites remarques. L'Ouvrage au-

quel vous travaillez, m'a donné occasion de vous les faire. Soyez persuadé, Monsieur, que je suis de toute la sincérité de mon cœur, votre, *&c.*

FIN.

De l'Imprimerie de GISSEY.



APPROBATIONS.

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Mémoires Hiſtoriques, Critiques & Littéraires, par feu M. Bruys, avec la Vie de l'Auteur, & un Catalogue raiſonné de ſes Ouvrages.* Ces Mémoires m'ont paru curieux : j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris, ce 25. Avril 1750.

SALMON.

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, *la Promenade de Saint-Cloud, Dialogue ſur les Auteurs*, par Gabriel Gueret; *Fragmens de Litterature & d'Hiſtoire*, par Nicolas Bourbon, de l'Académie Françoiſe; *Mêlanges de Littérature*, par Jacques-Auguſte de Chevanes, Avocat au Parlement de Dijon; *Lettres* du même, avec une *Lettre* de Nicolas de Chevanes, Avocat au même Parlement, &c. Fait à Paris, le 8. Mai 1750.

JOLLY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé JEAN-THOMAS HERISSANT, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage, qui a pour titre : *Mémoires Historiques, Critiques & Littéraires, par feu M. Bruys, avec un Abrégé de la Vie de l'Auteur, & un Catalogue raisonné de ses Ouvrages*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en

faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits; de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; Que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contre-scel des présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725.; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, le tout à peine de nullité desdites présentes: Du contenu desquelles, vous man-

dons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris, le troisiéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent cinquante, & de notre Regne le trente-cinquiéme.

Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre XII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 26. fol. 306. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris, le 3. Juin 1750.

Signé, LEGRAS, *Syndic.*



